
Digitized by Google


7. 8. 18
7.A.8.18

HISTOIRE
DE FRANCE.

IMPRIMERIE POLYMATHIQUE.

HISTOIRE

DE FRANCE,

DEPUIS LE 18 BRUMAIRE

(NOVEMBRE 1799),

JUSQU'A LA PAIX DE TILSITT

(JUILLET 1807).

PAR M. BIGNON.

« Je l'engage à écrire l'histoire de
« diplomatie française de 1792 à 1815.
Testament de Napoléon.

TOME PREMIER.

BRUXELLES,
CHEZ H. TARLIER, LIBRAIRE-ÉDITEUR.
1830.

PRÉFACE.

Je vieillis ; chaque jour je vois tomber autour de moi quelques-uns des hommes avec lesquels j'ai vécu. J'ignore si le sort me réserve assez d'années pour achever l'ouvrage que j'ai entrepris : à tout événement, je me décide à en publier une partie ; ce sont les huit premières années du gouvernement de Napoléon, comme consul et comme empereur. Cette publication fractionnaire pourra d'ailleurs m'être utile ; elle me fera connaître si je suis dans la bonne route.

Le travail auquel je me livre est une tâche que je remplis, tâche difficile, mais qui doit m'être sacrée à plus d'un titre. Le nom de celui de qui je l'ai reçue, le lieu, la date du mandat, lui impriment un caractère imposant et en quelque sorte religieux. L'homme qui a exercé pendant près de vingt années une influence si décisive sur les destinées du monde, m'a engagé à écrire l'histoire de la diplomatie française de 1792 à 1815. Ce n'est point du haut d'un trône, qui a dominé tous les trônes, que cette invitation est descendue vers moi. Napoléon me l'adresse de Sainte-Hélène, de son lit de mort, par son testament. Que dirions-nous d'un homme qui aurait refusé d'obéir aux dernières volontés * de César ou d'Alexandre ?

* *Opprimi me onere officii malo, quam id, quod mihi cum fide semel impositum est, aut propter perfidiam abjicere, aut propter infirmitatem animi deponere.* CICÉRON.



Les termes du mandat sont vagues. Faut-il s'attacher à la lettre des mots ou en chercher le sens? J'ai préféré ce dernier parti. D'abord ce n'est pas seulement l'histoire de sa propre diplomatie que Napoléon me demande. Il désire que j'embrasse tout l'espace de temps écoulé depuis le commencement de la guerre allumée par la révolution, jusqu'au moment où la restauration de 1815 l'a terminée. Ce n'est point de sa part un calcul de pur égoïsme; c'est une grande époque qu'il livre à mon examen, sous un de ses points de vue principaux. En s'exprimant comme il l'a fait, a-t-il entendu que je dusse entreprendre une espèce d'histoire des traités, pareille à celles que nous connaissons? Je ne le pense pas. Une composition disposée suivant une telle méthode n'est guère faite que pour une classe peu nombreuse de lecteurs; et ce n'est pas ce que Napoléon a dû vouloir. En recherchant quelle a pu être sa pensée, voici comment je l'ai comprise.

Napoléon savait à merveille qu'il y aurait affluence d'écrivains pour rapporter les faits publics et matériels. Il a désiré davantage; il a eu à cœur que les causes de ces faits fussent retracées par un homme ayant quelque habitude des affaires. Pour répondre à ses vues, je me suis persuadé que je devais exposer tout ensemble et les faits et leurs causes, c'est-à-dire, écrire, pour le temps qu'il détermine, une histoire générale dans laquelle seraient présentés tous les événemens politiques, civils et militaires qui ont rempli ce période, mais en donnant au jeu secret des intérêts et des passions qui ont produit ces événemens, en un mot, aux questions de politique extérieure, plus de développement et d'étendue que n'en comportent les histoires ordinaires.

Mon jugement une fois fixé sur le sens de la mission

que j'ai à remplir, j'ai médité le plan de mon ouvrage; j'en ai même agrandi le cadre, car il m'a paru convenable de prendre mon point de départ à 1785. Ces trois décades de 1785 à 1815 sont trois siècles. Effrayé de la grandeur et de l'étendue de ce travail, incertain si je pourrai l'exécuter complètement, j'en ai ébauché diverses parties; puis, m'arrêtant à la résolution de traiter d'abord l'époque qui m'est le mieux connue, celle du gouvernement de Napoléon, j'ai achevé le fragment que je publie aujourd'hui.

Jusqu'ici le lecteur m'a laissé paisiblement exposer mes idées; il m'attend à l'exécution. Quel qu'il soit, il peut n'être pas exempt de tout soupçon sur la plénitude de mon impartialité. A plus forte raison, je conçois la défiance des hommes dont les opinions politiques sont absolument contraires aux miennes. Je ne me dissimule ni la gravité ni la variété des préventions qui s'élèvent dans leur esprit; et, pour les en convaincre, je vais mettre en scène un interlocuteur choisi dans leurs rangs. Il présentera ses objections avec franchise; j'y répondrai de même.

Le Lecteur. Vous avez servi Napoléon?

L'Historien. Oui, et avec zèle.

Le Lect. Vous l'avez flatté?

L'Hist. Peut-être : qui ne l'a pas flatté? Demandez aux rois, aux prêtres et à la fortune*.

Le Lect. Vous ne pouvez pas dire : *Nec beneficio cognitus?*

L'Hist. Non; il a toujours été bienveillant pour moi, autant qu'il pouvait l'être envers un homme qui ne rem-

* La Pythie *philippise*, disait Démosthènes. Royauté, sacerdoce, fortune, tout *bonapartisait*.

plissait pas des fonctions de premier ordre, et qui habituellement était bien loin de lui.

Le Lect. Vous êtes un de ses légataires ?

L'Hist. Je suis fier de l'être. Qui ne s'honorerait d'un souvenir de Napoléon mourant?

Le Lect. Par conséquent historiographe breveté ?

L'Hist. Les historiographes à brevet sont tenus de flatter les rois vivans. Le mandat que j'ai reçu de Napoléon, je n'ai dû le remplir qu'après sa mort.

Le Lect. Vous aurez beau faire, vous serez toujours partial.

L'Hist. J'aurai beau faire, on m'accusera toujours de l'être. Mais dans la crainte de passer pour l'apologiste de Napoléon, faut-il que je me fasse son détracteur? Je ne veux être pour lui ni Sleidan, ni Paul Jove*. Je tâcherai d'être juste.

Le Lect. Effort inutile! Vous déguiserez, vous atténuerez, peut-être sans le vouloir, ses fautes, ses torts, ses crimes!

L'Hist. Ses fautes? Ses torts? Pourquoi? Il était homme; il restera toujours assez grand. Ses crimes? Sir Walter Scott cite trois faits auxquels ce nom pourrait s'appliquer. Deux de ces faits sont révoqués en doute par cet écrivain lui-même. Qui oserait nier le troisième? Je dirai la vérité.

Le Lect. La vérité? Vous, contemporain des événemens que vous racontez, et acteur secondaire dans quelques-uns de ces événemens?

L'Hist. Il est vrai, mais faut-il donc répondre encore à cette objection banale, réfutée par les faits depuis le

* Charles-Quint appelait ces deux écrivains *ses menteurs*, l'un disant trop de bien, l'autre, trop de mal de lui.

commencement du monde? Faut-il que je nomme encore Xénophon et Thucydide, Tacite et Salluste? N'écrivait-il pas aussi une histoire contemporaine, ce Lucius Lucceius, à qui Cicéron * recommande si naïvement le soin de sa gloire? Dans notre France, enfin, le plus judicieux de nos historiens, le président de Thou, n'a-t-il pas de même raconté *les choses arrivées de son temps?* Je ne vous dirai pas comme Nestor: « J'ai vécu avec des hommes qui » valaient mieux que vous; » mais je vous dirai: J'ai vécu avec la plupart des hommes qui maintenant sont des personnages historiques : j'ai connu les empereurs et les rois, les hommes d'état et les guerriers. Est-ce donc un tort ** d'avoir vu de près les choses et les hommes?

Le Lect. C'est un tort sous un certain point de vue. Vous écrirez avec vos passions, avec vos préjugés?

L'Hist. Ne me lirez-vous pas avec les vôtres? Du reste un gouffre assez profond sépare le passé du présent pour que, sur la rive où m'a déposé le naufrage, l'intervalle ait amorti les passions qui ont pu m'animer durant la

* Lucius Lucceius avait été préteur. Dans la guerre civile, il suivit le parti de Pompée. Cicéron lui écrivait: « *Ardeo cupiditate incredibili... nomen ut nostrum scriptis illustretur et celebretur tuis... te planè etiam atque etiam rogo ut ornes ea vehementiùs etiam quam fortassè sentis et in eo leges historiæ negligas... amorique nostro plusculum etiam quam concedat veritas, largiare.* » Lorsque Cicéron conjure si ingénument Lucceius de négliger en sa faveur les lois de l'histoire, et d'aller, par amitié pour lui, au-delà même de ce que la vérité autorise, c'est bien là sans contredit l'une des plus fortes objections contre l'histoire contemporaine; mais que prouve cet exemple? que Cicéron avait tort. Pour Lucceius, le devoir de l'historien et de l'ami était le même; c'était de présenter avec une fidèle exactitude l'immense service que Cicéron avait rendu à sa patrie. Tout vain luxe d'embellissement, quoi qu'en ait pensé Cicéron n'eût pu que nuire à la vérité.

** Ce serait le tort des meilleurs historiens de l'Italie, Guicciardini, Machiavel et Fra-Paolo.

tempête. Pour que vous puissiez me juger tout entier, voici ma vie politique. Entré en 1797 dans la diplomatie, ma destinée m'a conduit en Suisse pendant la révolution de 1798, en Italie dans les désastres de 1799; à Berlin dans les jours heureux de la Prusse, de 1800 à 1804; et, après un séjour de trois ans à Cassel, m'a replacé en Prusse dans les jours malheureux de cette puissance, de 1806 à 1808. J'étais à Vienne en 1809 *, à Varsovie et à Wilna en 1811 et 1812, à Cracovie et à Dresde en 1813. Je suis revenu en France à travers les armées ennemies, vers 1814.

Le Lect. Puis, dans cette même année, vous vous êtes fait écrivain politique?

L'Hist. Je voyais la nation française découragée, désespérant d'elle-même; je tâchai de lui montrer ce qu'elle était comparativement avec toutes les puissances de l'Europe, et cette position était admirable, si des hommes qui ne connaissaient pas la France n'eussent égaré le gouvernement et soulevé de nouveaux orages. Je m'appliquais en même temps à défendre le respectable roi de Saxe contre le projet de spoliation médité au congrès de Vienne; car, je puis en faire la remarque avec orgueil, si j'ai écrit beaucoup, écrit trop peut-être, je n'ai du moins consacré ma plume qu'à la défense de la faiblesse contre la force. J'ai défendu le grand-duché de Bade contre un démembrement dont il était menacé, la monarchie constitutionnelle de Naples contre les congrès de Troppau et de Laybach, les princes d'Anhalt contre la Prusse; les

* L'empereur, qui m'a distrait plus d'une fois de mes fonctions diplomatiques, m'avait nommé, en 1807, administrateur-général de la Prusse. M. de La Bouillerie était receveur-général. L'intendant-général de l'armée, M. Daru, était en même temps intendant-général des pays conquis. Nous nous retrouvâmes, tous trois, en 1809, dans la même position en Autriche.

droits des nations contre la Sainte-Alliance, et l'humanité tout entière dans mon traité sur *les proscriptions* *.

Le Lect. J'ai une idée confuse de quelques-uns de ces écrits; mais vous passez sous silence une circonstance grave : vous avez pris du service dans les cent jours?

L'Hist. Oui. Dans mon *Exposé comparatif* de la situation des principales puissances de l'Europe, publié en 1814, j'avais franchement exprimé le désir de l'union de la France et de son ancienne dynastie dans un gouvernement libre. La marche du gouvernement, *qui fit des fautes*, m'effraya comme toute la France. Napoléon revint. Peu de jours après son arrivée, j'appris qu'il nous avait nommés, M. Otto ** et moi, sous-secrétaires d'état au département des affaires étrangères. Pour M. Otto surtout, qui avait été ambassadeur à Vienne, c'était beaucoup descendre; mais une telle nomination était un appel à notre reconnaissance; nous n'avions, ni l'un ni l'autre, rempli aucune fonction en 1814, nous acceptâmes tous deux. Le malheur des dynasties détrônées les place quelquefois dans une situation à ne pouvoir, sans l'appui de l'étranger, reconquérir les états qu'elles ont perdus. Je fus et je serai toujours, avec l'armée du pays, contre les armées étrangères.

Le Lect. La question est délicate.

L'Hist. Je subis alors la plus cruelle des nécessités, cruelle pour moi surtout, accoutumé à visiter les grandes capitales de l'Europe à la suite de la victoire. Chargé du

* Il y a, au sujet de ce dernier ouvrage, un mot gracieux et bien simple de *Paul Louis Courrier*. Dans un récit piquant d'élections faites en 1820, il dit : « J'écrivis Bignon et un autre; Bignon, vous le connaissez, je crois, *celui qui* « *ne veut pas qu'on proscrive.* »

** M. Otto, signataire des préliminaires de paix avec l'Angleterre.

portefeuille des affaires étrangères, je fus réduit à signer cette convention * trop mal observée, qui, pour la seconde fois, ouvrit aux alliés les portes de Paris. Ce pénible devoir consommé, je rentrai dans la solitude. Pendant deux années j'adorai l'écho **. En 1817, nommé député de l'Eure, ma première parole à la tribune fut pour demander le départ des troupes étrangères.

Le Lect. Nous y voilà; encore une difficulté de plus, car vous êtes de l'Opposition?

L'Hist. Après avoir long-temps servi la gloire, j'ai voué le reste de ma vie au service de la liberté. Malheureusement la liberté a rencontré des ennemis dans la plupart des ministres que j'ai vus passer au pouvoir: j'ai voté contre les ministres.

Le Lect. Je le conçois, vous appartenez à la gauche, et à l'extrême gauche, encore!

L'Hist. Extrême. Les bancs où je siége sont ceux où je me plaçai en 1817. Nous étions trente environ. Les années suivantes, notre cercle s'étendait; il allait devenir la majorité; on y mit ordre, nous nous trouvâmes quinze en 1827. Tout-à-coup un appel a été fait à la France; la question s'est simplifiée, les nuances ont disparu, il n'y a plus maintenant que deux grandes divisions; tout en France est extrême gauche ou extrême droite. Les intermédiaires ne seraient plus que du mensonge ou du calcul.

Le Lect. Pour les intermédiaires, je n'y tiens pas du tout; mais enfin, vous, homme de l'extrême gauche, vous

* Mes collègues, pour la signature de cette convention, étaient M. le général Guilleminot, chef de l'état-major du prince d'Eckmühl, et M. le comte de Bondy, préfet de la Seine.

** « Dans la tempête adore l'écho! » Je ne viens à Paris que pour les sessions des chambres.

êtes un exagéré, un républicain.... Du moins, sous ce rapport, j'espère, vous n'épargnerez pas Bonaparte, vous ferez de belles sorties sur le despotisme impérial?

L'Hist. Je n'aime le despotisme sous aucun nom. Jeune, j'ai été, comme tant d'autres, séduit par une illusion de république. Cependant ma raison me montrait, comme bien difficile, l'établissement d'une telle forme de gouvernement, dans un pays aussi étendu que la France, et dans la composition existante de l'ordre européen. Plus avancé en âge, je l'ai jugé impossible. Quant au despotisme impérial, c'était une dictature. Turgot demandait six ans de despotisme pour fonder la liberté. Ce n'était pas la liberté que voulait fonder Napoléon, c'était la suprématie de la France sur l'Europe. A tort ou à raison, il s'était persuadé que, sans cette suprématie, son gouvernement ne pourrait se maintenir. D'après ce système, vrai ou faux, on ne peut disconvenir que l'époque demandait une grande force dans le pouvoir.

Le Lect. J'attends; constitutionnel sous la dynastie légitime, et absolutiste sous l'empire! il ne vous manquait que cette contradiction.

L'Hist. La contradiction n'est qu'apparente. Un gouvernement nouveau, un gouvernement contesté ouvertement ou en secret par toutes les puissances de l'Europe, a besoin d'arbitraire pour s'affermir. Un pouvoir fondé sur une possession ancienne et que personne ne conteste, s'affermit par la liberté des peuples.

Le Lect. Vous reconnaissez donc qu'une ancienne dynastie a de grands avantages?

L'Hist. Des avantages immenses pour le repos des nations et pour la sûreté des gouvernemens. Napoléon n'eût pas péri s'il eût été souverain héréditaire.

Le Lect. Vous me remettez sur la voie. J'avais tort de vous croire républicain ; vous êtes impérialiste?

L'Hist. Je pourrais dire encore : Qui ne l'a pas été ? Mais depuis 1815, depuis la mort de Napoléon surtout, quel sens le mot d'impérialiste peut-il avoir?

Le Lect. Quel sens? Vous rêvez une révolution au profit de son fils.

L'Hist. A la bonne heure; si l'accusation est insensée, du moins elle est précise. Je serai franc aussi dans ma réponse. Malgré d'affreux malheurs produits par d'inexplicables fautes, le nom de Napoléon sera toujours, pour moi, un grand et imposant souvenir ; mais le premier sentiment d'un Français, le premier devoir d'un citoyen est pour son pays. Je ne dois pas à la mémoire de Napoléon de vouloir, dans l'intérêt de son fils, le bouleversement de la France.

Le Lect. Ainsi, à vous en croire, vous n'êtes ni républicain, ni impérialiste, ni révolutionnaire?

L'Hist. Non. Républicain? Ce qu'il y a de bon dans la république, je le voudrais, quand la chose est possible, dans la monarchie. Impérialiste? L'empire rappelle la force, la grandeur et la gloire. Je désire la gloire, la grandeur et la force dans la monarchie constitutionnelle. Révolutionnaire? Il est une révolution à laquelle je tiens, c'est celle dont les résultats ont été consacrés par la charte; je n'en veux pas d'autre.

Le Lect. La charte ! la charte ! il faut s'entendre ; cependant nous verrons.

L'Hist. D'accord.

Le lecteur pourrait avoir encore plusieurs questions à me faire. Il en est une que je crois devoir prévenir. Diverses théories sont agitées en ce moment sur la manière

d'écrire l'histoire. L'une, et celle-là est d'origine étrangère, s'appuyant sur le principe que l'histoire n'est que le développement de l'humanité, attribue à l'humanité cinq * élémens, et ce sont ces cinq élémens qui forment la matière mise en œuvre par l'historien. On a fait remarquer, avec justesse, que de telles classifications ont toujours des inconvéniens, ne fût-ce que celui de restreindre l'essor de la pensée et de poser des limites. Nos théories françaises sont plus simples. Il n'y a point de contestation entre elles sur la nature des sujets que l'histoire doit traiter; c'est sur la manière de les traiter que la division existe. L'une veut une narration ** rapide, dans laquelle l'écrivain n'exprime point d'opinion ou n'en exprime une que par la la forme et les teintes du récit; l'autre préfère une narration qui emporte avec elle examen et jugement***. Pourquoi ces deux dernières méthodes ne seraient-elles pas employées ensemble, dans le même ouvrage, seulement avec application de l'une ou de l'autre aux matières qui les réclament? Je ne me suis fait aucun système. Loin d'être exclusif en faveur d'une école, je les approuve toutes sous certains rapports. La nature de mon travail me conduit d'ailleurs moi-même à un genre de composition à peu près insolite jusqu'à ce jour. Je n'en aurai ni le tort ni le mérite. L'idée en appartient à un homme à qui l'on a dû plus d'une innovation heureuse. Je ne prétends pas écrire l'histoire mieux qu'aucun de ceux qui m'ont précédé; je l'écrirai autrement.

Pour la plupart des historiens, la partie diplomatique

* Ce sont l'industrie, les lois, les arts, la religion et la philosophie; ou en d'autres termes, l'utile, le juste, le beau, le saint et le vrai.

** *Historia est rerum gestarum expositio.*

*** *Historia est rerum gestarum, cum laude ac vituperatione, narratio.*

n'est qu'un accessoire souvent presque insensible; dans mon ouvrage, elle occupera une grande place; mais, avant tout, il faut s'entendre sur les termes. La politique ou la science des intérêts des états est de tous les pays et de tous les temps. La diplomatie, si on ne voit en elle que l'instrument dont se sert la politique pour faire triompher les intérêts qu'elle poursuit, remonte pareillement à l'origine des premiers rapports des peuples entre eux; mais, si la politique et la diplomatie sont aussi anciennes que la division du genre humain en peuplades différentes, leur action et les formes de leur action n'ont pas toujours été les mêmes. Les ambassades autrefois avaient un objet spécial, déterminé; elles étaient accidentelles et temporaires. Les ambassades permanentes sont une création de notre Europe moderne. Cette permanence des ambassades qui, dans toutes les capitales de l'Europe, met en présence les uns des autres les envoyés de toutes les puissances, a fait naître une diplomatie d'un genre nouveau, toujours animée, toujours vivante, espèce d'escrime perpétuelle, où chaque combattant est occupé à nouer ou à dénouer des intrigues, à tendre ou à éviter des piéges, à chercher le côté faible de ses adversaires ou à se défendre contre eux; où les armes dont le succès serait le plus infaillible et le plus sûr, sont celles dont on se sert le plus rarement, la droiture et la loyauté. Ce nouveau mode de diplomatie, funeste aux peuples sous beaucoup de rapports, a porté également un coup fatal à l'histoire; d'un côté, en lui enlevant une partie de sa certitude; de l'autre, en la dépouillant, dans beaucoup de circonstances, de sa dignité et de son éclat. Parmi les plus belles pages des historiens de l'antiquité, on distingue presque toujours les discours qu'ils mettent dans la bouche d'ambassadeurs,

chargés de porter des plaintes ou des menaces, de demander une satisfaction ou une alliance. Le talent des historiens aime à se déployer dans les délibérations auxquelles ces ambassades donnent lieu, dans le développement des raisons alléguées pour faire triompher des opinions diverses, et dans les réponses faites aux ambassadeurs, soit par des peuples, soit par des rois. Pour les écrivains de nos jours, ces avantages n'existent plus. Non-seulement il n'est plus en leur pouvoir d'embellir la vérité; mais presque jamais ils ne sont certains de la bien connaître; souvent il leur est impossible de percer les voiles dont la diplomatie, telle qu'elle existe maintenant, s'est attachée à la couvrir. Les traités rendus publics, mais dont les stipulations les plus importantes sont quelquefois demeurées secrètes, les communications que le gouvernement britannique donne au parlement dans la mesure exigée pour garantir la responsabilité ministérielle, et, de plus, pour le période qui nous occupe, les publications faites en France par le général Bonaparte, consul ou empereur, tels sont les documens à la disposition de l'histoire; mais combien de choses lui restent cachées! Napoléon l'a senti, et c'est pour parer à cet inconvénient qu'il m'a chargé de redemander à la diplomatie, en instruction et en intérêt, ce qu'elle fait perdre à l'histoire en pompe et en solennité. L'idée peut, avec le temps, devenir féconde. Mise en œuvre par des mains plus habiles que les miennes, elle produira un jour un nouveau système de composition historique plus analogue à l'état actuel des sociétés, plus conforme surtout aux besoins des peuples libres. Quelques tribunes de plus, où la diplomatie devra annuellement comparaître, dévoileront graduellement l'ensemble de ses mystères. Les ré-

vélations de Paris, de Londres, et de quelques autres capitales, s'éclairciront et se compléteront les unes par les autres.

Pour les temps écoulés depuis le commencement de la révolution jusqu'à 1815, tout n'a pas été mis au jour ni en Angleterre ni en France; et peut-être est-ce par cette raison que le prisonnier de Sainte-Hélène a voulu, pour l'exécution du travail dont la pensée lui appartient, un homme qui n'eût pas été étranger aux événemens de cette époque. Fidèle à son intention, je ne me bornerai pas à présenter, comme on le fait généralement, les résultats patens des négociations. J'entrerai quelquefois, sur ces négociations elles-mêmes, dans des détails ou entièrement ignorés, ou connus seulement d'un petit nombre de personnes. Par le hasard heureux de ma position antérieure, je connaissais une bonne partie des faits que j'ai à retracer; je savais en outre ou chercher ceux qui me manquaient. Un homme, dont naguère encore l'amitié éclairée m'aidait de ses utiles conseils, mais qu'ont eu récemment à pleurer les lettres, les sciences et la patrie, M. le comte Daru, long-temps appelé par de hautes fonctions à beaucoup voir, à beaucoup savoir, m'a protesté qu'en me lisant il avait encore beaucoup appris. A défaut de tout autre mérite, j'aurai du moins nécessairement celui d'offrir des particularités et des circonstances qu'on ne trouverait pas ailleurs. Mon ouvrage du reste, n'aura rien d'exclusif. Législation, administration, finances, guerre et marine, je traiterai ces diverses matières comme il me semble qu'elles doivent être traitées pour un peuple qui jouit d'un gouvernement représentatif. Peut-être n'aurais-je pas donné, à toutes ces questions, l'attention qu'elles méritent, si, depuis que la restauration

m'a éloigné de mon ancienne carrière, je n'avais siégé dix ans dans la chambre des députés *.

Jaloux, comme tout Français, de la gloire des armes, souvent voisin et même spectateur des batailles, je tâcherai de n'omettre en ce genre rien d'essentiel. Cependant le champ est si vaste, et tant d'écrits spéciaux sont consacrés à notre histoire militaire, que j'ai cru devoir restreindre les événemens de la guerre dans un cadre assez étroit. La guerre elle-même est encore de la diplomatie; c'est la diplomatie qui la prépare, la suspend ou la prolonge, et qui enfin la termine. Toutes deux sont constamment mêlées ensemble, et c'est ainsi que je les présenterai, se modifiant tour-à-tour et exerçant l'une sur l'autre une perpétuelle influence.

Jusqu'à présent, je n'ai considéré la diplomatie que dans son application aux rapports extérieurs des gouvernemens. C'est ne l'envisager que d'une manière incomplète. Prise ainsi, elle n'est qu'un moyen, qu'un instrument. Il est un point de vue sous lequel la diplomatie devient un mobile, un principe d'action, non plus du dedans au dehors, mais du dehors au dedans. D'après la situation extérieure, elle réagit sur le gouvernement même, détermine sa marche domestique, détermine même quelquefois les modifications qu'il doit recevoir. C'est une erreur des esprits spéculatifs de supposer dans les gouvernemens une liberté de direction intérieure entièrement indépendante de leur position au dehors. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait qu'une nation fût isolée, sans con-

* Gibbon se félicite d'avoir, durant huit sessions, fait partie de la chambre des communes. Membre muet de cette chambre, mais très-assidu aux séances, c'est là qu'il reconnait avoir puisé les connaissances politiques, nécessaires pour écrire l'histoire.

tact avec aucune autre puissance, de manière à être maîtresse absolue de ses mouvemens. Les coalitions soulevées par la révolution française attestent assez que, pour notre Europe du moins, une pareille indépendance ne saurait exister. Les révolutions d'Espagne, de Naples, de Piémont et de Portugal ont reproduit récemment la même preuve. Cette fatalité est telle, que peut-être Napoléon lui-même aurait eu peine à y échapper. Il ne l'a pas toujours voulu. De ce qui semblait un obstacle dans un sens, il a fait un instrument dans un autre. La diplomatie, en même temps qu'elle le secondait au dehors, a plus d'une fois favorisé à l'intérieur l'accomplissement de ses desseins, combinant pour le servir, tant au dehors qu'au dedans, les deux puissances qui tantôt se partagent le monde, tantôt le gouvernent ensemble, l'intelligence et la force. Cette toute-puissance de la diplomatie, dans les deux acceptions que j'ai indiquées, Napoléon l'a eue entre ses mains, il en a disposé en maître, il a long-temps opéré par elle des prodiges, et cependant elle n'a pu l'empêcher de se perdre !... Napoléon semble avoir été choisi pour démontrer au monde que l'homme du génie le plus vaste, le plus élevé, et même en mille circonstances le plus prudent, finit toujours par marcher vers un précipice, s'il ne rencontre pas devant lui l'insurmontable barrière de fortes institutions. Il est sans doute très-moral de prétendre que « la puissance de l'opinion * publique, « nationale, constitutionnelle, pouvait seule faire tomber « Napoléon du sommet de dix trônes sur la pointe d'un « rocher. » Mais cette manière de présenter les faits a l'inconvénient d'entretenir l'erreur chez les peuples. Ce n'est

* Montgaillard, tome Ier, page 333.

point l'opinion publique, ce ne sont point les idées libérales, c'est Napoléon qui a détrôné Napoléon. Celui-ci est tombé parce que, n'ayant point rencontré d'obstacle à son premier pas dans une fausse route, il a été conduit par sa position, par les événemens et par son caractère, à vouloir tout ou rien, la domination de l'Europe ou le néant. Ce qu'il avait possédé une heure, il a prétendu le posséder toujours. Dix fois il a pu faire la paix à des conditions avantageuses, dix fois il s'y est refusé, parce qu'il ne voulait consentir à aucune renonciation. Si, à Dresde, il s'était contenté de la frontière de l'Elbe, il serait resté encore le prince le plus puissant de l'Europe. A la vérité, comme les Athéniens qui, Philippe mort, se seraient fait un autre Philippe, Napoléon peut-être se fût créé une autre occasion de ruine; mais cette hypothèse est une preuve de plus que l'existence d'un état manque absolument de garantie quand elle ne repose que sur la volonté d'un homme. Un seul principe constitutionnel, fidèlement observé, eût pu prévenir tous ces malheurs, et ce principe existait dans la constitution de l'an VIII, c'était celui qui défendait que le chef de l'état commandât lui-même les armées. Le jour où le premier consul éluda cette interdiction, ce jour décida qu'après avoir été élevé par la guerre au comble de la grandeur, il périrait par la guerre. Malgré lui, dès-lors, par l'union de son génie et d'un pouvoir illimité en France, il était dans sa destinée d'obtenir de tels succès que chaque traité de pacification qui en serait la suite, porterait dans son sein le germe d'une guerre nouvelle. Marengo avait rendu nécessaire Austerlitz, Austerlitz exigeait Iéna et Friedland, la bataille de Friedland appelait celle de Wagram, la bataille de Wagram celle de la Moscowa, la bataille de la Mos-

cowa celles de Lutzen et de Dresde, que devait suivre la fatale journée de Leipsig; et, à partir de ce dernier moment, une impulsion inverse du mouvement qui avait porté Napoléon au faîte de la puissance devait le précipiter jusqu'au fond de l'abîme. Pour lui, nul point d'arrêt dans sa course rétrogade. Prince nouveau, il lui fallait disparaître du rang des souverains; né sur le trône, il eût gardé le trône, tout en perdant ses conquêtes. Peut-être faudrait-il ajouter, pour être juste, que rester dans la limite des institutions était extrêmement difficile pour un gouvernement naissant, obligé de se faire jour à travers les résistances de l'Europe coalisée. Il n'y a que les princes dont l'existence n'est pas contestée, qui puissent trouver, dans leur respect pour les institutions, des moyens infaillibles de force et des gages de sécurité. Pour eux, le secret de leur affermissement politique est le même que celui du crédit en finances, c'est la fidélité aux engagemens.

TABLEAU INDICATIF

DES PRINCIPAUX PERSONNAGES QUI FIGURENT DANS LES AFFAIRES POLITIQUES DEPUIS LE 18 BRUMAIRE JUSQU'A LA PAIX DE TILSITT.

Angleterre. Georges III, roi. *Chefs successifs du ministère*, M. Pitt, M. Addington, lord Grenville, le duc de Portland. *Secrétaires d'état ayant le département des affaires étrangères*, lord Hawkesbury, lord Mulgrave, lord Harrowby, M. Fox, lord Howick, M. Canning. *Agens politiques au dehors*, lord Cornwallis, signataire de la paix d'Amiens; lord Withworth, ambassadeur à Pétersbourg et ensuite à Paris; l'amiral Warren, ambassadeur en Russie; M. Lewisson Gower, ambassadeur *ibid.*; M. Paget, ambassadeur à Vienne; M. Frère, ambassadeur en Espagne; lord Yarmouth et lord Lauderdale, plénipotentiaires pour les négociations de paix avec la France.

Autriche. François II, empereur d'Allemagne, ensuite empereur héréditaire d'Autriche. *Ministres ayant dirigé les affaires étrangères*, le baron de Thugut, le comte de Lehrbach, le comte Louis de Cobentzl, le comte de Stadion. *Agens politiques au dehors*, le comte Louis de Cobentzl, signataire de la paix de Lunéville; le comte Philippe de Cobentzl, ambassadeur à Paris (on désignera toujours ce dernier par son prénom, pour le distinguer du vice-chancelier, son parent); le comte de Metternich, ministre à Berlin, puis ambassadeur à Paris; le comte de Stadion, ministre à Berlin, et ambassadeur à Pétersbourg.

Espagne. Charles IV, roi. Favori, premier ministre de fait, Manuel Godoy, prince de la Paix. *Ministre des affaires étrangères*, Cevallos. *Agens politiques au dehors*, le chevalier d'Azzara, ambassadeur en France; l'amiral Gravina, *ibid.*

France. Bonaparte, premier consul, président de la république italienne; Napoléon, empereur des Français, roi d'Italie. *Ministre des affaires étrangères*, M. de Talleyrand, qui deviendra prince de Bénévent. *Agens politiques au dehors*, M. Otto, signataire des préliminaires de paix avec l'Angleterre, ministre en Bavière; Joseph Bonaparte, signataire de la paix de Lunéville et de la paix d'Amiens; Lucien Bonaparte, ambassadeur en Espagne; le général Andréossy, ambassadeur à Londres et à Vienne; M. de Champagny, ambassadeur à Vienne; M. Alexandre de la Rochefoucauld, *ibid.*; le général Beurnonville, ministre à Berlin et ambassadeur en Espagne; le général Hédouville, ministre en Russie; M. Delaforêt, ministre à Ratisbonne et à Berlin; MM. Duroc et Caulaincourt, aides-de-camp de Napoléon.

Prusse. Frédéric Guillaume III, roi. *Ministres du cabinet, dirigeant les affaires étrangères*, le comte d'Haugwiz et le baron d'Hardenberg, plusieurs fois remplacés l'un par l'autre. *Agens politiques au dehors*, le marquis de Lucchesini, ministre en France; le général Knobelsdorf, *ibid.*; le baron de Jacobi, ministre à Londres; M. Lombard, secrétaire intime du roi.

Russie. Paul Ier, empereur; Alexandre Ier, *idem*. *Ministres ayant dirigé les affaires étrangères* sous divers titres, le comte Panin; le comte Rostopsin; le prince Kurakin, avec le titre de chancelier de l'empire, ayant le comte Kotschubey pour ministre adjoint; le comte Alexandre

de Woronzof, avec le titre de chancelier, ayant pour ministre adjoint le prince Czartoriski; le prince Czartoriski seul; le baron de Budberg. *Agens politiques au dehors*, M. de Kalitschef, ministre en France; le comte de Markof, *ibid.*; M. d'Oubril, chargé d'affaires, et ensuite envoyé extraordinaire, *ibid.*; M. de Nowosilsof, agent extraordinaire destiné pour Paris; le comte Rasumowski, ambassadeur à Vienne; le comte Simon Woronzof, ambassadeur à Londres (on désignera toujours ce dernier par son prénom, pour le distinguer de son frère, le chancelier de l'empire). En Russie, le chancelier de l'empire a, de droit, la direction des affaires étrangères. Quelquefois il fait tout par lui-même; quelquefois il laisse tout faire par son ministre adjoint.

Danemarck. Christian VII, roi. Frédéric, prince royal, régent. *Ministre des affaires étrangères*, le comte de Bernstorf.

Suède. Gustave IV, roi. *Ministre des affaires étrangères*, M. d'Ehrenheim.

Naples. Ferdinand IV, roi. *Premier ministre*, le général Acton.

Bavière. Maximilien Joseph, électeur et ensuite roi. *Ministre des affaires étrangères*, le comte de Montgelas.

TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

HISTOIRE
DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Nature du coup d'état du 18 brumaire. — Traits distinctifs du 18 brumaire. — Présidence du consulat déférée au général Bonaparte. — Adoption d'une mesure fausse, et sa révocation. Composition d'un nouveau ministère. — Nomination d'un secrétaire-d'état. — Suppression de l'emprunt forcé. — Révocation de la loi des otages. — Mise en liberté des prêtres détenus. — Mesures pour assurer la liberté des cultes. — Honneurs rendus à la mémoire de Pie VI. — Arrêté relatif aux naufragés de Calais. — Rappel des proscrits du 18 fructidor. — Retour du général La Fayette.—Offre d'amnistie aux Vendéens et aux Chouans.—Suppression de la fête du 21 janvier.—Suppression du serment de haine à la royauté. — Abolition des lois contre les nobles et les parens d'émigrés. — Organisation du conseil-d'état. —Nomination des membres du sénat et du tribunat.— Distribution des commandemens militaires. — Décrets relatifs à l'armée d'Égypte. — Envoi d'un sabre au général Desaix. — Titre décerné au général Gouvion-Saint-Cyr. — Décret sur les récompenses militaires. — Honneurs rendus à la mémoire de Joubert. — Statues de Condé et de Turenne placées aux Invalides. — Observations sur les principes de la conduite du premier consul. — Examen de la constitution de l'an VIII. — Causes qui ont produit les défauts de la constitution de l'an VIII. — Anéantissement du mode d'élection directe. — Effets désastreux du mode adopté. — Réflexions sur l'organisation du corps-

législatif. — Silence de la constitution sur la liberté de la presse. — Reproche fait au premier consul de n'avoir pas pris Washington pour modèle. — Mise en action de l'ordre constitutionnel.

(1800)

Le coup d'état est consommé, coup d'état violent dans ses moyens, immense dans ses effets, qui renverse un gouvernement, brise une représentation nationale, et met temporairement la force à la place de la loi. L'entreprise est de celles qui offrent à l'homme, capable de les tenter, trois chances séduisantes ou terribles ; la couronne civique, le trône ou l'échafaud. Une seule de ces chances en est l'ordinaire dénoûment. Pour le général Bonaparte, toutes trois, en quelque sorte, se réaliseront tour-à-tour. La couronne civique va d'abord ceindre son front républicain. Un trône s'élèvera pour lui, dont la splendeur éclipsera tous les trônes. Que sera le rocher de Sainte-Hélène, sinon l'échafaud de la gloire et du génie, échafaud dressé, par la vengeance de la victoire d'un jour, à l'expiation de dix-huit années de victoires ? Jamais mutation politique n'a, autant que le 18 brumaire, offert un concours inouï de circonstances propres à en légitimer le succès : grandeur de l'homme qui l'exécute, nationalité réelle ou apparente de ses intentions, garanties attachées à ses actes antérieurs, illusion produite par l'éclat de son nom et le cortége de ses fabuleuses campagnes,

promptitude de tout ce qui est illustre, honorable, glorieux, à se presser autour de lui, à reconnaître sa voix, à marcher sous ses ordres, tout s'unit, tout s'assemble, tout conspire pour son triomphe; mais malheur à quiconque, sans l'appui de tant de réalités et de prestiges, eût osé prendre sur lui la consommation d'un attentat aussi hasardeux! Ici, c'est le besoin public qui l'a commandé, c'est la reconnaissance publique qui va l'absoudre.

La constitution de l'an III n'existe plus. Au directoire aboli a succédé une commission consulaire, formée de Bonaparte, Sieyes et Roger-Ducos. Les conseils des Anciens et des Cinq-Cents, ajournés au 1er ventose (20 février 1800), sont représentés par deux commissions législatives, composées chacune de vingt-cinq membres. Ces commissions sont chargées par le décret du 19 brumaire (10 novembre), « de préparer les changemens à apporter aux dispo« sitions organiques de la constitution dont l'expé« rience a fait sentir les vices et les inconvéniens... « La commission exécutive pourra leur présenter ses « vues à cet égard. » Telle est la forme, telle est la mission du gouvernement provisoire, qui remplace l'ordre de choses détruit la veille. Le droit accordé à la commission consulaire de « présenter ses vues » sur l'ordre nouveau qu'il s'agit d'introduire, répond d'avance que l'action principale va résider dans cette commission, et la volonté de celle-ci, dans la volonté du général Bonaparte.

Des traits essentiels distinguent le 18 brumaire de toutes les autres journées qui ont plus ou moins violemment déplacé le pouvoir pour le mettre en de nouvelles mains. Depuis que, fatiguée de révolutions de place et de faubourg, la raison publique avait cherché à remonter du désordre à l'ordre, de l'anarchie à la fixité, ou depuis qu'un pouvoir supposé définitif, comme le directoire, avait eu à combattre pour son existence, il avait fallu substituer, à la pique des prolétaires, l'emploi d'une arme non moins dangereuse peut-être, l'épée du soldat. Ainsi, Pichegru, Hoche, Augereau, et Bonaparte lui-même avaient, à des époques diverses, servi les partis qui avaient voulu détruire des factions rivales, et raffermir un gouvernement ébranlé; mais, dans toutes ces circonstances, le glaive du guerrier n'avait été qu'un instrument mis en œuvre par l'autorité civile, et le général qui l'avait secondée allait, cette tâche remplie, reprendre son poste au milieu des phalanges républicaines, accoutumées à une passive obéissance. Peut-être en eût-il été encore de même du général Moreau, si, avant le retour de Bonaparte, il avait répondu à la voix d'hommes éclairés sur la situation de la patrie, qui, pour la préserver de sa perte imminente, lui demandaient le renversement du directoire. Dictateur de circonstance, Moreau eût été empressé d'abdiquer le lendemain. Tel n'est point le guerrier qui vient de prêter à la dernière révolution l'appui de son bras et de sa gloire. Instruit d'ailleurs

par l'expérience, Bonaparte doit-il se dessaisir d'un pouvoir qu'il se sent capable de manier plus habilement qu'aucun de ceux qui l'environnent? L'ambition le lui défend; et cette ambition, la conscience de sa force, le sentiment de sa supériorité la justifient. On pourrait dire plus : n'eût-il pas été naturellement ambitieux, l'intérêt public, dans la position où se trouve la France, lui eût commandé de l'être.

Le 11 novembre, les consuls se réunissent pour la première fois. Qui prendra le premier rang parmi eux? Sieyes semble en douter un moment. Ce n'est une question que pour lui. Déjà Bonaparte a été salué comme président par Roger-Ducos. La discussion s'ouvre sur les diverses parties de l'administration publique. Bonaparte s'exprime avec non moins de fermeté et de justesse sur les affaires civiles que sur les affaires militaires. Au sortir de cette séance, Sieyes dit à ses coopérateurs du dernier événement : « Messieurs, nous avons un maître. » Cependant, malgré cet aveu, la résignation de l'ex-directeur n'est pas encore complète, et il ne désespère pas de ressaisir l'avantage qui lui échappe. Appelé par sa renommée, comme publiciste, à être le rédacteur principal du nouveau statut constitutionnel, il imaginera, pour la formation du pouvoir exécutif, une combinaison destinée à faire retomber au second rang l'homme dont l'ascendant a déjà pris possession du premier. Cet effort de Sieyes ne sera pas plus heureux.

Jusqu'à présent, par une glorieuse exception, le

18 brumaire n'a frappé qu'un corps, qu'une autorité collective. Quelle que soit la part qu'on doive faire, en cette occasion, aux calculs de l'intérêt personnel, le but du mouvement n'a point été d'atteindre tels ou tels possesseurs du pouvoir. Ce n'est point une guerre privée; c'est une guerre d'ordre général contre un gouvernement qui entraînait la France à sa ruine. On a renversé le gouvernement; on a respecté les hommes. Tout-à-coup cette différence, qui ennoblit sa nature, est sur le point de lui être enlevée. On dirait qu'un mauvais génie veut ramener cette grande journée à une triste ressemblance avec les révolutions précédentes. Un arrêté des consuls, en date du 26 brumaire (17 novembre), ordonne la déportation de trente-sept personnes, députés ou autres individus, à la Guyane française, et celle de vingt-deux autres personnes dans l'île d'Oléron. Tout injuste qu'est cette mesure en elle-même, son iniquité s'accroît encore par un cruel mélange de noms étonnés d'être réunis. A côté d'hommes d'une démocratie exaltée, mais dont la vie est exempte de crimes, on voit sur cette liste figurer des êtres sanguinaires, que la liberté désavoue et repousse avec horreur. On a renouvelé, au moral, le supplice de Mézence. Hâtons-nous de dire que cet arrêté, aussi impolitique qu'inhumain, ne sera pas exécuté. Soit que les consuls en reconnaissent d'eux-mêmes l'imprudente barbarie, soit qu'ils reculent devant l'improbation avec laquelle est accueilli ce renouvellement de proscrip-

tions arbitraires, ils se hâtent * de modifier leur décision, et bientôt après ils la rapporteront complètement. A la peine de déportation, un second arrêté du 4 frimaire (25 novembre) substitua une simple mise en surveillance, et le mois suivant, cette mise en surveillance fut elle-même annulée. La courageuse rétractation de ces funestes mesures donna plus de force au gouvernement, que ne l'eussent fait les plus sanglantes proscriptions. Cette seule faute effacée, la révolution du 18 brumaire ne ressemble ni à celles qui l'avaient précédée, ni à celles qui l'ont suivie. Elle a son cachet particulier. Pour les changemens politiques, l'absence de réactions violentes est le trait qui en constate le mieux la légitimité. Au lieu de donner cours à de nouvelles vengeances, le 18 brumaire s'est créé une mission plus noble, la réparation de toutes les injustices antérieures. Une ère nouvelle commence véritablement pour la France. L'esprit s'ouvre à de nouvelles idées, l'ame à des impressions nouvelles; ou plutôt les idées, qui existaient en germe dans les cœurs français, éclatent au dehors dans les actes des consuls. Une approbation unanime sanctionne ces actes, parce qu'ils ne sont que l'expression de vœux secrets, qui se réjouissent d'avoir été entendus et consacrés par le bonheur d'une sage application

Au premier moment de leur installation, les con-

* 25 novembre.

suls avaient trouvé toutes les administrations dans la confusion et le désordre. Depuis long-temps les principales fonctions publiques étaient, comme une propriété mobilière, échangées sans cesse et de droit entre la médiocrité et l'incapacité. Le ministère nouveau que composèrent les consuls, quoique faible en quelques parties, était supérieur à tout ce qui avait existé jusqu'alors. M. de Talleyrand fut rappelé aux affaires étrangères; Cambacérès, maintenu provisoirement au ministère de la justice; Berthier fut nommé au ministère de la guerre; Gaudin, à celui des finances; Fouché, à celui de la police; l'habile ingénieur Forfait, à la marine; le savant Laplace, à l'intérieur. Ces deux derniers seuls répondirent peu à l'idée qu'on s'était formée de leurs talens.

A côté des ministres se trouvait un personnage, qui, sans en avoir d'abord le titre, en avait au moins l'influence; c'était un secrétaire-d'état, M. Maret, depuis duc de Bassano. Souvent ce secrétaire, devenu ministre secrétaire-d'état, contresigna des actes qui, suivant les règles d'une responsabilité ministérielle bien entendue, auraient dû avoir la garantie des chefs des départemens auxquels ils se rapportaient. Placé fréquemment entre le premier consul ou l'empereur et les ministres à portefeuille, il lui fallait un grand fonds de modération et de réserve, pour se faire pardonner par ceux-ci quelques empiètemens presque forcés sur leurs attributions. Ce poste exigeait en même temps beaucoup de flexibilité dans

l'esprit, des connaissances très-variées et une grande facilité de travail. Depuis le premier jour du consulat jusqu'au dernier jour de l'empire, le dévouement fut sans bornes d'un côté comme la confiance de l'autre.

Le ministère de la guerre et celui des finances étaient surtout dans le délabrement le plus absolu : le trésor était sans argent; l'armée sans habits, sans souliers et sans solde. De l'état de dissolution où se trouvaient toutes les branches du service public résulta, pour le général Bonaparte, la nécessité de tout voir, de tout approfondir, de tout apprendre; et peut-être cette nécessité est-elle devenue le principe d'un vice administratif, qui depuis s'est développé d'une manière grave, l'excès de la centralisation.

Deux idées principales préoccupent le général Bonaparte, la grandeur de la France et sa gloire personnelle; mais, n'eût-il pas porté au pouvoir d'aussi nobles sentimens, les plus mauvais règnes ont presque toujours des commencemens heureux. Pour tout gouvernement nouveau, quelle que doive être sa direction ultérieure, c'est un calcul naturel de s'établir, de s'affermir par des bienfaits. La première époque de l'administration consulaire va donc être une série d'actes, ayant plus ou moins de liaison entre eux, mais tous louables, sinon dans leur but futur et caché, du moins dans leurs effets patens et actuels.

Un impôt désastreux pesait sur la France sans at-

teindre son but, l'emprunt forcé et progressif de cent millions. La suppression d'un mal est déjà un bien. On se hâta de faire disparaître * ce mode de contribution destructif de tout droit de propriété. On le remplaça par une subvention extraordinaire, fixée à vingt-cinq centimes des contributions foncière et mobilière, payable sur les rôles de l'an VII.

Une impulsion uniforme fut donnée à tous les ministères. Partout des désordres se réprimaient, des améliorations s'opéraient, et, pour joindre l'ordre moral à l'ordre matériel, la première recommandation de tous les ministres aux magistrats, aux administrateurs, aux citoyens, était de seconder la réunion des esprits et l'oubli du passé.

La sécurité de deux cent mille familles était détruite par la loi des otages. Les consuls en proposèrent, et les commissions intermédiaires des conseils en votèrent la révocation.

Parmi les lois rigoureuses qu'avait ramenées le 18 fructidor était celle qui concernait les prêtres prévenus de sentimens ou d'actes opposés aux principes de la révolution. Il était à prévoir que l'homme qui, en Italie, avait profité de ses victoires pour adoucir le sort des prêtres français déportés ou fugitifs, ne laisserait pas long-temps subsister, contre les ecclésiastiques restés en France, des mesures de rigueur et de persécution. Un arrêté des consuls rendit à

* 2 frimaire (23 novembre).

leurs départemens, à leurs communes, à leurs familles, les prêtres détenus dans des prisons ou relégués dans l'île de Ré; prélude heureux qui annonçait que les portes de la France ne tarderaient pas à se rouvrir pour ceux qui gémissaient sur les terres étrangères. Au lieu de formules compliquées, dont l'effet ordinaire est d'embarrasser la piété véritable ou de fournir des prétextes à l'esprit de parti, on ne leur demanda plus que le simple serment de fidélité à la constitution.

Quoique la liberté des cultes fût consacrée par les lois, des dispositions administratives en gênaient presque partout l'exercice. Des ordres * ponctuellement exécutés firent disparaître ces entraves, et cette liberté ne fut plus un vain mot.

Depuis six mois le corps de Pie VI était en dépôt à Valence, sans recevoir les honneurs de la sépulture. C'était l'occasion d'un double hommage à rendre et à la dignité spirituelle du chef de l'Église, et à l'élévation du rang dans la personne d'un homme qui avait figuré parmi les princes de la terre. Cette occasion, le général Bonaparte ne pouvait pas la laisser échapper, lui qui s'était montré humble et soumis envers le Saint-Père, dans un temps où le gouvernement de la France était soit irréligieux par système, soit persécuteur par esprit de secte; lui qui, par la délicatesse de ses procédés envers les princes

* Arrêté du 8 nivose.

régnans, avait su concilier les formes républicaines de l'époque avec les convenances sociales. Les chrétiens de tous les pays applaudirent au respect manifesté envers le vicaire de Jésus-Christ sur la terre : les cours ne furent point insensibles à celui qui s'adressait au prince souverain.

Quelques émigrés *, naufragés à Calais, languissaient depuis cinq ans dans les cachots de la république. La destination du bâtiment qui les portait était pour les côtes de l'Ouest. Le fait n'était pas susceptible de doute ; mais, là où ils avaient été saisis, ils n'avaient pas touché le sol de la France par leur volonté ; ils n'y avaient été jetés que par la colère de l'Océan. Cependant plusieurs fois la hache de la mort avait été levée sur leur tête : c'était presque un triomphe pour l'esprit de modération d'avoir réduit leurs dangers à celui d'une réclusion indéfinie. Les consuls s'élèvent à de plus hautes pensées : ils refusent de garder des victimes livrées à la France par la tempête, et repoussent un droit des gens barbare, qui donnerait au glaive de la loi un horrible tribut sur le naufrage. Les naufragés furent renvoyés hors du territoire de la république.

L'attention des consuls s'est portée aussi sur d'autres infortunés, parmi lesquels il en est plusieurs dont le nom est cher à la patrie.

Tout, dans les rigueurs du 18 fructidor, n'avait

* De ce nombre était M. le duc de Choiseul, aujourd'hui pair de France.

pas été injustice; mais l'innocence s'y était trouvée confondue avec la trahison, avec le crime. Les consuls firent cesser cet injuste amalgame : Oléron, la Guyane et Sinnamari rendent à la France tous les hommes que leur redemande l'opinion publique.

Ce n'est pas non plus sans une vive joie que les vieux amis de la révolution de 1789 voient reparaître en France La Fayette, Latour-Maubourg, Bureaux de Pusy et leurs compagnons. Privilége heureux pour le gouvernement consulaire d'avoir des consolations pour toutes les nuances et pour toutes les dates d'infortune ! Les prisonniers d'Olmütz avaient dû leur liberté au général Bonaparte. Il avait fallu tous ses succès comme guerrier, dans ses premières campagnes d'Italie, toute son énergie comme négociateur à Léoben et à Campo-Formio, pour briser les portes des cachots autrichiens. On lui a souvent entendu dire que de toutes les concessions imposées à la cour de Vienne, aucune n'avait été si difficile à lui arracher. Tout en faisant réclamer ces illustres captifs, le directoire leur avait refusé la permission de revenir en France. Délivrés de leurs fers par Bonaparte général, ils doivent au consul Bonaparte de respirer l'air si doux de la patrie.

Une plaie profonde saigne depuis long-temps dans l'intérieur, celle de la Vendée et des Chouans. Cette plaie sera bientôt guérie. Déjà le mal a suspendu ses progrès : une amnistie a été offerte, et des paroles de conciliation se sont fait entendre.

Dans l'exaltation des idées révolutionnaires, on avait emprunté aux républiques anciennes leurs fêtes et leurs sermens. Ces institutions, qui s'étaient maintenues sous le gouvernement directorial, convenaient peu aux mœurs françaises. Elles durent disparaître après le 18 brumaire. Bonaparte, simple général, n'assistait que par la nécessité de sa position à la fête sacrilége du 21 janvier. Consul, il se hâte d'abolir un usage qu'il regarde comme immoral, et comme injurieux à la cendre des morts.

Le même sentiment produit la suppression du serment de haine à la royauté. Tout serment de haine est contraire au bon sens, quand cette haine surtout s'applique à un mode de gouvernement. N'était-ce pas d'ailleurs manquer à toutes les convenances, que de jurer haine à la royauté dans un moment où la France avait des rois pour alliés ? Dans cette manière de voir et dans ces actes de Bonaparte consul, on aime à saisir aujourd'hui les symptômes de sa tendance à l'hérédité du pouvoir. Peut-être va-t-on plus vite que lui. Il n'eût pas dû alors agir autrement, eût-il borné tous ses désirs à s'illustrer dans une magistrature temporaire.

D'après le principe qui avait dicté la loi des otages, une autre loi, dans le même esprit, avait exclu de toute fonction publique les nobles et les parens d'émigrés. Un gouvernement généreux, et même seulement juste, ne pouvait pas plus souffrir l'ilotisme des nobles que celui des plébéiens. Il fut dé-

claré * que cette loi oppressive avait été abolie par la promulgation seule de l'acte constitutionnel.

Pour éclairer le gouvernement dans sa marche, pour porter la lumière dans chaque partie du service, soit civil, soit militaire, les consuls ont senti le besoin d'un conseil d'état fortement organisé. Ce conseil, dont l'existence sera consacrée par la constitution, est divise en sections qui répondent à tous les besoins du gouvernement. Chacune d'elles réclame et admet les hommes les plus habiles dans chaque service particulier. Tous les partis, toutes les opinions fournissent leur contingent à ce conseil. Le public étonné admire cette association hardie. Il reconnait du talent dans tous les membres qui le composent. Le pouvoir saura dominer les opinions et tirer parti du talent.

Deux autres corps, un sénat conservateur, un tribunat, doivent entrer aussi dans l'organisation qui se prépare.

Le sénat conservateur offre une composition dont la France n'a pas moins à s'honorer. Tous les genres de mérite, tous les genres d'intérêt y ont leur représentation. A côté des vétérans de l'armée et de la marine, des jurisconsultes les plus distingués, des négocians et banquiers de nos principales villes de commerce, siégent nos savans les plus célèbres. La littérature et les mathématiques, la chimie et l'his-

* Arrêté du 4 nivose (25 décembre).

toire naturelle, la médecine, l'astronomie et la peinture elle-même, enfin toutes les notabilités de la société humaine s'étonnent et se réjouissent de se voir rassemblées dans la formation du premier corps de l'état. Quelques noms de l'ancienne monarchie y ont aussi touvé place, comme pour constater que le nouveau gouvernement réprouve toutes les injustices, et surtout les injustices collectives. On dirait que Bonaparte, prévoyant que le sénat pourrait bien ne pas avoir le relief d'une grande puissance, a pris soin de le recommander du moins à la considération publique par l'illustration individuelle de ses membres.

Les capacités plus actives et plus jeunes ont été réservées pour le tribunat.

La distribution des commandemens militaires n'est pas moins propre à satisfaire l'opinion publique. Moreau va commander sur le Rhin; Masséna, en Italie; Augereau, en Hollande. Dans les journées de brumaire, la conduite d'Augereau avait été plus que suspecte. Les consuls ne se souviennent que de ses services. Dans tous ces actes, je nomme les consuls, mais n'est-il pas évident déjà qu'un seul homme gouverne et que l'esprit de cet homme est de la plus vaste portée? Les préventions vulgaires ne l'atteignent pas. « Comptez, écrivait-il au général Augereau, que je n'oublierai jamais la belle journée de Castiglione. »

Bonaparte, consul, n'a pas perdu de vue les de-

voirs du commandant en chef de l'armée d'Égypte. Plusieurs décrets sont rendus en faveur de cette armée. Il s'occupe d'elle, veille sur elle. Il lui recommande l'obéissance au brave général qu'il lui a laissé. Trop grand pour être accessible à de petites passions, il pardonne au général Kléber l'injustice de ses plaintes contre le général Bonaparte. Il sait que Kléber est d'humeur querelleuse et prompte au murmure; que le même homme qui, la veille, regarde sa situation comme désespérée, est capable le lendemain, mesurant la difficulté à ses forces, de se sentir assez d'énergie et de ressources pour triompher des obstacles et conserver l'Égypte, ce qu'il eût fait sans le poignard du fanatique qui l'arrêta dans sa course. Qu'importent au dépositaire des destinées de la France quelques traits d'un esprit satirique et grondeur? Kléber, le fier Kléber, n'a cependant reconnu de supérieur, de maître qu'en lui. Aussi, de son côté, dans son fougueux lieutenant, Bonaparte ne voit que le grand capitaine.

Un autre encore n'eût pas moins mérité peut-être d'être choisi pour le commandement en chef; c'était Desaix. Kléber eût été pour Desaix un compagnon indocile. Bonaparte a jugé Desaix assez généreux pour obéir sans résistance à Kléber. Il apprécie, dans Desaix, et les qualités militaires et les qualités morales. Quoique, d'après les instructions qu'il a laissées à son départ, celui-ci doive bientôt le rejoindre, il lui envoie, comme preuve nouvelle de

son estime, un sabre richement garni, mais dont le principal diamant est cette inscription : *Conquête de la haute Égypte.*

L'armée d'Italie avait désappris la victoire. C'était vaincre alors que de sauver l'armée, et ce fut là l'immense service que rendit le général Saint-Cyr dans les derniers mois de 1799. La brillante conduite de ce général ne fut pas laissée sans récompense. Un beau sabre lui fut décerné, avec invitation de le porter dans les jours de combat. Saint-Cyr fut nommé en même temps le premier lieutenant de l'armée. La désignation était nouvelle; le titre, inconnu jusqu'alors; la nouveauté en double le prix.

Une profonde connaissance du cœur humain est une des qualités du général Bonaparte. Nous l'avons vu en Italie, en Égypte, excitant, par des récompenses guerrières, la noble rivalité de ses compagnons d'armes. Par son influence, ce principe de la nécessité des récompenses nationales est devenu un article * constitutionnel. Pour le moment, il s'arrête au mode ** qu'il a déjà mis en usage; mais de là sortira un jour la Légion-d'Honneur.

Non content d'assurer un tribut de reconnaissance aux belles actions présentes et futures, le premier consul ne néglige pas la dette du passé. Déjà il a rendu des honneurs particuliers à la mémoire

* Art. 87.

** Arrêté du 4 nivose (25 décembre).

de Joubert. L'hôtel des Invalides, qu'il est jaloux d'embellir, va se peupler, par ses ordres, de statues représentant les guerriers dont le nom est le plus cher à la patrie. La république française avait affecté de se jeter en dehors de l'ancienne France et de la désavouer. C'était une faute. La France ancienne n'a-t-elle pas aussi sa gloire? En la méconnaissant, la France nouvelle se dépouillait gratuitement d'un riche et glorieux héritage. Bonaparte va par degrés la conduire à en reprendre possession. A côté des statues de Hoche, de Joubert, de Marceau, de Dugommier et de Dampierre, un tact éclairé * et juste place celle de Condé et de Turenne. Le nom de prince de Condé n'est pas prononcé encore. L'hommage est rendu *au vainqueur de Nordlingue ** et de Rocroy.*

Depuis la chute de la monarchie, l'exercice collectif de l'autorité avait fait disparaître les idolâtries personnelles. Si, dans de cruelles époques, la peur avait placé quelques hommes affreux sur un sanglant piédestal; si Robespierre avait eu des adorateurs, c'est qu'il n'est pas de génie infernal qui n'ait aussi les siens. Quand Bonaparte parcourt Paris, quand il va saluer l'honneur de la patrie aux Invalides, l'espoir de la patrie à l'École-Polytechnique; quand il visite les prisons et en arrache des hommes innocens, ou coupables seulement de délits politiques, ce n'est

* Arrêté du 8 nivose (29 décembre).

** Termes de l'arrêté.

pas la peur qui l'accompagne, c'est l'admiration et la reconnaissance. Pour la première fois depuis la révolution, la gloire se trouve unie avec la puissance. La puissance, trop long-temps disséminée entre de faibles mains, réside sur une seule tête; et cette tête, que tant de couronnes attendent, combien de fois l'a déjà couronnée la victoire! Le commandement purifié ennoblit à son tour l'obéissance. Pour le bonheur du présent, pour le malheur de l'avenir, l'état tout entier s'est concentré dans un seul homme.

C'etait là, dira-t-on, le but où tendait Bonaparte. Tout ce qu'il avait fait en Italie et en Égypte avait été pour lui un acheminement à l'envahissement du pouvoir. Tout ce qu'il fait, après s'en être emparé, n'a pour objet que de l'affermir. Ses plus belles actions, sa modération actuelle, son respect pour la propriété, pour la liberté des personnes et des cultes, son empressement à faire adoucir les lois rigoureuses portées contre les prêtres, les nobles et les parens d'émigrés, à rappeler des proscrits, à récompenser les braves, à honorer la mémoire des grands hommes, tous ces actes ne sont que les calculs de l'ambition et de la politique. La supposition est sévère, je l'admets; cependant, avouons qu'elle n'est pas un malheur pour l'humanité, l'ambition qui vole au secours de toutes les infortunes; qu'elle n'est pas dépourvue d'une sagacité honorable, la politique qui sait si bien démêler dans tous les cœurs ce qui peut les toucher et les satisfaire; qu'enfin, elles ne peu-

vent pas être étrangères à l'amour de la patrie, l'ambition et la politique qui ne conçoivent pas de projet, ne forment pas de vœu, dont le succès ne doive tourner à la gloire et à l'intérêt de la France. De toutes les ambitions de camp ou de tribune qu'on a vues s'agiter depuis 1789, quelle autre eût été capable de verser sur la France tant de bienfaits? Quel autre caractère eût dominé tous les partis et enchaîné toutes les factions? Quel autre bras eût pu creuser une si profonde démarcation entre le règne de l'anarchie et le règne de la loi? En deux ou trois mois, que d'événemens nouveaux et quelle nature nouvelle d'événemens! Quelle distance infinie dans un intervalle de peu de jours! quel siècle entre le 17 et le 20 brumaire!

Le corps-législatif s'était ajourné jusqu'au 20 février. Les commissaires intermédiaires et les consuls auraient été dans la ligne du devoir, pourvu qu'à l'expiration de ce délai un gouvernement définitif eût été établi. Ils crurent bien mériter de la France en devançant ce terme, et en faisant cesser deux mois plus tôt l'incertitude d'une situation provisoire. La constitution fut signée par les consuls, le 22 frimaire (13 décembre) et adoptée le lendemain, par les commissions législatives.

Si, dans l'exposé des premiers actes du gouvernement consulaire, nous nous sommes associés aux sentimens de satisfaction et de joie qu'ils firent naître dans les esprits, nous ne devons pas dissimuler

que le nouveau pacte constitutionnel va porter de graves atteintes aux libertés nationales, et fournir en outre des armes contre elles au pouvoir exécutif. Est-il exact de dire, avec l'abbé de Montgaillard, que la constitution de l'an VIII, « organisée pour « ramener la servitude, décèle * dans chacune de ses « incohérences la mauvaise foi du fondateur? » C'est une assertion au moins digne d'examen. D'abord, pour juger sainement une constitution, il faut se rappeler le temps où elle a pris naissance. Ensuite, pour ce qui concerne le général Bonaparte, on se trompe en regardant la constitution de l'an VIII, comme étant essentiellement son ouvrage. Il ne prit à sa rédaction qu'une part très-secondaire, et n'exprima une opinion tranchée que sur quelques points dont nous rendrons compte plus tard. Si les droits politiques des Français furent restreins sous quelques rapports, et violés sous quelques autres, soit par le texte, soit par le silence même de cette constitution, c'est surtout dans la disposition naturelle des esprits en cette circonstance, qu'il faut en chercher la cause. Le souvenir des horreurs de l'anarchie mettait surtout en garde contre les abus de la liberté. Le peuple français éprouvait cette lassitude, si bien décrite par Montesquieu, qu'avaient ressen-

* Parmi les accusations élevées par divers écrivains, je prends de préférence celle qui est exprimée dans les termes les plus énergiques.

tie les Anglais après d'impuissans efforts « pour éta-« blir parmi eux la démocratie.,. Le gouvernement « changeait sans cesse, le peuple étonné cherchait la « démocratie et ne la trouvait nulle part. Enfin « après bien des mouvemens, des chocs et des se-« cousses, il fallut se reposer dans le gouvernement « même qu'on avait proscrit. » De cet exemple de l'Angleterre, on tirerait une conséquence fausse, si l'on supposait qu'au 18 brumaire le rétablissement de l'ancienne monarchie fût possible en France. On avait, comme en Angleterre, cherché la démocratie sans la trouver, et, dans les momens où on la voyait de plus près, on avait pu reconnaître que, surtout pour un état de premier ordre, le gouvernement de la démocratie n'est rien moins qu'un gouvernement libre, qu'il ne l'est pas même à son centre, d'où il fait peser son despotisme sur le reste du pays. On éprouvait assurément, à un haut degré, le besoin de stabilité et d'ordre, mais on continuait à repousser, comme la menace d'un fléau effrayant, les noms de monarchie et de royauté. En admettant, avec Montesquieu, que ce soit une destinée presque inévitable, pour un grand royaume changé en république, de retourner à la monarchie, il y a aussi une autre nécessité qui doit accompagner ce retour, pour qu'il soit durable : c'est que la monarchie absolue, qui a existé antérieurement, reparaisse comme monarchie tempérée. Autrement une révolution de 1660 appelle une révolution de 1688. Or, d'après ce qui

s'est passé en France depuis 1814, est-on autorisé à croire que la partie de l'émigration, qui entourait nos rois et sans laquelle ils ne pouvaient pas revenir *, fût, en 1799, mûre pour un gouvernement constitutionnel?

Sans nous arrêter à cette difficulté, il est de fait qu'alors la population française était presque généralement dominée par des préjugés invincibles, et que, dût-elle admettre un pouvoir plus étendu même que celui de ses anciens rois, elle ne pouvait l'accepter qu'avec des formes différentes et sous d'autres noms. C'était donc à trouver un mode de gouvernement, qui réunît la force de concentration de la royauté à des institutions plus ou moins républicaines, que devaient s'appliquer la commission consulaire et les deux commissions législatives. Ces deux dernières commissions déléguèrent douze de leurs membres pour procéder à ce travail de concert avec les consuls. La réputation de Sieyes l'appelait à en être le principal rédacteur. On attendait de lui, avec une sorte de confiance superstitieuse, un plan d'organisation, capable de satisfaire aux besoins du présent et de l'avenir. Le plan qui fut discuté et en grande partie adopté, était le sien. Le mérite ou le blâme doit lui en appartenir. Quelques-unes des dis-

* It was impossible to restore the princes of the Bourbon house without restitution to those who had been exiled in its defence. *Discours de M. Erskine*. Janvier 1800.

positions qu'il proposait furent modifiées, il est vrai; mais raisonnablement elles devaient l'être. Le projet, tel qu'il fut adopté, présentait :

Un pouvoir exécutif, composé de trois consuls, nommés pour dix ans et indéfiniment rééligibles;

Un sénat conservateur, de quatre-vingts membres, nommés à vie et inéligibles à toute autre fonction, investi du droit d'annuler les actes inconstitutionnels qui lui seraient déférés par le tribunat ou par le gouvernement;

Un tribunat, de cent membres, discutant les projets de lois, en votant l'adoption ou le rejet, et envoyant trois orateurs, pris dans son sein, pour exposer et défendre, devant le corps-législatif, les motifs du vœu qu'il a exprimé;

Un corps-législatif, de trois cents membres, faisant la loi, en statuant par scrutin, sans discussion de la part de ses membres, sur les projets débattus devant lui par les orateurs du gouvernement et par ceux du tribunat.

Cette indication suffit pour faire connaître la part accordée, dans la confection des lois, au gouvernement, au tribunat et au corps-législatif; mais le sénat conservateur avait particulièrement une attribution d'une haute importance : c'était d'élire, dans la liste nationale, les législateurs, les tribuns, les consuls, les juges de cassation, et les commissaires à la comptabilité.

Les divers modes d'élection, en usage depuis l'as-

semblée constituante, pour former la représentation nationale, avaient souvent produit de si fâcheux résultats, que Sieyes, dans son projet de constitution, avait cru devoir enlever l'élection directe aux citoyens, ne leur laisser qu'une élection indirecte fort éloignée, et transporter l'élection définitive au sénat, qui, par la nature de son organisation, devait être regardé comme exempt des erreurs et des passions populaires.

L'exercice des droits de cité se réduisait aux opérations suivantes :

Les citoyens de chaque arrondissement communal formaient une liste de ceux d'entre eux qu'ils jugeaient les plus propres à gérer les affaires publiques. Le nombre des personnes désignées devait être égal au dixième de celui des citoyens ayant droit d'y concourir ;

Les citoyens compris dans cette liste communale désignaient un dixième d'entre eux : c'était la liste départementale ;

Enfin les citoyens compris dans cette dernière désignaient entre eux, à leur tour, un dixième qui formait la liste nationale.

Ces trois listes renfermaient les citoyens éligibles, dans leur degré respectif, pour les fonctions nationales, pour les fonctions de département, pour celles d'arrondissement. Cette échelle de notabilités, aristocratie progressive mais non permanente, puisque les listes devaient être revues tous les trois ans, fut

accueillie avec assez de faveur, parce qu'elle faisait succéder la régularité et le calme aux tempêtes électorales, dont on était fatigué. A la rigueur, c'était une application ingénieuse du principe de la souveraineté du peuple, qui se trouvait ainsi mis en pratique autant qu'il pouvait l'être, puisqu'il était vrai de dire qu'il n'y avait pas une fonction dans l'état à laquelle le peuple n'eût nommé, mais de quelle manière? Les trois listes formées par les citoyens devaient offrir : la première, cinq cent mille personnes; la seconde, cinquante mille; la troisième, cinq mille. Dans cette dernière sont pris les membres du tribunat et du corps-législatif. Quelle part le peuple, en effet, a-t-il à leur nomination, lorsque cette part se réduit à présenter pour ces fonctions cinq mille candidats? Là était le vice essentiel, le vice capital du système de Sieyes.

Une candidature aussi nombreuse rend évidemment le droit d'élection complètement illusoire. Le pays n'a plus de représentation immédiate et réelle. Il n'existe presque aucun rapport, ou du moins qu'un rapport éloigné et insensible, entre la nation et les hommes qui sont censés ses représentans. Cette fatale combinaison, adoptée alors comme une mesure de prudence et de sagesse, portait un coup mortel aux libertés publiques : c'était un malheur véritable pour le gouvernement lui-même. En effet, quelle différence, tant pour le gouvernement que pour la nation, entre un tribunat et un corps-lé-

gislatif nommés par le sénat sur une liste de cinq mille personnes, et ces deux mêmes corps, s'ils eussent été composés par une élection directe des citoyens? Combien leur renouvellement périodique, qui eût porté, à la tribune de l'un de ces corps et dans le vote de l'autre, l'expression des vœux de la France, ne les eût-il pas rendus plus respectables à leurs propres yeux et aux yeux du pouvoir exécutif? Combien les paroles du tribunat eussent retenti plus solennellement aux oreilles du premier consul! L'opposition l'irritait, en venant d'hommes nommés, sous sa propre influence, par un des corps de l'état: elle l'aurait porté à de sérieuses réflexions, s'il avait vu, dans ces tribuns opposans, les hommes du peuple, les interprètes de ses pensées et de ses besoins! Attentif, comme il l'était, à ménager, à caresser même l'opinion publique, eût-il pu affaiblir d'abord, et ensuite faire disparaître entièrement un corps de représentans effectifs, qui auraient été les organes manifestes de cette opinion? La mutilation, la suppression du tribunat eussent été, dans ce cas, des mesures d'une violence faite pour être vivement sentie, et il peut être douteux qu'il s'y fût déterminé.

On s'est accordé assez généralement, et surtout depuis 1814, à présenter comme absurde, comme ridicule au plus haut point, un corps-législatif muet *, statuant sur l'adoption ou sur le rejet des lois, sans

* Curiam elinguem. PLINE.

une discussion préalable dans son sein, à laquelle tous ses membres aient été appelés à prendre part. Sans doute une telle méthode est peu en harmonie avec les idées que nous nous formons aujourd'hui d'un gouvernement représentatif dans sa réalité; mais, pour juger sainement une institution, il faut d'abord la rapporter aux circonstances pour lesquelles elle a été faite; ensuite, cette considération même d'époque mise à part, on pourrait demander si, pour qu'il y ait discussion dans une assemblée, il est indispensable que cinquante, que cent personnes parlent effectivement sur le même sujet. Lorsque pour nous les habitudes du gouvernement représentatif auront été formées et régularisées par le temps, on verra probablement, comme nous le voyons en Angleterre, dix ou quinze orateurs au plus traiter la même question. Les débats se concentreront entre les hommes spéciaux ou d'une supériorité reconnue. D'après la constitution de l'an VIII, c'était dans le tribunat qu'était établi le siége de la discussion : le résumé seulement en était porté au corps-législatif. Juge impartial, tribunal sans passion, ou du moins présumé tel, le corps-législatif prononçait après avoir entendu les propositions, concordantes ou opposées, qui lui étaient soumises.

Lorsque plus tard le tribunat cessera d'exister, il sera, en échange, formé dans le sein du corps-législatif des commissions pour examiner les projets de loi. Après cet examen, les projets seront, en séance

générale du corps-législatif, discutés contradictoirement par les membres de ces commissions et par les conseillers-d'état chargés d'appuyer les propositions du gouvernement. Le tort principal de ce dernier mode est de réduire en usage forcé, en obligation absolue, un ordre de discussion qui paraît trop restreint, surtout parce qu'il est imposé, mais qui, à peu de chose près, eût pu s'établir par une suite naturelle du cours des choses. Lorsqu'on venait de voir, durant dix années, les lois votées au milieu des orages et sous l'influence des passions de la multitude, il avait été excusable peut-être de chercher des garanties dans des formalités plus ou moins sévères. En 1791, l'assemblée constituante avait épuisé tous ses efforts pour fonder un gouvernement presque démocratique sous le nom de monarchie. En 1799, les hommes les plus sages, les plus sincères amis de la liberté, aspiraient à retrouver la stabilité de la monarchie sous les formes d'un gouvernement républicain. Que le général Bonaparte ait voulu de la force dans l'autorité, rien de plus naturel, rien même de plus raisonnable; que dès-lors il ait entrevu la possibilité de rétablir un jour la royauté à son profit et au profit de sa famille, rien de très-extraordinaire encore; et cependant il est permis d'en douter, quoi qu'il en ait pu penser lui-même, lorsqu'il a écrit ses Mémoires avec les impressions et les idées d'un autre temps. Ce qui est le plus vraisemblable, on pourrait dire, le plus certain, c'est que, confiant dans sa force,

avide de puissance et de gloire, mais en même temps jaloux de fonder sa grandeur sur la grandeur de la France, bien assuré qu'il allait régner en effet, il laissait au temps à régler sous quel titre.

Ce fut sur la forme à donner au gouvernement, sur le nombre des membres qui devaient le composer et sur la nature de leurs attributions, que, prenant tout-à-coup une vive part aux débats, le général Bonaparte combattit et fit rejeter les idées en effet inadmissibles de Sieyes. Celui-ci proposait, pour la sommité de l'état, un grand électeur à vie, qui aurait nommé deux consuls, l'un pour la paix, l'autre pour la guerre. Dans le grand électeur eût résidé la représentation de la puissance; dans les consuls, l'action du gouvernement. Était-ce là tout ce qu'avait pu enfanter l'imagination du publiciste métaphysicien? ou bien n'était-ce qu'un arrangement de circonstance, dans lequel chacun des consuls provisoires devait trouver sa place, Sieyes lui-même comme grand électeur, Bonaparte comme consul de la guerre, Roger-Ducos comme consul de la paix? Quoi qu'il en soit, nulle de ces fonctions, pas même la première, ne convenait au général Bonaparte, qui ne pouvait pas vouloir d'une autorité révocable. Il repoussa la création de deux consuls se partageant le gouvernement et l'administration, comme une monstruosité qui, si l'un des deux ne consentait pas à se soumettre à l'autre, placerait ces fonctionnaires dans un conflit perpétuel; et il rejeta de même la

création d'un grand électeur, comme offrant « l'om-« bre décharnée d'un roi fainéant. » La volonté de Sieyes, dans cette invention, semble être en effet d'établir un fantôme de monarchie; mais sa position personnelle, ses discours et ses actes antérieurs ne lui permettaient pas d'admettre l'existence d'un premier magistrat entièrement irresponsable. Pour détruire la chance d'une peine plus terrible, il avait, comme préservatif contre les écarts de ce premier magistrat, imaginé l'absorption, c'est-à-dire, la disparition éventuelle du grand électeur, forcé de se perdre dans les rangs du sénat. Indépendamment des autres dangers qu'une telle organisation pouvait entraîner, elle avait l'inconvénient de mettre sans cesse le sort du gouvernement et de la France à la merci d'une faction. Il fallut chercher un autre mode. Telle était encore la force des préjugés de la révolution, qu'on craignait d'effaroucher un grand nombre d'esprits, en désignant un chef unique, même pour un temps déterminé. On écarta jusqu'au titre de président, dont cependant ne s'effraie par la liberté américaine. On jugea donc devoir s'en tenir à la dénomination de consuls, déjà consacrée par deux mois d'une action tutélaire, mais en plaçant dans la main de l'un d'eux toute la réalité du pouvoir *.

* A son retour en France, le général La Fayette, dans une conversation avec le premier consul, l'absolvant de la constitution de l'an VIII, ne lui reprochait que d'avoir fait un peu forte la part du pouvoir exécutif. « Que voulez-vous? répondit le pre-

Le général Bonaparte offrit la place de deuxième consul à Sieyes, qui la refusa; ce qui servit de prétexte pour ne point conserver Roger-Ducos. Maître de son choix, il s'associa deux hommes d'un mérite incontestable, Cambacérès et Le Brun, tous deux propres à le seconder par leurs talens, sans être pour lui de dangereux voisins. Déjà, par le choix de deux de ses ministres, MM. Fouché et de Talleyrand, il avait, pour ainsi dire, jeté un hameçon aux hommes nouveaux et aux hommes de l'ancien régime. Le même avantage lui est assuré par la position diverse des deux consuls qu'il associe nominalement à son autorité. L'un complice, involontaire sans doute, de quelques actes terribles de la révolution, Cambacérès, est destiné à ramener au gouvernement consulaire les exagérations républicaines; l'autre, ancien coopérateur du chancelier Maupeou dans ce que les projets de ce chancelier avaient de raisonnable ou de plausible du moins, Le Brun, sera utile pour rallier à ce même gouvernement ceux des hommes monarchiques qui sont plus attachés au principe de la monarchie même qu'à l'existence de telle ou telle dynastie *.

mier consul. Sieyes avait mis des ombres partout; ombre de pouvoir législatif, ombre de pouvoir judiciaire, ombre de gouvernement. Il fallait bien de la substance quelque part. Ma foi, je l'ai mise là. »

* Dans les premières années, le premier consul s'aida utilement des conseils de M. Le Brun sur les questions administra-

Un article de la constitution de l'an VIII, celui qui porte « que les agens du gouvernement, autres « que les ministres, ne peuvent être poursuivis pour « des faits relatifs à leurs fonctions qu'en vertu « d'une décision du conseil d'état, » a été, depuis 1815, une calamité pour la France; et, à cette occasion, on s'est livré à de vives sorties contre le despotisme consulaire et impérial. Il n'y a nulle parité entre les deux époques. Au sortir d'une anarchie de dix années, on avait pu vouloir élever une sauvegarde en faveur de l'autorité long-temps méconnue. Cette nécessité n'était pas la même sous le régime de la Charte, dont l'existence seule avait dû abroger une telle disposition. D'ailleurs, ni sous le gouvernement consulaire ni sous le gouvernement impérial, il n'y avait eu, comme depuis 1815 jusqu'en 1828, un état de guerre flagrant entre l'esprit de l'administration et l'esprit du pays. Ce qui, dans un temps, avait été une précaution purement défensive, était devenu, dans l'autre, un retranchement d'où l'attaque se dirigeait au dehors avec impunité.

Il est un autre reproche beaucoup plus fondé que l'on peut faire à la constitution de l'an VIII; et celui-ci ne porte pas sur son texte, mais sur ses omissions : c'est l'absence de garanties pour plu-

tives. Il affectait même de le nommer son *tuteur*. L'émancipation d'un tel pupille ne pouvait pas se faire long-temps attendre.

sieurs des droits politiques des Français, particulièrement pour la liberté de la presse. Cette liberté, la plus indispensable de toutes pour un gouvernement représentatif, n'est pas même nommée dans cette constitution. Était-ce une faute véritable que cette omission, ou bien était-ce un oubli bien entendu? Cette question même aujourd'hui est encore douteuse. Consacrée en principe par toutes les constitutions précédentes, la liberté de la presse avait toujours été violée, et elle avait inévitablement dû l'être. La proclamer de nouveau, c'eût été de nouveau la livrer à de prochains et infaillibles outrages. Des raisons et des circonstances graves en rendaient alors, sinon impossibles, du moins très-difficiles, l'application et la pratique.

Quoique la constitution de l'an III eût établi en principe la responsabilité des ministres, il était malaisé qu'à la suite de violentes convulsions où l'inviolabilité royale, consacrée par la constitution de 1791, avait été méconnue dans la personne même d'un monarque héréditaire, l'opinion s'accoutumât à respecter cette inviolabilité dans un pouvoir nouveau, temporaire et électif. Sous le régime directorial, les plaintes ou les accusations des conseils dédaignèrent ainsi de s'arrêter à la personne des ministres. Elles s'élevèrent contre les directeurs eux-mêmes ou contre quelques-uns d'entre eux, et il en résulta qu'on eut plusieurs fois des révolutions de directoire, lorsque, sous un gouvernement repré-

sentatif mieux organisé, on n'eût dû avoir que des révolutions de ministère.

Il semble qu'une meilleure classification aurait dû prévaloir sous le gouvernement consulaire. Le premier consul prenait un essor assez élevé pour qu'une démarcation profonde pût se creuser entre le chef irresponsable de l'état et des ministres responsables. Le principe : *le roi ne peut mal faire*, aurait dû être appliqué au premier consul et à l'empereur, de manière que le tribunat eût cherché, dans la responsabilité ministérielle, un recours contre les actes abusifs du gouvernement; mais, outre qu'en 1800 les questions d'ordre constitutionnel n'étaient pas aussi bien entendues qu'elles le sont aujourd'hui, le caractère personnel de Bonaparte mettait obstacle à cette importante distinction. Comme il était lui-même, ainsi qu'on en a fait la remarque, son Louvois et son Turenne, qu'il prétendait être son Colbert et son Sully, qu'en un mot il ne voyait dans la plupart de ses ministres que des commis, que des instrumens d'exécution, il eût été presque dérisoire d'élever contre tel ou tel d'entre eux une accusation nominative pour des actes dont on savait fort bien que la pensée première ne leur appartenait pas. Le principe du mal, au reste, remontait à la constitution de l'an III. La question de la responsabilité ministérielle avait été si peu comprise par les rédacteurs de cette constitution, que, suivant une de ses dispositions spéciales, « les ministres ne forment point un con-

seil; » disposition inexplicable, puisqu'il faut au contraire que les ministres forment un conseil duquel émanent toutes les mesures de gouvernement, pour qu'il existe une véritable responsabilité. Le système contraire place nécessairement la responsabilité trop haut, ce qui peut en faire une cause de bouleversement, mais ce qui le plus souvent la rend illusoire. Là où le tribunat n'avait point d'action possible, la presse ne pouvait pas en avoir davantage. N'ayant point à qui se prendre au-dessous du chef de l'état, ou elle était condamnée à se taire, ou elle se trouvait forcée de s'attaquer à ce chef lui-même, et c'était naturellement ce que celui-ci devait être peu disposé à lui permettre.

D'un autre côté, si depuis la restauration, en pleine paix, sous le règne d'une maison reconnue et appuyée par toute l'Europe, le gouvernement n'a consenti à l'affranchissement de la presse qu'après quatorze années de résistance, conçoit-on que cette liberté de la presse, entachée d'affligeans souvenirs, et signalée par d'horribles abus que la loi n'avait pas encore su réprimer, dût paraître bien compatible avec un gouvernement à sa naissance, dont l'existence était contestée tout à la fois par des factions intérieures et par les puissances étrangères? Sans doute, en y renonçant, Bonaparte, consul ou empereur, se privait d'un précieux avantage. La presse eût pu lui ouvrir les yeux et l'arrêter dans sa marche, lorsqu'il courait vers un abîme; mais aussi cette

liberté, utile auxiliaire d'un gouvernement affermi, pouvait être un ennemi mortel pour un gouvernement qui n'avait point de racines dans le vieux respect des peuples et dans les entrailles du temps. Que l'on songe à la puissance d'un tel levier, manié par des mains hostiles, ayant son point d'appui à Londres, dans les caisses du ministère anglais. Il est plus que probable que le nouveau gouvernement de la France eût été jeté dans de graves embarras, et qu'il n'eût pas manqué de chercher son salut dans des mesures extra-constitutionnelles. Avec une telle certitude, il fut peut-être convenable de ne point faire mention de la liberté de la presse, et de lui rendre hommage par le silence, en évitant du moins de profaner son nom.

Quoique sir Walter Scott, au sujet de la constitution de l'an VIII, ait porté, sur la conduite du général Bonaparte, un jugement plus impartial que ne l'ont fait beaucoup d'écrivains français, la raison de l'historien n'a pu résister au plaisir de terminer ses réflexions par un trait déjà bien vieux pour être encore brillant. « Bonaparte, a-t-il dit, pouvait jouer « le rôle de Washington; il préféra celui de Crom- « well. » Cette idée, pour avoir été reproduite mille et mille fois, n'en est ni plus juste, ni plus solide. Le rôle de Washington ne convenait pas plus à la France, que celui de Bonaparte aux États-Unis. Si un gouvernement républicain pouvait s'établir dans un grand état de notre Europe actuelle, ce serait en

Angleterre plus que partout ailleurs, parce que la position insulaire de ce pays, le mettant à l'abri d'une brusque invasion, laisserait aux partis de l'intérieur le loisir d'user leurs armes les uns contre les autres, jusqu'à ce qu'ils pussent parvenir à une organisation de république qui eût quelque consistance. Cependant l'Angleterre elle-même a échoué dans cette tentative. Pour la France, la difficulté était plus grande encore. Transporté en France, le Washington des États-Unis n'eût pas dû y être le même homme qu'en Amérique. Avec le même désintéressement personnel, le même amour du bien public, il n'eût pas dû vouloir pour la France une magistrature de courte durée qui, tous les cinq ans, eût remis en question le repos et l'existence même d'un grand état. « Je ne « pouvais être qu'un Washington couronné, a dit le « captif de Sainte-Hélène... Il me fallait auparavant « la dictature universelle... Il me fallait vaincre à « Moscou. » Nous n'examinons point pour le moment ce qu'il peut y avoir de vrai ou de faux dans cette nécessité prétendue de vaincre à Moscou et d'obtenir la dictature universelle; mais si Napoléon a seulement voulu dire que, parvenu au pouvoir, il a dû vouloir triompher de tout ce qui l'empêchait de rendre ce pouvoir solide et durable, cette assertion n'a rien qui ne puisse se soutenir. Tant que les puissances continentales de premier ordre conserveront leur forme de gouvernement actuelle, ce serait une calamité pour la France qu'une magistrature suprême,

dont le titulaire ne fût pas inamovible et même héréditaire. Les renouvellemens périodiques de ce titulaire ne pourraient que devenir l'occasion de commotions intérieures, aggravées par l'intervention publique ou secrète de puissances ennemies ou jalouses, et ne manqueraient pas d'amener une usurpation violente, orageuse, sanglante, qu'aurait pu prévenir un établissement opéré sans secousse et revêtu du sceau de la légalité. Le tort du général Bonaparte, comme homme d'état, ne sera pas d'établir un jour l'hérédité dans sa famille; ce sera de méconnaître qu'un prince nouveau ne peut pas tenter les mêmes hasards et supporter les mêmes épreuves qu'un monarque issu d'une ancienne dynastie.

De toutes les observations précédentes sur la constitution de l'an VIII et sur la manière dont elle fut rédigée, on doit conclure, à ce qu'il me semble, que les défauts de cette constitution tenaient en grande partie à la difficulté des temps; mais on doit, surtout, forcément reconnaître que ses imperfections, ses incohérences, n'étaient point l'ouvrage, et surtout l'ouvrage prémédité du général Bonaparte, puisque le vice le plus grave de tous, la disposition qui enlevait aux citoyens la nomination directe des législateurs et des tribuns, entrait dans l'ensemble d'un système, à la conception duquel il avait été absolument étranger. Il y a donc de l'injustice à prétendre qu'il avait d'avance tout combiné pour la des-

truction de la liberté et l'oppression de la nation française. Le fait, même réalisé dans des temps ultérieurs, ne prouve pas l'existence d'un odieux calcul en 1799. Tout ce que pouvait et devait désirer le général Bonaparte, c'était de devenir, sous un titre quelconque, le premier personnage de la France. Le reste devait dépendre de son génie et de la fortune.

La constitution avait été, le 24 frimaire (15 décembre), soumise à l'acceptation de la France. Le recensement des votes, qui sera publié le 19 pluviose (8 février), donnera pour l'acceptation trois millions onze mille suffrages, c'est-à-dire, une sorte d'unanimité. Cette adhésion empressée des citoyens tenait plutôt à un sentiment juste en lui-même qu'à un examen réfléchi du pacte nouveau par lequel on allait être régi. Depuis deux mois, la France semblait vivre d'une vie nouvelle; on éprouvait une sécurité, un bien-être, dont depuis long-temps on avait perdu l'idée. En tête de la constitution, on voyait les mots : *Liberté, égalité, gouvernement représentatif.* On recevait pour premier magistrat l'homme qui, depuis quatre ans, avait inspiré une admiration toujours croissante; on voulait du repos, de la gloire, et le nom de la république : tous ces vœux étaient satisfaits. Le respect pour les formes eût voulu que l'installation du gouvernement constitutionnel suivît, au lieu de le devancer, le recensement des votes. On se crut dispensé d'attendre un résultat qui ne pouvait pas être douteux. Il fallut à

Cromwell huit mois * d'une dictature violente et irrégulière avant de parvenir à l'établissement de l'*instrument d'état* qui le déclara lord protecteur. Deux mois d'une dictature collective et paisible ont suffi à la fondation du pouvoir du général Bonaparte comme premier consul. De fait la dictature va se perpétuer en sa personne seule, mais par un assentiment général, et quelque temps sans offense pour les lois. Le 11 nivose de l'an IX (1er janvier 1800), le provisoire avait cessé, l'ordre constitutionnel prenait son cours, la représentation nationale ouvrait ses séances; et le général Bonaparte avait commencé, sous le nom de premier consul, ce règne prodigieux, l'étonnement du monde, archive de faits inouïs, époque monumentale dans laquelle se réunissent les plus belles comme les plus effrayantes leçons pour l'instruction des peuples et des rois.

* Du 30 avril 1653 au 16 décembre de la même année.

CHAPITRE II.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Tentative de négociation avec l'Angleterre. — Caractère particulier de la lettre du premier consul au roi. — Réponse du ministère anglais. — Discussions dans le parlement d'Angleterre. — Remarques sur cette tentative de négociation. — Communications du premier consul avec l'Autriche. — Levée de l'embargo mis en France sur les bâtimens neutres. — Création du conseil des prises. — Situation de la Prusse à l'égard de la France. — Objet de la mission du colonel Duroc à Berlin. — Réponse de la cour de Prusse. — Levée de l'embargo mis sur les bâtimens hambourgeois. — Changement de procédés de la France envers l'Espagne, la Suisse et la Hollande. — Renonciation de Paul Ier à l'alliance de l'Angleterre et de l'Autriche. — Conventions de subsides conclues par l'Angleterre avec la Bavière, le Wurtemberg et l'électeur de Mayence. — Le corps du prince de Condé passe à la solde de l'Angleterre. — Formation de la république des Sept-Iles. — Élection d'un nouveau pape.

Lorsque le général Bonaparte, revenant d'Égypte, débarquait naguère sur nos côtes, ce n'était en France qu'un homme de plus; mais de quel poids va être la présence de cet homme dans la balance de l'Europe! Déjà il a tout changé au dedans de la France. Par lui, tout va prendre de même un aspect nouveau, une marche nouvelle au dehors.

Entré en fonction, comme premier consul, le 26 décembre, il écrit sur-le-champ au roi de la Grande-Bretagne, pour lui exprimer le desir du rétablissement de la paix entre les deux nations. Pouvoir d'un jour, il traite d'égal à égal avec le souverain héréditaire d'une grande monarchie. Où donc a-t-il puisé tant d'audace? dans les succès des quatre dernières années, dans la connaissance de sa position, dans le pressentiment certain que bientôt il n'y aura pas un seul monarque qui ne s'honore d'être admis à l'égalité de rang avec le chef du gouvernement français. Les vieilles habitudes ont été blessées; les formalistes de cour en ont ressenti de l'indignation; ils n'ont osé en montrer que de la surprise. Ni le premier consul, ni M. de Talleyrand ne se sont dissimulé que la constitution britannique, en raison de la responsabilité ministérielle, interdit aux rois toute correspondance directe avec les gouvernemens étrangers. Ces lois, ces usages de l'Angleterre leur sont connus, et c'est à dessein qu'ils les ont bravés. Que veut le premier consul? ou obtenir la paix, ou frapper les esprits, en France et en Europe, par un acte d'éclat qui prouve que ce n'est pas lui qui s'y refuse. Qu'il y ait, ou non, violation des formes reçues, son objet a été rempli.

La lettre du premier consul a un caractère inusité. Ce n'est pas ainsi que d'ordinaire s'expriment entre eux les chefs des gouvernemens. L'innovation n'est pas sans excuse. Peut-être l'exemple, s'il était suivi,

ne serait-il pas sans avantage. . . « La guerre qui, « depuis huit ans, ravage les quatre parties du monde, « dit le premier consul, doit-elle être éternelle? Com- « ment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, « puissantes et fortes plus que ne l'exigent leur sû- « reté et leur indépendance, peuvent-elles sacrifier « à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, « la prospérité de l'intérieur, le bonheur des famil- « les? Comment ne sentent-elles pas que la paix est « le premier des besoins, comme la première des « gloires? Ces sentimens ne peuvent pas être étran- « gers au cœur de votre majesté, qui gouverne une « nation libre, et dans le seul but de la rendre heu- « reuse. . . » Cet appel à l'amour du monarque anglais pour ses peuples n'était pas propre à toucher son cabinet. Ainsi qu'on s'y était attendu, ce prince ne répondit pas. Son ministère se chargea de répondre pour lui. Par une lettre du 4 janvier, adressée à M. de Talleyrand, lord Grenville, remontant à l'origine des hostilités, dont il prétendait que l'initiative appartenait à la république, faisait, à sa manière, un tableau de la lutte engagée entre les deux nations, lutte, selon lui, toute de dévastation et de brigandage du côté de la France, toute d'innocence et de désintéressement de la part de l'Angleterre. Ce ministre cherchait en vain, dans le nouveau gouvernement de la république, un changement de maximes et d'actes dont la conviction, pour sa majesté britannique, « ne pouvait résulter que de l'expérience

« et de l'évidence des faits. » Il indiquait, « comme « gage le plus assuré et le plus naturel de la per- « manence de ce changement, le rétablissement de « l'ancienne dynastie. » Cet événement, ajoutait-il, « assurerait à la France la possession incontestée de « son ancien territoire. » Ainsi, dans le cas où l'état intérieur de la France lui permettrait de songer au retour des Bourbons, le gouvernement britannique prend soin de les lui montrer comme un présent onéreux et funeste qu'il faudrait payer de l'abandon de tous les pays qui, après avoir été conquis par ses armes, lui ont été garantis par des traités! Lorsqu'elle est en possession des provinces de la rive gauche du Rhin, lorsqu'elle occupe la Suisse et la Hollande, la jouissance incontestée de son ancien territoire est, pour prix du rétablissement des Bourbons, tout ce que peut lui accorder le gouvernement anglais! Ce gouvernement n'a point fait un pas depuis le commencement de la guerre. Il en est encore à ses premières prétentions. C'est toujours la Belgique qui domine ses pensées. Entre la question des Bourbons et celle de la Belgique, son choix n'est pas incertain. Lord Grenville n'en fait pas mystère. Il avoue avec franchise qu'on n'entend pas faire du rétablissement des Bourbons une condition absolue, « sa ma- « jesté ne prétendant pas, dit-il, prescrire à la France « quelle sera la forme de son gouvernement. » Dans cette déclaration, hommage obligé pour tout ministère anglais envers les principes de la révolution

de 1688, il y avait une maladroite indiscrétion, puisque c'était ôter aux Vendéens et aux Chouans, encore sous les armes, les espérances pour lesquelles ils avaient jusqu'alors combattu. La lettre tout entière aboutissait à cette conclusion que, ne trouvant point dans l'état de la France la sécurité et les garanties désirables pour la conclusion de la paix, l'Angleterre était décidée à continuer la guerre.

La réponse du cabinet britannique fournissait matière à de justes récriminations, qui n'échappèrent pas à M. de Talleyrand. Ce ministre * ne manqua point de bons raisonnemens pour renvoyer à l'Angleterre le tort de la première agression. Il lui fut également facile de réfuter les motifs mis en avant par lord Grenville pour se refuser aux ouvertures du premier consul. N'avait-on pas déjà vu, sous le gouvernement directorial, un plénipotentiaire anglais à Paris et à Lille? Le ministre républicain ne négligea pas davantage le parti qu'il pouvait tirer des insinuations du cabinet britannique, relatives au rétablissement de l'ancienne dynastie. « Ces insinuations, « répondit-il, n'étaient pas moins injurieuses pour « la nation française et son gouvernement, que ne « l'eût été pour l'Angleterre et pour sa majesté bri- « tannique une sorte de provocation vers le régime « républicain, dont l'Angleterre avait adopté les for- « mes au milieu du siècle dernier, ou une exhorta-

* Lettre du 14 janvier.

« tion à rappeler au trône cette famille que sa nais-
« sance y avait placée, et qu'une révolution en avait
« fait descendre. » Sans être arrêté, au reste par les objections du cabinet de Saint-James, M. de Talleyrand proposait l'envoi de plénipotentiaires, soit à Dunkerque, soit dans toute autre ville favorablement située pour la rapidité des communications respectives.

Lord Grenville répliqua au ministre français par une seconde note * qui ne fut qu'une répétition de la première. Mêmes objections sur l'origine de la guerre, question oiseuse et déplacée, puisque toute guerre étant nécessairement la suite de l'agression de l'une ou de l'autre des parties, et quelquefois de toutes deux ensemble, il serait absurde qu'un reproche fondé sur l'initiative d'agression pût devenir un obstacle à la paix : même retour sur le moyen indiqué, le rétablissement des Bourbons, avec la restriction de n'en pas faire une condition indispensable : mêmes doutes sur l'existence de garanties qui puissent permettre à l'Angleterre de traiter avec la république, et même ajournement jusqu'à l'épreuve énoncée par la première note, « le résultat de l'expérience et l'é-
« vidence des faits. »

Là se bornèrent les communications des deux cabinets; mais, dans un gouvernement représentatif, il reste aux ministres une autre tâche à remplir : il

* Le 20 janvier.

faut à leur conduite l'approbation du parlement. Un message du roi soumit aux deux chambres les pièces diplomatiques échangées avec la France. Quoique assuré de la majorité des voix, le ministère n'en eut pas moins à lutter contre une opposition aussi distinguée qu'elle était peu nombreuse. L'opposition insistait pour savoir quel était le véritable but de la guerre; et, comme M. Pitt enveloppait sa pensée avec beaucoup d'art dans de longues circonlocutions, M. Tierney le somma de définir ce but en une seule phrase. « Je ne sais * si je pourrai le faire en une « seule phrase, répondit M. Pitt; mais je le ferai en « un seul mot : *sécurité;* » et il s'efforça de démontrer que toute sécurité était impossible pour l'Angleterre avec le gouvernement qui existait en France. « Notre garantie en négociation, dit-il, serait donc « avec ce Bonaparte, seul organe maintenant de tout « ce qu'il y a de pernicieux dans la révolution fran- « çaise! » Selon ce ministre, le meilleur gage de repos que puisse obtenir la Grande-Bretagne est aussi le rétablissement des Bourbons; mais, est-ce dans l'intérêt de cette famille, dans l'intérêt des droits des maisons souveraines en général, que M. Pitt forme ce vœu? Nullement : il ne pense qu'à l'intérêt de l'Angleterre. « Supposons, ajoute-t-il, que l'hé- « ritier de la maison de Bourbon soit réinstallé sur « le trône, il aura assez d'occupation s'il travaille à

* Séance du 17 février.

« guérir les plaies et à réparer les pertes en tout genre, « produites par une convulsion révolutionnaire de « dix années.... Dans cette supposition, il se passera « un temps considérable avant qu'un tel monarque « puisse devenir dangereux à l'Europe..... Suppo- « sons au contraire la paix faite, la coalition de l'Eu- « rope dissoute, et nos armées licenciées ; pouvons- « nous penser que les moyens extraordinaires que le « système de la révolution laisse à la France ne se- « ront pas toujours au pouvoir du despotisme mili- « taire? que ce pouvoir ne peut pas de nouveau faire « trembler l'Europe? Pouvons-nous oublier qu'en « dix années, ce pouvoir nous a fait plus de mal que « toutes les guerres que nous présente notre histoire « depuis l'établissement de la monarchie en France?.. « Et, avec des considérations aussi majeures, nous « pourrions hésiter encore à décider si la restauration « de l'ancienne monarchie ne nous offre pas plus « d'espérance de paix et de stabilité que la continua- « tion de ce pouvoir révolutionnaire sous Bonaparte? »
M. Pitt, il faut l'avouer, avait répondu franchement à M. Tierney : le but de la guerre est clairement déterminé. Le jacobinisme, les Bourbons, sont des mots. Sous ces mots, voici les choses : ce n'est pas le jacobinisme en lui-même que le ministère britannique combat et déteste ; ce sont les moyens extraordinaires que le *système de la révolution* a mis à la disposition du gouvernement français. Ce n'est pas pour les Bourbons qu'il désire leur rétablissement :

c'est parce qu'il leur fait l'injure de penser que la France, sous leur gouvernement, sera plus facile à maintenir dans un état durable de faiblesse et d'immobilité, que sous tout autre régime, et surtout sous l'administration de Bonaparte, qui, comme il en fait l'observation, « ne diffère des autres rois * que « parce qu'il tient une épée au lieu d'un sceptre. » Ainsi, point de mystère dans la politique anglaise : ce qu'elle veut, c'est l'abaissement de la France; c'est ensuite la fixité de la France dans cet abaissement. Toutes les déclamations contre les doctrines jacobiniques ne couvrent qu'une idée, la haine des ressources, des forces, que les principes de la révolution ont développées dans la nation française; l'espoir que les Bourbons, rétablis sur le trône, consentiraient à se priver des fruits de la révolution, ou ne sauraient pas en faire usage; espoir outrageant auquel, nous aimons à l'espérer, l'avenir réserve un éclatant démenti.

Dans ce discours de M. Pitt, et dans celui de lord Grenville, qui furent vantés alors comme des monumens d'éloquence, le temps a fait reconnaître plus de passion que de sagesse ou seulement de calcul. Malgré l'éclat du rôle que Bonaparte avait joué en Italie et en Égypte, M. Pitt et lord Grenville ne parurent pas soupçonner le caractère de l'antagoniste nouveau contre lequel ils allaient avoir à lutter di-

* Ce mot était de M. Canning. Il fut cité par M. Pitt.

rectement. Tous deux, comme s'ils eussent eu la certitude de sa ruine prochaine, au lieu de se livrer, ainsi qu'ils l'avaient fait jusqu'alors, à des sorties contre les choses, semblèrent prendre plaisir à ne voir les torts et les crimes de la révolution française que dans un seul homme. Ils imputèrent au premier consul de 1800 les opérations plus ou moins condamnables des gouvernemens qui l'avaient précédé. La destruction des républiques de Venise et de Gênes, le détrônement du roi de Sardaigne, du duc de Modène, du grand-duc de Toscane et du pape, l'invasion de la Suisse, de l'Égypte et de Malte, tous ces événemens dont quelques-uns étaient étrangers à Bonaparte, et même avaient eu lieu pendant l'expédition qui l'avait tenu éloigné de l'Europe, dont les autres ne le concernaient que comme instrument d'exécution, en sa qualité de général en chef, furent représentés comme étant son ouvrage immédiat. On en plaça sur sa tête seule toute la responsabilité.

J'ignore jusqu'à quel point cette manière de présenter les faits pouvait être utile pour nourrir l'animosité de la nation anglaise contre la France; mais, par une telle agglomération d'actes importans imputés à un seul homme, les ministres anglais ne contribuaient-ils pas eux-mêmes à agrandir l'image de celui sur lequel ils semblaient se promettre un triomphe si facile? D'un autre côté, cette affectation à réunir toute leur haine sur un personnage qui, quoi que l'on pût dire, était le premier magistrat d'une grande

nation, n'annonçait-il pas un fol aveuglement et une rare imprévoyance? Car enfin cet ennemi, qu'on insulte avec tant d'amertume, peut devenir vainqueur le lendemain; et, dans ce cas, quel désappointement ne s'est-on pas gratuitement préparé? Si, laissant de côté les invectives qui forment la presque totalité des deux discours de lord Grenville et de M. Pitt, nous y cherchons un fonds de raisonnement, nous y trouvons, pour toute substance, que la guerre est avantageuse à l'Angleterre; que la négociation, suivant eux, lui serait contraire; que la France est épuisée et incapable de résister aux efforts réunis contre elle, de manière que l'Angleterre pourra bientôt, non pas négocier, mais dicter la paix. A de tels discours il eût fallu la sanction de la victoire. Cette sanction leur manquera long-temps. Cependant on a cité dans plusieurs ouvrages, comme un miracle du génie divinatoire de M. Pitt, un passage de son discours qui présageait le rétablissement des Bourbons. Ce ministre exprimait l'espoir que les armées de l'usurpateur, qui occupait en France la place de cette famille, « trou-« veraient aux frontières assez d'occupation pour « être forcées de laisser à l'intérieur du pays, la li-« berté de manifester ses sentimens et ses dispositions « véritables. » Quelle haute sagacité! s'est-on écrié depuis 1815. On compte pour rien un anachronisme de quatorze années. Ce n'est pas de cette manière, assurément, que M. Pitt entendait ses prophéties.

Les sophismes du ministère britannique furent

victorieusement réfutés. L'opposition foudroya les allégations d'une politique aussi imprudente dans ses prétentions, qu'indiscrète dans la révélation de ses jalousies et de ses haines; mais les voix étaient comptées d'avance. L'adresse proposée en réponse au message du roi fut accueillie par une grande majorité.

Dans cette tentative de négociation, proposée par le premier consul et repoussée par le ministère anglais, de quel côté fut la bonne politique? Ce ne fut pas assurément du côté de l'Angleterre. Pour le moment, le premier consul, s'il désirait la paix, ne pouvait la vouloir qu'à des conditions avantageuses et honorables. M. Pitt s'aveugla sur ce point, supposant que la conclusion d'une paix quelconque était indispensable au premier consul pour s'affermir. Celui-ci, au contraire, sentait à merveille qu'à défaut d'une pacification satisfaisante, le meilleur moyen de consolider sa puissance était la guerre, et l'accroissement de considération qu'il pouvait attendre d'une guerre heureuse. Les désastres de 1799 ayant fait perdre à la république une grande partie des possessions et de l'influence qu'elle avait obtenues par le traité de Campo-Formio, la paix, telle qu'on l'eût alors imposée au premier consul, lui eût été funeste comme à la France. C'eût été commencer, sous des auspices sinistres, l'exercice de la suprême magistrature dont il venait d'être investi. Pour le gouvernement anglais, au contraire, les chances étaient extrêmement favorables. Pour peu que les conditions vou-

lues par ce gouvernement n'eussent pas été trop rigoureuses, le premier consul, dans la crainte de déplaire à la nation, eût pu être réduit à les accepter. C'était donc répondre à ses intérêts, et peut-être à son secret désir, que de rejeter ses propositions. Plus on avait mis de hauteur et d'orgueil à les repousser, plus on avait amélioré sa position. Les attaques personnelles, les injures ne seront peu de temps après qu'une humiliation de plus pour ses adversaires. En cet instant même, lui laisser le mérite de paraitre sincèrement désirer la paix, c'était légitimer l'appel qu'il allait faire à l'énergie de la France, appuyer ses excitations, et intéresser la nation tout entière au triomphe de son chef.

La même démarche que le premier consul avait tentée auprès du roi de la Grande-Bretagne, il l'avait également faite auprès de l'empereur * d'Allemagne. A Vienne, l'ancien général de l'armée d'Italie, le signataire de la paix de Campo-Formio, n'était pas jugé aussi dédaigneusement qu'à Londres. Si on ne parut pas disposé à une négociation immédiate, la proposition du premier consul ne fut pas formellement déclinée, et la modération du langage autrichien permit de continuer la correspondance. Le 24 février, M. de Talleyrand, dans une lettre adressée

* Plusieurs écrivains ont accusé le premier consul de n'avoir pas voulu la paix, attendu que, s'il l'eût voulue sincèrement, il se serait aussi adressé à l'Autriche. Voilà des hommes bien informés !

au baron de Thugut, indiqua pour élément de négociation le traité de Campo-Formio, et proposa un armistice. La proposition d'armistice fut passée sous silence dans la réponse du baron de Thugut. Ce ministre objectait que le traité de Campo-Formio ne pourrait pas être admis comme base d'un nouveau traité; et mettant en avant, comme seule admissible, la base de *situation respective*, il présentait en outre ce système comme devant se lier à celui d'une pacification générale. Quoique cette base de *situation respective* ne pût pas convenir à la France, M. de Talleyrand se contenta de la réfuter * avec ménagement, sans la rejeter d'une manière précise; il discuta l'opinion de la cour de Vienne relativement à une paix générale, et demanda que cette cour fixât elle-même le lieu et le mode de la négociation.

Le général Moreau fut aussi chargé de proposer au général Kray un armistice, tant pour l'Italie que pour l'Allemagne. Le général Kray ne se crut point autorisé à se mêler de questions qui concernassent l'Italie.

La résolution étant bien prise par le cabinet autrichien de ne point traiter sans le concours de ses alliés, et nous savons comment les ouvertures du premier consul avaient été reçues à Londres, il était manifeste qu'il n'y avait que les événemens d'une nouvelle guerre qui pussent changer cette détermination

* Lettre du 7 avril au baron de Thugut.

de la cour de Vienne. Cependant, tout en reprenant les armes, le premier consul voulut laisser la voie toujours ouverte à la négociation, et M. de Talleyrand prévint le baron de Thugut que, si le cabinet autrichien jugeait à propos de faire ultérieurement quelques propositions, il pourrait les faire parvenir au gouvernement français par l'intermédiaire de M. de La Valette, chargé d'affaires de France à Dresde.

Si, dans la démonstration de ses vœux pour la paix, le premier consul ne fut pas heureux auprès des cabinets de Londres et de Vienne, il réussit mieux à convaincre les puissances neutres de la sincérité de ses dispositions à maintenir ou à resserrer les relations de bonne amitié existantes entre elles et la république. Dès le 5 janvier, il leva sans restriction l'embargo mis sur les bâtimens neutres dans les ports français. Cette mesure, qui lui conciliait les nations commerçantes, facilita la solution des démêlés de la république avec plusieurs de ces nations, et particulièrement avec les États-Unis d'Amérique. Ce fut un premier pas vers l'établissement d'un accord parfait entre la France et les États-Unis sur les principes de la neutralité maritime, accord que, dans cette année même, un concours favorable de circonstances va reproduire aussi dans le nord de l'Europe.

Animé du désir de perfectionner tout ce qui concernait les questions de neutralité maritime, le premier consul regarda comme un devoir de faire abroger la législation précédemment établie. Une expérience

récente avait prouvé l'inconvénient de soumettre, aux décisions d'un tribunal ordinaire, le jugement de points contentieux appartenant à l'ordre politique et de nature à être résolus par les principes du droit de la guerre et des gens. En formant un conseil spécial destiné à prononcer exclusivement sur les litiges élevés entre les intérêts des neutres et ceux des armateurs français, et à prononcer conformément à la reconnaissance ou au rejet de tels ou tels principes par les diverses puissances, le premier consul témoignait aux nations maritimes avec quelle rigoureuse justice il voulait faire respecter les bases qui seraient réciproquement admises.

Aussitôt après le 18 brumaire, le premier consul avait envoyé à Berlin l'un de ses aides-de-camp, le colonel Duroc, pour faire connaître au roi, sous un jour rassurant, les événemens de Paris, exprimer les dispositions amicales du nouveau gouvernement de la république et s'assurer de celles de la Prusse. La situation du gouvernement prussien mérite d'être ici l'objet d'une attention particulière, parce que la cour de Berlin, étant la seule grande puissance continentale qui fût restée en paix avec la république française, depuis 1795, c'était là que s'était le plus agitée, en 1799, la diplomatie européenne.

Grace au traité de Bâle et aux conventions ultérieures qui, en réglant la neutralité de cette cour, avaient admis aux mêmes avantages les états enclavés ou à peu près dans la longue et irrégulière ligne des

possessions prussiennes, le nord de l'Allemagne jouissait, depuis plusieurs années, de tous les bénéfices d'une paix profonde, bénéfices qui s'augmentaient de la misère même des autres pays. Le maintien d'une neutralité, qui était d'une si haute importance pour ce gouvernement appauvri et ruiné par les prodigalités de Frédéric Guillaume II, entrait surtout dans les vues et les goûts du nouveau roi, dont la prudente économie ne songeait qu'à rétablir ses finances et à fonder de nouveau un trésor, nécessité que, d'après les traditions du grand Frédéric, on jugeait tout-à-fait indispensable pour les chances d'une guerre imprévue. La neutralité prussienne, dans laquelle se trouvaient compris le landgrave de Hesse-Cassel, le duc de Brunswick, tous les princes de la maison de Saxe, une foule d'autres états souverains et l'électorat même de Hanovre, formait ainsi, sur le continent, comme une île florissante et prospère, au milieu des tempêtes qui mugissaient autour d'elle; mais tous ces pays étaient perdus pour la coalition. Cette immobilité, ce privilége de bonheur et de repos ne pouvaient convenir ni à l'Angleterre ni à la Russie. Aussi, par leur traité d'alliance du 29 décembre 1798, ces deux puissances s'étaient-elles engagées à employer en commun toute leur influence, pour déterminer la Prusse à s'armer avec elles contre la république française. Les cabinets de Pétersbourg et de Londres unirent leurs efforts auprès de celui de Berlin. M. Thomas Grenville pour l'Angleterre, le

comte de Panin pour la Russie, épuisèrent, auprès du ministère prussien et des personnes en crédit à la cour, tous les genres d'excitation : chacun de ces ministres y portant le caractère de son cabinet, M. de Panin, des paroles hautes et même des menaces ; M. Grenville, des promesses flatteuses et des offres propres à tenter l'ambition prussienne. Dans les pourparlers qui eurent lieu alors, Paul I[er] exprimait un vœu prophétique qui s'est réalisé quinze ans après, la réunion de la Belgique à la Hollande pour l'établissement du stathouder. L'Angleterre faisait entendre que, dans le cas d'un tel arrangement, on assurerait à la Prusse différentes acquisitions de territoire, comme le pays situé entre le Rhin et l'Ems, le duché de Juliers et celui de Berg, en procédant, pour ce dernier, par la voie d'un échange. Dans l'impossibilité d'amener la Prusse à une déclaration de guerre formelle, le ministère anglais s'attachait à l'y conduire indirectement, en lui faisant sentir l'avantage qu'elle trouverait à neutraliser * la Hollande, à la prendre sous sa protection, ou même en dépôt, jusqu'à la fin de la guerre. La cour de Prusse se défendit mieux contre les menaces de Paul I[er] que contre les caresses insidieuses de l'Angleterre. Vainement le comte de Panin, affectant une grande irritation, avait quitté Berlin pour se retirer ** à Carls-

* Mois de juillet.

** Juin 1799.

bad; puis, revenant * sur ses pas, avait reproduit ses propositions et recommencé ses instances. Vainement Paul Ier rassembla des troupes sur la frontière de la Prusse, et demanda du moins le passage pour vingt mille hommes. Toutes ses demandes furent refusées. Le comte Panin quitta Berlin définitivement, et peu de temps après fut suivi par le chargé d'affaires qu'il y avait d'abord laissé. Le refroidissement était public. Le cabinet de Berlin pouvait avec raison se faire, auprès de la république française, un mérite de sa vigoureuse résistance à la colère de la Russie. Il n'avait pas été aussi inaccessible aux propositions de l'Angleterre. Sans les accepter ouvertement, il n'auraitpas demandé mieux que de les voir se réaliser; et sa conduite un peu équivoque envers la France, au moment de l'invasion de la Hollande, dut faire supposer qu'il y avait au moins, entre Berlin et Londres, des stipulations verbalement éventuelles. En effet, avant cette invasion, la Prusse, qui n'ignorait pas le projet de débarquement prochain des Anglais et des Russes, pressait le directoire de rendre la république batave à une entière indépendance, par le rappel des troupes françaises qui occupaient le territoire de cette république, ce qui avait pour objet manifeste d'en ouvrir les portes aux armées anglo-russes, et de leur en faciliter la conquête. L'instant de l'invasion arrivé, le cabinet prussien alla plus loin.

* Premiers jours du mois d'août.

A cette occasion, nous devons rappeler quelle était la position de la Prusse et de la France relativement aux provinces prussiennes de Gueldre et de Clèves, situées sur la rive gauche du Rhin. Par un article secret du traité de Bâle, il avait été convenu que, dans le cas où, à la pacification générale, la rive gauche resterait à la France, le gouvernement français garantirait au roi une juste indemnité pour la cession de ces provinces. La cession n'était ainsi, surtout aux yeux du gouvernement prussien, que provisoire et conditionnelle. En conséquence d'une telle situation, le cabinet de Berlin, préjugeant mal-à-propos l'issue de la guerre, et croyant à l'infaillibilité des succès de l'armée anglo-russe, chargea son ministre à Paris, M. de Sandoz-Rollin, de demander l'évacuation des provinces prussiennes transrhénanes, en annonçant que l'armée de démarcation marchait sur le Rhin. Dans une telle précipitation, on ne reconnaissait pas la prudence ordinaire de ce cabinet. La défaite de l'armée anglo-russe et la retraite du duc d'York firent, de cette démarche trop hâtive, un tort et presque une hostilité dont on eut à rougir, même devant le directoire. Ce tort pesait à la Prusse, et il lui tardait de le faire oublier.

Ce n'est pas que, dans les premiers mois de 1800, il n'existât encore à Berlin un parti allié de l'Angleterre, qui cherchait à entraîner tout le nord de l'Europe dans une guerre générale contre la France, et à ce mouvement de la Prusse semblait attaché ce-

lui du Danemarck et de la Suède. La Prusse était tour-à-tour injuriée et caressée par les écrivains de la contre-révolution ; mais le roi qui, sur la question d'une guerre ouverte, n'avait pas cédé à la fougue de Paul Ier, ne pouvait pas se démentir, lorsque déjà Paul lui-même commençait à revenir de ses premières illusions. Le moment était favorable à la mission du colonel Duroc. Cet officier, dont nous aurons à parler plus d'une fois, était celui des aides-de-camp du général Bonaparte qui possédait sa confiance au plus haut degré; et, sous tous les rapports, il en était digne. Plein d'honneur et de droiture, bienveillant par caractère, toujours, dans les communications du premier consul, dont, il était l'intermédiaire soit au dedans, soit au dehors, il répondait à sa pensée et à ses intérêts. Chargé d'ordres favorables, il en faisait valoir le bienfait ; d'ordres rigoureux, il en adoucissait la sévérité. Dans les relations avec des puissances étrangères, il portait ces formes gracieuses, qui plaisent encore dans un messager politique, lors même que ses raisonnemens ne parviennent pas à convaincre. Tout se réunissait donc pour que le colonel Duroc fût accueilli avec distinction à Berlin.

Sa mission ne se bornait pas à une simple démonstration d'estime du premier consul pour le roi. Il devait demander à ce prince plus que le maintien * de sa neutralité. Dans l'audience que lui donna

* « Duroc, selon M. de Bourrienne, ne dit pas un mot de poli-
« tique au roi. » M. de Bourrienne se trompe.

sa majesté prussienne, après avoir exprimé à ce monarque la ferme résolution du premier consul de réprimer en France les agitations dont se plaignaient les gouvernemens étrangers, après l'avoir assuré des sincères dispositions de la France pour la paix, il lui témoigna que le premier consul serait heureux de lui en devoir la prompte conclusion; il donna même à entendre qu'il était au pouvoir de sa majesté prussienne d'imprimer à sa médiation une grande efficacité, ayant dans ses mains son armée de démarcation, qu'elle était obligée de payer comme pendant la guerre, sans en retirer aucun fruit, tandis que si sa majesté voulait s'unir à la France, le premier consul, de son côté, appuyé sur ses vieux soldats, n'hésitait pas à répondre de la prompte conquête d'une paix qui ne serait point stérile pour la Prusse. La réponse du roi fut, selon l'usage des cours, conçue en termes généraux. Admiration pour le général Bonaparte comme guerrier, considération pour le premier magistrat de la république, tel fut le sens naturel des paroles royales. Le soin de répondre à la question politique était laissé au ministère.

La politique du gouvernement prussien, dirigée alors par le comte d'Haugwiz, consistait à maintenir la neutralité au milieu des parties belligérantes, et à éviter d'en blesser aucune; mais en même temps à épier toute circonstance qui pût lui procurer quelque avantage. C'était ce désir qui avait mis naguère sa cir-

conspection en défaut, lorsque trompée par la vraisemblance du succès de l'expédition anglo-russe en Hollande, elle avait porté son armée de démarcation sur la frontière française. Elle était loin de vouloir se confier aujourd'hui à une fausse apparence, et surtout, ce qui eût été un effort encore plus grand, en faveur de la république française. La proposition du colonel Duroc ne pouvait donc qu'être éludée par le cabinet prussien. Ce n'était pas, selon le comte d'Haugwiz, un bon moyen d'éteindre l'incendie que de lui offrir un nouvel aliment. Les princes en guerre avec la France n'ayant donné à la Prusse aucun sujet de plainte, l'équité et la raison ne permettaient pas à sa majesté prussienne de prendre parti contre eux. Ce serait manquer le but, auquel le premier consul voulait parvenir, que de mêler la menace à des conseils pacifiques, et de présenter, pour ainsi dire, l'olivier à la pointe* du glaive. La modération, l'impartialité seraient de plus sûres armes pour le succès d'une franche et chaleureuse intervention. Par ces discours, le colonel Duroc ** comprit aisément l'esprit et la tendance de

* Non sarebbe opportuno d'intrometter le minacce di guerra a' consigli di pace, e profferire, per dir cosi, il ramo dell' ulivo sulla punta delle spade.

Marquis de Lucchesini.

** Nommé secrétaire de légation à Berlin, je m'y rendais, comme chargé d'affaires, en attendant l'arrivée du général Beurnonville, lorsque Duroc en revenait. Je le rencontrai au passage

la cour de Berlin. Cette cour, dont la première pensée était de rester neutre, ne demandait pas mieux, au fond, que de voir se prolonger une guerre qui épuisait toutes les autres puissances; mais, si l'on devait traiter, elle était très-jalouse de figurer dans la négociation. Ce désir de sa part était précisément ce qui convenait le moins à la France, pour qui son intervention aurait été plus embarrassante qu'utile. Aux insinuations légèrement répétées du cabinet prussien pour obtenir quelques ouvertures du premier consul, celui-ci opposa un silence qui fut peu agréable à Berlin, mais dont on se garda de montrer le moindre mécontentement. Du reste, on se hâta d'applaudir à la révolution qui avait placé les rênes du gouvernement de la France dans la main du plus habile de ses guerriers. Outre la préférence toute naturelle d'une monarchie militaire, pour les changemens où la puissance militaire prédomine, on aimait, dans le nouveau chef de la république, l'homme qui avait vaincu les Autrichiens en 1796 et 1797, et qui allait probablement les humilier encore. L'esprit même de la population était très-fa-

du Rhin, à Wesel. Il me donna quelques notions sur le pays et sur les personnes auxquelles nous aurions affaire. A Berlin, j'entendis de toute part son éloge. Il avait réussi surtout par sa modestie et sa simplicité. La reine lui ayant demandé s'il avait vu des crocodiles en Égypte, il répondit négativement. On trouvait admirable qu'un jeune officier français, revenant d'Égypte, convînt n'avoir pas vu de crocodile.

vorable au premier consul, si l'on en excepte quelques républicains secrets, qui voyaient en lui un César pour la république française. Le sentiment général était l'admiration; mais, à Berlin plus qu'ailleurs, on se lasse aisément d'admirer, quand il s'agit d'une gloire étrangère, et surtout de la gloire des combats. L'admiration bientôt enfantera l'envie; l'envie enfantera la haine.

L'embargo que le gouvernement de la république avait mis, à la fin de 1799, sur les bâtimens hambourgeois, pour punir le sénat d'avoir livré à l'Angleterre deux Irlandais, Napper-Tandy et Blackwel, officiers au service de la république, avait jeté la consternation dans une ville dont le commerce éprouvait, par une telle mesure, des pertes considérables. Les magistrats ne pouvaient, pour se justifier, que faire * l'aveu de l'impossibilité où ils s'étaient vus de résister aux demandes pressantes du gouvernement anglais, la colère de cette puissance n'étant pas moins à craindre pour eux que celle de la république. Le premier consul leur fit une réponse énergique et brève, dont la publicité avait pour but de montrer à l'Europe qu'on ne manquerait plus impunément aux devoirs de la neutralité envers la France. Une députation solennelle du sénat étant venue, en reconnaissant ses torts, implorer la clémence du premier consul, l'embargo fut levé,

* Lettre du sénat en date du 16 décembre 1799.

et le crime de la faiblesse s'expia par un sacrifice de quelques millions qui ne furent pas inutiles au premier consul, vu le mauvais état où il avait trouvé les finances de la république.

En même temps que le premier consul, tout en offrant la paix à l'Angleterre et à l'Autriche, se ménageait, pour ainsi dire, la continuation de la guerre; en même temps qu'il recherchait l'union de la Prusse, qu'il commençait, par une levée d'embargo, sa réconciliation présente et un concert prochain avec les puissances maritimes, les États-Unis, le Danemarck et la Suède, il ramenait à la France des alliés que le directoire avait aigris, moins peut-être par ses exigences en elles-mêmes que par l'inconvenance de ses procédés, l'Espagne, la Hollande et la Suisse.

L'Espagne, enchaînée au char de la France, ne pouvait qu'obéir à ses volontés. Le premier consul s'attache à lui rendre l'obéissance moins pénible. Bientôt il montrera sa considération pour le roi, en lui envoyant son frère Lucien comme ambassadeur. Attentif à poursuivre partout l'Angleterre, déjà il médite de l'atteindre à Lisbonne. Pour décider la cour de Madrid à une guerre contre le Portugal de concert avec la France, et obtenir le passage d'une armée française sur le territoire espagnol, il ne faudra que s'assurer du prince de la Paix. La volonté de Manuel Godoy emporte celle de la reine; la volonté de la reine, celle du roi. Un jour ce favori

régnera sur le roi plus complètement peut-être que sur la reine elle-même. Lucien Bonaparte réussira en flattant le prince de la Paix par l'idée de joindre aux autres avantages de sa position le relief de la gloire militaire. Dans cette même année, une transaction importante, mais hypothétique, aura lieu entre l'Espagne et la France. Nous nous bornons à l'annoncer ici, nous réservant d'en exposer ultérieurement l'objet.

La Hollande et la Suisse, satellites obligés aussi, comme l'Espagne, de la république française, trouvent également à Paris, sinon des conditions meilleures, du moins des formes plus douces et plus amicales. Ces deux pays sont accoutumés à ressentir le contre-coup des révolutions de la France. Ils n'échapperont pas à l'influence du 18 brumaire. La république helvétique va particulièrement éprouver de nombreuses mutations en 1800 et 1801. Nous différerons d'en parler jusqu'au moment où le premier consul s'occupera sérieusement à y mettre un terme.

Un nouvel allié se prépare pour la France : c'est déjà un ennemi de moins. Les cours de Londres et de Vienne avaient tenté la patience de l'empereur Paul; à la fin elles l'avaient lassée. En reconnaissant que, pour l'Autriche, le but de la guerre avait été la conquête définitive de l'Italie, tandis que cet objet, pour lui, était le rétablissement des légitimités déchues, ce prince ressentait de l'humiliation d'avoir

été pris pour dupe, et d'avoir servi d'instrument à l'ambition de cette puissance. L'expédition de Hollande n'avait pas amené moins de refroidissement entre lui et l'Angleterre. Si, de ce côté pareillement, le but était manqué, l'honneur même compromis, l'Angleterre s'en était consolée en s'emparant de la flotte batave. A part cette inégalité de partage, les Anglais n'avaient pas été, plus que les Autrichiens, attentifs à ménager leurs alliés et à se concilier leur affection. L'irritation des généraux Hermann et Essen contre les Anglais, celle des généraux Suwarow et Korsakow contre les Autrichiens, était passée tout entière dans l'ame de l'impétueux monarque : son parti est pris. Vainement l'ambassadeur britannique à Pétersbourg, lord Withworth, tâche de le calmer et de le ramener à une part active dans la coalition, la Russie restera étrangère aux coups qui vont de nouveau se porter en Allemagne et en Italie. C'est donc à Vienne que doivent se concentrer tous les efforts de l'Angleterre.

L'ambassadeur ordinaire auprès de cette cour, lord Minto, ne suffit pas : on lui envoie un coopérateur. M. Paget accourt y prodiguer les promesses de subsides non-seulement pour les Autrichiens, mais pour tous les États-Germaniques que l'Autriche oblige à marcher sous ses drapeaux. Dans les jours de la pureté de sa gloire, M. Burke avait appelé la diplomatie du cabinet de Saint-James une diplomatie *mendiante*. Elle a été tout à la fois *mendiante* et *payante*

dans tout le cours de la révolution française. Les ouvertures faites à Vienne par le premier consul ne furent pas sans fruit pour le cabinet autrichien. Elles lui servirent à faire acheter plus chèrement par le gouvernement anglais la continuation de la guerre. Le 16 mars, M. Vickam signait à Munich, avec l'électeur de Bavière, un traité de subsides que suivra une autre convention de même nature le 5 juillet. Ce même plénipotentiaire concluait une semblable convention à Louisbourg, le 20 avril, avec le duc de Wurtemberg, et une troisième, le 30 du même mois, à Pfora près Donaueschingen, avec l'électeur de Mayence. Cette dernière était remarquable : on y faisait mention, pour la première fois, de l'armement d'une milice nouvelle, d'une insurrection populaire ou levée en masse, *Landsturm*. L'électeur, qui ne s'engageait à fournir que trois mille trois cents hommes de troupes régulières, devait en fournir au moins cinq mille par la voie de l'insurrection.

L'Angleterre était prête à payer tout ce qui voudrait s'armer contre la France. Paul Ier ayant, le 11 mars, congédié de son service, le corps d'émigrés français sous les ordres du prince de Condé, l'Angleterre se hâta de prendre ce corps à sa solde. M. Pitt ne reculait devant aucun sacrifice : jamais ministre ne disposa aussi largement des finances d'un état. Il n'avait besoin, pour justifier les demandes les plus abusives, que de répéter le mot de Périclès. Les sommes dont on lui demandait compte avaient

été dépensées *où il fallait* *; et la discussion finissait bien vite, quand il ajoutait que c'était *pour un usage continental* **.

Dans cette esquisse des mouvemens de la politique européenne au commencement de 1800, il est deux actes, appartenant au mois de mars, qui ne doivent pas être passés sous silence, quoiqu'ils semblent étrangers à la république française. L'un est l'élection d'un pape; l'autre, la formation des îles Ioniennes en république des Sept-Iles, sous la suzeraineté de la Porte ottomane et sous la protection de la Russie. Outre qu'il est assez bizarre de voir les deux cabinets les plus absolus créer une république dans le cours d'une guerre, qui avait pour but la destruction de tous les gouvernemens républicains, l'organisation complexe de cette république nouvelle qui, en accroissant la puissance ottomane, introduit en même temps l'influence russe dans l'Adriatique, n'est pas une des singularités les moins frappantes de cette époque si riche en combinaisons extraordinaires.

Quant à l'élection d'un nouveau pape, cet événement a aussi son originalité, en ce qu'il n'est pas, autant qu'on pourrait le croire, exempt de toute in-

* Périclès avait employé dix talens à corrompre Plistonax, général lacédémonien, qui était entré sur le territoire de l'Attique. Dans la reddition de ses comptes, il se contenta de dire qu'il avait dépensé cette somme où il fallait. Le peuple approuva la dépense sans demander d'autre explication.

** For continentals uses.

spiration française. La puissance des souvenirs servait le premier consul, même dans des transactions auxquelles il ne pouvait prendre une part directe, et jusque dans des pays encore en guerre avec la France. Quoique la cour de Vienne montrât peu d'empressement à rétablir les princes d'Italie dans leurs états, elle n'avait pu, malgré ses intentions secrètes à l'égard des possessions temporelles de l'Église, se refuser à permettre sur son territoire la réunion d'un conclave pour donner un successeur à Pie VI. Les cardinaux sont assemblés à Venise, sur un territoire devenu autrichien, sous les auspices de l'empereur, sous la protection de ses armes; et cependant, au sein du conclave, il est un ascendant plus puissant que celui de la cour de Vienne, c'est celui de l'ennemi le plus redoutable de cette cour! On n'a point oublié qu'au moment de la signature d'une convention, par laquelle le général français Garnier avait remis, au commandant d'un corps de troupes anglaises, les états romains comme propriété du saint-siége, le général autrichien Freytag avait, un moment, fait difficulté d'accéder à cette convention, aimant mieux occuper ces pays à titre de conquête sur les Français. Des indices plus récens continuaient à faire craindre que le cabinet autrichien ne portât toujours des vues ambitieuses sur les possessions ecclésiastiques, et on avait au moins la certitude qu'il tenait beaucoup à conserver les légations. Qui, sur le continent, pouvait, mieux que le premier con-

sul, opposer une forte barrière aux envahissemens de ce cabinet? Les souvenirs de la guerre précédente parlaient pour lui. Sévère comme général de la république, il avait été, en raison du temps, une brillante exception par ses ménagemens pour l'autorité pontificale, par son respect pour le chef de l'Église, par ses soins protecteurs pour les prêtres français déportés. Si, depuis, en Égypte, il avait paru devenir presque musulman, la sagacité, la finesse très-peu fanatique des cardinaux italiens en tirait la juste conséquence qu'on pouvait compter sur son catholicisme en Europe. On a même lieu de croire que, dès 1797, dans ses rapports avec le cardinal Mattei, il avait laissé apercevoir une disposition hypothétique à concourir un jour, si la fortune lui en offrait les moyens, à restaurer l'Églisc de France par sa réconciliation avec le saint-siége. Ces considérations, on ne peut pas en douter, ne furent pas d'un médiocre poids dans l'élection du respectable évêque d'Imola, cardinal Chiaramonti, recommandable d'ailleurs par ses vertus, mais mieux recommandé, pour le moment, par la plus célèbre homélie des temps modernes. Étrange complication de résultats! Dans une guerre entreprise contre la démocratie, la puissance ecclésiastique romaine, renversée par les principes démocratiques, cherche, dans la profession de ces principes faite par un cardinal, le moyen de relever le trône de saint Pierre et les autels de son église! Et, ce qui n'est pas moins extraordinaire, ce calcul

d'une prévoyance tout ensemble humaine et évangélique ne sera pas trompé!

La multiplicité des événemens qui viendront se presser devant nous, lorsque les hostilités auront recommencé en Europe, me porte à placer ici la narration de ce qui se passa en Égypte au commencement de 1800, d'autant plus que les affaires de cette contrée, par suite de la convention d'El-Arisch, rentrant dans les questions d'ordre extérieur, continuent à offrir des traits curieux de politique anglaise, et qu'il y a une liaison avouée par le ministère britannique lui-même entre les fausses idées qu'il se forme sur l'état de l'Égypte, et le refus dédaigneux par lequel il vient de repousser les ouvertures du premier consul.

CHAPITRE III.

ÉVÉNEMENS EN ÉGYPTE.

Citation fausse par lord Grenville d'une lettre du général Bonaparte. — Méprise du gouvernement anglais produite par une lettre de Kléber. — Succès des Français dans la haute et dans la basse Égypte. — Réponse du grand-vizir à une lettre du général Bonaparte. — Réponse du grand-vizir à Kléber. — Lettre de Sidney-Smith à Kléber. — Nomination du général Desaix et de M. Poussielgue comme plénipotentiaires français. — Contraste des dispositions de Desaix et de Kléber. — Lettre de Sidney-Smith au général Kléber. — Motifs de la nomination de Desaix comme plénipotentiaire. — Temporisation de Sidney-Smith. — Propositions des négociateurs français. — État de la négociation le 8 janvier. — Abandon, fait par Kléber, des principales demandes de ses plénipotentiaires. — Hésitation des plénipotentiaires. — Signature de la convention pour l'évacuation de l'Égypte. — Remarques sur la forme de cette convention. — Fausses allégations de sir Walter Scott. — Effet produit par la nouvelle du 18 brumaire. — Violation par les Anglais de la convention d'El-Arisch. — Indignation de Kléber et son bel ordre du jour. — Bataille d'Héliopolis. — Reprise du Caire. — Union de Mourad-Bey avec Kléber. — Affermissement de la puissance française en Égypte. — Bonaparte et Kléber. — Réfutation par Kléber lui-même de sa lettre au directoire. — Sagesse des mesures administratives et militaires de Kléber. — Assassinat de Kléber. — Anecdote sur le Scheick-Sada.

Parmi les motifs allégués au parlement d'Angleterre pour justifier le rejet des ouvertures de paix

faites par le premier consul, et pour prouver qu'il n'y avait pas de sûreté à entrer en rapport avec lui, lord Grenville * avait cité, en le dénaturant, un passage des instructions laissées par Bonaparte au général Kléber, instructions dont une copie, jointe à une lettre adressée par ce dernier au directoire, sous la date du 26 septembre, et interceptée par la croisière anglaise dans la Méditerranée, était ainsi parvenue entre les mains du cabinet de Londres. Suivant la citation infidèle de ce ministre, le général Bonaparte aurait prescrit à Kléber « de signer un « traité pour l'évacuation de l'Égypte, mais de n'en « point exécuter les articles, sous le prétexte plau- « sible d'être obligé d'en soumettre la ratification au « directoire; » et lord Grenville de se récrier sur un prétendu système de fraude et de perfidie, très-condamnable en effet, s'il eût été réel, mais qui au fond n'existait pas. Il est pénible de penser qu'un homme, comme lord Grenville, ait, sciemment et à dessein, altéré le sens, très-précis et très-clair, du passage qu'il cite, dans le but de tromper le parlement; mais toutefois on a peine à comprendre qu'il n'y ait eu de sa part qu'une erreur d'interprétation. Le général Bonaparte, après avoir indiqué les conditions auxquelles il conviendrait de traiter, chargeait le général Kléber d'insister sur la nécessité « d'une « suspension d'armes de six mois, afin que, pendant

* Séance du 28 janvier.

« ce temps-là, l'échange des ratifications pût avoir « lieu. Supposant, continuait-il, que les circonstances soient telles que vous croyiez devoir conclure « ce traité avec la Porte, vous ferez sentir que vous « ne pourrez pas le mettre à exécution, qu'il ne soit « ratifié; et, suivant l'usage de toutes les nations, « l'intervalle entre la signature d'un traité et sa rati-« fication doit toujours être une suspension d'hosti-« lités. » Sous quel rapport ces paroles peuvent-elles prêter à une supposition de mauvaise foi? La mauvaise foi ne serait-elle point de vouloir y trouver un sens qu'elles ne renferment pas? Une condition, qui doit faire partie d'un traité, est-elle une fraude, une clause formellement stipulée, une supercherie? Ce qu'il y a de remarquable dans une telle allégation, et je la rapporte particulièrement à cause de cette singularité, c'est que le même genre de reproche, qui porte à faux de la part de l'Angleterre contre la France, se trouve fondé, légitime, de la part de la France contre l'Angleterre. On va s'en convaincre par les circonstances relatives à la convention conclue pour l'évacuation de l'Égypte, convention violée par le gouvernement anglais, quoiqu'elle eût été signée sous les yeux et par la médiation du commodore Sidney-Smith.

On a vu précédemment qu'après le départ de Bonaparte, le général Kléber, soit disposition envieuse contre son prédécesseur, soit ennui de l'Égypte et désir d'en sortir, soit calcul d'amour-propre person-

nel, ou tous ces motifs ensemble, avait adressé au directoire une dépêche dans laquelle il faisait le tableau le plus déplorable de la situation de l'armée, dont il venait de recevoir le commandement. Cette dépêche, interceptée par les Anglais, fut pour eux l'occasion d'une forte méprise, et cette méprise, à son tour, deviendra l'occasion d'une nouvelle gloire pour Kléber et son armée. Je ne m'arrête pas sur les accusations que présente cette dépêche contre le général Bonaparte. Quoiqu'elle ait été victorieusement réfutée par le prisonnier de Sainte-Hélène, nous en verrons une réfutation meilleure encore, ce sera celle de Kléber lui-même. Les Anglais prirent à la lettre les plaintes exagérées de ce général. Ils ne virent dans l'armée française qu'un corps en dissolution, incapable d'opposer aucune résistance aux forces des alliés. En conséquence, ils expédièrent aux commandans de leurs croisières dans la Méditerranée l'ordre « de ne consentir à aucune capitulation avec « l'armée française, excepté dans le cas où elle met- « trait bas les armes et se rendrait prisonnière de « guerre. » Pour l'hypothèse où quelque convention, fondée sur d'autres bases, aurait été conclue, il était défendu à ces commandans de les reconnaître. Cette prévoyance même du gouvernement anglais fait ici sa condamnation. Une convention peut avoir été conclue, de bonne foi, entre les commandans militaires des parties belligérantes. L'exécution peut en avoir été commencée; et c'est ce qui arrivera en cette

occasion. Venir ainsi, après coup, rompre un contrat sacré, lorsque déjà les clauses, onéreuses pour l'une des parties, ont reçu presque tout leur accomplissement, n'est-ce pas se jouer de tous les principes du droit de la guerre et des gens?

Depuis que le général Bonaparte a quitté l'Égypte, ce pays a encore été le théâtre de plusieurs faits militaires qui ne sont pas sans importance. Dans la haute Égypte, de nouveaux efforts de Mourad-Bey ont, pour le général Desaix, amené des succès nouveaux. Syout * et Sedyman ** ont vu l'infatigable chef des mamloucks repoussé et obligé encore une fois de fuir dans le désert. Une tentative de deux frégates anglaises pour s'emparer de Cosseir *** a été également infructueuse. La possession de toute la province est tellement assurée, que la présence du général Desaix a cessé d'y être nécessaire.

Dans la basse Égypte, un débarquement de huit mille Turcs à Damiette n'avait pas eu plus de succès que le débarquement opéré à Aboukir. L'honneur d'avoir fait échouer cette entreprise appartient au général Verdier qui, n'ayant avec lui que mille à douze cents hommes, en tua ou jeta deux mille à la mer, enleva plusieurs pièces de canon, et força le reste du corps turc à chercher un asile sur les vaisseaux de Sidney-Smith, conducteur habituel des

* Août 1799.
** 2 octobre id.
*** Août id.

expéditions ottomanes. Le général Desaix, de retour au Caire, et que Kléber s'était hâté d'envoyer à Damiette avec quelques bataillons, trouva que le général Verdier ne lui avait laissé rien à faire, et prit plaisir à donner les éloges les plus mérités à la brillante conduite de ce général.

Au moment de faire voile pour la France, Bonaparte avait écrit * au grand-vizir pour lui proposer d'entamer des négociations qui pussent mettre fin à la guerre entre la république et la Porte-Ottomane. Il avait engagé la Sublime-Porte à donner des pouvoirs à son ministre à Paris, ou à envoyer un plénipotentiaire en Égypte. Le 21 septembre, Kléber avait fait, auprès du grand-vizir, une démarche pareille, en lui adressant copie de la lettre du général Bonaparte, pour le cas où cette lettre ne lui serait point parvenue. Ces avances inspirèrent aux Turcs et aux Anglais une confiance présomptueuse, qui se manifesta dans une réponse adressée au général Bonaparte, quoique l'on témoignât avoir connaissance de son départ pour Paris. Considérée comme l'explosion de l'orgueil du grand-vizir, cette lettre n'eût été que ridicule; elle était impolitique par l'empreinte anglaise que portait l'expression de l'insolence ottomane. Le grand-vizir racontait qu'indépendamment de cent mille Français tués dans les départemens de l'Italie, dans les villes d'Ancône, de Naples et dans les environs, l'escadre

* Le 18 août 1799.

française, qui était sortie pour venir au secours de l'armée d'Égypte, avait été brûlée et coulée à fond par les escadres des Anglais, des Russes et de la Sublime-Porte. Aux accusations du général Bonaparte contre les alliés des Turcs, le grand-vizir répondait : « Sont-ce les Anglais, les Russes ou les « Allemands qui ont engagé les Français à surprendre « l'Égypte et à s'en rendre maîtres? Lequel de ces « trois gouvernemens a fait, en pleine paix, la moin- « dre chose qui soit contraire au droit des nations? » Quant au désir exprimé par le général français de rétablir les anciennes relations de bonne amitié de la France avec sa Hautesse, il disait : « Puisqu'il « paraît que vous demandez sûreté et sauf-conduit, « expliquez-moi si vous voulez *sauver seulement votre* « *vie*, parce que, dans ce cas-là, en vertu de la loi « de Mahomet, qui ne permet pas d'étendre le sabre « sur ceux qui demandent grace et pardon, je vous « ferai embarquer avec tous les Français qui se trou- « vent en Égypte, et je vous ferai parvenir sains et « saufs dans les ports de France. » Quelle que fût l'impatience de Kléber de quitter un pays qu'il croyait ne pouvoir pas conserver, son ame fière n'était pas faite pour supporter le langage de l'insulte et de la pitié. L'indignation lui rendit son énergie; il ne songea plus qu'à combattre. Sidney-Smith, s'apercevant du mauvais effet qu'avait produit la lettre du grand-vizir, s'occupa de réparer cette faute et de renouer les communications. Quoiqu'il n'ignorât pas que le

général Marmont avait quitté Alexandrie, il fit envoyer à l'adresse de ce général des gazettes et diverses autres informations sur les événemens de l'Europe. La nouvelle des désastres prolongés de la France jeta de nouveau Kléber dans l'incertitude.

Dans le même temps, ce général reçut une réponse directe du grand-vizir, Joussef Pacha, à sa lettre du 21 septembre; réponse peu différente, pour le fond, de celle qui avait été faite au général Bonaparte, mais du moins conçue dans un style convenable et modéré. Il se montra disposé à traiter avec le grand-vizir. Aussitôt sir Sidney-Smith, jaloux tout à la fois de servir son pays et d'accroître son importance personnelle, se hâta de lui faire connaître * que les négociations ne pouvaient avoir lieu que de concert avec l'Angleterre, en conséquence du traité du 5 janvier, qui unissait les deux puissances. Il établissait que la Grande-Bretagne ne figurant pas dans la guerre « comme puissance auxiliaire, mais comme puissance principale, » son intervention était indispensable, notamment d'après les articles 5, 8 et 9 du traité du 5 janvier, portant que l'Angleterre, la Russie et l'empire ottoman étaient convenus « de « faire cause commune, et de ne conclure ni paix ni « trève que d'un commun accord. » Les titres sous lesquels il se présentait, devaient d'ailleurs donner du poids à ses paroles, car il se qualifiait ministre plé-

* Sa lettre porte pour date : à bord du *Tigre*, devant Damiette, le 26 octobre 1799.

nipotentiaire de sa majesté britannique près la Porte ottomane, commandant de son escadre dans les mers du Levant. Sa lettre, mesurée et caressante, énonçait en principe que la paix générale, qui « ne « pouvait jamais avoir lieu avant l'évacuation de l'É- « gypte, pourrait être accélérée par la prompte exé- « cution de ce préliminaire à toute négociation. » Kléber, revenu plus fortement que jamais aux sentimens qui avaient dicté sa lettre au directoire, s'empressa de répondre * aux propositions de sir Sidney-Smith.

Étranger aux habitudes du commandement en chef, ou dominé par une idée qui obscurcissait sa raison, Kléber, au lieu de se borner d'abord à un armistice, entamait de suite la question de l'évacuation de l'Égypte, informait sir Sidney-Smith qu'il nommait deux plénipotentiaires, le général Desaix et l'administrateur-général Poussielgue, pour traiter avec lui, et consentait que les conférences eussent lieu à bord du vaisseau du commodore. Le chef de bataillon, Morand, porteur de cette réponse, alla d'abord chercher sir Sidney-Smith devant Damiette, où il n'était plus; et apprenant qu'il était parti pour Jaffa, continua sa route pour l'y rejoindre. Non content de cette démarche directe, Kléber, dans la préoccupation dont il était frappé, écrivait en même temps à Desaix, qui était à Damiette, de voir ce

* Le 3 octobre.

commodore et de tâcher de le disposer à un arrangement.

Ici va se présenter le contraste de deux caractères distingués, dont l'un devient momentanément faible et peu digne de lui-même, tandis que l'autre conserve toute sa dignité et toute sa force. « Je présume, « répond * Desaix à Kléber, que je n'ai pas besoin « de porter Smith à la paix, comme vous le désirez : « il n'a qu'un but, qu'un désir, qu'une volonté; c'est « de négocier avec nous, pour nous prouver qu'il « faut que nous nous en allions bien vite. La gloire « qui lui en reviendrait dans son pays, chez les Rus- « ses et chez les Turcs, lui fait tourner la tête... Je « crois qu'encore quelques revers, les bonnes gens « (les Osmanlis) s'accommoderont. Battez le grand- « vizir, et ils feront alors tout ce que vous voudrez. » Desaix citait des circonstances qui prouvaient combien Sidney-Smith avait à cœur d'entrer en négociation, et il ajoutait : « Tout ce qu'il veut, c'est de « vous faire partir d'ici le plus tôt possible. Quand « un ennemi demande instamment quelque chose, « c'est que cela lui fait bien du mal, et il ne faut pas, « je pense, le lui accorder légèrement. J'espère qu'a- « vant qu'il soit deux mois, nous aurons des nou- « velles bien intéressantes **. » Ces raisonnemens et

* Lettre datée de Damiette le 9 novembre.

** De tous les généraux restés en Égypte, Desaix était seul dans la confidence des motifs qui avaient décidé le général Bonaparte à s'embarquer pour la France, et nul autre n'était aussi

ces conseils du général Desaix méritaient d'être entendus. La certitude qu'il montrait de recevoir, sous deux mois, des nouvelles intéressantes, attestait sa confiance dans les changemens heureux que devait opérer le retour du général Bonaparte en France : mais peut-être cette chance même était-elle une des considérations qui portaient le général Kléber à vouloir régler auparavant le sort de l'Égypte.

L'officier chargé de la lettre de Kléber avait rejoint sir Sidney-Smith à Jaffa, le 7 novembre. Dès le lendemain, celui-ci répondit au général français que, sa proposition ayant été discutée avec le grand-vizir et l'agent de Russie, il avait été convenu de l'accepter; qu'en conséquence il se rendrait devant Alexandrie*, où les conférences auraient lieu à bord de son vaisseau, puisque le général Kléber lui-même voulait bien y consentir.

Dans la résolution arrêtée par Kléber d'évacuer l'Égypte, il y avait, de sa part, au moins de la finesse à vouloir étendre au général Desaix la responsabilité d'une mesure que celui-ci n'approuvait pas. Admirateur enthousiaste, ami dévoué du général Bonaparte, attachant comme lui à la conservation de

digne d'une telle exception. Dans les instructions laissées à Kléber, Bonaparte lui recommandait de faire partir Desaix pour l'Europe dans le mois de novembre, appuyant sa volonté par la supposition d'un ordre du gouvernement, ordre qui n'existait pas.

* Une lettre postérieure annonça qu'il ne se rendrait pas à Alexandrie, mais à Damiette.

l'Égypte une extrême importance, Desaix était aussi convaincu de la possibilité de s'y maintenir. Quoiqu'il ne fût pas dupe des motifs de Kléber, il pensa que, même dans une mauvaise mission, on peut encore servir son pays; et son ame généreuse, en songeant à sauver l'honneur de la France, ne demandait pas mieux que de contribuer de même à conserver intacte au général Kléber une considération à laquelle ce général avait droit par tant de belles qualités.

L'abandon que Kléber avait mis dans sa correspondance avec les Anglais et les Turcs trahissait son empressement pour une prompte conclusion. Dès-lors il leur convenait de se hâter moins, et de se ménager sur lui, dans l'intervalle, quelque avantage qui l'obligeât à évacuer l'Égypte sans condition. Leur projet particulier était de s'emparer du fort d'El-Arisch, au mépris de la proposition d'armistice qui avait été faite, mais qui n'avait pas eu d'autre suite.

Depuis quatorze jours, le général Desaix et M. Poussielgue attendaient à Damiette l'arrivée de sir Sidney-Smith. Le 21 décembre seulement, *le Tigre* parut devant Lesbeh. Les plénipotentiaires se rendirent à bord de ce vaisseau le 22. Là commencent les conférences. Persuadé, d'après les lettres de Kléber, que les alliés étaient autorisés à tout prétendre, le négociateur anglais propose des conditions qui, pour les Français, eussent été tout au plus acceptables après une défaite. On remettrait les places qui bornent la frontière du désert, et c'était la condition indispen-

sable de l'armistice. L'armée française serait reçue à composition, elle rentrerait en France, mais ne pourrait servir que dans un temps donné. Ce n'était pas auprès du général Desaix que de telles propositions pouvaient réussir; et M. Poussielgue lui-même, imbu d'ailleurs des idées de Kléber, mais ranimé par son contact avec le général Desaix, montra dans toutes les discussions beaucoup de fermeté et de vigueur.

Les plénipotentiaires offraient l'évacuation de l'Égypte, parce que des intérêts généraux la rendaient plus convenable en ce moment que plus tard; mais de leur côté ils demandaient :

1° La restitution par la sublime Porte des possessions qu'elle pouvait avoir acquises sur la France pendant la guerre actuelle;

2° Le rétablissement des anciennes relations entre la France et l'empire ottoman sur le même pied qu'avant la guerre;

3° Une nouvelle garantie par l'Angleterre de l'intégralité de l'empire ottoman;

4° La libre retraite de l'armée avec armes et bagages par les ports dont on conviendrait, aussitôt que les moyens d'évacuation lui auraient été procurés.

De telles demandes étaient un mécompte pour le commodore, qui se vit, avec quelque surprise, plus éloigné du but qu'il ne l'avait jugé d'abord. Comme philanthrope, comme chrétien, et, à ce double titre, voulant éviter l'effusion du sang, il n'en montre pas

moins le désir le plus vif de parvenir à un arrangement amical. Seulement il n'est pas en son pouvoir d'agir seul; les difficultés qui se présentent n'ont pas été prévues; le grand-vizir est un homme obstiné; il faut se mettre d'accord avec lui. Maître des plénipotentiaires que Kléber a imprudemment mis à sa discrétion, il fait voile comme pour se diriger tout de suite sur Jaffa. Ainsi il l'annonce, ainsi le croient les plénipotentiaires. Sous divers prétextes, tirés de l'état de la mer et des vents, il se promène de Tyr à Chypre, de Chypre à Saint-Jean-d'Acre, et met seize jours à faire un trajet qui eût pu se faire en deux ou trois. Le but de ces longs détours est d'éluder la signature d'une suspension d'armes, et de laisser pleine liberté d'action au grand-vizir, qui en profite en effet. Arrivé enfin à Jaffa, il y débarque, laisse les plénipotentiaires français chez le consul d'Augleterre et se rend au camp du grand-vizir.

Dans les pourparlers qui ont eu lieu, si, d'une part, le commodore anglais s'est efforcé d'établir que les trois premières demandes des plénipotentiaires sont de nature à ne pouvoir être admises sans l'autorisation préalable des gouvernemens alliés, les négociateurs français, d'autre part, ont tâché de le faire convenir « qu'il est de même impossible au général « Kléber de consentir à une évacuation pure et sim- « ple, sans y être autorisé par son gouvernement. » La question a été ramenée à son point véritable;

c'est ainsi qu'elle eût dû être posée dès son principe, comme le prescrivaient les instructions du général Bonaparte, dont Kléber n'avait pas eu la sagesse de tenir compte. En lui faisant connaître * cette situation des choses, les plénipotentiaires lui mandaient en même temps l'arrivée du général Bonaparte à Paris, l'enthousiasme qui avait accueilli son retour, et la probabilité d'une crise prochaine, qui ne pourrait manquer d'amener des mesures d'un genre facile à prévoir en ce qui concernait l'Égypte. Ces nouvelles pouvaient effectivement devenir pour Kléber un sujet de sérieuses réflexions; mais déjà pour lui il était trop tard.

Tandis que les plénipotentiaires insistaient pour que la Porte ottomane, si elle ne pouvait pas traiter de la paix sans le concours de ses alliés, consentît du moins à une trêve particulière et restât neutre jusqu'à la fin de la guerre, Kléber était occupé à détruire leur ouvrage. Il avait ouvert une négociation directe avec le grand-vizir, et s'était désisté des trois premières demandes formées par les plénipotentiaires. Ceux-ci apprirent tout à la fois et ce désistement du général en chef et l'occupation du fort d'El-Arisch. Leur douleur, à ces nouvelles, fut aussi vive que l'était la joie du commodore Sidney-Smith, dont la promenade politique avait favorisé ce double événement. Les détails de la prise d'El-Arisch seraient

* Lettre datée de Jaffa le 8 janvier 1800.

ici déplacés. Il nous suffit de dire que les moyens n'honorèrent pas le succès. Ce fut une espèce d'embauchage dans lequel le colonel anglais Douglas et le grand-vizir mirent en œuvre la bassesse d'un émigré français et l'égarement d'un caporal prisonnier, pour exciter l'insubordination dans la place et s'en rendre maîtres à la faveur du désordre. Vainement le colonel Douglas signa une capitulation avec le brave et malheureux commandant de la place. Les Turcs se précipitèrent dans la forteresse, et s'y livrèrent à tous les excès de la plus affreuse barbarie.

Les plénipotentiaires s'étaient rendus au camp du grand-vizir; la négociation avait commencé, mais, de la part d'Joussef-Pacha, avec des formes tellement hautaines et impérieuses, que Desaix en fut indigné. Il supposa, et non sans raison peut-être, que cette conduite était un effet des conseils de sir Sidney-Smith. Il ne lui dissimula pas ce soupçon. Celui-ci protesta de sa loyauté, et mit en effet tous ses soins à ce que, le jour suivant, les convenances du moins fussent mieux observées. Le fonds resta le même. Les efforts des négociateurs français, pour obtenir au moins la neutralité de la Porte, furent sans aucun résultat. On leur demandait de signer l'évacuation de l'Égypte à l'instant et sans compensation. On leur objectait que « c'étaient eux qui ne voulaient *

* Lettre des plénipotentiaires, du 14 janvier.

« pas ce que voulait le général en chef. Ce sont « vos délégués, écrivait le grand-vizir à Kléber, « qui rendent difficile cette si bonne affaire de l'éva« cuation. » Desaix qui, même dans l'état actuel des choses, regardait comme facile la conservation de l'Égypte, qui en outre voyait prêts à éclore en France des événemens faits pour améliorer la situation présente, ne pouvait se résoudre à la conclusion de cette *si bonne affaire* pour les Turcs et les Anglais, à moins d'y être condamné par un commandement absolu. Il demanda donc à Kléber ou l'ordre de se retirer sur-le-champ, ou celui de traiter définitivement de tous les articles de la convention.

Kléber s'était rendu à Salahieh pour être plus près du siége des conférences. Son parti était pris. Cependant, pour mettre jusqu'à un certain point à couvert sa responsabilité, il assembla un conseil de guerre. Son opinion personnelle, connue d'avance et qu'il laissa de nouveau éclater sans feinte, devait rencontrer peu d'obstacles. L'adhésion toutefois ne fut pas unanime. Un homme auquel une grande gloire militaire est réservée dans l'avenir, le général Davout, eut surtout l'honneur d'une courageuse et énergique opposition. Kléber donna ordre aux plénipotentiaires, si la Porte se refusait à la neutralité proposée, « de passer outre *, et de traiter de l'évacuation pure

* Lettre du 15 janvier.

« et simple, » de la manière la plus honorable pour l'armée française. En conséquence de cet ordre, les négociateurs français signèrent, le 24 janvier, avec les plénipotentiaires du grand-vizir, une convention aussi favorable qu'elle pouvait l'être en partant d'une telle base. L'armée devait rentrer en France avec ses armes, bagages et effets. Il était établi un armistice de trois mois, qui serait prolongé, s'il était nécessaire, jusqu'à ce que l'embarquement des troupes françaises fût complètement effectué. Les places et positions qu'elles occupaient seraient successivement remises dans des délais déterminés.

Pourquoi, à côté de la signature des plénipotentiaires français et ottomans, ne voit-on pas celle du médiateur de la convention, de sir Sidney-Smith? Cette question a été soulevée par presque tous les écrivains qui ont parlé de la convention d'El-Arisch. Une double surprise frappe leurs esprits. Comment, d'un côté, ce commodore, qui préside aux négociations, a-t-il pu se mettre ou être mis à l'écart au moment où l'apposition de sa signature aurait constaté l'intervention qu'il avait réclamée et qu'il a exercée en effet? Comment, d'autre part, les négociateurs français ont-ils, sans la signature de ce personnage principal, souscrit une convention qui, ne portant pas la preuve matérielle de l'adhésion de l'Angleterre, semble ne pas offrir de garanties suffisantes et peut devenir d'une exécution impossible? Ces remarques paraissent, au premier coup d'œil, n'être

pas entièrement dénuées de justesse; mais il est, en faveur de la conduite des plénipotentiaires français, une explication toute naturelle.

Tout ce que l'Angleterre et la Russie avaient à prétendre dans des négociations relatives à l'évacuation de l'Égypte, c'était que la Porte ottomane n'agît que d'accord avec elles. Le concert a-t-il eu lieu? a-t-il été réel? Là se réduit toute la question, et elle est résolue par les faits. En ce qui concerne la Grande-Bretagne, le concert a été notoire, manifeste, public. C'est sur le vaisseau du commodore anglais que se sont ouvertes les conférences. Pour en accélérer le progrès, le commodore a quitté son vaisseau et s'est transporté avec les plénipotentiaires français sous la tente du grand-vizir. Lorsque tous les articles en ont été convenus sous ses yeux, avec son assentiment et par ses soins, si la convention se dresse, sans qu'il la signe, c'est qu'elle n'est pas signée davantage par un agent de la Russie, dont les droits sont les mêmes; c'est qu'au fond, la Porte ottomane étant la partie principalement intéressée, il ne fallait de la part de la Russie et de l'Angleterre qu'un consentement qui a pu être et qui a été constaté en effet sous des formes diverses. Du côté de la Russie, ce consentement a été exprimé par des passeports que l'ambassadeur de cette puissance à Constantinople, M. de Tamara, a envoyés au commodore Sidney-Smith lui-même, afin d'assurer, en ce qui dépendait du gouvernement russe, liberté de passage aux troupes françaises pour

leur retour en France *. Les passeports délivrés par sir Sidney-Smith à des généraux, à des bâtimens français, n'en sont-ils pas également, de la part de l'Angleterre, la sanction la plus explicite, et n'en forment-ils pas même un véritable commencement d'exécution? M. Dundas (depuis vicomte de Melville) aura beau dire dans le parlement : « Un traité « qui n'a point existé, n'a pu être enfreint; » le traité a existé, par rapport à l'Angleterre, suivant le mode, dans la forme, que voulaient les temps et les circonstances. Vainement pour atténuer le crime du gouvernement anglais, M. Dundas affecte de ne voir, dans le commodore Sidney-Smith, qu'un officier subordonné qui n'a pu rien conclure, n'ayant pas été autorisé par des instructions préalables. Outre que cet officier s'était présenté aux Français comme ministre plénipotentiaire de sa majesté britannique près la Porte ottomane, son titre seul de commandant d'une escadre anglaise (et ce titre, M. Dundas ne le lui conteste pas) lui donnait un caractère suffisant pour la transaction dans laquelle il est intervenu. Que deviendraient les relations des peuples en temps de guerre, si les commandans militaires ne pouvaient pas, surtout dans des pays éloignés du chef-lieu des gouvernemens respectifs, faire des arrangemens dont l'exécution fût immédiate? Ce cas d'une exécution immédiate était justement celui de

* Le 8 juillet.

la convention d'El-Arisch, puisqu'au moment où le général Kléber apprendra qu'elle est rompue, presque toutes les stipulations au profit des ennemis de la France auront reçu, de la bonne foi de ce général, leur fidèle accomplissement. Les négociateurs français ne méritent donc aucun blâme pour n'avoir pas exigé la signature de sir Sidney-Smith, qui d'ailleurs n'aurait pas donné plus de valeur à la convention, aux yeux du gouvernement anglais. Un fait essentiel, qui laisse ce gouvernement sans aucune sorte d'excuse, nous est révélé par une lettre du grand-vizir au commodore Sidney-Smith. A la nouvelle des ordres inattendus qui vont détruire ce qui a été fait, le grand-vizir lui écrira: « L'ambassadeur « de sa majesté britannique près la sublime Porte, « le lord Elgin, notre ami, lui a présenté plusieurs « mémoires dans lesquels il dit que son roi n'apportera aucune difficulté dans les conventions qu'elle « voudra passer pour l'évacuation de l'Égypte; que « sa volonté à cet égard sera toujours exécutée... » Ainsi, ce n'est pas seulement l'officier subordonné, Sidney-Smith, que le ministère anglais désavoue, c'est l'ambassadeur de sa majesté britannique auprès de la Porte ottomane. Dans son désir de voir l'Égypte évacuée, le ministère anglais a fait solennellement déclarer, et par écrit, qu'il donne son assentiment à toutes conventions qui pourront conduire à ce but; mais une fausse espérance vient lui sourire: il se persuade, d'après une lettre que le hasard

met dans ses mains, que l'armée française ne peut lui échapper; et, dès-lors, il dément sans scrupule les déclarations les plus formelles de son ambassadeur! Sir Walter Scott, dont le laconisme est d'ailleurs admirable à l'égard des faits qui prouvent la mauvaise foi de son gouvernement, s'évertue en vain à donner le change sur les causes de la violation du traité d'El-Arisch. Pour déguiser cette cause véritable, l'erreur née des lettres de Kléber, il prête à la conduite de son gouvernement deux autres explications: l'une serait que les pouvoirs de sir Sidney-Smith auraient été révoqués par l'arrivée de lord Elgin à Constantinople; mais il avoue que ce n'est là qu'un prétexte. Nous venons de voir de plus que ce prétexte disparaît par l'adhésion que lord Elgin a donnée lui-même d'avance à toute convention qui aurait l'évacuation de l'Égypte pour résultat. L'autre explication, celle qu'il présente comme un fait réel, c'est que l'Angleterre, confiante dans les succès de Suwarow qui devaient ouvrir aux alliés le midi de la France, aurait voulu empêcher que le retour de Kléber sur ce point ne mît obstacle à l'invasion. Ce second mode d'interprétation n'est pas plus vrai que le premier, ou bien il n'est qu'un accessoire du motif vrai, l'Angleterre n'ayant pu avoir l'idée d'empêcher le retour de l'armée d'Égypte en France, qu'en raison de l'erreur qui lui fait croire qu'on peut impunément lui refuser cette condition; mais, dans cette double invention de motifs chimériques, il y a une autre remarque à faire

que celle de leur fausseté. Le défenseur officiel des ministres de la Grande-Bretagne ne se met point en peine de les justifier d'avoir violé des traités signés sous les auspices de leurs agens. Plus zélé en cette circonstance pour leur réputation d'habileté que pour la défense de leur bonne foi, il ne songe qu'à leur sauver la honte d'avoir été pris pour dupes. Au reste, acceptons, tel qu'il le donne, l'aveu de l'historien anglais. Après avoir reconnu qu'un intérêt nouveau suffit à son gouvernement pour rompre des transactions appelées par ses vœux et conclues avec son assentiment antérieur, aura-t-il bonne grace à venir ensuite se répandre en brillantes hyperboles sur les perfidies prétendues de la France?

A peine la convention du 24 janvier avait-elle été signée à El-Arisch, qu'à l'impatience témoignée par un certain nombre de personnes qui entouraient Kléber, il avait succédé une sorte d'étonnement et de malaise général. C'était un effort pénible pour l'armée d'abandonner ainsi une glorieuse conquête qu'elle se sentait capable de conserver. Le lendemain de la signature, Kléber lui-même en éprouvait de l'embarras, peut-être du repentir. Cependant il en exécute toutes les dispositions avec la plus scrupuleuse fidélité. Déjà il a quitté des positions importantes, fait évacuer Lesbeh, Damiette et Mansourah; il a remis à l'ennemi les forts de Katieh, Salahieh et Belbeis. La plupart des autres forts sont déjà désarmés.

En ce moment arrive de France le colonel Latour-

Maubourg, apportant, avec la nouvelle du 18 brumaire, des gages de la sollicitude du consul Bonaparte pour ses compagnons d'armes. Kléber annonça ces événemens avec le ton de l'indifférence; mais l'indifférence ne fut pas le sentiment de l'armée. « Les « officiers, dit un écrivain * que j'ai déjà cité ailleurs, « y virent l'espérance de l'avancement. Les soldats « en général ne virent pas sans quelque plaisir que « leur chef allait diriger les destinées de la France. » Lorsque l'un des détracteurs de Napoléon s'exprime ainsi dans les premières années qui ont suivi 1815, n'est-ce pas dire que la joie de l'armée fut vive et à peu près universelle? Le mécontentement concentré prit un libre cours; l'indignation éclata; on blâma hautement une convention dont la nécessité n'était rien moins que démontrée, et cette disposition de l'armée fut heureuse pour le général Kléber lui-même, qui bientôt saura en tirer avantage.

Tandis que la retraite de l'armée française continuait à s'opérer, et que déjà la plus grande partie de son artillerie, de ses munitions et de ses bagages s'entassait dans Alexandrie, les ports d'Égypte furent brusquement bloqués par la croisière anglaise. Le commodore Sidney-Smith, par une lettre du 8 mars, informa l'administrateur-général Poussielgue que des décisions supérieures, reçues par le commandant en chef des forces britanniques dans la Méditerranée,

* L'ingénieur Martin, auteur d'une *Histoire de l'Expédition d'Égypte*.

étaient venues détruire la convention d'El-Arisch. Il se hâtait d'en donner avis à l'armée française, ne voulant pas que de braves antagonistes pussent le soupçonner de perfidie. Peu de jours après, le lieutenant du vaisseau *le Tigre* remit au général Kléber une lettre que lui écrivait l'amiral Keith, en date de Minorque le 8 janvier, lettre qui lui notifiait les seules conditions de capitulation que voulût reconnaître le gouvernement anglais. L'esprit qui avait dicté les derniers ordres* de ce gouvernement respirait déjà dans le discours prononcé le 28 janvier par lord Grenville. Il éclate avec une naïveté plus barbare encore dans un discours de M. Dundas (de-

* Voici le texte de la lettre de l'amiral Keith : « Monsieur, ayant « reçu des ordres positifs de sa majesté de ne consentir à aucune ca- « pitulation avec l'armée française, en Égypte et en Syrie, excepté « le cas où elle mettrait bas les armes, se rendrait prisonnière « de guerre, et abandonnerait tous ses vaisseaux et toutes les mu- « nitions des port et ville d'Alexandrie aux puissances alliées; « et, dans le cas où une capitulation aurait lieu, de ne permettre « à aucune troupe de retourner en France qu'elle ne soit échan- « gée; je pense nécessaire de vous informer que tous les vais- « seaux, ayant des troupes françaises à bord en faisant voile de « ce pays d'après les passeports signés par d'autres que ceux « qui ont le droit d'en accorder, seront forcés par les officiers « des vaisseaux que je commande de rentrer à Alexandrie, et « que ceux qui seront rencontrés retournant en Europe d'après « des passeports accordés en conséquence de la capitulation « particulière avec une des puissances alliées, seront retenus « comme prise, et tous les individus à bord considérés comme « prisonniers.

« Signé KEITH. »

puis lord Melville). « Cette armée perfide, dit ce « dernier, doit servir d'exemple. L'intérêt du genre « humain demande sa destruction. » L'intérêt du genre humain demandait la punition d'une telle déloyauté. Le châtiment ne se fera pas long-temps attendre, mais il ne tombera qu'indirectement sur l'Angleterre.

C'est à regret que nous avons représenté le général Kléber, dominé par un sentiment secret de jalousie, que peut-être il ne s'avouait pas à lui-même, suivre en aveugle une route funeste où il allait compromettre sa gloire. Un jour meilleur se lève : l'honneur national est menacé, on propose à l'armée française de mettre bas les armes ! Kléber le mécontent, l'humoriste Kléber, redevient un autre homme ; le Français, le grand capitaine se réveille, le héros a reparu. Un ordre du jour, tout lacédémonien, annonce à l'armée les nouveaux miracles que la patrie attend d'elle. Cet ordre du jour, c'est la lettre même, l'injurieuse lettre de l'amiral anglais, à laquelle Kléber ajoute ce seul mot : « Soldats ! on ne répond à de « telles insolences que par des victoires. Préparez-« vous à combattre. » Jamais soldats n'y furent mieux préparés. L'indignation est la même dans tous les rangs. Les Turcs vont payer chèrement la mauvaise foi de leurs alliés. En voulant recueillir le fruit de cette mauvaise foi qui jusqu'à présent leur est étrangère, les Turcs eux-mêmes vont mériter d'en porter la peine. Kléber ne manque à aucun des devoirs que

l'honneur prescrit. En même temps qu'il donne de nouveaux ordres à toutes ses troupes, il fait connaître aux Turcs les causes qui suspendent l'évacuation, et il leur déclare que si, dans ce nouvel état de choses, les Ottomans dépassent Belbeis, il regardera ce mouvement comme une hostilité. Demander aux Turcs de s'arrêter au point où ils se trouvaient n'était pas se montrer exigeant; car, la rupture ne provenant pas du fait de l'armée française, la justice eût voulu que toutes choses fussent remises sur le pied où elles étaient avant la signature de la convention. Le grand-vizir, Joussef-Pacha, sans égard pour la déclaration du général français, continue sa marche, et se rend à El-Hancka avec toute son armée. Son avant-garde se porte à deux lieues du Caire. Des firmans répandus dans toutes les provinces et au Caire même provoquent le peuple à l'insurrection. L'influence civile et religieuse, que conserve l'ancienne autorité, ajoute ainsi aux difficultés de notre position militaire. Le temps presse, les troupes appelées par Kléber accourent, de divers points, en faibles détachemens; mais chacun de ces détachemens est une puissance. Dix mille hommes * ne s'effraient pas

* Dans sa lettre au directoire, Kléber avait dit : « Il me serait « impossible de réunir plus de cinq mille hommes pour entrer en « campagne. » Suivant une lettre de l'ordonnateur Daure au ministre de la guerre, en date du 30 janvier, la force de l'armée était en effet de vingt-quatre mille hommes, deux mille de cavalerie, trois mille d'artillerie, mille du génie et dix-huit mille d'infanterie.

d'attaquer une armée que les Turcs et les Anglais ont eux-mêmes évaluée de soixante à quatre-vingt mille. Les ruines d'une ville antique, que couvre maintenant le village de Matarieh, vont recevoir de la bravoure française une illustration nouvelle. Kléber a ressuscité * Héliopolis. Nommer les généraux qui combattaient sous lui, Régnier, Friant, Leclerc, Belliard, Donzelot et La Grange, c'est dire que partout il fut admirablement secondé par l'habileté des chefs comme par le courage des soldats. Aussi patiens, aussi diciplinés qu'intrépides, les soldats combattent près de vingt-quatre heures sans prendre ni repos ni nourriture. Après avoir défait l'ennemi à Matarieh et s'être emparés du camp qu'il occupait à El-Hancka, les Français le poursuivent jusqu'à Belbeis, forcent les garnisons ** des forts à capituler, attaquent de nouveau le grand-vizir à Koraim, où ils rencontrent une vive résistance, mais l'obligent enfin à la retraite. L'armée s'attendait à livrer une nouvelle bataille dans le village de Salahieh, dernier point de la terre cultivée, lorsque les habitans de ce village, accourant au-devant des Français, leur annoncèrent le départ du grand-vizir et la dissolution de son armée. Cet orgueilleux vizir, qui précédemment, sur des observations de Kléber à l'égard de quelques empiètemens de territoire, avait répondu avec fierté qu'un vizir ne reculait jamais, n'avait su

* Le 20 mars 1800.

** Les 21, 22, 23 et 24 mars.

que reculer depuis qu'il avait fallu combattre. A Salahieh, dans l'excès de sa frayeur, sacrifiant sans scrupule le reste de son armée, il avait pris avec lui un détachement de cinq cents hommes, s'était enfoncé dans le désert, et il ne se crut en sûreté que dans les murs de Gazah, où s'arrêta enfin sa fuite. Les troupes, qu'il laissait ainsi sans direction, furent en grande partie exterminées par les Français ou par les Arabes. Suivant leur usage, les Arabes, toujours assurés d'une proie, quel que fût le vainqueur, attendaient l'issue de la bataille pour tomber sur les vaincus. Dix à douze mille hommes, échappés à cette destruction, s'étaient réunis près de Damiette : douze cents hommes, commandés par le général Belliard, battirent ce corps, le dispersèrent complètement, et rentrèrent dans cette ville, qui avait été remise aux Turcs d'après la convention du 24 janvier. De brillans faits d'armes rachetaient ainsi de toutes parts les imprudences de la bonne foi.

Une plus grande difficulté subsistait encore. Au commencement de la bataille d'Héliopolis, Ibrahim-Bey, avec les mamlouks et plusieurs corps de cavalerie turque, quittant le terrain où les deux armées étaient aux prises, s'était jeté sur le Caire, dont il s'était rendu maître. Après la bataille, il y avait été rejoint par Nassif-Pacha, lieutenant du grand-vizir, et les troupes réunies de ces deux chefs ne formaient pas moins de dix mille hommes; mais ce qui surtout les rendait redoutables, c'était le soulèvement de la

population, de nouveau fanatisée et devenue d'autant plus entreprenante que, pendant plusieurs jours, elle avait cru l'armée française entièrement anéantie. Les détails ici sont impossibles, et cependant, comment passer sous silence l'héroïsme de deux cents hommes commandés par l'adjudant-général Duranteau, qui, chargés de la garde du quartier-général, et n'ayant pas eu le temps de se retirer dans la citadelle, se défendirent pendant deux jours contre les attaques multipliées et des troupes régulières et de la populace, plus terrible encore dans sa fureur? La fortune récompensa leur intrépidité en leur faisant arriver tout à la fois un renfort suffisant et la nouvelle de la victoire remportée par leurs frères-d'armes. La reprise du Caire, opération plus difficile que le gain d'une bataille, fut un ouvrage de modération et d'audace, de vigueur et de patience. Vingt jours furent consacrés à ce véritable siége, dans lequel les assaillans craignaient de détruire une ville qu'il leur était utile de conserver.

Un important auxiliaire, que Kléber s'était acquis moins par sa politique que par sa loyauté, le seconda vivement dans cette entreprise. Cet auxiliaire était Mourad-Bey. Ce vaillant chef de mamlouks, si souvent battu par les Français, avait appris à les estimer, comme il avait aussi été apprécié par eux. Des communications s'étant établies entre lui et le général Kléber, ce dernier avait consenti à lui permettre d'occuper l'arrondissement du *Saïd* dans la

haute Égypte. Mourad prévoyait que, si l'Égypte retombait sous la domination des Ottomans, sa position deviendrait moins favorable qu'elle ne le serait dans le système de la conservation actuelle du pays par les Français, dont il pourrait un jour être l'héritier, ou auprès desquels, en supposant la prolongation de leur séjour, il obtiendrait encore plus d'avantages que ne lui en accorderaient les Turcs. D'après ce calcul, quoiqu'il eût d'abord joint l'armée du grand-vizir, il s'en était séparé au moment de la bataille d'Héliopolis, sans prendre aucune part à l'action. Il fit plus ensuite, il se montra empressé à faciliter la reprise du Caire, soit par la négociation, soit par la force.

Une première capitulation, désirée par les chefs ennemis, ayant été rompue, contre leur volonté, par suite de l'exaspération populaire, Kléber jugea qu'il n'y avait que l'imminence d'une ruine absolue qui pût porter ces esprits forcenés à résipiscence. Pour sauver le Caire même, il se résolut à en sacrifier un grand faubourg, celui de Boulac, qui forme seul comme une ville à part. Une attaque * vigoureuse et générale, l'explosion d'une mine, la violence de l'incendie, un horrible massacre, que le vainqueur cependant se hâta d'arrêter, jetèrent enfin parmi les habitans une salutaire consternation. L'intervention de Mourad-Bey amena, le 21 avril,

* Le 18 avril.

une capitulation nouvelle qui fut fidèlement observée. Nassif-Pacha et Ibrahim-Bey, avec ce qui leur restait de troupes, furent reconduits par les Français jusqu'à l'entrée du désert, auprès de Salahieh. Les habitans du Caire s'attendaient à de sanglantes vengeances. Une contribution extraordinaire de guerre fut tout leur châtiment. Douze millions, partie en espèces, partie en approvisionnemens, remirent l'armée dans la situation la plus satisfaisante.

L'armée, justement enorgueillie de ses succès prodigieux, se regarda comme souveraine de l'Égypte, pour ne s'en dessaisir jamais. Cette fois, en effet, la possession est entière et sans réserve. Plus d'ennemis pour l'armée française sur ce territoire reconquis. Mourad-Bey est un allié fidèle, ou même un sujet dévoué. Kléber lui a confié la haute Égypte pour la gouverner comme tributaire et au nom de la république. Ces deux vaillans guerriers s'étaient entendus sans se voir; ils s'estimèrent plus encore après s'être vus. De long-temps aucune puissance ne sera en état de tenter une entreprise que Kléber doive redouter, aujourd'hui qu'il est résolu « à mettre do-« rénavant * toutes ses opérations en rapport avec « l'intérêt du gouvernement français. »

Des écrivains, qui croient honorer Kléber en le présentant comme ennemi de Bonaparte, affectent de dire qu'il prit surtout la résolution de garder

* Expressions de l'ingénieur Martin. Tome II, p. 99.

l'Égypte, « en haine de l'homme qui avait usurpé la « souveraineté en France. » Pour obscurcir la gloire de celui qu'ils accusent, ils rapetissent le caractère de celui qu'ils louent. On a dit encore, avec aussi peu d'exactitude, que « les talens de Kléber avaient « excité la jalousie de Bonaparte. » Quels sont donc entre eux les points de comparaison et de concurrence? quelles batailles Kléber avait-il gagnées alors, pour les placer à côté des deux campagnes d'Italie, et de la campagne même d'Égypte? Kléber n'a jamais commandé en chef. Plusieurs fois le commandement supérieur lui a été offert, et chaque fois il l'a refusé : singularité inexplicable d'un orgueil qui dédaigne de commander et qui ne veut pas se plier à obéir. Employé au second rang, par son propre choix, il se vengeait de cette volontaire infériorité par des épigrammes contre celui qui occupait le premier rang, soit Beurnonville, soit Jourdan, soit Moreau lui-même. En Égypte aussi il avait essayé de soutenir son caractère de frondeur; mais là les sarcasmes avaient peu de succès contre un homme qui ne les craignait pas. Désarmé du trait de la plaisanterie, tantôt il caressait une haute supériorité, tantôt il affectait les formes chagrines du mécontentement. Si, plus tard, il dénonça Bonaparte au directoire exécutif, il avait auparavant, dans une lettre d'une franchise hardie, dénoncé, pour ainsi dire, le directoire au général Bonaparte; confidence politique d'un homme prévoyant, qui, devinant dans le

général Bonaparte l'heureux chef de parti, lui confie * son avenir. De son côté le général en chef, appréciant Kléber, se servait de lui sans le craindre, et lui pardonnait ses travers en faveur de ses belles qualités. Il ne craignait pas de s'abaisser en faisant les avances. Quelques reproches, adressés à Kléber sur son administration à Alexandrie, ayant blessé son ame irascible au point qu'il demandait à quitter l'armée, « sur le sol de l'Égypte, lui écrivit Bona« parte, les nuages passent en six heures; s'ils étaient « de mon côté, ils seraient dissipés en trois. » Ainsi se conduit Bonaparte envers l'homme ** dont on suppose qu'il redoute la rivalité. Le jaloux Bona-

* Lettre du 19 juillet 1799. Sur le bruit d'un mouvement à Paris, Kléber demande au général Bonaparte ce qui en est. « J'ai « résolu, mon général, lui dit-il, de vous suivre partout. Je vous « suivrai également en France. Je n'obéirai pas à d'autres qu'à « vous. »

** Un jour Masséna ayant demandé quel homme c'était que ce général Kléber dont on parlait si diversement, le premier consul lui répondit : « Figurez-vous un homme d'une haute sta« ture, d'une figure imposante, le plus bel homme de guerre que « vous ayez jamais vu; de l'esprit, de l'instruction, du coup-d'œil; « ayant commencé comme vous par la bonne école, par l'infan« terie; bon manœuvrier, quoique élevé en Autriche; mais indo« lent, orgueilleux jusqu'à l'excès, satirique, frondeur, parce « que c'est un métier commode, et que sa paresse et sa vanité y « trouvent leur compte. C'est un homme qui, à la guerre, tout « en niaisant, en plaisantant, en tâchant de verser du ridicule « sur les gens auxquels il a affaire, se laisse pousser jusqu'au « bord du fossé. Il est vrai que là son amour-propre vient à son se« cours, il rappelle son talent, et fait quelquefois de fort belles

parte prodigue l'éloge à Kléber dans le compte qu'il rend des exploits de l'armée. En partant, il le choisit pour son successeur : consul, il lui donne les plus hauts témoignages d'estime; et, si nous devions en croire les faux amis de Kléber, ce général n'aurait obéi qu'à un sentiment d'animosité individuelle en prenant la détermination de s'établir en Égypte d'une manière stable, détermination d'ailleurs si conforme à l'intérêt de la France ! Non, de plus nobles pensées ont enflammé son ame, depuis qu'une grande circonstance a fait taire en lui les mesquines passions de l'amour-propre et de l'envie, pour n'y laisser que celles d'une généreuse fierté. Kléber a compris enfin la grandeur de sa mission. Il a senti qu'elle n'est pas au-dessus de ses moyens, et il se consacre tout entier à la remplir noblement.

En parlant de sa lettre au directoire, de cette lettre où il peignait l'armée comme découragée et sans moyens de défense, la prolongation de l'occupation de l'Égypte comme insensée, et la conservation définitive de ce pays comme impossible, j'ai dit que cette lettre de Kléber serait brillamment réfutée par Kléber lui-même. Pouvait-il en effet se donner un plus glorieux démenti? Ne dirait-on pas que jusqu'alors il s'était mal connu, qu'il avait ignoré la vraie mesure de sa propre hauteur? Il fallait que Bonaparte, l'Angleterre, et la Porte ottomane se

« choses, comme on vous l'a dit. » Les personnes qui ont connu Kléber ont trouvé ce portrait d'une parfaite ressemblance.

réunissent pour lui révéler toute l'étendue, toute la puissance de son génie. Qu'il vive, et l'Égypte est un établissement français, d'où ne le chasseront ni les débarquemens de l'Angleterre, ni toutes les forces de l'empire ottoman.

A l'exemple de son prédécesseur, le général Kléber mit tous ses soins à se créer, dans le pays même, des ressources et des forces nouvelles. On sait que le général Bonaparte avait ajouté à sa cavalerie un régiment de dromadaires qui avait rendu les plus grands services à l'armée, en contribuant surtout à la délivrer des incursions des Arabes. Il avait également formé une légion d'étrangers, dont il avait donné le commandement à un Grec, Nicolo Papas Oglou; et cette légion, portée à quinze cents hommes, avait combattu à côté de nos troupes avec beaucoup de dévouement et de courage. A ces créations, Kléber en ajouta quelques autres qui ne furent pas moins utiles. Telle fut la levée d'une légion de cophtes qui, en leur qualité de chrétiens, devaient désirer l'affermissement de la puissance française en Égypte; tel fut encore le recrutement de quelques demi-brigades, à l'aide d'esclaves noirs qu'il fit acheter aux caravanes qui les amenaient d'Éthiopie. Ces noirs, fiers d'être traités en hommes libres, payèrent plus tard, par leur fidélité, le prix de leur affranchissement. Un parc de cinq cents chameaux fut établi afin de procurer promptement, au besoin, des moyens de transport.

Non moins attentif à s'assurer l'affection du pays qu'à renforcer l'armée, Kléber perfectionnait l'administration, et par sa droiture, par sa justice, faisait aimer aux habitans un joug dont ils sentaient d'ailleurs qu'il leur était impossible de s'affranchir.

L'Europe cependant avait appris la bataille d'Héliopolis et ses résultats. La violation la plus odieuse de tous les droits des nations n'avait produit pour le gouvernement anglais que des fruits amers et sanglans. Ce n'est pas que la destruction d'une armée ottomane de près de quatre-vingt mille hommes lui causât de bien vifs regrets. Le coup sensible pour ce gouvernement était la consolidation de la puissance française en Égypte, par l'effet même d'une perfidie dont il n'avait moissonné que la honte. Cette même convention d'El-Arisch, foulée aux pieds par ses ordres, il la réclame, il la redemande, il fait déclarer * à l'armée française que rien ne s'oppose à son exécution. On dirait qu'il lui pèse d'annoncer son repentir, car il choisit pour cette première notification le plus obscur et le moins recommandable de ses agens. Ce personnage, M. Morier, que l'ambassadeur britannique à Constantinople, lord Elgin, avait placé auprès du grand-vizir pour suivre les opérations de l'armée ottomane, ayant eu, dans sa fuite, la maladresse d'oublier à Damiette un portefeuille qui fut porté au général Kléber, on avait vu,

* Lettre de M. Morier au général Kléber, en date du 2 juin.

par ses propres papiers, que sa mission avait eu pour objet principal une *ruse de guerre* d'une telle nature, que le commodore Sidney-Smith avait refusé d'en seconder l'exécution. On juge avec quel sentiment fut accueilli par les Français un tel message, transmis d'ailleurs par l'intermédiaire d'un tel homme.

D'après la nouvelle direction des idées du général Kléber, tout prenait un cours satisfaisant et prospère, lorsque le poignard d'un Ravaillac musulman vint ravir ce vaillant chef à l'armée et la possession de l'Égypte à la France. La fatale nouvelle retentit aussitôt dans le Caire et répandit dans toutes les ames une profonde consternation. La douleur du soldat était terrible et menaçante. Au plus vif désespoir se joignait une sombre inquiétude et une ardente soif de vengeance. De son côté, la population affligée de la perte d'un maître, devenu un bienfaiteur, craignait de voir tomber sur elle le châtiment d'un crime dont elle était innocente. La fureur, l'effroi se manifestaient de toutes parts. Enfin au bout de quelques heures, le coupable fut saisi, et tout prouva que le meurtrier, nommé Souleyman El-Alépy, envoyé de Gazah au Caire, n'était qu'un fanatique subalterne, enivré de promesses temporelles et célestes, dont l'enthousiasme, exalté par les firmans provocateurs du gouvernement turc, avait prétendu punir, dans le général Kléber*, l'ennemi du prophète et le vainqueur du grand-vizir.

* Après la révolte du Caire, en 1798, les scheicks étant venus

Par une incroyable fatalité, Desaix et Kléber périssaient en même temps. La fortune, qui se joue des hommes, des temps et des distances, semble avoir pris plaisir à faire un barbare rapprochement en frappant, le même jour, dans des pays si éloignés l'un de l'autre, ces deux illustres guerriers qui naguère combattaient ensemble sur le même sol.

L'Égypte, avant de nous échapper entièrement, appellera encore notre attention, mais pour nous offrir des événemens moins glorieux que ceux dont nous avons jusqu'à présent été témoins. Hâtons-nous de revoir l'Europe, où le premier consul ayant échoué

implorer la clémence du général Bonaparte, celui-ci traita surtout avec beaucoup de distinction un petit vieillard d'entre eux, le scheick Sada. Il le baisa sur la joue et lui fit mille caresses. Quand ils se furent retirés, il dit à Kléber : Savez-vous quel est celui à qui j'ai montré tant de préférences? Non, répondit Kléber. — C'est l'auteur de la révolte. — Sacredieu, je l'aurais fait fusiller. — Lorsqu'en 1800, Kléber, ayant repris le Caire à force armée, exigea, pour punir cette ville, une contribution extraordinaire de douze millions de francs, ce même scheick refusa de payer la somme à laquelle il était imposé. Dans un premier mouvement de colère, Kléber ordonna de lui donner la bastonnade. L'ordre à peine donné, il le révoque, il était trop tard. Quand le général Bonaparte apprit la mort de Kléber, son premier mot fut : « Ce sont les coups de bâton donnés au scheick « Sada qui l'ont tué. » En effet, l'assassin avait été caché dans la mosquée pendant quarante jours. De pareils fanatiques avaient été antérieurement envoyés pour frapper le général Bonaparte. Les scheicks l'en avaient prévenu; mais cependant ils ne l'en prévenaient qu'après avoir fait reconduire ces émissaires hors du territoire occupé par les Français.

dans les propositions de paix qu'il a faites aux cours de Londres et de Vienne, n'a plus d'autre parti à prendre que de se mettre en état de la conquérir. Par ses premières démarches au dehors, on a pu juger que sa prévoyance n'était en défaut sur aucun des vrais intérêts de l'état. Sa conduite au dedans n'était pas moins bien entendue.

CHAPITRE IV.

INTÉRIEUR.

Principes généraux de conduite du premier consul. — Position respective de l'Angleterre et de la France. — État financier de l'Angleterre. — Situation financière de la France. — Obligations souscrites par les receveurs-généraux. — Fondation d'une caisse d'amortissement. — Ouverture de la banque de France. — Direction du trésor. — Réduction des journaux politiques à un nombre déterminé. — Lois exceptionnelles en Angleterre. — Pacification de l'intérieur. — Première lettre de Louis XVIII au premier consul. — Deuxième lettre de Louis XVIII au premier consul. — Réponse du premier consul. — Causes qui s'opposaient au rétablissement des Bourbons. — Installation du gouvernement au château des Tuileries. — Organisation des préfectures et sous-préfectures. — Réorganisation de l'ordre judiciaire. — Clôture de la liste des émigrés. — Radiation des membres de l'assemblée constituante inscrits sur la liste des émigrés. — Pension accordée à la veuve de Bailly. — Adoucissement de diverses mesures de rigueur. — Développemens donnés à l'école polytechnique. — Division du Prytanée français en quatre colléges. — Rapprochement des esprits. — Réforme dans les mœurs, opérée par l'influence du premier consul. — Récompense des services rendus à la patrie. — Honneurs rendus à la mémoire de Washington. — Statues des grands hommes placées aux Tuileries. — Création du corps des inspecteurs aux revues. — Plan de campagne pour le général Moreau.

C'était, dit-on, une maxime du général Bonaparte que l'ame d'un homme d'état doit être dans sa

tête. Si par là il faut entendre que les affections de l'homme doivent être subordonnées à la raison du magistrat ou du prince, rien de plus vrai, rien de plus salutaire pour les peuples que cet axiome. L'histoire offre partout des rois dont elle vante la sensibilité personnelle; mais cette sensibilité, locale, pour ainsi dire, et partielle, ne soulage que l'infortune placée sous ses yeux ou que des malheurs privilégiés. La véritable humanité, dans un prince habile, suit une autre méthode. Tous ses actes ont un but général, et lors même qu'ils portent sur des individualités, ils tendent encore à l'intérêt des masses. C'est ainsi surtout que procède le premier consul. Les grands principes d'ordre, d'économie et de justice générale vont former, du moins pour un temps, la base de sa politique intérieure, en ce sens que sa droite raison lui a fait reconnaître l'application de ces principes, comme une source de force pour les gouvernemens et d'avantages pour les peuples.

Pacifier l'intérieur de la république, troublé encore dans un grand nombre de départemens par la guerre civile, infesté dans tous par un odieux brigandage; réorganiser ou plutôt créer les finances, c'est-à-dire rendre à la France ce que depuis longtemps elle n'a plus, des recettes effectives et du crédit; détruire l'anarchie en fondant un système d'administration qui garantisse et accélère l'exécution des ordres du gouvernement; assurer à la magistrature, par un meilleur classement des tribunaux

et par une composition plus sévère du corps des juges, la dignité et la force nécessaire pour faire respecter les lois ; compléter les anciennes armées, pourvoir à la levée, à l'armement et à la solde de corps nouveaux : telle est la tâche que doit remplir le premier consul.

Pour tout gouvernement, quel qu'il soit, et plus encore pour un gouvernement naissant, la plus grande calamité, parce qu'elle forme obstacle à tout, est la pénurie du trésor public. Jamais, sous ce rapport, nul autre gouvernement ne fut dans une si fâcheuse position. Là se trouve aux yeux de l'Europe, et particulièrement aux yeux de M. Pitt, la plaie incurable de la France. C'est par là, selon ce ministre, qu'elle doit périr. Plus d'une fois ses calculs ont déjà été trompés. Le moment semble enfin venu pour leur accomplissement.

Si jamais le dédain et l'injure furent excusables envers le chef d'un gouvernement étranger, la déplorable situation de la France et l'énergie des mesures préparées contre elle, par les puissances alliées, auraient justifié la présomption et la violence de langage du ministère anglais. Par suite des échecs qu'a essuyés la marine française dans la dernière année, toutes les mers sont soumises sans réserve à la domination de ce gouvernement. A la vérité, l'expédition anglo-russe en Hollande s'est terminée par une capitulation honteuse; mais, si pour la Russie l'échec a été sans compensation, l'Angleterre a trouvé une large indemnité

de ses pertes dans l'enlèvement de la flotte batave qui s'est livrée à elle, en croyant se remettre seulement au prince d'Orange. Les progrès des Russes et des Autrichiens ont été arrêtés en Suisse par la bataille de Zurich; mais, en Italie, Gênes seule résiste encore, et le midi de la France semble ouvert à une invasion prochaine. Une flotte nombreuse sous les ordres de l'amiral Keith, portant un corps considérable de troupes, est prête à seconder cette opération. M. Pitt, il est vrai encore, avait laissé entrevoir qu'il ne comptait plus très-fermement sur la coopération de l'empereur de Russie; mais il avait annoncé en même temps que des mesures seraient concertées pour opposer à la France des forces supérieures à celles qu'elle pourrait jamais porter sur ses frontières. En effet, tandis que les quatre armées de la France, celle de Hollande, celle du Nord, celle de Suisse et celle d'Italie, forment à peine un total de cent quatre-vingt mille hommes, l'Autriche en a cent vingt mille sur le Danube et cent quarante mille en Italie. Les finances de la cour de Vienne, déjà épuisées par les efforts des précédentes campagnes, ne suffiraient pas seules pour de tels armemens. L'Angleterre continue à suppléer à ce qui lui manque. Dès le mois de février, M. Pitt a demandé au parlement un fonds de deux millions cinq cent mille livres sterling, pour être employés en paiement de subsides. Persuadé que toutes les questions politiques doivent se résoudre par les finances, que l'Europe appartiendra au gou-

vernement qui pourra fournir le dernier écu pour mettre sur pied le dernier homme, ce ministre pousse à son plus vaste développement l'édifice de crédit qu'il a concouru à établir, mais dont la surcharge finira par écraser les fondemens.

Au commencement de la guerre (en 1793) le produit annuel de l'impôt en Angleterre était de

17,674,395 liv. sterl., 441,859,875 fr.,

et cette première année, l'Angleterre n'avait emprunté que 4,500,000 liv. sterl., 112,500,000 fr.

En 1799, le produit des impôts montait à

23,607,945 liv. sterl., 590,198,625 fr.,

et l'emprunt était de

18,500,000 liv. sterl., 462,500,000 fr.

Le total des emprunts, faits par le gouvernement anglais de 1793 à 1799 inclusivement, s'élevait à

158,237,736 liv. sterl. 3,955,943,400 fr.

Ainsi, indépendamment de l'augmentation progressive des impôts, l'Angleterre, en sept années, a grossi sa dette de près de quatre milliards. La mine du crédit était réputée inépuisable. Les emprunts passés, par leur multiplicité même, fournissaient des facilités de plus pour les emprunts nouveaux, et le gouvernement était autorisé à croire qu'il aurait triomphé de la France long-temps avant que l'abus du crédit en rendît l'usage impossible. Il ne se trompera pas dans cette espérance, quoique l'époque du triomphe doive être beaucoup plus éloignée qu'il ne le suppose; mais il aurait pu se demander dès-lors

si les résultats, qui pourront être obtenus, ne seront pas trop chèrement achetés.

Pour l'année qui commence, M. Pitt évalue les besoins à

39,500,000 liv. sterl.; et comme, malgré la continuation de l'*income-tax*, ou taxe du revenu, établie l'année précédente, il ne trouverait pas, dans les impôts, la totalité de cette somme, il proposera un emprunt de

18,500,000 liv. sterl., 462,500,000 fr. Ces propositions seront votées, et elles ne suffiront pas. D'après les tableaux de Colqu'oun, la somme de l'impôt en 1800 sera portée à

29,604,008 liv. sterl., 740,100,200 fr.; la somme de l'emprunt à

20,500,000 liv. sterl., 512,500,000 fr. C'est donc d'une somme de 1,252,600,200 fr. que M. Pitt va disposer pour combattre, en France, un gouvernement qui ne fait que de naître et dont tant de causes diverses peuvent amener la ruine.

Comparativement à une telle puissance de moyens financiers, quelles sont les ressources du premier consul? A son arrivée au pouvoir, une somme de cent soixante mille francs en numéraire est tout ce que lui ont offert les caisses de l'état. Depuis qu'en 1797 l'avilissement du papier-monnaie, porté à un point qui rendait impossible toute émission nouvelle, avait ramené le recouvrement de l'impôt en numéraire, le directoire, mal secondé par ses mi-

nistres des finances, avait fait de vains efforts pour rétablir, du moins approximativement, l'équilibre entre les dépenses et les recettes. En l'an VI et en l'an VII, sur des budgets de six cents millions, il était rentré à peine, dans chacune de ces années, trois cent cinquante millions effectifs. Pour l'an VIII, les recouvremens étaient devenus encore plus difficiles. Dans l'impossibilité de faire face au service courant par les recettes ordinaires, le directoire avait eu recours à des procédés ruineux, et avait jeté dans la circulation diverses valeurs, qui perdaient, sur la place, cinquante à quatre-vingts pour cent.

Une partie de l'arriéré avait été acquittée en *bons des deux tiers* de la créance, payables au porteur, mais qu'en effet le trésor n'était pas exact à payer aux échéances. Le troisième tiers avait été inscrit au grand-livre sous le nom de *tiers consolidé*. Pour prix des *réquisitions forcées* auxquelles on avait été obligé de recourir, il avait été délivré des *bons* admissibles en acquit de l'impôt. Enfin le gouvernement, pour satisfaire aux services les plus impérieux, donnait des délégations sur les receveurs-généraux. Outre que la guerre civile et la chouannerie enlevaient une portion des recettes qu'on devait attendre, les recettes effectuées se trouvaient ainsi dévorées par ces délégations délivrées d'avance à des entrepreneurs, qui les négociaient avant d'avoir commencé les fournitures dont elles étaient le paiement. Tant de fautes

avaient dû nécessairement énerver l'administration et épuiser le pays. Partout la matière imposable, comme les revenus particuliers qui en sont la source, était appauvrie par l'effet des confiscations, des réquisitions, et des emprunts forcés, par l'annihilation des deux tiers du capital de la dette publique et le non-paiement de plusieurs années d'arrérages. Pour débrouiller ce chaos, pour réhabiliter les valeurs en souffrance ou les remplacer par des valeurs nouvelles, enfin, pour procurer au gouvernement des ressources promptes et sûres, il fallait au premier consul un homme de bien, instruit par une longue expérience et possédant ces connaissances pratiques, que ne peuvent suppléer des doctrines spéculatives, et qui avaient manqué aux administrateurs financiers de la convention et du directoire. « Je ne « crains pas, disait-il à un autre de ses agens, de « chercher des exemples et des règles dans les temps « passés. En conservant tout ce que la révolution a « pu produire de nouveautés utiles, je ne renonce « pas aux bonnes institutions qu'elle a eu le tort de « détruire. » Son tact habituel le servit à merveille dans le choix qu'il avait à faire. Ce choix tomba sur M. Gaudin, depuis duc de Gaëte, chargé, avant la révolution, de l'administration des contributions directes; et, pour l'honneur de tous deux, le ministre qui entra au département des finances avec Bonaparte premier consul, n'en sortira que le jour de la chute de l'empereur Napoléon. En peu de mois, le

nouveau ministre parvint à replacer, sur leur ancienne base, l'assiette et la répartition des impôts directs, à préparer des rentrées certaines, à rétablir le trésor dans ses anciens rapports avec les comptables et dans la plénitude de ses droits sur eux. Il rendit à l'imposition foncière, qui repose sur une répartition individuelle, son régulateur nécessaire. Depuis plusieurs années, le recouvrement ne s'était fait que sur d'anciens rôles, dont l'inexactitude rendait chaque cote contentieuse. Tous les rôles furent refaits et mis à jour dans près de quarante mille communes. Le devoir des contribuables une fois réglé, il fut plus facile de déterminer la responsabilité des comptables.

Les principales dépenses, auxquelles la trésorerie avait à pourvoir, étant exigibles par douzième, tandis que le recouvrement complet de l'imposition, qui formait sa plus forte ressource, ne pouvait s'opérer que dans un délai de quinze à vingt mois, le ministère des finances fit, au commencement de chaque année, souscrire par les receveurs-généraux des engagemens personnels pour le montant des sommes qu'ils avaient à recouvrer. Il remplaçait ainsi par des valeurs à échéance, dont le gage était assuré, cette multitude d'effets sans garantie et sans terme, que la trésorerie avait précédemment émis sans mesure. Cependant ces obligations même des receveurs-généraux pouvaient n'être pas exactement remplies. La moindre irrégularité aurait de graves inconvéniens.

Un nouveau gage leur fut donné. On institua une caisse d'amortissement qui, sur la présentation d'un simple protêt de ces engagemens, devait les acquitter avec les intérêts du retard. Le premier fonds de cette caisse se composa d'une somme de dix millions en monnaie réelle, demandés pour cautionnement aux receveurs-généraux.

L'une des principales attributions de cette caisse, celle qui lui donna son nom, était de racheter, au cours de la bourse, des rentes perpétuelles, constituées à cinq pour cent. Elle devait aussi devenir le dépôt de tous les cautionnemens que l'on allait demander aux autres agens comptables et à tous les officiers judiciaires, seul mode d'emprunt qui fût praticable dans l'état où se trouvaient les finances. Quoique cette caisse eût pu être organisée sur un meilleur plan, confiée, comme elle le fut, à la direction d'un homme éclairé et habile, M. Mollien, elle ne laissa pas de rendre d'importans services.

Dans son désir d'improviser une amélioration universelle, le premier consul n'eut pas plus tôt fondé cette première machine du crédit public, qu'il voulut en avoir une seconde dans une banque d'escompte et de circulation. La restauration du crédit dans un état où, pendant dix ans, toutes les promesses du pouvoir ont été violées, est un ouvrage difficile et qui demande du temps. Si l'obéissance s'obtient par la force, la confiance ne se commande pas : elle est le prix de la fidélité aux engagemens. Telle était alors

l'inquiétude produite par les événemens du passé, qu'au lieu d'imposer la moindre charge aux actionnaires de la nouvelle banque pour compensation du privilége lucratif qu'on leur accordait, le gouvernement se crut obligé de leur faire des avances. Il prit à son compte les cinq mille premières actions de la banque; mais, dans le dénûment du trésor, pour en réaliser la valeur, il fut réduit à prélever les cinq millions nécessaires sur les dix millions affectés à la caisse d'amortissement, tant pour la garantie des obligations des receveurs-généraux, que pour le rachat d'une dette d'un milliard.

La direction du trésor, sans être, comme elle le sera ultérieurement, détachée du ministère des finances, fut confiée à un conseiller-d'état, M. Dufresne, qui seconda le ministre avec zèle et loyauté, l'un et l'autre n'ayant en vue que le bien public, et trouvant également la récompense de leurs services dans l'estime et la confiance du premier consul. Nous verrons un jour la trésorerie, instituée en un ministère spécial, absorber presque toutes les attributions du département des finances, par la raison toute naturelle que le ministre, chargé de pourvoir aux dépenses, ne pourra se dispenser de porter aussi une active surveillance sur les recettes.

Si les statuts de la banque de France, l'organisation de la caisse d'amortissement, la méthode des obligations souscrites par les receveurs-généraux, et autres mesures adoptées en 1800, renfermaient des

imperfections et des germes d'abus destinés à se manifester plus tard, l'utilité seule de ces mesures était alors sentie et devait l'être, parce qu'elles offraient un remède immédiat à un mal présent et insupportable. La confiance dans le gouvernement se ranima de jour en jour. Le tiers consolidé, tombé à onze francs le 17 brumaire, était remonté à 35 francs quelques mois après.

De tous les adversaires intérieurs du gouvernement nouveau, la presse périodique, ainsi que nous l'avons précédemment exposé, étant sans contredit le plus redoutable, surtout lorsqu'elle n'est point contenue par des lois répressives, dont la rédaction d'ailleurs est si difficile, le premier consul profita de la latitude que lui laissait le silence de la constitution, pour réduire * à treize seulement le nombre des journaux qui continueraient à s'occuper de questions politiques. L'article 5 de l'arrêté des consuls autorisait la suppression de tous journaux qui inséreraient « des « articles contraires au pacte social, à la souveraineté du peuple, à la gloire des armées et aux nations amies et alliées, lors même que ces articles « seraient extraits des feuilles étrangères. » L'arrêté ne déterminant pas devant quel tribunal le journal prévenu devait être traduit, c'était déclarer que le gouvernement se réservait ce jugement à lui-même; et dès-lors il ne subsistait plus de la liberté de la

* Arrêté du 17 janvier.

presse que ce qui pouvait convenir à ses passions et à ses intérêts. Les excès auxquels, faute d'une bonne loi de répression, la presse périodique s'était livrée, toutes les fois qu'elle avait été libre, empêchèrent alors d'apercevoir les conséquences de cette mesure. Un petit nombre d'esprits éclairés prévirent seuls les dangers qu'elle entraînait avec elle. A la vérité les feuilles périodiques étaient exemptes de tout examen préalable; mais la crainte d'une suppression toujours menaçante était, pour ces écrits, sous le consulat et sous l'empire, une censure véritable et, de toutes les censures, certainement la plus efficace. Cependant, il faut en convenir, cette précaution était peut-être une nécessité du temps. Pour un gouvernement non encore affermi, il est des momens de crise où l'opinion agitée, tourmentée en mille sens divers, a besoin d'être retenue par le pouvoir dans une direction favorable à la consolidation de son existence.

A cette même époque, celui de tous les gouvernemens dont le salut est le mieux assuré, le gouvernement anglais se croyait obligé aussi de chercher sa sûreté dans des lois exceptionnelles. Vainement l'opposition combattait, tous les ans, le renouvellement de l'acte portant suspension de la loi d'*habeas corpus*. Sur sept ans de guerre, cet acte avait déjà cinq ans de durée. Tous les ans, les efforts de l'opposition étaient infructueux. La suspension fut continuée et on prolongea * de même un autre acte, également

* Février 1800.

contraire à la constitution, relatif au châtiment de prétendues excitations à la révolte. L'obstination du ministère anglais à maintenir ces actes inconstitutionnels n'était rien moins que justifiée par les circonstances. Ce gouvernement semblait devoir être d'autant plus rassuré contre tout danger intérieur, qu'au commencement même de cette année il terminait l'union de l'Irlande et de la Grande-Bretagne. La proposition faite dans le parlement irlandais de se refuser à *l'union*, avait été rejetée par cent trente-huit voix contre quatre-vingt-seize. Le plan d'union, après avoir été débattu et approuvé dans les deux parlemens, recevra, le 2 juillet, la sanction du roi. La fusion des deux royaumes en un seul n'emportait pas avec elle égalité de droits pour leurs habitans, et laissait toujours indécise la grande contestation des protestans et des catholiques; mais en 1800, l'union, ainsi qu'elle avait lieu, était déjà un gage de sécurité, temporaire du moins, pour le gouvernement anglais.

En France, l'un des premiers soins qui avaient dû occuper le premier consul était la pacification de l'intérieur. La mauvaise administration du directoire, la loi odieuse de l'impôt progressif et surtout la loi des otages, en inquiétant les principales familles des départemens de l'Ouest, avaient ranimé, dans ces départemens, les anciennes dissensions, assoupies plutôt qu'éteintes. Quoique l'insurrection nouvelle n'eût pas le caractère des précédentes, quoique

ses chefs ne fussent pas entourés de la même considération et que ses opérations n'appartinssent pas à l'ensemble d'un système bien combiné, le mal cependant avait fait des progrès très-étendus. Des rassemblemens plus ou moins nombreux infestaient l'Anjou, le Poitou, le Maine, la Bretagne et une partie de la Normandie. La conduite de quelques-uns des chefs, et surtout celle de bandes détachées sous des commandans inférieurs, indiquait une association organisée bien plutôt pour le meurtre et le vol, que pour la défense de principes politiques. C'était un brigandage qui méritait à peine le nom de guerre civile. Une proclamation du premier consul promit une amnistie complète à tous les insurgés qui, sous dix jours, auraient mis bas les armes. Une rigueur inflexible fut prescrite contre ceux qui ne se soumettraient pas. Le général en chef, Brune, fut investi des pouvoirs les plus amples pour pardonner comme pour punir. La négociation fit plus que l'épée. L'honneur en appartint principalement au général Hédouville, qui lui-même dut une partie de ses succès à l'intervention de l'abbé Bernier, ce célèbre curé de Saint-Lô d'Angers, si puissant sur les Vendéens, et récemment conquis au premier consul, à qui désormais il sera toujours fidèle. Après quelques affaires peu importantes, les principaux chefs, MM. d'Autichamp, de Bourmont, d'Andigné, Châtillon et autres, convaincus enfin que l'Angleterre, indifférente à la royauté française, ne s'armait que pour un intérêt

britannique, capitulèrent à des conditions avantageuses. Georges Cadoudal et Frotté furent les plus opiniâtres dans leur résistance. Frotté fut pris, condamné et fusillé avec six de ses camarades. Sa mort est devenue, dans une foule d'écrits, le sujet des plus odieuses imputations contre le premier consul. On l'a représentée comme la violation des promesses les plus saintes, comme l'effet d'une lâche perfidie ; et cependant si nous ouvrons les Mémoires de M. de Bourrienne, cet événement s'explique non-seulement sans désavantage pour le premier consul, mais, au contraire, de la manière la plus honorable pour lui. Au lieu de la barbarie qu'on lui reproche, nous ne trouvons que sa clémence. Sur la demande de son secrétaire, le premier consul accorde la grace de M. de Frotté et celle d'un jeune émigré, M. Defeu, près d'être fusillé à Grenoble. L'ordre de salut relatif au dernier est expédié avec promptitude. M. Defeu est sauvé. On met quelque lenteur dans l'expédition de l'autre ordre. La grace de M. de Frotté arrive trop tard. Est-ce le premier consul qui est ici coupable, et mérite-t-il les calomnies auxquelles il a été en butte à cette occasion? Dans la déclaration de M. de Bourrienne qui, en disculpant le premier consul, n'hésite pas à s'accuser lui-même, il y a un généreux hommage à la vérité auquel on ne peut trop applaudir. La page qui contient ce courageux aveu est certainement la plus belle de ses Mémoires.

Parmi les causes auxquelles on attribuait le res-

sentiment personnel du premier consul contre M. de Frotté, on a cité une proclamation injurieuse de celui-ci contre le général Bonaparte postérieurement au 18 brumaire. Mais quel est le chef de Vendéens ou de Chouans qui n'eût publié des proclamations injurieuses contre le général Bonaparte? Et lorsque le général, devenu consul, rappelait de l'exil des orateurs qui l'avaient solennellement accusé à la tribune des conseils, eût-il pu nourrir une implacable haine contre des adversaires qu'il était dans son caractère d'estimer davantage, précisément parce qu'il avait à les combattre les armes à la main? Bonaparte est un des hommes qui ont su le mieux s'élever au-dessus des inimitiés de parti, des haines qui ont leur origine dans des opinions politiques. MM. de Bourmont, Châtillon, d'Autichamp, Georges Cadoudal lui-même, vinrent à Paris, visitèrent le premier consul à la Malmaison, et furent accueillis par lui avec distinction. Ces circonstances prouvent seules la grandeur du changement qui s'était opéré. Sous le gouvernement directorial, nul de ces chefs n'eût osé se rendre à Paris, nul des membres du directoire peut-être n'eût osé les recevoir. Exempt de préventions passionnées, le nouveau dépositaire du pouvoir ne voit, dans les adversaires vaincus du gouvernement républicain, que de vaillans ennemis avec lesquels ce gouvernement a fait la paix. Une amnistie générale, et cette fois définitive, termina les longues agitations des départemens de l'Ouest.

Elle fut proclamée le 4 mars pour les Vendéens, le 21 avril pour les Chouans.

C'est alors que, selon le général Bonaparte lui-même, deux personnes * dévouées à l'ancienne dynastie vinrent le presser de se déclarer pour elle. D'autres démarches, dans le même but, étaient aussi tentées auprès de madame Bonaparte. Des ambassades féminines ** étaient envoyées de Londres à la Malmaison, et le succès eût été certain si l'union de l'esprit et des graces eût suffi pour réussir dans des négociations d'une telle nature; mais la question n'était pas de celles que l'ambition ou la politique puisse abandonner à l'influence des femmes.

L'honneur de la résoudre eût appartenu à un négociateur d'une autre portée, si la solution eût été possible alors dans un sens favorable à la maison de Bourbon. Ce négociateur, c'était le frère de Louis XVI, l'homme que l'ordre de la naissance appelait au trône depuis la mort malheureuse du fils du dernier roi. Ce n'est pas une circonstance ordinaire que la correspondance d'un monarque en exil avec l'homme qui, sous un autre titre, gouverne les états des rois ses aïeux. Une telle correspondance demande à être textuellement recueillie. La première lettre de Louis XVIII, datée de Mittau, le 20 février, avait été adressée par ce prince au consul Lebrun, par qui elle fut remise au premier consul.

* MM. d'Aubigné et Hyde de Neuville.

** Madame la duchesse de Guiche.

« Quelle que soit leur conduite apparente, des « hommes tels que vous, monsieur, n'inspirent ja- « mais d'inquiétude. Vous avez accepté une place « éminente, et je vous en sais gré. Mieux que per- « sonne, vous savez ce qu'il faut de force et de puis- « sance pour faire le bonheur d'une grande nation. « Sauvez la France de ses propres fureurs, vous au- « rez rempli le premier vœu de mon cœur. Rendez- « lui son roi, et les générations futures béniront « votre mémoire. Vous serez toujours trop néces- « saire à l'état pour que je puisse acquitter, par des « places importantes, la dette de mon aïeul et la « mienne. Signé Louis. »

La réception d'une telle lettre dut sans doute faire naître plus d'un genre de réflexion dans l'esprit du premier consul. En flattant son orgueil, elle ne pouvait manquer d'éveiller en lui de certaines inquiétudes. Du reste, malgré l'exagération de ses idées à une époque précédente, il conservait du respect pour les situations antérieures, et il n'aurait pas voulu faire une réponse offensante; il s'abstint de répondre. Son silence n'était point une injure. Le roi affecta de n'y voir que de l'indécision; et peu de mois * après il renouvela ses instances.

« Depuis long-temps, général, vous devez savoir « que mon estime vous est acquise. Si vous doutiez

* Quoique cette seconde lettre soit de plusieurs mois postérieure à la première, nous la plaçons ici pour réunir tout l'ensemble de cette correspondance.

« que je fusse susceptible de reconnaissance, marquez votre place, fixez le sort de vos amis. Quant « à mes principes, je suis Français : clément par caractère, je le serais encore par raison.

« Non, le vainqueur de Lodi, de Castiglione, d'Arcole, le conquérant de l'Italie et de l'Égypte ne « peut pas préférer à la gloire une vaine célébrité. « Cependant vous perdez un temps précieux. Nous « pouvons assurer la gloire de la France. Je dis *nous,* « parce que j'ai besoin de Bonaparte pour cela et qu'il « ne le pourrait sans moi.

« Général, l'Europe vous observe, la gloire vous « attend, et je suis impatient de rendre la paix à mon « peuple. »

Les événemens que nous allons bientôt raconter avaient affermi la puissance du premier consul, lorsque cette seconde lettre lui parvint. Il pensa que sa position l'autorisait à faire au roi la réponse suivante :

« J'ai reçu, monsieur, votre lettre. Je vous remercie des choses honnêtes que vous m'y dites.

« Vous ne devez pas souhaiter votre retour en « France : il vous faudrait marcher sur cent mille cadavres.

« Sacrifiez votre intérêt au repos et au bonheur « de la France : l'histoire vous en tiendra compte.

« Je ne suis pas insensible aux malheurs de votre « famille, et j'apprendrai avec plaisir que vous êtes « environné de tout ce qui peut contribuer à la tranquillité de votre retraite. »

Le fait seul de cette correspondance a quelque chose de neuf et d'héroïque. Un prince détrôné redemande le trône à celui qui l'y remplace! il le lui redemande non par des manifestes, mais par des lettres confidentielles, conçues dans les termes de l'admiration et de l'estime! L'hommage est beau. Peut-être la confiance de Louis XVIII n'était-elle pas absolument déplacée. Si, à l'époque dont il s'agit, le premier consul eût vu en France des dispositions telles que le retour des Bourbons lui eût paru pouvoir concilier le maintien de la grandeur française et la félicité du peuple, qui oserait dire qu'il y eût un genre d'illustration dont il eût pu n'être pas jaloux? Toutes les gloires avaient droit de le tenter. Un jour il prouvera qu'il a surtout en horreur la guerre civile, et que, pour l'éviter, il n'est au-dessous d'aucun sacrifice : mais Louis XVIII jugeait mal la direction que la révolution avait imprimée à l'esprit français. Le premier consul ne le trompait pas en lui représentant les difficultés de l'entreprise. Assurément le rôle de Monck convenait peu au général Bonaparte. Pour un homme de son caractère, tel que l'avaient fait la nature et quatre années de victoires, il n'y avait guère de place possible à côté d'un roi qui lui aurait dû son royaume : mais, à supposer qu'il ne se fût pas senti la force de se réserver le trône pour l'occuper plus tard, il n'eût pas été en son pouvoir de le relever alors pour l'ancienne dynastie, sans blesser le peuple et l'armée.

Depuis le commencement de la révolution, la grande majorité des Français se trouvait compromise avec la famille royale pour des causes diverses : les uns pour des discours, d'autres pour des actes; ceux-ci pour des intérêts de vanité, ceux-là pour des intérêts matériels et solides. L'armée surtout ne connaissait, ne voulait connaître que la république; c'était pour la république qu'elle avait si long-temps combattu, qu'elle avait supporté tant de fatigues et de souffrances. Chaque soldat en particulier, comme l'armée en masse, appartenait à la république et n'appartenait qu'à elle. Le nom de la république ôté, l'armée n'existait plus, et la France restait ouverte aux invasions étrangères. Avant que l'armée puisse redevenir l'armée d'une famille, il faut qu'elle s'accoutume, pendant quatorze ans, à être l'armée d'un homme. D'ailleurs l'Angleterre n'avait-elle pas pris soin elle-même d'exciter, d'envenimer les préventions et les haines contre les Bourbons, en proclamant qu'avec l'ancienne dynastie, c'était les anciennes limites qu'elle voulait rendre à la France ?

Jusqu'au 18 brumaire, le château des Tuileries était demeuré inhabité et désert. Les comités de la convention, ces tyranniques pouvoirs, si redoutables pour l'étranger comme pour la France, dédaignaient l'éclat d'un séjour qui, dans leur langage, avait été le siége de la tyrannie. C'était du fond d'un bureau obscur qu'ils se plaisaient à répandre la terreur sur la France et sur l'Europe En des jours

moins affreux, le directoire, sentant la nécessité de quelque représentation, avait osé tout au plus s'établir au Luxembourg. Pentarchie sans illustration individuelle ni collective, peut-être un choix plus ambitieux eût appelé sur elle le ridicule. C'est par le vainqueur de l'Italie et de l'Égypte qu'a cessé le veuvage des demeures royales. Le cortége de gloire, dont il se présente entouré, leur offre un hôte qui ne les déshonore pas. Ces palais toujours vides demandaient un maître. Ce maître est venu. La solennité avec laquelle il y installe son gouvernement annonce assez qu'il n'y porte pas l'intention de les rendre jamais, volontairement du moins, à leurs anciens possesseurs.

Outre que la pacification de l'intérieur permettait d'envoyer au dehors des forces, éloignées trop longtemps de l'ennemi étranger, le premier consul, en faisant connaître à la nation française qu'il n'avait pu obtenir la paix, avait dit « qu'il fallait, pour la « commander, de l'argent, du fer, et des soldats. » Les soldats, l'argent, le fer paraissent à sa voix. La France, qui semblait épuisée, s'étonne de nouveau de l'immensité de ses ressources, que ne dissipe plus une autorité maladroite et prodigue. L'ordre s'est rétabli tant dans l'administration civile que dans l'administration militaire.

Autant l'opinion publique avait réclamé autrefois l'affaiblissement du pouvoir, parce qu'elle le croyait hostile, autant elle se prêtait à le renforcer

depuis qu'elle le voyait tutélaire et réparateur. Les administrations centrales de département, telles que les avait établies la constitution de l'an III, étaient des instrumens d'exécution qui n'offraient pas au gouvernement de suffisantes garanties, quoiqu'il eût auprès d'elles un commissaire chargé de surveiller l'application des lois. La responsabilité s'évanouissait dans une administration collective; et le renouvellement annuel de l'un des cinq membres, dont se composait l'administration centrale, donnait à sa marche une instabilité contraire à l'intérêt public comme aux intérêts particuliers. L'anarchie fut chassée de l'administration par l'organisation des préfectures et des sous-préfectures, organisation qui, avec d'incontestables avantages, devait entraîner aussi de très-graves inconvéniens. La même loi consacra la division existante du territoire européen de la république en quatre-vingt-dix-huit départemens; mais, au lieu de cinq cent vingt-trois districts, elle n'établit que trois cent quatre-vingt-dix-huit arrondissemens communaux. Auprès du préfet, chargé spécialement d'administrer, étaient placés deux conseils, un conseil de préfecture et un conseil-général. Le conseil-général, composé de vingt ou vingt-quatre membres selon l'étendue territoriale du département, devait présider à la répartition des charges publiques entre les arrondissemens communaux; statuer sur les demandes en réductions faites par les conseils d'arrondissement, les villes, bourgs et villages;

déterminer le nombre de centimes additionnels nécessaires pour les dépenses départementales; entendre le compte annuel qui en serait rendu par les préfets, et exprimer au ministre de l'intérieur son opinion sur l'état et les besoins du département. Le conseil de préfecture, composé de cinq membres, était chargé de prononcer sur les demandes des particuliers en réduction de contributions directes, et sur une foule de contestations dont le détail ici serait superflu. Cette distribution ne manquait pas de sagesse; et quoique les objections, faites contre la part trop étendue d'autorité accordée aux préfets, pussent être justes et fondées, il en existait une beaucoup plus importante que l'on ne sentait pas ou que du moins on ne pouvait pas faire valoir alors, parce que le principe du mal était dans la constitution même. Cette nouvelle organisation eût pu paraître satisfaisante, si les conseils de préfecture et les conseils-généraux eussent été composés par l'élection libre des citoyens, soit par une élection à un seul degré, selon la très-raisonnable méthode de la Charte de 1814, soit par une élection à deux degrés, selon la constitution de l'an III; mais la constitution de l'an VIII ayant réduit l'exercice des droits politiques des Français à la formation des listes d'éligibles, la seule obligation imposée en cette circonstance au gouvernement était de prendre, dans les listes départementales, les membres de ces conseils. Le cercle était tracé; pour être irréprochable, il suffi-

sait au premier consul de n'en point sortir; et c'était en se renfermant dans les limites constitutionnelles qu'il s'attribuait, non-seulement, ce qui était juste, la nomination du préfet, son agent responsable, mais la nomination même des membres des conseils-généraux appelés à surveiller l'agent spécial du pouvoir. Il est à croire que la volonté impérieuse du général Bonaparte aurait toujours, quelle qu'eût été la constitution, trouvé jour à s'étendre et à dominer les lois. La justice doit cependant reconnaître ici, qu'à l'égard des préfectures et des sous-préfectures, l'inconvénient principal ne lui appartenait pas. Jamais probablement il n'eût imaginé la combinaison des notabilités, suivant laquelle le peuple, réputé nommer à toutes les fonctions, ne nommait effectivement à aucune. Pour inventer ce système fatal où la souveraineté du peuple était mise en œuvre de manière à s'anéantir elle-même, il avait fallu toute la métaphysique de l'homme qui avait le mieux établi la doctrine de cette souveraineté en 1789.

L'ordre judiciaire réclamait et reçut d'essentielles améliorations. Au lieu de quatre cent dix-sept tribunaux correctionnels et de quatre-vingt-dix-huit tribunaux civils, il fut établi un tribunal de première instance, connaissant aussi des matières de police correctionnelle, dans chaque arrondissement communal, ce qui avait l'avantage de rendre l'accès à la justice plus facile pour tous les citoyens. Au-dessus de ces tribunaux de première instance, s'élevaient

vingt-neuf tribunaux d'appel, dont le ressort était réglé de la manière la plus conforme aux besoins de la population. Chaque département avait un tribunal criminel. Le tribunal de cassation fut doté de quelques attributions nouvelles. L'article 86 de la loi lui imposa particulièrement l'honorable devoir d'envoyer, chaque année, au gouvernement une députation pour lui indiquer les points sur lesquels l'expérience lui aurait fait connaître les vices ou l'insuffisance de la législation. D'après la constitution de l'an VIII, les juges de cassation étant nommés par le sénat, les juges civils et criminels par le premier consul, l'attention sévère que le gouvernement porta dans ces nominations rendit en grande partie aux tribunaux la considération dont ils avaient joui autrefois. Le premier consul se montrait jaloux d'y appeler des hommes qui avaient siégé ou dont les aïeux avaient siégé dans les parlemens, et l'ordre judiciaire nouveau s'enrichissait avec orgueil de noms illustrés dans l'ancienne magistrature.

Les lois relatives aux émigrés, dont les coups d'état, antérieurs au 18 brumaire, n'avaient fait qu'aggraver la rigueur, non-seulement pesaient de toute leur barbarie sur les hommes déjà caractérisés comme tels, mais semblaient être un glaive suspendu sur la tête d'une foule de personnes qui craignaient chaque jour de se voir enregistrées sur cette liste fatale. Ordonner la clôture de cette liste, c'était clore, non pas la révolution dont les principes étaient con-

servés, mais le régime révolutionnaire dans celle de ses lois qui avait été la plus cruelle. En plaçant l'application de cette salutaire mesure au jour * même où l'acte constitutionnel avait été mis en activité, on imprimait, à ce jour mémorable, un caractère qui devait le rendre sacré pour beaucoup d'infortunes.

Supérieur à son temps, plus clairvoyant sur l'avenir que tous les hommes dont il était entouré, habile à mesurer l'espace qu'il fallait laisser aux préventions populaires pour s'user et se détruire, le premier consul, tout en prévoyant les possibilités futures, se bornait à la réalisation des possibilités actuelles. Ne pouvant pas, dans le moment même, ouvrir encore au grand nombre des émigrés les portes de la France, il se hâta du moins de leur en montrer l'espoir en autorisant **, avec quelques restrictions plus apparentes que réelles, le retour des membres de l'assemblée constituante.

Un acte privé de justice et de reconnaissance nationale, une pension accordée à la veuve de l'homme qui, le premier, présida l'assemblée constituante, l'infortuné Bailly, fut tout à la fois un hommage rendu à cette assemblée et une éclatante réprobation des lois barbares qui avaient proscrit, comme ennemis de la liberté, ses premiers et ses plus purs apôtres.

Les arrêtés qui avaient permis aux déportés du

* Le 25 décembre.

** 11 ventose.

18 fructidor et à d'autres proscrits de rentrer en France, les avaient placés sous la surveillance de la haute police. Sûr de sa force et pour ne pas laisser des hommes estimables sous le poids d'une défiance injurieuse, le premier consul compléta le bienfait en faisant cesser la plupart de ces surveillances.

Les réparations du gouvernement ne s'attachaient pas à une nature exclusive de malheurs, et même de malheurs quelquefois mérités. L'abus des principes démocratiques avait eu ses victimes comme celui des principes contraires. Des individus, condamnés à la déportation en l'an VII, par la haute cour nationale, étaient détenus à Cherbourg. Une décision humaine * et juste les fit transférer dans l'île d'Oléron.

Une classe de Français dépossédés de leurs propriétés par un concours d'événemens irrésistibles, les colons de Saint-Domingue, languissaient dans une affreuse misère. Le gouvernement regarda comme un devoir de leur accorder des secours.

Tous les âges, toutes les générations occupaient les pensées du premier consul. L'école polytechnique, dont la fondation appartenait au directoire, reçut, sous le gouvernement consulaire, un développement qui en a fait une pépinière féconde, non-seulement de braves et habiles guerriers, mais d'hommes éclairés, industrieux et utiles dans toutes les conditions de l'ordre social.

* 23 ventose.

Il en fut de même du Prytanée français, qu'une meilleure organisation distribua en quatre colléges, dont l'un fut conservé à Paris et les trois autres transportés à Fontainebleau, Saint-Germain et Versailles. Dans chacun de ces colléges, cent places gratuites étaient destinées aux enfans des hommes qui avaient bien mérité de la patrie, soit dans la carrière des armes, soit dans les fonctions civiles.

D'honorables encouragemens étaient donnés aux artistes. De grands travaux se préparaient. Déjà quelques-uns étaient commencés. Enfin dans cette France, où naguère tout était confusion et désordre, on apercevait, de quelque côté qu'on jetât les yeux, ou une réparation, ou une création nouvelle, ou un perfectionnement.

Du moment que l'administration intérieure eut pris une marche régulière; que, juste et impartiale, elle offrit à tous les Français une égale protection, les divergences commencèrent à disparaître, les haines à s'amortir, les esprits à se rapprocher, et tous les partis se confondirent dans un parti unique, le parti du bien commun et de l'intérêt général. Cette fusion fut surtout déterminée par la puissance de l'exemple. Partout où le premier consul voyait du mérite et du talent, il s'informait peu des opinions antérieures. Aussi des républicains ardens, des hommes modérés, des royalistes même, appelés à des fonctions qui les plaçaient les uns auprès des autres, s'étonnèrent-ils souvent de se trouver sans antipathie

entre eux, et de ne rivaliser que de dévouement et de zèle pour l'homme qui avait su les réconcilier.

Une autre réforme s'exécutait d'une manière presque insensible et n'en était pas moins précieuse, c'était la recomposition de la société, la réorganisation, pour ainsi dire, de la vie publique et privée.

L'austérité des principes républicains professés par la convention, sous prétexte de mettre en honneur la simplicité antique, avait introduit une sorte de cynisme dans les habitudes, dans le costume et le langage. Tous les usages, tous les ornemens de luxe, destinés à multiplier les jouissances de la vie dans les grandes villes, avaient été proscrits comme des crimes monarchiques. Les mœurs, pour être plus grossières, n'en étaient pas plus pures. Seulement elles avaient perdu les formes officieuses qui servaient à en voiler le déréglement. A la suite du 9 thermidor et sous le régime directorial, une réaction violente avait ramené quelques-uns des plaisirs brillans de la haute société; et la génération qui en avait été privée, s'y était livrée avec une sorte de fureur. Une partie de ces femmes, dont les sentimens les plus purs avaient fait naguère des héroïnes, semblaient avides de s'enivrer à la coupe des bacchantes. Leurs vertus s'étaient évanouies avec nos dangers. Les Éponines de la veille qui bravaient l'exil, les fers, les échafauds, étaient devenues des Corinnes et des Aspasies. Le goût de la toilette, uni à celui des beaux-arts, avait poussé l'imitation du vêtement grec jus-

qu'à l'expression rigoureuse des formes, et presque jusqu'à la nudité. La révolution du 18 brumaire, salutaire sous tant d'autres rapports, ne le fut pas moins en ramenant le règne de la décence publique et le respect des bonnes mœurs. Le luxe ne fut pas interdit; il fut au contraire encouragé, commandé même; mais ce luxe était solennel et sévère. La parure des femmes put conserver de l'élégance, de la richesse. Seulement la mode dut s'interdire les écarts dont une pudeur ombrageuse eût pu être blessée. Le premier consul, en plaçant aux Tuileries le siége du gouvernement, s'était entouré de l'éclat et de la pompe que réclame l'état de l'industrie et des arts dans les grandes capitales de l'Europe. La modestie et la simplicité du président des États-Unis, si bien placées sur le sol américain, ne conviendraient pas plus dans le chef du gouvernement à Paris que le brouet de Lacédémone dans nos repas. On avait voulu être Spartiate sous la convention, Athénien sous le directoire. On redevint Français sous le consulat. L'habit français remplaça la toge du gouvernement directorial. Les bienséances observées aux Tuileries devinrent bientôt obligées dans tous les salons; et, en reprenant ce que les temps anciens avaient de raisonnable, on en avait aussi repris le costume. Partout se fit remarquer le retour à des habitudes respectables. Les opinions religieuses se montraient sans crainte, mais sans fanatisme. Le gouvernement n'accordait point de prime à l'hypocrisie. Avec les

autres cultes, on vit renaître le culte des tombeaux. En général l'état de la société avait reçu une amélioration dont le moraliste de tous les pays eût pu être satisfait; et qui ne sait combien le rétablissement de la morale publique donne de force au pouvoir qui a su se créer un si honorable appui ?

Au premier rang des vertus politiques du gouvernement était la reconnaissance pour les services rendus à la patrie. Le moment exigeait une juste préférence pour l'armée. Comme tout officier et soldat pouvait aspirer à des armes d'honneur, des récompenses d'une autre nature étaient offertes aux grades plus élevés. Des monumens s'élevaient à la mémoire des généraux dont un trépas glorieux avait terminé la carrière. Morts ou vivans, tous recevaient le prix des actions qui les avaient honorés eux-mêmes en servant leur pays. D'une main, le premier consul érigeait dans Toulouse une statue au général Dupuy, tué dans la révolte du Caire; de l'autre, il donnait une armure de la fabrique de Versailles au général Monnier, si célèbre par sa belle défense d'Ancône. Il ne voulait pas que le simple soldat lui-même échappât au souvenir de ses concitoyens. Un arrêté ordonna que, dans chaque chef-lieu de département, il fût placé une colonne sur laquelle seraient inscrits les noms des guerriers morts en combattant pour la république. Rien n'était omis de ce qui pouvait exalter les ames et les embraser d'une généreuse ardeur.

La nouvelle de la mort de Washington étant par-

venue en France au commencement du mois de février, un ordre du jour du 7 de ce mois commanda que, pendant dix jours, des crêpes noirs furent suspendus aux drapeaux de la république. L'assemblée constituante avait porté le deuil de Franklin. A la mort du guerrier patriote qui avait consommé, par la force des armes, l'ouvrage qu'avait commencé la sagesse du philosophe et de l'homme d'état, il était juste que l'hommage civil fût accompagné en France d'un hommage militaire. Cet ordre du jour, dont nulle armée n'eût pu être aussi digne que l'armée française, était tout ensemble un acte d'une honorable politique à l'égard des États-Unis, avec lesquels le premier consul préparait son rapprochement, un appel à la vraie gloire pour les officiers, en leur offrant l'exemple des guerriers américains, et un noble aliment d'instruction et d'exaltation républicaine pour les simples soldats. Une grande solennité s'apprêtant à l'hôtel des Invalides pour la présentation des drapeaux conquis à la bataille d'Aboukir, le premier consul réunit, à cette fête française, l'apothéose du fondateur de l'indépendance des États-Unis. L'orateur qui prononça l'éloge de Washington, M. de Fontanes, était, par son talent, digne de ce noble ministère. La louange alors n'avait pas encore perdu sa fleur de délicatesse, et les ingénieuses allusions qui, dans ce discours, s'adressaient au nouveau chef de la république française, n'étaient démenties ni par la justice ni par la vérité. Moins

brillant, mais non moins énergique, un orateur guerrier, le général Lannes, chargé de la présentation des drapeaux d'Aboukir, invoquant, après M. de Fontanes, l'ombre du héros américain, demandait au libérateur du Nouveau-Monde de servir aussi la vieille Europe, en conduisant les bataillons français à la victoire. C'était le pieux hommage du soldat aiguisant la pointe de son sabre sur la tombe du maréchal de Saxe.

Ces témoignages de respect, donnés en 1800, par le premier consul, à la mémoire de Washington, ont été depuis considérés comme les vaines démonstrations d'une hypocrisie ambitieuse, prompte à louer des vertus qu'elle ne voulait pas imiter. C'est juger à faux la nature de l'homme que de voir, dans des actions condamnables, résultant de circonstances ultérieures, le développement d'une perversité calculée et réfléchie. Le premier consul devait avoir et avait réellement l'ambition de toutes les gloires. Ce sentiment appartenait à sa position et à son âge. Il sentait en lui-même la volonté et la force de consacrer toutes ses facultés, toute son existence au triomphe de la France sur l'étranger, à l'affermissement de son indépendance, à sa grandeur et à sa prospérité. C'était l'honorable mission que Washington avait remplie pour l'Amérique du nord. Probablement le premier consul comprenait qu'il avait d'autres routes à suivre dans notre vieille Europe que Washington dans le Nouveau-Monde; mais il

pouvait, il devait envier de très-bonne foi et le bonheur qu'avait eu le héros américain de soustraire sa patrie à la domination étrangère, et la carrière d'honneur qui en avait été la récompense pendant sa vie, et l'apothéose que le genre humain lui décernait après sa mort.

Les grandes illustrations de tous les temps, de tous les pays, avaient droit aux hommages du premier consul. Appelé à prendre place un jour au milieu d'elles, il voulait, pour ainsi dire, en être sans cesse entouré. Telle fut la pensée de l'ordre qu'il donna au ministre de l'intérieur de faire placer, dans la grande galerie des Tuileries, les bustes ou les statues de Démosthènes, d'Annibal, de Scipion, de Brutus, de Cicéron, de Caton, de César, de Gustave-Adolphe, de Turenne, du grand Condé, de Duguay-Trouin, de Marlboroug, du prince Eugène, du maréchal de Saxe, de Washington, du grand Frédéric *, de Mirabeau, de Dugommier, de Dampierre, de Marceau et de Joubert. Associer aux grands hommes de l'antiquité ou de temps moins éloignés de nous plusieurs des guerriers français morts récemment pour la patrie, c'était tout à la fois acquitter une dette sacrée et offrir au dévouement la certitude de la reconnaissance nationale.

* Le premier consul eut la courtoisie de faire demander au roi de Prusse, pour cette destination, un buste de Frédéric II. On n'avait point à Berlin de buste de ce prince, en bronze ni en marbre. Il fallut se contenter d'un buste en plâtre.

Tandis que le premier consul ranimait toutes les passions généreuses dans l'ame des généraux et des soldats, par des honneurs décernés à la mémoire des braves, par des fêtes militaires et par d'éloquentes proclamations, sa vigilante sollicitude se révélait chaque jour aux troupes par les soins donnés à leur entretien, à leur habillement, au paiement de l'arriéré de leur solde. Chaque jour satisfaisait à quelqu'un de leurs besoins : ces besoins étaient immenses, et les finances de l'état avaient peine à y suffire ; en de telles conjonctures, l'ordre est la première des richesses. Pour parvenir à ramener l'ordre dans l'administration et à le maintenir ensuite, le premier consul divisa des fonctions jusqu'alors réunies dans les mêmes mains. Il créa un corps nouveau, auquel il affecta une partie des attributions qui avaient précédemment appartenu aux commissaires des guerres. Ce nouveau corps, celui des inspecteurs et sous-inspecteurs aux revues, chargé de la formation des revues et de la tenue des contrôles, concourut puissamment à régulariser la solde et la comptabilité de l'armée.

Les armes de l'artillerie et du génie étaient dans le plus triste état de délabrement et de souffrance. Deux inspecteurs-généraux furent préposés à leur réorganisation : Marescot pour le génie, Aboville pour l'artillerie. Pour un gouvernement instruit, les choix sont faciles; les noms de ces hommes étaient, pour ainsi dire, les noms de la science.

Un parc d'artillerie immense fut formé à Paris

même, et dirigé de là sur les diverses armées dans la proportion des besoins. En moins de trois mois il fut levé plus de quarante mille chevaux; les munitions, les approvisionnemens, tout marchait du même pas : c'était la rapidité d'exécution qu'on avait vue un moment sous le comité de salut public; mais aujourd'hui elle s'opérait par des moyens naturels, sans recours à la violence.

La recomposition des armées, sous le rapport du personnel, n'avait pas eu moins de succès. Le refus de la paix par l'Angleterre, et l'insolence de ce refus, avaient rendu la guerre populaire. Les jeunes gens, ayant atteint leur vingtième* année, étaient accourus sans contrainte sous le drapeau national. D'anciens guerriers, retirés du service, des braves injustement persécutés, des proscrits même récemment rentrés sur le territoire de la république, reprenaient de l'activité avec leurs anciens grades. La renaissance d'un généreux enthousiasme était telle qu'il s'était formé plusieurs corps de volontaires comme aux beaux jours de la révolution. L'armée du Rhin, sous les ordres du général Moreau, avait été élevée à cent vingt mille hommes effectifs. « Le premier consul, dit M. Mathieu Dumas**, avait porté sur l'armée de Moreau « toutes les ressources disponibles, tandis qu'il ras- « semblait avec peine, à de grandes distances, le

* Loi du 8 mars.

** Campagne de 1800, tome 1, page 83.

« personnel, le matériel et le grand nombre de che-
« vaux nécessaires à son expédition. »

Un plan de campagne fut adressé au général Moreau par le ministre de la guerre. D'après ce plan, tel que le premier consul l'eût conçu pour lui-même, l'armée tout entière, par un mouvement rapide de sa gauche à sa droite, devait se réunir en Suisse, passer le Rhin sur quatre ponts à la fois, à la hauteur de Schaffhouse, et se porter sur Stockach, de manière à couper en deux parts les Autrichiens, et à prendre à dos toutes celles de leurs divisions qui se trouvaient vis-à-vis de Kehl, dans le Brisgaw et dans la Forêt-Noire. Les Français auraient pu, en hâtant leur marche, arriver à Ulm avant l'ennemi. Par cette seule opération, l'armée autrichienne pouvait être en partie détruite, en partie dispersée; et, en quelques semaines, les Français seraient devenus maîtres de la Souabe, du Wurtemberg et de la Bavière. La hardiesse de ce plan fut de la témérité aux yeux du général Moreau, qui tenait à passer le Rhin comme en 1796 et 1797, à Neufbrisach, à Strasbourg et même à Mayence. Il fallut donc modifier le premier plan, le premier consul comprenant à merveille qu'un commandant en chef exécute mal ce qu'il n'approuve pas. Le général Moreau fut laissé tout-à-fait maître de ses mouvemens, pourvu qu'il n'eût qu'une seule ligne d'opération et ne manœuvrât que sur la rive droite du Danube. La restriction était juste, parce qu'il était dans l'intérêt des deux armées,

que celle d'Allemagne pût donner la main à celle d'Italie. Ce fut un premier, quoique très-léger débat, entre le général Moreau et le premier consul. « Moreau, dit un écrivain distingué, avait cru, en secondant l'élévation du premier consul, se réserver « le rôle de généralissime, qui lui convenait mieux; « mais ce partage parut trop inégal à ce farouche « amant de la gloire, qui se montra toujours si jaloux « de ses moindres faveurs. » Si le premier consul, farouche amant de la gloire, est jaloux de ses moindres faveurs, du moins, lorsqu'il confie au général Moreau une armée supérieure du double à la sienne, il ne refuse pas à ce général le moyen de les lui disputer. La prétention que l'on suppose au général Moreau est peu vraisemblable : tant d'orgueil n'entrait pas dans son caractère. D'ailleurs, à quel titre le général Moreau eût-il pu se montrer si exigeant? En raison de son concours à l'élévation du premier consul? Certes, l'adhésion de ce général n'avait point été une circonstance indifférente. Convaincu, comme tous les hommes sages, de la nécessité d'un mouvement qui changeât la face de la France, Moreau l'avait désiré sans être jaloux de l'entreprendre. Par dévouement au bien public, il s'y serait résolu peut-être : pour lui, c'eût été une tâche pénible. Une expédition de *forum*, si délicate en outre et si aventureuse, convenait peu à ses goûts et à sa prudence. Aussi, au retour du général Bonaparte, il se plaça de lui-même en seconde ligne et se rangea derrière

lui. Au moment de l'action, il se mit à ses ordres et le seconda de bonne foi; mais la part d'action qu'il prit à l'événement fut-elle de nature à lui donner droit à d'extraordinaires récompenses ? Il ne le croyait pas lui-même, et le jour où il fut le geôlier des directeurs Gohier et Moulins n'était assurément pas, à ses propres yeux, un des feuillets brillans de son histoire.

CHAPITRE V.

GUERRE EN ITALIE.

Violation du principe de la responsabilité ministérielle. — Départ du premier consul pour l'armée. — Défense de Gênes par Masséna. — Marche des Autrichiens contre le midi de la France. — Erreur de l'Autriche à l'égard de l'armée de réserve. — Visite du premier consul à M. Necker. — Départ pour l'Italie d'un corps détaché de l'armée d'Allemagne. — Passage du Simplon. — Obstacle imprévu du fort de Bard. — Prise d'Ivrée. — Entrée du premier consul à Milan. — Dispositions du premier consul contrariées par la prise de Gênes. — Affaire brillante du général Lannes à Montebello. — Arrivée du général Desaix auprès du premier consul. — Distribution des troupes françaises. — Bataille de Marengo. — Convention d'Alexandrie. — Agitations à Paris. — Impression produite par la mort de Desaix. — Réorganisation de gouvernemens républicains à Milan, à Turin et à Gênes. — Nomination de ministres français auprès de ces gouvernemens. — Dispositions des démocrates italiens envers le premier consul. — Départ du premier consul pour Paris.

Le principe de la responsabilité des ministres, établi par la constitution, interdit au premier consul le commandement des armées. Cette interdiction est d'ailleurs implicitement prononcée par l'article 47, qui porte que le gouvernement « distribue les forces « de terre et de mer, et en règle la direction. » Mais

que peuvent les principes généraux et les articles des constitutions contre de certains caractères et, l'on peut dire aussi, contre les nécessités de certaines époques? Pour sauver la forme, tout en violant le fond, le ministre de la guerre, Berthier, est nommé général en chef de l'armée de réserve; mais il est évident que c'est le premier consul qui doit commander en effet. Qui songerait à l'en empêcher? quel pouvoir élèvera la voix? La circonstance appelle le *veto* du tribunat. C'est dans les attributions du tribunat qu'est placé le devoir de dénoncer au sénat conservateur les actes inconstitutionnels. Le premier consul communique aux grands corps de l'état les démarches qu'il a inutilement faites pour obtenir la paix, et annonce son départ pour l'armée. En réponse à ses communications, et comme pour l'absoudre d'avance, le tribunat émet le vœu : *que le premier consul revienne vainqueur et pacificateur.* Ainsi, suivant ses propres expressions, « c'est l'autorité qui vient à lui, » et l'autorité absolue. Il la reçoit, il n'a pas même besoin de la prendre. Cette autorité n'a encore que quelques mois de durée, et il agit comme si elle était affermie par une longue possession. Des ennemis, encore assez nombreux, ou envient son élévation, ou voient dans sa nouvelle forme de gouvernement une royauté nouvelle, qu'ils ne détestent pas moins que l'ancienne royauté. Tout revers des armées peut devenir funeste pour lui, s'il est absent de la capitale. Il le sait, il connaît les

dangers que sa puissance peut courir; mais sa puissance, il ne la sépare pas de celle de la nation, et c'est aux destinées de la nation même qu'il attache les siennes. Un ambitieux vulgaire se tiendrait dans la capitale comme dans une forteresse d'où il dirigerait au loin les armées. Pour lui, il laisse sans crainte aux partis à se disputer, s'ils l'osent, le siége du gouvernement, et il ne songe qu'à gagner en Italie les victoires du peuple français.

Tous les préparatifs sont achevés. Dans la nuit du 5 au 6 mai, le premier consul a quitté Paris. Déjà, le 25 avril, trois corps de l'armée du général Moreau ont passé le Rhin. Les combats vont commencer en Allemagne, et vers la fin de mai en Piémont; mais il est un coin de l'Italie où la guerre n'a pas été si long-temps suspendue. Nous devons porter un moment nos regards sur ce point, non pour suivre, dans ses détails, la lutte de Masséna contre des forces bien supérieures aux siennes, mais pour payer du moins un tribut d'admiration à cet habile capitaine et à ses vaillans compagnons.

Masséna, que le premier consul avait rappelé de la Suisse pour l'envoyer là où le danger était le plus pressant, Masséna était arrivé à Gênes vers le 10 février. L'armée dont il prenait le commandement était forte d'à peu près trente-quatre mille hommes. Sa gauche était commandée par le général Suchet; le centre, par le général Soult; sa droite par le général Miollis. La droite n'étant que de cinq mille

hommes, il s'était formé une réserve de même force à peu près, sous les ordres du général Marbot.

Au commencement de mars, le général autrichien Mélas, laissant dans la Lombardie une partie de ses forces et de ses bagages, et ayant fait des dispositions pour la garde des nombreux débouchés des Alpes, s'approcha de Gênes avec soixante-dix à quatre-vingt mille hommes. Ce n'était pas Gênes seulement qui était menacée, c'était le midi de la France. Nul doute n'existait, à Londres et à Vienne, que la Provence ne fût bientôt envahie; et l'Angleterre qui, cette fois, comptait détruire pour longtemps les bassins de Toulon, ne s'était pas bornée à des excitations et à des subsides. Elle avait promis d'envoyer un corps de vingt mille hommes pour seconder les Autrichiens dans cette entreprise. Les généraux Pichegru et Willot devaient faire partie de cette expédition, afin de contribuer au succès en insurgeant les départemens méridionaux.

Le 6 avril, le général Mélas avec quatre divisions s'était porté sur Savone, et dès ce premier jour, il avait séparé de Gênes le général Suchet qui commandait la gauche de l'armée française. Le général Ott, qui avait attaqué la droite des Français, était, le même jour, arrivé jusqu'à une portée de canon de la ville. Sa témérité fut punie. Masséna marcha contre lui, le prit à revers, le déposta de tous les points qu'il avait occupés, et ramena dans Gênes des canons, des drapeaux, un général autrichien et quinze

cents prisonniers. Un point essentiel pour Masséna eût été de rétablir ses communications avec Suchet. Dans ce dessein, il livra, pendant plusieurs jours, des combats toujours glorieux; et, le 21 avril, il avait déjà fait cinq mille prisonniers, mais le but principal de ses efforts n'était pas atteint et même ne pouvait plus l'être. Une attaque vigoureuse fut tentée, le 30 avril, par le général Mélas, dans le même moment où la ville était vivement canonnée par l'amiral Keith. Tout semblait devoir prospérer aux Autrichiens, lorsque Masséna, réunissant les forces dont il pouvait disposer, chassa les assaillans des positions et des forts dont ils s'étaient rendus maîtres. Outre douze cents prisonniers qu'il avait enlevés de différens postes, il ramena en triomphe les échelles destinées par l'ennemi à l'escalade de la place. Une résistance aussi vive retenait trop long-temps le général Mélas, qui se croyait appelé à de plus importantes conquêtes.

Comme Gênes, assiégée par mer et par terre, ne pouvait pas tenir long-temps, par suite de l'épuisement des vivres qui s'y faisait sentir, il laissa le général Ott avec trente mille hommes pour resserrer le blocus de cette ville de concert avec la flotte anglaise; et, prenant avec lui le reste de ses forces, il marcha contre le général Suchet, qui fit sa retraite en bon ordre et se plaça derrière le Var, sur lequel il établit une tête de pont. Le général Mélas entra dans Nice le 11 mai. L'orgueil des Autrichiens était

exalté au plus haut point en foulant le sol de la république; eux, qui peu d'années auparavant combattaient loin de nos frontières et si près de leur capitale. Non-seulement ils comptaient bien passer le Var et, comme en 1746, dévaster les campagnes de la Provence; mais, aidés d'un corps anglais qui déjà était rendu à Mahon et qui devait incessamment les rejoindre, ils se flattaient de porter, dans Toulon et dans Marseille, un coup mortel à la puissance française. Après quelques jours de repos, ils attaquèrent la tête de pont du Var avec une grande impétuosité. La vigoureuse résistance du général Suchet les força d'abandonner l'entreprise. Repoussés sur ce point, ils cherchaient, en remontant la rivière, à découvrir quelque autre lieu où elle fût plus facile à franchir, lorsqu'il leur fallut renoncer à cette espérance.

Le 21 mai, la nouvelle du passage du Saint-Bernard par un corps d'armée français vint déranger leurs calculs, sans dissiper encore leurs illusions. Le général Mélas partit aussitôt avec les divisions Latterman et Bellegarde, mais en faisant prendre position, derrière la Roya, au corps commandé par le général Elsnitz, et en conservant l'espoir de revenir bientôt poursuivre l'invasion de la France, après avoir châtié les téméraires qui interrompaient sa course et retardaient ses triomphes.

Comment se fait-il que le général en chef de l'armée autrichienne n'ait pas su plus tôt qu'il aurait à combattre une armée française en Italie, et qu'il n'en

ait été informé qu'au moment où déjà cette armée était descendue du haut des Alpes et avait occupé une partie du Piémont? L'ignorance de ce général et de sa cour est excusable; en France même, l'opinion à cet égard était en défaut. S'il n'est pas certain que le ministre de la guerre, Carnot, ait été jusqu'au dernier jour étranger aux dispositions secrètes faites par le premier consul, il est constant que les chefs de l'administration militaire, MM. Pétiet, Dejean et Daru, au moment où ils reçurent l'ordre de départ pour Dijon, se demandaient ce qu'ils allaient faire dans une ville où il n'existait pas d'armée. Il est peu de ruses de guerre qui aient produit un si immense résultat. Le secret du premier consul avait été de n'en point avoir. Il avait annoncé la formation d'une armée de réserve, et il disait vrai. Il avait annoncé que cette armée se formerait à Dijon, et cette désignation était vraie encore; de là l'erreur. C'était bien à Dijon qu'étaient le centre de la formation de l'armée, le général en chef Berthier et l'état-major général; mais la plus grande partie des corps destinés à composer l'armée ne se montrèrent pas dans cette ville, qui seule était le point de mire de la surveillance étrangère. On ne vit que des détachemens partiels, que quelques régimens traverser Dijon sans s'y arrêter. Lorsque le premier consul s'y rendit pour passer l'armée en revue, cette revue n'offrit que sept à huit mille hommes. L'Europe se crut autorisée à regarder la fastueuse annonce de cette armée de ré-

serve comme un fantôme, qui avait pour objet d'inquiéter les Autrichiens et d'empêcher l'invasion du midi de la France, où les attendait un succès facile. Partout enfin on était convaincu que l'armée de réserve n'existait pas. Il fallut que, comme le dieu enveloppé dans la nue, elle se manifestât par les éclats de la foudre. Les corps dont cette armée se composait, organisés sur des points épars, réunis par divisions à des embranchemens de route convenus, se trouvaient, vers le 8 mai, au nombre d'à peu près quarante mille combattans, avec quarante bouches à feu, rassemblés auprès de Genève, où une sage prévoyance avait fait arriver à temps des approvisionnemens et des vivres. Les généraux employés à cette armée étaient Lannes, Victor, Loison, Watrin, Chamberlac, Boudet, Monnier, pour l'infanterie; Murat, Kellerman, Rivaud et Champeaux, pour la cavalerie. En arrivant de son côté à Genève, le premier consul ignorait encore lui-même s'il prendrait la route du grand Saint-Bernard, du petit Saint-Bernard ou du mont Genèvre. La première convenait mieux à son plan, mais la possibilité du passage étant incertaine, l'inspecteur-général du génie, Marescot, fut chargé d'en faire la reconnaissance.

A deux pas de Genève, à Coppet, réside un homme qui, au commencement de la révolution, a eu une grande célébrité. Lieutenant d'artillerie alors, Bonaparte, comme toute la France, a dû être enthousiaste de M. Necker. Premier consul, il va le voir et

passe deux heures avec lui. Quel est l'objet de sa visite? Probablement de rendre hommage aux principes purs de 1789, peut-être aussi de chercher, dans la conversation de l'ancien ministre, quelque trait de lumière dont il puisse s'aider au besoin, peut-être enfin le mouvement seul de sympathie qui toujours le met en contact avec les illustrations * de toutes les contrées qu'il est dans le cas de parcourir.

Le général Marescot a exploré le grand Saint-Bernard; il déclare que le passage n'est pas impossible: le premier consul met l'armée en mouvement. Tandis que sa principale force se dispose à franchir les Alpes de ce côté, un corps de quinze mille hommes

* Quelques années plus tard, M. Necker, si long-temps défenseur du système monarchique, publiera un écrit sur la meilleure forme à donner au gouvernement républicain. Ces conseils inspireront peu de reconnaissance au premier consul. L'ouvrage, en effet, n'est pas d'un courtisan. M. Necker arrive à la république, lorsqu'on songe à en sortir. Selon madame de Staël, le consul Lebrun aurait écrit à M. Necker qu'elle serait exilée à cause de cet ouvrage; et elle ajoute, dans ses *Considérations sur la révolution française* : « J'ai mérité depuis, je l'espère, « cet exil pour moi-même » Dans un autre écrit, à l'occasion de cette campagne d'Italie, madame de Staël dit expressément: « Je souhaitais que Bonaparte fût battu, parce que c'était le seul « moyen d'arrêter les progrès de sa tyrannie. » Dès l'époque de Marengo, souhaiter des revers au général Bonaparte, était une hostilité un peu hâtive. Sans doute de la part de cette femme célèbre, un tel sentiment n'était qu'un amour de la liberté entendu d'une certaine manière; mais si un jour elle se plaint de l'inimitié de Bonaparte, ou consul ou empereur, ce n'est pas lui qui aura pris l'initiative.

devait être détaché de l'armée du Rhin pour passer le mont Saint-Gothard et rejoindre le premier consul dans la Lombardie. Le général Carnot, successeur de Berthier au ministère de la guerre, se rendait en Allemagne, afin de veiller par lui-même à ce que ce corps se mît en marche au moment déterminé. Est-ce défiance à l'égard du général Moreau? Celui-ci le suppose, et dans cette précaution il voit une injure. C'est encore une des semences de la désunion qui plus tard se manifestera entre lui et le premier consul. Cependant la conduite du premier consul est-elle au fond bien répréhensible? Le succès de l'expédition de l'armée de réserve peut dépendre de la précision rigoureuse avec laquelle cet ordre sera exécuté. Le retard d'un jour est souvent si funeste! Est-il sans exemple que des généraux en chef soient peu jaloux d'affaiblir l'armée qu'ils commandent? Sont-ils toujours rigidement exacts à en détacher, à heure fixe, les corps que l'on appelle ailleurs? En Égypte, le général Bonaparte a eu à se plaindre même de Desaix *.

Le 13 mai, le premier consul faisait défiler devant lui, à Lausanne, l'avant-garde commandée par le

* Tout général ayant un corps d'armée à part ne voit que ce corps. En Égypte, le général Bonaparte faisait des reproches au général Desaix de ce que, au lieu de porter à la masse commune les ressources du pays, il avait mis à jour la solde de son corps d'armée, tandis que, pour tous les autres, la solde était arriérée de six à sept mois.

général Lannes et montant à sept ou huit mille hommes. C'étaient de vieux régimens qui, ayant été étrangers aux désastres de 1799, avaient conservé le sentiment de leur supériorité dans la précédente guerre. Ces sept à huit mille hommes sont la force la plus solide de l'armée, et auront les principaux honneurs de la campagne. De Lausanne à Saint-Pierre, village au pied du Saint-Bernard, le chemin est praticable. A Saint-Pierre, la difficulté commence. Pour l'artillerie en particulier, elle eût dû paraître insurmontable. Il avait été pourvu à tout. La prévoyance des généraux Gassendi et Marmont avait imaginé des moyens ingénieux pour le transport de ce qui appartient à cette arme. Des milliers de petites caisses, remplies de munitions pour les pièces et de cartouches pour les soldats, les forges, les instrumens nécessaires aux divers services, furent transportés à dos de mulet. On démonta les affûts, les caissons, les voitures. Partie fut chargée de même sur des mulets, partie sur des traîneaux. Chaque bouche à feu, détachée de son attirail, se plaça dans des troncs d'arbres habilement creusés. Soixante, cent soldats s'attelèrent gaiement à chacune de ces bouches à feu, et enlevèrent à force de bras ces lourdes masses dont le poids, diminué par momens, quand le terrain se trouvait plus égal, se multipliait souvent par les aspérités à pic de la montagne. La confiance de l'armée dans son chef, l'audace de l'entreprise, la nouveauté curieuse des expédiens, la généreuse rivalité

des inventions et des efforts, l'orgueil de vaincre des obstacles réputés jusqu'alors invincibles, l'espoir de regagner par une courte campagne tout ce que la France avait perdu dans une longue année de malheurs, faisaient de cette tentative inouïe une sorte de voyage aventureux ou même de fête militaire pour les simples soldats comme pour les officiers et les généraux. La musique des régimens animait la marche par des sons joyeux ou guerriers. Quand le chemin devenait plus difficile et plus périlleux, les tambours battaient la charge. C'était l'escalade du temple de la gloire. Une prudente hospitalité était préparée au sommet du mont. Les moines, approvisionnés par les soins du premier consul, distribuèrent eux-mêmes d'abondantes rations aux troupes. Du pain, du vin et du fromage étaient un banquet magnifique pour une armée sur le sommet du Saint-Bernard. L'église fut bientôt l'objet d'une curiosité qui n'avait rien d'irrespectueux, mais l'ardeur patriotique du soldat le suivait au sein même du sanctuaire. L'orgue jusqu'alors pacifique du cloître s'étonna de rendre des sons inaccoutumés, et l'écho de la voûte sainte répéta pour la première fois les airs belliqueux si chers à l'armée française.

Bonaparte est arrivé à la cime des Alpes. Est-ce là, est-ce sur quelque autre point que passèrent Annibal, César et Pompée? Les savans, pour le découvrir, en sont encore à de vagues conjectures. On connaît les difficultés qu'eurent à vaincre deux de

nos rois, Charlemagne, par le Mont-Cenis; François I[er], par la vallée de la Stura; mais quelle trace ont laissée après eux Pompée, César * et Annibal, François I[er] et Charlemagne? Vainement dans les nombreux défilés de ces montagnes on cherche aujourd'hui l'empreinte de leurs pas. Cette empreinte fut effacée par la neige ou le vent du lendemain. Devant Bonaparte seul, les Alpes se sont abaissées; seul il en a aplani les sommités et comblé les abîmes; seul il a établi un pont, héroïque en même temps et populaire, entre la France, la Suisse et l'Italie.

Le 16 mai, le général Lannes était, avec son avant-garde, entré dans Aoste, où il trouva des approvisionnemens précieux pour l'armée. Dès le lendemain les combats commencèrent. La défense de la vallée avait été confiée à quatre ou cinq mille Autrichiens placés à Châtillon. Ce corps fut battu, perdit plusieurs pièces de canons, quelques centaines de prisonniers, et se retira en désordre. Encouragées par ce premier succès, nos troupes poursuivaient leur marche avec confiance, lorsque soudain elles furent arrêtées par un obstacle qui semblait accuser la prudence du premier consul. Tout avait été prévu, hors la redoutable barrière du fort de Bard; non

* Sommes-nous, se disait-on, sur les traces d'Annibal ou de César? Le curé de Saint-Pierre tâchait de prouver à M. Daru qu'il fallait lire sur les colonnes milliaires : *Jovi pœno*, et non pas *Jovi pennino*. C'était décider la question en faveur d'Annibal.

qu'on ignorât son existence, mais on avait ignoré et tout l'avantage de sa position, et la direction habilement calculée de ses batteries, et l'impossibilité de l'enlever de vive force. Ce fort est situé sur la rive gauche du torrent de la Dora, dont il ferme la vallée. Entre deux montagnes à peine séparées l'une de l'autre et au pied desquelles se trouve la petite ville de Bard, que traverse la Dora, s'élève un rocher de forme pyramidale, et sur ce rocher apparaît ce fort, presque inconnu jusqu'à nos jours, mais destiné à devenir fameux, puisqu'il a failli arrêter César et sa fortune. Une seule route existe, et elle passe par la ville. La ville fut emportée, et les Autrichiens se retirèrent dans le fort. Ce n'était qu'un demi-triomphe. Si l'armée avait suivi la route de la ville, le fort l'aurait écrasée de son artillerie. On fut réduit à tailler le roc comme Annibal. On ouvrit dans la montagne, ou plutôt dans le rocher d'Albarédo, une espèce d'escalier par lequel on fit filer les hommes et les chevaux. Pour l'artillerie, ce chemin était impraticable. Nul autre passage n'était possible que celui de la ville de Bard. La nécessité commandait; le péril ne pouvait être évité; on dut se borner à le restreindre. Les roues des voitures, des caissons, furent entourées de paille; le chemin fut couvert de fumier, de matelas, de tout ce qui pouvait amortir le bruit du transport. Grace à cette précaution, l'artillerie passa pendant la nuit, non sans la perte de quelques braves, tués par les boulets et la mitraille que, dans

l'obscurité, le fort lançait au hasard; mais du moins la perte fut vingt fois moins grande qu'elle ne l'eût été sans cet expédient. Le commandant du fort, complètement trompé par ce stratagème, en annonçant au général Mélas qu'il était entré en Italie environ trente mille Français et trois ou quatre mille chevaux, se faisait fort d'empêcher qu'il y arrivât de l'artillerie.

Cependant le général Lannes s'était présenté devant Ivrée le 24. Il y avait, dans cette ville, cinq à six mille hommes, dont trois de cavalerie, force peu utile pour la défense d'une place. La ville et la citadelle furent enlevées en un jour. Le 26, le corps autrichien ayant pris position à Romano, derrière la Chiusella, fut culbuté et rejeté sur Turin. L'avant-garde française s'établit aussitôt à Chivasso, où le premier consul la passa en revue le 28. Dès la veille, toute l'armée était rendue à Ivrée avec son artillerie.

Dans le même temps, le général Thurreau, avec trois mille hommes, avait attaqué le Mont-Cenis, s'en était emparé, et avait pris position entre Suse et Turin; diversion qui devait partager l'attention et les forces du général Mélas, dont le quartier-général venait d'être établi dans la capitale du Piémont. Alors aussi s'avançait par le Saint-Gothard, sous les ordres du général Moncey, le corps de quinze à dix-huit mille hommes, détaché de l'armée d'Allemagne, dont le ministre de la guerre, Carnot, avait été chargé d'assurer le départ et la marche pour l'Italie.

Une colonne de ce corps, sous les ordres du général Bethancour, se dirigeait sur Domo d'Ossola. Dans la position où se trouvait le premier consul, plusieurs partis s'offraient à son choix. Le plus audacieux, et peut-être par cela même le plus prudent, fut celui qu'il adopta. Il se jeta dans la Lombardie. Vainement les corps que le général Mélas avait laissés pour garder les débouchés de la Suisse, et les divisions de cavalerie et d'artillerie qu'il n'avait pas conduites avec lui pour son expédition de Gênes et de Provence, voulurent empêcher nos troupes de passer le Tésin. Le passage fut forcé. Le premier juin, le général Lannes s'empara de Pavie, où il trouva des magasins considérables et près de deux cents bouches à feu, parmi lesquelles trente pièces de campagne. Le 2, le premier consul entrait dans Milan. Les Milanais étonnés avaient peine à en croire leurs yeux. Jamais peuple ne passa plus inopinément du sommeil de la servitude à une existence politique. La république cisalpine fut une seconde fois proclamée. Un frémissement de joie agita tous les cœurs italiens, tant la domination oppressive de l'Autriche avait été prompte à faire regretter les Français, même par la portion des habitans qui s'était réjouie de leur départ.

Tandis que le premier consul recevait à Milan les hommages de la reconnaissance, l'activité de ses mouvemens n'était pas interrompue. Le 4 juin, la division Duhesme occupait Lodi: peu de jours après,

ce général cerna Pizzighitone, s'empara de Crémone, et jeta l'alarme jusque dans Mantoue. D'un autre côté, Murat s'était porté contre Plaisance, avait surpris la tête de pont; et, après quelques combats livrés aux portes mêmes de la ville, il en était resté maître. La veille, le 6 juin, le général Lannes avait passé le Pô, à Belgioso, auprès de Pavie, avec son avant-garde et le gros de l'armée. Le 8 juin, le premier consul fit défiler devant lui le corps du général Moncey, et dirigea l'une des divisions de ce corps sous les ordres du général Lapoype, pour border le Pô depuis Pavie jusqu'à la Dora, et éclairer les mouvemens de l'ennemi. L'armée de réserve était tout entière arrivée à sa destination : elle s'élevait dans sa totalité à près de soixante mille hommes. C'était avec cette force que le premier consul avait à lutter contre une armée supérieure du double; mais la ligne d'opération du général autrichien était coupée; une partie assez considérable de ses troupes devait être retenue par le blocus de Gênes; et le premier consul, à son départ de Milan le 8 juin, pouvait former les plus brillantes espérances. Débloquer Gênes surtout était une chance des plus probables, et Masséna aurait, avec les braves qui lui restaient, mis un grand poids dans la balance : il était trop tard. Après les affaires les plus brillantes pour lui-même, pour le général Soult et pour tous les officiers et soldats; après des épreuves plus pénibles que celles du champ de bataille, les souffrances et la

mortalité produites par la famine, Masséna, cédant à une nécessité irrésistible, avait non pas capitulé, il en avait repoussé le mot seul avec indignation, mais consenti à sortir de Gênes avec armes et bagages.

Cet incident inattendu changeait singulièrement la situation de l'armée française, lui ôtait l'espoir d'un puissant renfort, et, en revanche, rendait à la disposition de l'ennemi un corps considérable. Le commandant de ce corps, ce même général Ott, avec lequel Masséna avait traité le 4 juin, était venu en deux marches à Tortone, et avait poussé son avant-garde jusqu'à Plaisance, se flattant d'arriver lui-même assez tôt pour empêcher les Français de passer le Pô. Son projet ayant échoué, ce général avait pris une bonne position à Casteggio et à Montebello, avec la résolution de combattre sur ce terrain. Cette résolution ne pouvait que convenir à l'armée française, qui, vu son infériorité numérique, devait trouver dans des engagemens partiels plus de chances heureuses et de moindres dangers. Le général Lannes n'était pas homme à refuser le combat; mais n'ayant avec lui que huit mille hommes contre dix-huit à vingt mille, et d'ailleurs attendant le corps du général Victor, qui n'était qu'à trois lieues de distance, il n'avait pas intérêt à commencer l'affaire. Il fut prévenu. Cette journée fut une des plus glorieuses de la campagne, surtout pour ce général qui, seul pendant plusieurs heures, fit des prodiges, jusqu'à

ce que vers midi l'arrivée du général Victor décida complètement la victoire. Le général Ott eut trois mille tués, et laissa cinq mille prisonniers entre les mains des Français. De cette bataille sortira, pour le général Lannes, le titre de duc de Montebello que, depuis, tant d'autres beaux faits d'armes ont encore illustré. Les deux jours suivans furent employés par le premier consul à concentrer son armée, à établir des ponts et des têtes de pont sur le Pô, afin d'avoir des points de retraite assurés contre tous les événemens. Ce fut là, dans la position de Stradella, que, le 11 juin, il fut rejoint par le général Desaix.

Parti d'Égypte avec des passeports du commodore Sidney-Smith, ce général n'en avait pas moins éprouvé, de la part de l'amiral Keith, les traitemens les plus injurieux. Débarqué à Livourne, il s'était hâté, aussitôt sa quarantaine finie, d'accourir auprès du premier consul pour partager la gloire et les périls de l'armée. Réunis tous deux sur un terrain nouveau et dans une position nouvelle, Bonaparte et Desaix passèrent une grande partie de la nuit à s'entretenir et de l'Égypte, et des Anglais, et des Turcs, et de l'espèce de nostalgie du général en chef, qui avait voulu, à tout prix, la convention d'El-Arisch, dont Desaix avait été le négociateur, et du réveil héroïque qui avait si noblement racheté dans Kléber l'erreur de ses premières idées, en lui prouvant à lui-même qu'il était en état de garder ce qu'il avait si bien su reconquérir. Les talens et l'ardeur de Desaix

ne pouvaient pas rester oisifs; le premier consul mit sous son commandement les divisions Boudet, Monnier et Lapoype: ce dernier, dépendant du corps du général Moncey, qui était sur la rive gauche du Pô, reçut ordre d'aller promptement rejoindre le nouveau corps dont il allait faire partie.

Des soixante mille hommes dont l'armée se composait, la moitié se trouvait en dehors de l'action principale. Le général Thurreau était dans la vallée de Suse. La division du général Chabran, laissée au siége du fort de Bard dans la vallée d'Aoste, avait rempli sa mission en huit jours. Une pièce de canon, montée sur le clocher d'Albarédo, avait servi à ouvrir la brèche et contraint la garnison de capituler. Un clocher, changé en batterie et lançant des boulets contre un fort, est une des singularités des dernières guerres, si fécondes d'ailleurs en étranges innovations. Cependant le général Chabran et le général Thurreau étaient retenus dans leurs positions respectives par la présence d'une forte garnison autrichienne à Turin. Le général Moncey, avec dix à douze mille hommes, occupait la haute Lombardie. Duhesme, avec sept à huit mille, bloquait Pizzighitone ainsi que le château de Plaisance, et couvrait l'armée contre l'incursion des troupes autrichiennes que le général Mélas avait laissées dans le voisinage de Mantoue, dans la Marche d'Ancône et dans le duché de Parme. D'après cette dissémination forcée, le premier consul ne pouvait mettre en ligne qu'à

peu près trente mille hommes*. Tandis que l'armée française gardait sa position de Stradella, le général Mélas concentrait ses forces devant Alexandrie, où était son quartier-général. Les deux armées étaient ainsi en présence sur la rive droite du Pô, dans un sens inverse de l'ordre naturel, les Autrichiens adossés à la France, les Français, aux possessions autrichiennes.

Quoiqu'il existât pour le général Mélas plusieurs moyens de rejoindre les troupes dont il était séparé, de manière à pouvoir ensuite accabler son ennemi de tout le poids de ses forces rassemblées, ce général choisit entre tous ces moyens le plus hardi et le plus honorable, celui de s'ouvrir un passage sur le corps de l'armée française. Cette confiance n'avait rien de présomptueux. Son armée, pourvue d'une nombreuse artillerie, montait au moins à quarante mille combattans, parmi lesquels sept à huit mille hommes d'une excellente cavalerie, tous soldats éprouvés et fiers encore des succès de la dernière campagne. Le 12 juin, l'armée française passa la Scrivia. Des détachemens de cavalerie légère ayant, par ordre du

* Ces 30,000 hommes étaient répartis de la manière suivante: divisions Watrin et Mainoni, lieutenant-général Lannes.

Divisions Boudet, Monnier, Lapoype, lieutenant-général Desaix.

Divisions Gardanne et Chamberlac, lieutenant-général Victor. *Cavalerie :* Murat, Kellerman, Champeaux, Rivaud, à peu près 3,700 hommes.

premier consul, battu la plaine qui s'étend entre cette rivière et la Bormida, reconnurent que le village seul de Marengo était occupé par un corps ennemi qui paraissait être de quatre à cinq mille hommes. Le général Victor fit enlever le village, repoussa le corps autrichien jusqu'à ses retranchemens, mais fut obligé de s'arrêter devant l'artillerie des têtes de pont établies sur la Bormida. Cette fois le premier consul fut sur le point d'être pris en défaut. La solitude de la plaine de Marengo, où il s'attendait à trouver l'ennemi, lui ayant persuadé que le général Mélas, au lieu de songer à livrer bataille, faisait quelques mouvemens ou sur le Tésin, ou sur Gênes, ou contre Suchet, il avait détaché sur son extrême gauche le général Desaix, dans la direction de Rivalta et d'Acqui. Il reprenait lui-même la route de Voghera, quand divers avis lui firent connaître le péril de sa trompeuse sécurité et la résolution habilement déguisée du général autrichien. Le temps était court, la nuit restait seule pour se préparer au combat, et, quelque célérité que dût mettre dans sa marche le général Desaix, qu'il se hâta de rappeler, ce général ne pouvait être revenu que dans l'après-midi du lendemain. L'ennemi commencerait l'attaque avec toutes ses forces. On n'aurait à lui opposer que dix-huit mille hommes d'infanterie et deux mille de cavalerie. Ce n'est pas à vaincre, c'est à n'être pas vaincu que, jusqu'au retour de Desaix, doit aspirer le premier consul. C'est dans ce système qu'il doit

régler l'emploi des troupes qui sont sous sa main. Tout le poids de la première partie de la journée presque tout entière va donc tomber sur les lieutenans-généraux Victor et Lannes, ayant chacun deux divisions sous leurs ordres. Leur tâche sera pénible, et le sort des armes paraîtra quelque temps plus que douteux.

Après avoir, pendant près de quatre heures, résisté au choc de l'infanterie, aux charges de la cavalerie, au feu de l'artillerie autrichiennes, Victor, obligé d'abandonner le village de Marengo, parcourut dans sa déroute un espace d'environ deux lieues, avant de pouvoir rallier ses troupes en désordre. Le général Lannes, qui s'était porté à sa droite pour le soutenir, repoussa d'abord l'ennemi et regagna du terrain, mais il aurait tout compromis, en essayant de poursuivre ce succès. Il dut aussi faire un mouvement rétrograde, et ce mouvement fut admirable. Attaqué par la plus grande partie de l'armée autrichienne, si ce général recule, il recule en héros, il ne cède que le terrain qu'il ne veut pas garder; il met trois heures à parcourir un espace de trois quarts de lieue en arrière. Le premier consul venait de mettre en jeu toute sa réserve. Les neuf cents grenadiers de la garde consulaire, placés dans une position bien choisie, formèrent comme une redoute vivante que les Autrichiens n'osèrent laisser derrière eux, et contre laquelle le général Elsnitz, commandant de la cavalerie légère, perdit en inutiles efforts un temps

qu'il eût pu employer à compléter la déroute des corps en retraite. Le général Carra-Saint-Cyr, avec le reste de la réserve, disputait à l'ennemi et finit par conserver le village important de Castel-Ceriolo. Enfin, vers trois heures d'après midi on vit arriver les premiers réginens des divisions du général Desaix. L'ennemi croyait la bataille gagnée; et Mélas, rentré dans Alexandrie, laissait à son chef d'état-major, le général Zach, le soin présumé facile de recueillir les fruits de la victoire. Présomption fatale! La bataille gagnée n'était qu'une bataille* d'attente. C'est maintenant que la véritable bataille commence. Le premier consul a fait de nouvelles dispositions. Tous les corps sont prêts pour un mouvement combiné; les divisions de Victor sont elles-mêmes ralliées et vont rentrer dans la carrière. Partout où le premier consul a paru, les esprits se sont ranimés. « Soldats, « dit-il, c'est assez reculer, marchons en avant; vous « savez que je couche toujours sur le champ de ba- « taille. » Dans ce moment s'avançait avec l'orgueil d'un succès assuré une colonne de cinq mille grenadiers hongrois, conduite par le général Zach, chef d'état-major de Mélas, et destinée à consommer la défaite de l'armée française. Desaix marche à sa rencontre; au moment de toucher les rangs autrichiens, il démasque une batterie de quinze pièces

* Le général Bonaparte a dit de cette journée, et ce jugement le plus simple en est peut-être le meilleur : « Il y a eu deux ba- « tailles; j'ai perdu la première et gagné la seconde. »

de canon, dont l'explosion inattendue déconcerte et rend un moment immobile la tête de la colonne autrichienne. Desaix a saisi l'instant, il commande la charge, il va se précipiter sur l'ennemi. Une balle le frappe au milieu de la poitrine, et il tombe dans les bras du colonel Lebrun, aide-de-camp du premier consul. Chaque soldat a senti le coup dont vient d'être atteint ce vaillant général qui leur est si cher. Sa mort servira encore sa patrie; elle double l'ardeur des troupes et joint à leur courage naturel la soif de la vengeance. Le premier consul a vu le moment où la colonne ennemie allait être ébranlée. Huit cents hommes de grosse cavalerie, commandés par le général Kellerman, tombent sur son flanc gauche avec une irrésistible impétuosité, et achèvent l'ouvrage si bien commencé par l'infanterie. Les cinq mille grenadiers sont rompus, séparés par pelotons, enveloppés de toutes parts et faits prisonniers avec le général qui les commande. Ce retour de fortune a décidé du reste de la journée. Le village de Marengo a été repris; le général Carra-Saint-Cyr est aussi près que l'ennemi lui-même des ponts de la Bormida; l'infanterie, la cavalerie autrichiennes, tout en combattant, se pressent surtout d'assurer leur retraite. L'action dura jusqu'à dix heures du soir. Il resta entre les mains des vainqueurs six mille prisonniers, huit drapeaux, vingt bouches à feu, et une grande quantité de munitions de guerre. Le nombre des tués et des blessés avait été à peu près

le même, relativement aux forces respectives. Malgré la déroute de l'armée autrichienne, l'arrêt de la victoire pouvait n'être pas irrévocable, et le premier consul croyait avoir à l'acheter par un nouvel effort. Il s'y dispose, il prépare tout pendant la nuit pour forcer, à la pointe du jour, le passage de la Bormida. Déjà la fusillade commence, lorsqu'un parlementaire autrichien vient proposer une suspension d'armes qui est acceptée, et, le jour même se conclut la convention fameuse qui remet aux Français douze places-fortes, délivre de la présence des Autrichiens, le Piémont, Gênes et la république cisalpine, et rejette l'armée ennemie derrière Mantoue. Les châteaux et places remis à l'armée française étaient le château de Tortone, ceux d'Alexandrie, de Milan, de Turin, de Pizzighitone, d'Arona et de Plaisance, la place de Coni, les châteaux de Ceva et de Savone, la ville de Gênes et le fort d'Urbin.

On a depuis examiné si le général Mélas n'avait pas été trop prompt à faire de si grands sacrifices; si, au lieu de cette ressource désespérée, il n'existait pas encore pour son armée plusieurs autres voies de salut. L'Europe n'entra point dans de telles questions. Elle vit les faits, les moyens, les résultats. On a voulu assimiler * cette campagne du premier consul à celle du prince Eugène en 1706; mais le prince Eugène avait-il eu à passer le Saint-

* M. Mathieu Dumas.

Bernard avec son artillerie? Le prince Eugène avait-il une armée inférieure de moitié à celle de l'ennemi? Pour le peuple français, comme pour lui-même, le premier consul avait été doublement heureux de vaincre : de nouveaux troubles auraient pu éclater à Paris même et dans les départemens de l'Ouest, s'il n'eût triomphé dans la première bataille. Georges Cadoudal était, depuis l'ouverture de la campagne, débarqué dans le Morbihan, attendant un seul revers de nos armées pour renouveler la guerre civile. D'un autre côté, à la honte de l'esprit de parti, des hommes estimables, aveuglés par la passion la plus pure, l'amour de la liberté, se seraient peut-être réjouis d'une défaite, qui, en affaiblissant la gloire du général, eût compromis la puissance du premier magistrat. Tandis qu'à Marengo, le soir du 14 juin, la fortune finissait par trahir avec éclat les drapeaux autrichiens, qu'elle avait favorisés une grande partie du jour, des courriers du commerce apportaient à Paris la nouvelle de l'échec qu'avait d'abord essuyé l'armée française. A cette nouvelle *, toutes les nuances d'opinion s'agitent; les républicains ** sur-

* Le 20 juin.

** Les mémoires du temps disent qu'on se réunit chez Chénier, Sieyes et quelques autres personnes. Est-il bien étrange que le premier consul ait conçu alors et conservé depuis quelque ressentiment contre des hommes qui, six mois après le 10 brumaire, songeaient à profiter d'un revers pour changer la forme du gouvernement, et retourner à un régime républicain d'une

tout se mettent en mouvement, ils forment des projets, bâtissent des plans sur l'hypothèse de la ruine du nouveau Cromwell; ils jettent les yeux sur Moreau, sur La Fayette, et principalement sur le ministre de la guerre, Carnot. Cependant les plus circonspects engagent les autres à ne rien précipiter, à s'abstenir de toute mesure indiscrète et prématurée. Un jour de plus apporterait de nouvelles lumières, et il fallait du moins attendre au lendemain. La prudence était de saison. Le lendemain vit paraître un message d'une tout autre nature, la convention d'Alexandrie. J'espère, écrivait le premier consul, que « le peuple français sera content de son « armée *. » Le peuple français était fier de son armée et du général qui la conduisait à la victoire. L'ivresse était universelle, et sans doute les hommes mêmes qui, par exaltation de sentimens politiques, avaient désiré le renversement du premier consul vaincu, applaudissaient de bonne foi aux succès du général vainqueur.

Une vive douleur se mêlait cependant à la joie publique: la perte de Desaix fut vivement sentie. Toute victoire à un tel prix était chèrement achetée. Nul autre général peut-être n'était, autant que Desaix, estimé des citoyens et chéri des soldats. Desaix a

nature impossible peut-être à fonder en France, même en pleine paix?

* Lettre aux consuls Cambacérès et Lebrun.

servi en second sous Moreau, et partout où il est employé, les opérations sont plus rapides, plus brillantes. C'est Moreau au moins pour le talent, mais Moreau sans la tache de la dénonciation, et de la dénonciation tardive de Pichegru. On aime dans Desaix jusqu'à l'admiration qui, aussitôt après les préliminaires de Léoben, lui fait quitter l'armée d'Allemagne pour aller étudier les beaux champs de bataille de l'armée d'Italie; noble et sympathique curiosité que le général Bonaparte apprécie dignement, lorsqu'il met à l'ordre du jour l'arrivée de Desaix, comme un événement propre à flatter l'armée. Dès-lors celui-ci semble lier sa destinée à celle du général Bonaparte. Il le suit en Égypte, et c'est avec lui que le général en chef partage le commandement. Comme Bonaparte, Desaix avait à cœur de conserver cette importante possession. Prêt à revenir d'Égypte, il écrit à Bonaparte une lettre pleine de l'expression d'un profond dévouement à sa gloire, et cette expression, de sa part, n'est pas suspecte. Quel autre mobile, dans une ame généreuse et désintéressée comme celle de Desaix, a pu faire naître cette affection chevaleresque, si ce n'est que sa propre supériorité sur ses collègues lui faisait sentir mieux combien Bonaparte les surpassait tous? Le prisonnier de Sainte-Hélène a dit: « Desaix eût été mon lieutenant. » Tout autorise à croire à sa sincérité. Son intérêt bien entendu ne pouvait pas lui donner de meilleur conseil. Avec la loyauté de Duroc, Desaix eût offert de plus

les qualités d'un grand capitaine. On a dit d'autre part : Desaix était l'ami de Moreau ; il eût été compris dans sa proscription. Non ; Desaix eût été un lien entre Moreau et le premier consul. Il aurait prévenu les écarts de Moreau, en le prémunissant contre les intrigues peu honorables dont il fut le jouet, et qui causèrent sa perte.

C'était le 15 mai que l'avant-garde de l'armée de réserve avait touché le sol de l'Italie. Le 15 juin, elle avait rempli ses hautes destinées ; mais les soins d'une juste prévoyance retiennent un moment sur ce terrain le premier consul. La convention s'exécute ; les places-fortes sont remises aux Français, aux époques déterminées. Suchet rentre dans Gênes avec une partie même des troupes qui en sont sorties dix jours auparavant. Masséna, rappelé en Italie, prend le commandement de l'armée. A la surveillance des intérêts militaires, le premier consul mêle les soins de la réorganisation des pays arrachés à l'invasion autrichienne. L'Autriche, qui craint tout, et particulièrement les sentimens généreux que développe l'instruction, avait fait fermer l'université de Pavie. L'un des premiers actes du premier consul est de rouvrir cet antique sanctuaire des sciences, de le doter d'une manière convenable, et d'y rétablir pour professeurs les hommes les plus éclairés et les plus vertueux.

Dans la situation nouvelle de l'Italie, il fallait à Milan, à Turin et à Gênes, une composition nouvelle



d'autorités publiques. Le premier consul forme, dans chacune de ces trois capitales, un pouvoir exécutif sous le nom de commission de gouvernement, et une *consulta* ou corps législatif. Toute réaction est interdite. L'oubli du passé est recommandé comme le premier devoir. Les hommes que le premier consul recherche et honore sont des amis de la liberté, mais en même temps des ennemis de la licence. Ceux dont il s'entoure à Milan sont Aldini *, Paradisi, Visconti, Sommariva, Birago, l'évêque de Pavie, Scarpa, Grégoire Fontana, Marescalchi et Mascheroni, personnages dont presque tous les noms appartiennent non-seulement à l'Italie, mais à l'Europe illustre ou savante. Partout, c'est l'élite de la population qui est placée dans le gouvernement ou dans les consultes. En Piémont, on y voit Bossi, Botta et Giulio; à Gênes, les Rossi, Serra, Carbonara, Corvetto, Durazzo et Solari.

La France devant avoir un ministre extraordinaire auprès de chacun de ces gouvernemens, le premier consul nomme, pour Milan, M. Pétiet; pour Gênes, le général Dejean; pour Turin, le général Jourdan, depuis maréchal de France. Est-il un gouvernement que n'honorassent de pareils choix? La nomination du général Jourdan avait un mérite de plus. Au 18 brumaire, il avait été dans les rangs opposés au général Bonaparte.

* *Histoire d'Italie*, par M. Botta, tome IV, p. 327.

Si les Italiens prodiguèrent au premier consul un encens qu'on leur reproche aujourd'hui, leur exaltation n'était-elle pas naturelle et leur confiance légitime? Cependant l'enthousiasme n'était général que dans la démonstration. Si nous devons en croire l'auteur d'une histoire récente d'Italie *, il ne l'était pas en réalité. « Les démocrates entre eux, dit cet « écrivain, appelaient Bonaparte aristocrate, quel- « quefois même tyran; mais en public, c'était un dieu, « à les entendre. » Est-ce le premier consul ou ces démocrates exigeans qu'il faut blâmer? Pour mériter leurs éloges vrais, le premier consul devait-il faire encore une fois à Milan l'essai d'un régime dont les orages y avaient été si funestes? Du reste, suivant ce même écrivain, si les dehors étaient plus doux, les apparences plus flatteuses, « l'avarice et les rapines « étaient toujours les mêmes. » Dans d'autres circonstances, cet historien avoue qu'il n'y avait pas d'effort que ne fît le général Bonaparte pour empêcher les excès dont il se plaint ici. Veut-il dire en ce moment que l'armée française, qui venait d'affranchir la république cisalpine, vivait aux dépens du pays? Mais fallait-il donc que la France, en lui rendant une existence nationale, s'épuisât encore pour y envoyer la nourriture et la paie du soldat français? Il est étrange qu'un homme, qui a si vivement à cœur de voir l'Italie arrachée au sceptre de plomb de l'Au-

* Tome IV, p. 327.

triche, à son régime ennemi de toute instruction et de toute lumière, s'imagine qu'un tel prodige puisse s'opérer, sans que le pays entre, avec la France, en partage des sacrifices qu'exige la guerre. Vouloir l'impossible, c'est vouloir l'absurde.

Après avoir pourvu aux besoins les plus pressans de l'armée et de l'Italie, le premier consul part pour la France. Dans sa course, il ne s'arrête qu'un moment, c'est à Lyon. La même main, qui brise au dehors les remparts ennemis, relève nos cités et fait disparaître dans l'intérieur les traces de nos guerres civiles. Le premier consul pose, à son passage, la première pierre pour la reconstruction de la place Bellecourt. Le 2 juillet, il était à Paris, et Paris se montrait avide de contempler le magistrat guerrier dont la courte absence avait été si magnifiquement remplie. Nous dirons comme le prisonnier de Sainte-Hélène : « Ce fut un beau jour. »

CHAPITRE VI.

GUERRE EN ALLEMAGNE.

Composition de l'armée française d'Allemagne. — Affaires de Stockach et d'Engen. — Affaire de Mosckirch. — Affaire de Biberach. — Prise de Memmingen. — Affaires de Hochstet. —Prise de Feldkirch. — Observations sur cette première partie de la campagne d'Allemagne.

En Allemagne comme en Italie, les armes françaises avaient été heureuses ; mais là, c'était le genre de bonheur que donne une marche toujours méthodique et circonspecte, sans aucun de ces coups d'éclat réservés aux témérités * du génie. Obligé de me resserrer dans de justes bornes, n'ayant suivi qu'avec peine les cinq à six divisions qui ont opéré activement dans la campagne d'Italie, comment pourrais-je m'attacher à décrire les mouvemens, variés à l'infini, des onze divisions du général Moreau? Cette tâche serait d'autant plus difficile qu'encore fidèle aux anciennes habitudes, ce général n'agit point par masses comme le premier consul. Par le

* Cunctator naturâ et cui cauta potius consilia cum ratione quam prospera ex casu placerent. Tacite.

nom seul de ses coopérateurs, on verra comment le général Moreau était secondé.

Sa droite était commandée par le lieutenant-général Lecourbe, qui avait sous ses ordres trois divisions; Vandamme, Montrichard et Lorges;

Le centre, par le lieutenant-général Gouvion Saint-Cyr; deux divisions, Thurreau et Baraguey-d'Hilliers;

La gauche, par le lieutenant-général Sainte-Suzanne; deux divisions, Souham et Legrand;

La réserve, que le général Moreau gardait sous ses ordres immédiats; trois divisions, Richepanse, Delmas et Leclerc;

Une réserve de grosse cavalerie, sous les ordres du général d'Hautpoult;

L'artillerie, sous ceux du général Éblé.

Le 25 avril, l'aile gauche avait passé le Rhin à Kehl; le centre, à Vieux-Brisach; la réserve, sous les ordres du général Moreau, à Bâle. L'aile droite, qui avait eu ordre de suspendre ses mouvemens jusqu'à ce que la gauche, le centre et la réserve eussent achevé les leurs, n'exécuta le passage que le 1er mai, entre Schaffhouse et le lac de Constance.

Le plan adopté par le général Moreau, quoique moins hardi que celui qui avait été indiqué par le premier consul, avait toujours à peu près le même but, celui de prendre, sinon à dos, du moins en flanc l'armée autrichienne d'Allemagne, et de couper ses communications avec le Tyrol et l'Italie. C'est

dans ce système que sont combinés tous les mouvemens de l'armée française.

Le lieutenant-général Lecourbe, commandant de l'aile droite, étant, par une simple sommation, devenu maître du fort de Hohentwiel, s'était sans retard dirigé sur Stockach. Dans le même moment, le général Moreau arrivait sur Engen, où venait de s'établir le commandant en chef de l'armée ennemie, le général Kray, qui, trompé par les manœuvres de l'armée française, n'avait pas eu le temps de réunir et de concentrer ses forces. Une double attaque s'exécuta simultanément, le 3 mai, l'une par Lecourbe contre le prince de Vaudremont; à Stockach, l'autre par Moreau contre le général Kray, à Engen. Quoiqu'il n'y ait que trois lieues et demie de l'une de ces positions à l'autre, ce furent deux actions tout-à-fait séparées. A Stockach, le succès fut complet. Le corps du prince de Vaudremont, fortement maltraité, fit sa retraite sur Pfullendorf et Moskirch, laissant entre les mains des Français plusieurs pièces de canon et trois à quatre mille prisonniers. La victoire fut plus vivement disputée à Engen, où le général Kray n'avait pas moins de quarante-cinq mille hommes, force supérieure à celle dont disposait le général Moreau au commencement de la journée. Le village d'Ehingen, la hauteur de Hohenhöwen furent surtout le théâtre de combats sanglans, jusqu'à ce que, sur les quatre heures du soir, le corps du général Gouvion Saint-Cyr, qui avait eu ailleurs

d'autres difficultés à vaincre, vint jeter un poids décisif dans la balance. Le pic du Hohenhöwen fut emporté, et le général Kray finit par se retirer, comme le prince de Vaudremont, dans les directions de Moskirch et de Pfullendorf. La perte, en tués et en blessés, fut à peu près égale, mais il resta entre les mains des Français près de sept mille prisonniers et plusieurs pièces de canon. On remarquera que jusqu'à présent l'aile gauche commandée par le général Sainte-Suzanne a été étrangère aux affaires qui ont eu lieu. Ce corps se trouvait en arrière, suivant quelques écrivains, par une faute du général Moreau; selon d'autres, par une ruse de guerre qui avait eu l'avantage de tenir le général Kray deux jours de plus sur le Rhin, tandis que la plus grande partie de l'armée française marchait pour le couper, but qui avait été atteint en partie. Le général Gouvion Saint-Cyr formait ainsi, pour le moment, la gauche de l'armée agissante. Ce corps fut dirigé sur Liptingen et Tutlingen, tandis que celui du général Lecourbe et la réserve du général Moreau marchèrent sur Moskirch, où se trouvaient réunis le général Kray et le prince de Vaudremont, renforcés de plus par l'arrivée de la division de l'archiduc Ferdinand.

Le corps du général Lecourbe marcha directement sur Moskirch, par le village de Krumbach, qu'il fallut emporter, et attaqua ensuite le village de Hendorf, point le plus important de la position de

l'ennemi. La division du général Lorges, d'abord sérieusement compromise, fut soutenue à temps par la division Delmas; mais bientôt l'une et l'autre coururent de grands dangers, dont vint les délivrer le général Richepanse. Vandamme, Montrichard et Molitor avaient forcé le prince de Vaudremont à abandonner Moskirch, mais l'ennemi se retirait en bon ordre; et, à la fin du jour, il ne céda aux Français qu'une partie du champ de bataille. Le corps du général Gouvion Saint-Cyr, qui d'ailleurs n'avait pu avoir part à la bataille de Moskirch, ayant reconnu que l'ennemi voulait passer le Rhin à Sigmaringen, chercha vainement à le prévenir sur ce point. Il ne put qu'enlever quinze cents hommes de l'arrière-garde de l'archiduc Ferdinand.

Le lendemain, le général Moreau, au lieu de s'attacher avec toutes ses forces à la poursuite de l'ennemi, détacha sa doite vers le Tyrol pour observer les mouvemens du prince de Reuss. D'un autre côté, le général Sainte-Suzanne qui avait passé le Danube, le 4 mai, à Donau-Eschingen, suivait la rive gauche de ce fleuve, « se tenant un peu en arrière des têtes « de colonnes de l'armée, pour flanquer *, dit-on, « et assurer leur marche. » Cependant le général Kray, qui, malgré ses premiers échecs, ne désespérait pas de pouvoir reprendre ses avantages, avait, dans la nuit du 7 au 8 mai, repassé le Danube un

* M. Mathieu Dumas.

peu au-dessous de Riedlingen, et était venu s'établir à Biberach. Un corps de dix bataillons, placé en avant de la ville, sur les hauteurs de la rive gauche de la petite rivière la Riss, coupait la route de Biberach à Buchau; mais le gros de l'armée autrichienne avait pris derrière la ville une position beaucoup plus redoutable, la droite sur le plateau de Mettenberg, le centre vis-à-vis Biberach, et la gauche à Umendorf. Le général Gouvion Saint-Cyr, qui n'avait pas été à portée de combattre à Moskirch, était impatient de reprendre la part de gloire qui lui était échappée. C'est à lui que va surtout appartenir l'honneur de la journée du 9 mai. Parti de Buchau avec ses deux divisions, il force le poste autrichien placé à Obernsdorf, s'empare de la position de l'ennemi sur la rive gauche de la Riss, traverse Biberach, et, renforcé par la division Richepanse qui passe sous son commandement, n'hésite pas à gravir le plateau de Mettenberg, sous un feu plongeant d'artillerie et de mousqueterie. Dans le même temps, la division Delmas, arrivant par la route de Pfullendorf, contenait la gauche de l'ennemi qu'attaquaient à la droite et au centre les divisions du général Saint-Cyr. Étonné des mouvemens audacieux de ce dernier, et devant supposer qu'une tentative aussi aventureuse n'avait pu être entreprise sans être soutenue par des masses nouvelles, le général Kray fit sa retraite sur Memmingen pour prendre la ligne de l'Iller, laissant aux Français deux mille cinq cents prisonniers,

et ayant fait, en tués et en blessés, une perte à peu près égale.

La journée du 9 mai avait été perdue pour le général Lecourbe, jeté un peu loin du champ de bataille. Une noble rivalité l'y ramène bientôt. Le 10, il marche sur Memmingen, passe l'Iller à Aitrach et Égelsée, reconnaît que le gros de l'armée autrichienne a pris, entre Memmingen et l'Iller, une forte position défendue par trente bouches à feu, et, non moins hardi comme non moins heureux dans sa témérité que Gouvion Saint-Cyr, il charge l'ennemi avec impétuosité, enlève sa position, fait quinze cents prisonniers et pénètre jusque dans Memmingen, d'où s'échappe à la hâte l'arrière-garde ennemie. Après cette affaire, qui fut très-vive et très-sanglante, le général Kray rassembla la plus grande partie de ses forces dans le camp retranché sous les murs d'Ulm, que protégeait une double tête de pont sur le Danube, laissant aux Français tout le territoire compris entre la Suisse, le Tyrol, le cours du Danube et celui de l'Iller, pays riche et abondant par lui-même, indépendamment des immenses magasins que n'avait pu faire évacuer l'armée autrichienne. Alors furent détachés de l'armée du général Moreau environ douze mille hommes qui, réunis à quelques bataillons stationnés en Suisse, formèrent, sous les ordres du général Moncey, ce corps de quinze à dix-huit mille hommes, que nous avons vu descendre en Italie par le Saint-Gothard pour rejoindre l'armée de réserve.

Depuis le 3 mai, où avaient été livrés les combats d'Engen et de Stockach, presque chaque jour avait vu ainsi des batailles nouvelles. Le but de la campagne était, le 14 mai, atteint en partie, toute communication étant coupée entre le général Kray et le corps du prince de Reuss, qui était dans le Tyrol.

A dater de ce moment jusqu'au milieu du mois de juin, commence un intervalle, non de repos, mais d'actions peu décisives, « de mouvemens et de ma- « nœuvres * sans résultat. » Les événemens ne prirent un caractère décisif que dans un jour éminemment célèbre, le 19 juin, sur un point doublement fameux, dans les plaines d'Hôchstet, où le général Moreau, par une grande bataille, ou plutôt par une chaîne de grands combats sur un espace de sept à huit lieues de terrain, répondait glorieusement à l'appel qui venait de lui être fait des champs de Marengo, et vengeait l'affront imprimé aux armes françaises sous les Marsin et les Tallard. Triomphant, surtout par la puissance de sa cavalerie, aux mêmes lieux où avait été, en 1704, sacrifiée et anéantie la cavalerie de Louis XIV, il élevait de nouveau cette arme à un degré d'illustration que depuis elle a toujours soutenu, tant qu'elle a eu des chefs dignes d'elle. Les combats d'Hôchstet avaient mis dans les mains des Français cinq mille prisonniers, plusieurs drapeaux et vingt pièces de canon. Comme produit ma-

* Expressions de M. Mathieu Dumas.

tériel, c'était l'équivalent de Marengo, borné au 14 juin; mais Hôchstet n'eut pas, comme Marengo, son lendemain politique. Malgré l'éclat de la belle journée du 19, le général Moreau s'attendait encore à être obligé de livrer une nouvelle bataille. Cette attente fut trompée; le général Kray, ayant laissé dans Ulm une forte garnison, quitta son camp retranché, et fit sa retraite par Néresheim et Nordlingen, d'où il redescendit sur Neubourg, afin d'y repasser le Danube, et de prendre la ligne du Lech. Prévenu sur ce point par le général Lecourbe, il passa le Danube à Ingolstadt, et marcha sur Landshut pour s'établir sur l'Iser; mais déjà il avait été aussi devancé à Munich par le général Decaen, qui s'était emparé de cette ville, après avoir battu à Dachau le général Meerfeld. Attaqué bientôt à Landshut * même où il ne put se former une bonne ligne de défense, le général Kray se porta sur l'Inn, et plaça le gros de son armée entre Ampfing et Muhldorf. Dans le cours de sa retraite, il avait fait proposer au général Moreau une suspension d'armes, en lui annonçant celle qui avait été conclue en Italie; mais le général français avait mieux aimé poursuivre ses avantages. Cependant une fois maître du cours de l'Iser, il s'arrêta, laissant libre entre les deux armées, le vaste champ de bataille qui s'étend de l'Iser à l'Inn. Ce moment d'apparente inactivité couvrit une opération

* Le 9 juillet.

importante, la marche du général Lecourbe sur Feldkirch, l'un des principaux boulevards du Tyrol, et contre lequel avait échoué Masséna en 1798. Lecourbe fut plus heureux, la difficulté était moins grande. Le corps autrichien qui occupait ce poste, fort seulement de quatre mille hommes, et trop faible pour en défendre tous les ouvrages, après une courte mais vive résistance, en sortit dans la nuit du 13 au 14 juillet. Le 15, les généraux en chef des deux armées conclurent à Parsdorf un armistice qui embrassait l'Allemagne, la Suisse, le Tyrol et les Grisons, chaque armée devant conserver ou reprendre la ligne qu'elle occupait ce même jour : la convention, comme celle d'Alexandrie, ne fixait point la durée de l'armistice. Il était convenu seulement que, pour le cas de la reprise des hostilités, on se préviendrait douze jours d'avance.

Quelque brillante qu'ait été cette première partie de la campagne du général Moreau, elle a été l'objet de critiques assez sévères. On a reproché à ce général de n'avoir pas connu le prix du temps, d'avoir mis trop peu de promptitude à poursuivre des succès que d'ailleurs il savait très-bien obtenir, de n'avoir souvent attaqué l'ennemi qu'avec une partie de ses forces, quand il avait toutes les forces de l'ennemi à combattre; en sorte que, s'il avait vaincu, ce n'était que par sa propre habileté dans les détails, par celle de ses généraux et par l'intrépidité de ses soldats. Tous les avantages remportés par lui avaient

donc été incomplets, et il lui avait fallu sans cesse recommencer le lendemain ce qu'il aurait pu achever la veille. Sur le reproche de n'avoir pas réuni la plénitude de ses forces pour l'action, Moreau s'est justifié aux dépens d'un de ses principaux coopérateurs, le général Gouvion-Saint-Cyr, qui, dans ce système, serait prévenu d'avoir mis peu de zèle à soutenir les autres corps de l'armée. Celui-ci, de son côté, s'est disculpé en alléguant les irrésolutions et les lenteurs du général Moreau, dont il prétend que les ordres étaient toujours trop tardifs pour qu'ils pussent recevoir une exécution complète. Quel que soit le jugement à porter sur les imputations respectives de ces deux illustres capitaines, la France s'enorgueillissait avec justice de la belle conduite de ses armées d'Allemagne et d'Italie, comme de celle des généraux qui les commandaient.

CHAPITRE VII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Propositions de paix faites à l'Autriche par le premier consul. — Traité de subsides entre l'Autriche et l'Angleterre. — Envoi du comte Saint-Julien à Paris par la cour de Vienne. — Signature de préliminaires de paix entre la France et l'Autriche. — Refus fait par l'Autriche de ratifier les préliminaires de paix. — Offre faite par l'Angleterre de prendre part à la négociation. — Ouverture de négociations entre la France et l'Angleterre. — Remarques sur ces négociations. — Prise de Malte par les Anglais. — Réunion définitive à la France de la rive gauche du Rhin. — Éloignement de l'Angleterre pour la paix. — Prolongation de l'armistice pour sept jours. — Prolongation de l'armistice pour quarante-cinq jours. — Occupation de la Toscane par les troupes françaises. — Intérieur. — Juste distribution de punitions et de récompenses. — Mort du grenadier La Tour d'Auvergne. — Fête du 14 juillet. — Fête de la fondation de la république. — Indulgence pour les émigrés. — Acte tyrannique envers le général Foissac La Tour.

Si l'on a pu supposer que le premier consul n'avait fait qu'une démarche politique et une démonstration calculée, en manifestant le désir de la paix, aux premiers jours de son avénement au pouvoir, puisqu'alors la paix n'aurait pu se conclure qu'à des conditions défavorables, ce désir, par le même principe,

devait être, de sa part, sincère et franc après la convention d'Alexandrie. Du champ de bataille de Marengo, il en avait renouvelé la proposition à la cour de Vienne, sans rien ajouter aux bases qu'il avait antérieurement indiquées. Il avait aussi exprimé à cette cour sa disposition à étendre aux armées d'Allemagne la suspension d'armes signée pour l'Italie. L'Autriche, après ses premiers désastres, ne demandait pas mieux que de négocier; mais au moment où elle reçut les nouvelles ouvertures du premier consul, elle venait de se placer dans une situation qui lui interdisait pour quelque temps la faculté de rien conclure. Un doute s'élève dont je n'ai vu nulle part la solution. Depuis plusieurs mois, l'Angleterre pressait la cour de Vienne d'accepter des subsides nouveaux, mais sous l'obligation de ne point traiter séparément avec la France avant le 28 février 1801. De son côté cette cour, voulant rester maîtresse de ses actes, se refusait à prendre un tel engagement, et la signature du traité se différait de jour en jour. Il fut signé justement le 20 juin. Cette signature fut-elle due à l'ignorance des événemens d'Italie, ou fut-elle un coup de désespoir amené par ces événemens? Chacune de ces hypothèses a ses vraisemblances *. La bataille de Marengo, livrée le 14 juin, avait paru gagnée jusqu'à cinq heures d'après midi;

* M. Schœll dit que le traité fut signé peu d'heures avant la nouvelle de la perte de la bataille de Marengo.

mais alors la chance ayant tourné, le général Mélas dut, dans la nuit, pourvoir à la retraite de son armée en désordre. La journée du lendemain fut remplie pour lui par la discussion du déplorable armistice de ce jour, d'autant plus qu'il était privé de l'assistance de son chef d'état-major, le général Zach, fait prisonnier la veille. Il est donc probable que le général Mélas ne put pas, avant le 16, faire à sa cour le rapport de la bataille et de ses suites; et, comme son courrier avait à traverser les postes de l'armée française, ce qui amène toujours des retards, peut-être le 20 juin, ce courrier n'était-il pas encore arrivé à Vienne. La supposition contraire n'est pas non plus impossible, et quelques écrivains ont prétendu que le général Mélas, au moment où il s'était cru assuré de la victoire, n'était rentré à Alexandrie que pour en expédier la nouvelle à Vienne. La supposition, qui place la signature du traité de subsides après la nouvelle de la bataille perdue, ferait honneur à la fermeté du cabinet autrichien, puisqu'en recevant les guinées de l'Angleterre pour la réparation de ses pertes, il n'aurait pas reculé devant l'obligation de courir encore, pendant huit mois, les chances d'une guerre déjà si désastreuse. Ce qui, dans l'une et l'autre de ces hypothèses, est également certain, c'est que, tout en appliquant aux besoins de ses armées les soixante millions payés par l'Angleterre, d'après le nouveau traité, l'Autriche aurait désiré pouvoir consommer, en discussions et sans combat,

le temps qui devait s'écouler jusqu'au jour où elle redeviendrait libre de pourvoir à sa propre sûreté, indépendamment du concours de la Grande-Bretagne. De là l'envoi d'un négociateur à Paris.

Ce négociateur, le comte de Saint-Julien, outre qu'il devait remettre au gouvernement français la ratification de la convention d'Alexandrie, et l'acceptation de l'armistice proposé pour l'Allemagne, était de plus porteur de lettres de l'empereur et du baron de Thugut, qui le présentaient comme investi de toute la confiance de S. M. Impériale, particulièrement instruit de ses intentions et chargé de discuter les bases de la paix. Le gouvernement français crut ou affecta de croire que l'Autriche était décidée à un prompt dénoûment. Des conférences ouvertes entre M. de Talleyrand et le comte de Saint-Julien, amenèrent, au bout de peu de jours, la conclusion de préliminaires qui furent signés le 29 juillet. Le premier consul les ratifia aussitôt et fit partir pour Vienne son aide-de-camp, le colonel Duroc, avec le plénipotentiaire autrichien et le général Zach, prisonnier de Marengo, que l'on relâchait sur parole. On ne permit point au colonel français d'arriver à sa destination. Il fut retenu au quartier-général autrichien à Alt-Oettingen, depuis le 4 jusqu'au 13 août, sans pouvoir obtenir de passeports pour continuer son voyage. M. de Lehrbach, envoyé auprès de lui par le baron de Thugut, lui remit une lettre de ce ministre pour M. de Talleyrand, et vou-

lut entrer en explication sur le sujet de cette lettre. Le colonel Duroc s'y refusa, en déclarant qu'il avait ordre de ne rien écouter qu'à Vienne. Il se chargea de la lettre de M. de Thugut pour le ministère français.

Les préliminaires, signés le 29 juillet, avaient pour base le traité de Campo-Formio; ils étaient très-avantageux pour l'Autriche, en raison de la position où elle se trouvait; et on la verra bientôt souscrire à de bien plus onéreuses conditions. Cependant M. de Saint-Julien fut désavoué; et, soit simulation d'une fausse colère, soit punition vraie, il fut relégué dans la forteresse de Clausenbourg en Transylvanie. D'autres propositions du gouvernement français furent reçues, le 31 août, au quartier-général autrichien; elles furent, le 2 septembre, rejetées par l'empereur.

Signer une transaction diplomatique pour la rompre est aussi une manière de gagner du temps, de faire croire à un désir sincère de la paix; et il n'est pas impossible que tel n'eût été le but véritable de l'envoi de M. de Saint-Julien à Paris; mais il se peut, d'un autre côté, qu'au moment du départ de ce plénipotentiaire, le cabinet impérial voulût la paix de très-bonne foi, et qu'il n'en eût été détourné que par des influences inattendues. Il était en effet arrivé à Vienne, dans ces entrefaites, une caravane très-peu pacifique, renfort puissant pour le parti de la guerre, c'était la reine des Deux-Siciles, suivie de l'odieux

cortège dont Naples maudira long-temps la mémoire, l'amiral Nelson, et cette fameuse Emma-Liona, qui avait attaché l'opprobre de ses vices au nom avili de l'ambassadeur anglais, Hamilton. La lettre du baron de Thugut, en date du 11 août, remise au colonel Duroc, reproduisait les premières déclarations du cabinet autrichien sur l'impossibilité où il était de s'isoler de ses alliés; mais, en même temps, ce cabinet communiquait au gouvernement français une notede l'ambassadeur britannique à Vienne, lord Minto, en date du 9 août, portant que sa cour était prête à envoyer un plénipotentiaire pour prendre part à la négociation définitive.

Six mois sont à peine écoulés depuis le jour où le parlement britannique retentissait non-seulement d'anathèmes politiques, mais d'insultes privées, de malédictions individuelles contre le premier consul. *Dans aucun cas*, avait dit M. Pitt, *ne traitez avec cet homme :* et c'est à cet homme que les mêmes ministres, M. Pitt et lord Grenville, demandent la faveur d'être admis dans ses négociations avec la cour de Vienne. L'intention de ces deux personnages n'est pas plus aujourd'hui qu'il y a six mois d'arriver à une véritable pacification. Ils n'aspirent, au contraire, à intervenir dans les conférences, que pour en entraver la marche; que pour avoir le loisir de créer à la France des ennemis nouveaux; de soulever et d'armer le Piémont, la Toscane et Naples; de regagner la Russie peut-être, et du moins

de ranimer l'Autriche, de manière à la jeter encore une fois dans l'arène des combats. Quoiqu'il ne fût guère possible de se méprendre sur les intentions du ministère anglais ; quoique le premier consul eût pu être blessé du rejet des préliminaires signés par le comte de Saint-Julien, et que la reprise immédiate des hostilités lui offrît les chances les plus heureuses, il voulut prouver que l'amour de la paix l'emportait, à ses yeux, sur un vain sentiment d'orgueil : mais, en se prêtant à recevoir l'Angleterre avec l'Autriche dans la négociation d'une paix commune aux deux puissances, il y aurait eu trop d'inégalité entre la position des parties, si le gouvernement britannique eût conservé le droit de poursuivre ses succès sur mer, tandis que la France avait renoncé à poursuivre le cours des siens sur le continent. Comme il y avait armistice sur terre, le premier consul en voulait un semblable * sur mer. L'idée fut traitée d'innovation inouïe par l'Angleterre : l'équité cependant n'en pouvait être méconnue. On n'osa pas la rejeter. La difficulté devait être de s'entendre sur les conditions de l'armistice naval. La demande du gouvernement français était que, dans l'armistice à conclure, on prît à l'égard des « places « assiégées ou bloquées par mer des mesures ana-

* Note de M. Otto à lord Grenville, en date du 4 septembre. M. Otto, ainsi que nous l'avons dit précédemment, était commissaire du gouvernement français à Londres, pour l'échange des prisonniers de guerre.

« logues à celles qui avaient lieu en Allemagne, « par rapport aux places d'Ulm, Ingolstadt et Phi- « lisbourg. » Les places, auxquelles la France avait à cœur de faire appliquer les effets de l'armistice naval, étaient Belle-Ile, Malte, et Alexandrie, surtout les deux dernières. En les assimilant aux places bloquées en Allemagne, les articles 2 et 4 du projet présenté par la France avaient pour objet d'assurer, pendant l'armistice, la libre navigation pour les vaisseaux de guerre et les vaisseaux marchands des deux nations, avec la faculté, pour les bâtimens français et neutres, d'entrer dans les places bloquées sans visite et sans obstacle. Un contre-projet, présenté par lord Grenville *, amena le gouvernement français à faire quelques modifications à ses premières demandes; et, après un échange assez actif de notes, on était, à l'aide de concessions réciproques, parvenu à un certain accord de conditions que la France eût pu accepter, si elle eût été engagée seulement dans une guerre particulière avec l'Angleterre : mais la connexité de deux armistices, destinés à se prolonger ensemble, exigeait que le gouvernement français trouvât, dans les stipulations de l'armistice maritime, un juste équivalent de l'avantage immense qu'il accordait à l'Autriche par l'armistice continental; et, dans le mode voulu par l'Angleterre, cette compensation n'existait pas. La

* Joint à une note du 7 septembre.

parité entre la terre et la mer ne pouvait pas être exacte et absolue, comme le voulait le ministère britannique. En effet, quel était, pour les places bloquées en Allemagne, le grand avantage de l'armistice? C'était leur approvisionnement successif en vivres. Malte exceptée, pour qui un semblable approvisionnement eût été un bienfait, l'avantage était nul pour Belle-Ile, pour tous les ports français bloqués, et pour Alexandrie, le blocus anglais ne gênant en aucune manière les approvisionnemens que ces diverses places recevaient de l'intérieur du sol. Afin de rétablir l'équilibre, le gouvernement français demandait que six frégates pussent être expédiées de Toulon à Alexandrie et en revenir sans être visitées. On ne dissimulait pas au gouvernement * anglais que l'intention de la France, en proposant cet article, était de faire passer un renfort d'hommes et d'armes à l'armée d'Égypte. Ce renfort, disait-on, serait de douze cents hommes et de dix mille fusils. La vérité était que le premier consul comptait pouvoir envoyer, avec ce nombre de frégates, plus de trois mille hommes. Cet envoi était le seul grand intérêt que la France avait réellement dans l'armistice naval. Aussi en fit-elle une condition absolue, que l'Angleterre rejeta obstinément par la raison inverse. Cette clause, sur laquelle aucune des deux parties

* Conférence de M. Otto avec M. Hammoud, le 25 septembre, en conséquence d'une lettre reçue de M. de Talleyrand.

ne voulut céder, amena la rupture des conférences. Au moment où il fut reconnu de part et d'autre que, sur la question de l'armistice naval, il n'y avait pas possibilité de s'entendre, M. Otto avait dit * que le premier consul était entièrement disposé à recevoir toute ouverture qui pourrait lui être faite, relativement à une paix séparée entre la Grande-Bretagne et la France, et que le mode de ces ouvertures était absolument au choix de sa majesté britannique. A cette proposition officieuse, qui voulait laisser une porte ouverte à un rapprochement direct, le gouvernement anglais ** opposa la ferme résolution de décliner toute mesure tendant à séparer ses intérêts de ceux des puissances qui persisteraient à faire cause commune avec lui dans la continuation de la guerre.

Malgré ce fâcheux dénoûment, le fait seul de la négociation n'était pas un événement sans importance. « Jamais, avait dit lord Grenville ***, un armis-
« tice adapté aux opérations navales n'avait encore,
« dans aucun cas, été conclu entre la Grande-Bretagne
« et la France, dans le cours de leurs négociations
« pour la paix ou avant la signature effective des
« préliminaires. » Cette assertion n'était pas rigoureusement exacte, mais l'armistice actuellement pro-

* Le 8 octobre.

** Le 9 octobre.

*** Note du 29 août.

posé avait, sans contredit, un caractère différent de ceux qui avaient eu lieu dans des temps antérieurs, et cependant l'Angleterre se trouvait conduite à y accéder! Elle y accédait même, comme je l'ai fait observer, à des conditions qui n'auraient pas été inadmissibles, s'il n'avait existé qu'une guerre particulière entre la France et le gouvernement anglais. Le consentement, quoique sans effet, mais réel, de lord Grenville et de M. Pitt à entrer en négociation avec l'homme qu'ils avaient tant outragé, et à préluder à la négociation par une trève d'un genre, suivant eux, tout-à-fait inusité, n'est pas une médiocre preuve de l'ascendant qu'un génie extraordinaire peut exercer et sur les hommes et sur les choses. Il avait fallu la foudre de Marengo pour dessiller leurs yeux et leur faire reconnaître, dans le premier consul, cette puissance de fait * qui, suivant les principes du gouvernement britannique, autorise de la part des puissances étrangères envers le gouvernement nouveau et rend obligatoires envers lui, de la part des sujets, tous les rapports en usage avec les pouvoirs consacrés par la légitimité du temps.

Tandis que les difficultés concernant Malte et Alexandrie empêchaient la conclusion d'un armistice naval, le sort de la première de ces places se décidait ** en faveur de l'Angleterre. La prise, la posses-

* He was now *de facto* ruler of France. *Discours de lord* GRENVILLE.

** Le 5 septembre.

sion et la perte de cette île, dans un espace de deux ans, semblent n'avoir eu lieu que pour laisser à l'histoire le souvenir de l'habileté audacieuse, qui avait conquis ce formidable rocher, et de l'héroïque obstination qui sut si bien le défendre. Les annales militaires de tous les pays raconteront la glorieuse résistance du général Vaubois et de ses braves compagnons. Elles diront comment la fermeté du chef et la patience industrieuse des soldats parvinrent à supporter si long-temps les souffrances d'une horrible famine; comment, au milieu de privations de tout genre, l'esprit français cherchait d'utiles ou d'agréables distractions dans des écoles de dessin, de mathématiques, d'escrime, et même dans des représentations théâtrales; comment la culture des végétaux dans les fossés de la place, ressource précieuse, mais insuffisante, conduisit nos soldats à féconder des rocs stériles en y transportant de la terre, dont des machines hydrauliques, inventées et exécutées par eux, assuraient l'indispensable arrosement; comment la garnison, prête à être renforcée et approvisionnée par un convoi expédié de Toulon, eut la douleur de voir, après un combat livré sous ses yeux entre le contre-amiral Perrée et l'amiral Nelson, le vaisseau français *le Généreux* tomber aux mains de l'ennemi, et les corvettes ou autres bâtimens, chargés d'hommes et de vivres, dispersés ou pris par la croisière anglaise; comment la nécessité ayant obligé le général Vaubois à mettre hors de la ville deux mille sept

cents habitans sur lesquels le général anglais, Graham *, fit faire feu pour leur interdire le passage, les soldats français, plus humains dans leur détresse que l'ennemi dans son abondance de toutes choses, rouvrirent, au bout de deux jours, les portes de la place à ces infortunés et partagèrent avec eux le dernier morceau de leur nourriture; comment enfin, de quatre mille hommes réduite à huit ou neuf cents en état de combattre, la garnison, après huit sommations inutiles, ne consentit à capituler que pour être transportée en France. La nouvelle de la capitulation de Malte ne fut connue à Paris et à Londres que vers le temps où la négociation d'une trêve maritime était sur le point de se rompre. Arrivée plus tôt, elle n'eût pas contribué à son succès.

A dater surtout de cette époque, une sorte de compensation semble s'établir entre la France et l'Angleterre. La mer rend à l'une des parties l'équivalent des avantages que l'autre obtient sur le continent. Lorsque le dénoûment de la négociation était encore incertain, le premier consul avait adopté une de ces mesures qui, relatives en apparence à l'ordre intérieur, s'adressent cependant aux puissances étrangères. Les départemens de la rive gauche du Rhin, acquis par la guerre, avaient eu jusqu'à ce jour une administration provisoire, distincte de celle des autres départemens de la république. Un arrêté fit

* Auteur de mémoires militaires.

cesser cette distinction, et déclara définitive la réunion de ces départemens au territoire français. On a blâmé cette mesure; on y a vu un de ces traits de domination envahissante pareils à ceux qu'on aura plus tard à reprocher au premier consul. Ce blâme ne nous paraît pas fondé. Par ses communications de plusieurs mois avec l'Autriche, avec la Prusse, le premier consul avait déjà la certitude que la cession de la rive gauche du Rhin ne formerait plus de difficulté. Le gouvernement anglais pouvait seul avoir encore la velléité de soulever cette question abandonnée par les puissances continentales. Il était d'une bonne politique de la trancher d'avance, de manière qu'elle ne pût pas être reproduite pour entraver les négociations réelles, lorsque l'Angleterre voudrait enfin s'y déterminer de bonne foi.

Ce moment de songer sérieusement à la paix est encore fort éloigné aux yeux du gouvernement britannique. Les alliés de ce gouvernement ont essuyé de terribles échecs, mais l'Angleterre est intacte, l'Angleterre a gagné plus que n'ont perdu ses alliés. Aussi lorsque l'opposition proposera une enquête sur l'état de la nation, M. Pitt repoussera-t-il cette demande par l'énumération des nombreux avantages que la guerre a procurés. « N'est-ce donc rien *, « dira-t-il, d'avoir détruit complètement la marine « de notre ennemi et d'avoir ruiné son commerce?

* Séance du 27 novembre.

« N'est-ce rien d'avoir augmenté nos ressources de « ses dépouilles?... Peut-on oublier les conquêtes « que nous avons faites sur les Hollandais et les Es- « pagnols? N'est-ce rien que d'avoir puni ces puis- « sances vassales de la France? La Martinique, Ste- « Lucie, Tabago, sont-ce là des objets dignes de « mépris? » M. Pitt rappelle encore la prise de Saint-Pierre et Miquelon, la prise de Minorque et enfin l'acquisition de Malte, acquisition si importante, soit pour chasser les Français de l'Égypte, soit du moins pour rendre la possession de ce pays infructueuse et mal assurée entre leurs mains. « En repas- « sant ainsi, ajoute-t-il, tous les événemens de la « guerre, je ne pense pas que jamais l'histoire puisse « nous en montrer une dont les conséquences nous « soient aussi avantageuses. Je n'en excepte même « pas la gloire du duc de Marlboroug, et remarquez « que je n'ai pas encore parlé de l'Inde. Sans doute, « on ne dira pas que la destruction du pouvoir de « Tippoo-Saïb soit un événement de peu d'impor- « tance. N'était-il pas dans l'Inde ce que la France « est en Europe, l'ennemi acharné de la puissance « anglaise?... » Tous ces résultats, rapportés par M. Pitt, sont réels. Pour la Grande-Bretagne, la guerre n'a pas été stérile. Les bénéfices en sont à Londres, les pertes et les inquiétudes à Vienne.

Après l'inutile essai de négociation tenté pour amener un armistice naval, le premier consul, convaincu qu'il n'y avait point d'arrangement possible

avec l'Angleterre aussi long-temps qu'elle conserverait un seul allié sur le continent, n'eut d'autre objet que de forcer promptement l'Autriche à une paix séparée. Attentif à ne pas laisser échapper l'avantage de position que lui avaient fait obtenir les succès de nos armes en Italie et en Allemagne, le premier consul avait ordonné au général Moreau de dénoncer aux Autrichiens la cessation de l'armistice pour le 10 septembre. De part et d'autre, on renforçait, on réorganisait les armées. Pour rendre la confiance à ses troupes, l'empereur *Francois II* avait remplacé, par des chefs nouveaux, les commandans de ses armées, qui venaient d'être battus. Non-seulement il avait rappelé les généraux en chef Kray et Mélas, mais même vingt-cinq ou trente autres officiers-généraux, parmi lesquels on voyait les généraux Ott; Elsnitz et Nauendorf. C'étaient les vainqueurs de 1799. Leur crime, en 1800, était d'avoir eu affaire à des armées mieux commandées. Non content de ces mutations, l'empereur avait annoncé l'intention de se mettre lui-même à la tête de l'armée d'Allemagne. Il s'y rendit avec l'archiduc Jean, son frère, la passa en revue, parcourut ses rangs, et ranima tous les courages par sa seule présence.

La lutte paraissait sur le point de recommencer avec un redoublement de violence, lorsque le comte de Lehrbach, chargé de propositions nouvelles pour le gouvernement français, vint demander la prolongation de l'armistice. Moreau accorda un délai de

sept jours, temps qui lui était nécessaire pour prendre les ordres du gouvernement. Le délai fut approuvé et la demande de l'Autriche consentie, sous la condition de la remise à l'armée française des trois places d'Ulm, Philisbourg et Ingolstadt. L'empereur d'Allemagne ayant souscrit à cette condition, l'armistice reçut une prolongation de quarante-cinq jours, à dater du 30 septembre. On étendit cette mesure à l'armée d'Italie et à tous les corps qui se trouvaient sur le territoire germanique. La convention en fut signée à Hohenlinden, village qui verra bientôt cette illustration pacifique d'un moment disparaître sous l'éclatante célébrité d'un grand événement militaire. Non moins heureux de reporter à Vienne la nouvelle de trois places cédées à la France que s'il venait de gagner une bataille, l'empereur *François II* fut accueilli, à son retour, par les bruyans témoignages de la joie publique qui saluait d'avance le nom de la paix, sans demander à quel prix il fallait l'acheter.

L'intervalle de repos laissé à l'Autriche n'était perdu nulle part pour le premier consul. Aussitôt que les places d'Ingolstadt, Philisbourg et Ulm eurent été remises à nos troupes, il en fit raser les fortifications, interprétant le silence de l'armistice sur ce point comme un véritable droit, contre l'application duquel il n'avait pas d'ailleurs d'opposition à craindre; mais c'est en Italie surtout que la nouvelle suspension d'armes fut utilement mise à profit. Par la convention d'Alexandrie, la Toscane étant restée

en dehors de la ligne de démarcation, le marquis de Sommariva qui, à la tête d'un corps peu considérable de troupes autrichiennes, gouvernait cet état pour le compte du grand-duc, avait appelé les paysans aux armes, et, les organisant en corps réguliers conduits par des officiers autrichiens, en avait formé une masse de près de vingt mille hommes. Ces paysans fanatisés étaient difficiles à contenir. Ils insultèrent, attaquèrent des postes français stationnés dans leur voisinage, et même tombèrent sur des détachemens isolés; provocations qui amenèrent de la part des Français des plaintes d'abord, et ensuite, sur l'inutilité de leurs plaintes, des mesures plus vigoureuses. Le général Brune ayant requis en vain le marquis de Sommariva de dissoudre l'insurrection, trois colonnes françaises se portèrent en même temps dans la Toscane, le général Dupont, commandant l'aile droite de l'armée, sur Florence, le général Clément sur Livourne, et le général Monnier sur Arezzo. Cette dernière ville, quartier-général de l'insurrection, attaquée et défendue avec fureur, fut emportée par les Français, qui firent un carnage affreux des insurgés, et démolirent tous les ouvrages de la place. Livourne, riche magasin de propriétés ennemies, offrit en légumes secs, en seigle et en froment, d'immenses approvisionnemens pour l'armée. On y prit quarante-cinq bâtimens anglais qui n'eurent pas le temps de mettre à la voile. A peine on était en possession de cette ville, qu'on vit paraître sur les côtes

l'escadre de l'amiral anglais Keith, portant douze mille hommes de débarquement, qui, cette fois encore, avaient le tort si fréquent chez les Anglais, dans cette guerre, d'arriver trop tard. La prévoyance des Français se trouvait ainsi parfaitement justifiée. Dans le même temps le général Roger de Damas, à la tête d'un corps formé des meilleures troupes napolitaines, avait envahi les états romains. Le Piémont même s'agitait, malgré la présence des Français : les troubles du Piémont furent réprimés. On tint en respect le général napolitain dans les états ecclésiastiques; et la combinaison ennemie, quoique bien entendue, mais habilement déconcertée par les Français, n'eut d'autre résultat que de leur livrer la Toscane et d'en légitimer l'occupation.

Tandis qu'à l'exception de ces agitations secondaires, les grandes masses des armées, immobiles dans leurs lignes respectives, laissent pour quelque temps reposer leurs armes, sans cesser de les tenir prêtes pour des combats nouveaux, nous allons jeter un coup d'œil sur l'intérieur de la France, sur les changemens graves qui s'étaient opérés dans les rapports de son gouvernement avec quelques puissances étrangères, comme aussi dans les rapports de ces puissances entre elles, et surtout avec l'Angleterre.

A son retour d'Italie, le premier consul avait été, comme il devait l'être, entouré des hommages de la France entière. Si, dans les félicitations solennelles des premiers corps de l'état, la flatterie mêla son

poison à des louanges d'ailleurs si justes et si bien méritées, rien n'était plus franc, plus sincère que l'enthousiasme et l'admiration du peuple français.

Personne ne savait mieux que le premier consul tout ce qu'un gouvernement acquiert de force par une sage dispensation des punitions et des récompenses. Les unes et les autres furent distribuées avec une sévère justice. Sous le régime de la terreur, l'autorité publique avait été cruelle; mais, en général, dans les individus qui l'exerçaient, elle avait été désintéressée. On était à cette époque moins avide d'argent que de pouvoir. Sous la dernière année de la convention et sous le gouvernement directorial, la corruption avait pénétré dans toutes les fonctions publiques, et on avait vu se multiplier la prévarication et la fraude. Il était essentiel d'opérer une salutaire épuration, mais sans violence, sans destitutions arbitraires. Quelques exemples d'une rigueur bien placée envers des coupables, et surtout les encouragemens donnés à l'intégrité reconnue, annoncèrent que, sous le nouveau gouvernement, la probité et la droiture ne seraient pas d'inutiles moyens de fortune. Nulle part peut-être il n'a existé, sous le rapport du désintéressement pécuniaire, autant de pureté dans l'administration qu'il y en a eu en France sous le consulat et sous l'empire. Les passions avaient pris un autre cours : on avait à un haut degré le désir de l'avancement, plus tard l'amour des distinctions et des titres; mais pour la morale, c'était tou-

jours un progrès que la soif des richesses ne fût point la passion dominante.

Une tâche plus douce pour le premier consul était la distribution des récompenses à tant de braves qui s'étaient distingués sous ses ordres en Italie, ou qui se distinguaient encore en Allemagne sous ceux du général Moreau. Des promotions à de plus hauts grades, des sabres d'honneur accordés pour des traits de courage et de dévouement, portaient une noble émulation dans tous les rangs de l'armée, parmi les généraux comme parmi les officiers et les simples soldats. Kellermann qui avait, par une belle charge de cavalerie, si puissamment contribué au succès de la bataille de Marengo, fut nommé général de division. Des sabres, portant l'inscription de cette même journée, furent décernés aux généraux Victor, Watrin, Murat et Gardanne. On frappa une médaille pour célébrer les victoires de l'armée du Rhin et son entrée à Munich. Au milieu des témoignages de satisfaction donnés à la bravoure heureuse, la reconnaissance n'oubliait point ceux qui avaient succombé en combattant pour la patrie. Un arrêté du premier consul ordonna que le corps du général Desaix fût transporté au couvent du mont Saint-Bernard, où il devait lui être élevé un tombeau. A Paris, un quai, dont la construction venait d'être résolue, se décora du nom de cet illustre guerrier.

Comme le simple soldat avait part aux récompenses nationales aussi bien que ses chefs, un grena-

dier reçut alors des honneurs funèbres, non moins remarquables que ceux dont la mémoire de Desaix lui-même était l'objet. Ce grenadier était La Tour d'Auvergne. Issu d'une branche bâtarde de la maison de Bouillon, il avait été légitimé par la gloire. En lui revivaient les qualités morales de Turenne. Comme militaire, il ne fit point l'essai de ses forces sous un titre élevé. Sa modestie l'avait retenu au grade de capitaine. A l'armée d'Espagne où il servit long-temps, il commandait, avec ce grade, une réunion de compagnies de grenadiers, qui reçut le nom de colonne infernale par la terreur qu'elle répandait chez l'ennemi. Après la conclusion de la paix entre la cour de Madrid et la France, lorsqu'il se rendait par mer de Bayonne en Bretagne, fait prisonnier par les Anglais, il les avait étonnés et vaincus par l'opiniâtreté de son refus à déposer sa cocarde tricolore. Rentré en France, il y vivait dans la retraite, occupé de savantes recherches sur les origines gauloises, lorsque tout à coup il apprend que le fils unique d'un de ses amis vient d'être appelé sous le drapeau. Il quitte sa solitude et ses livres, vole à l'armée, prend la place du jeune soldat et le renvoie à son père. Ce trait ne resta point inconnu au premier consul. Il fallait une récompense d'un genre nouveau pour un homme qui n'avait point l'ambition des hauts grades militaires. Le premier consul saisit celle qui pouvait plaire le plus à un caractère de cette trempe. En lui envoyant un sabre

d'honneur, il le nomma le premier grenadier de l'armée. La Tour d'Auvergne fut tué, le 9 messidor, à Oberhausen, par suite du combat qui avait eu lieu sur les hauteurs de Neubourg. Un ordre du jour du général Moreau, en annonçant sa mort à l'armée, porta que, sur le lieu où il avait reçu le coup mortel, il lui serait élevé un tombeau confié à la garde des braves de tous les pays. Chaque appel de la compagnie, à laquelle il avait appartenu, devait commencer par le nom de La Tour d'Auvergne, et le plus ancien grenadier répondait : *Présent.* Il le fut toujours, en effet, par ses inspirations et son souvenir. Son cœur, enfermé dans une boîte de vermeil, était placé sur la poitrine du plus ancien des grenadiers, qui le portait comme un symbole d'honneur pour le régiment, et comme un gage de victoire. Par ce mode ingénieux d'apothéose, le général Moreau faisait revivre, dans toute son armée, le dévouement du brave qu'elle venait de perdre. Le sabre de La Tour d'Auvergne fut considéré comme une propriété publique. Le premier consul ordonna qu'il fût suspendu au temple de Mars.

Dans le nouveau gouvernement de la république, deux fêtes nationales avaient seules été conservées, le 14 juillet et l'anniversaire de la fondation de la république. Le premier consul les ennoblit en les consacrant à payer aux défenseurs de l'état la dette de sa reconnaissance. Le 14 juillet toujours fameux, comme fête de la liberté, avait reçu, en outre, une

dénomination plus riante, celle de fête de la concorde, en mémoire de la pacification des départemens de l'Ouest. Ce fut le jour de l'anniversaire du 14 juillet que fut posée la première pierre du quai Desaix et de la colonne nationale.

La fête * de la fondation de la république eut encore un caractère plus imposant, et on pourrait dire plus sacré. Outre la présentation des drapeaux pris sur l'ennemi par les diverses armées de la république, c'étaient des cérémonies tout à-la-fois patriotiques et religieuses que l'oraison funèbre des généraux Kléber et Desaix, et la translation des cendres de Turenne dans le temple de Mars. Le nom du grenadier La Tour d'Auvergne vint naturellement se mêler à celui du grand homme dont il eût mérité l'adoption, et la vieille gloire d'un autre siècle ne perdit rien à se confondre avec la gloire d'un siècle nouveau. La réunion, dans un même jour, d'honneurs rendus à deux des plus illustres généraux de la France républicaine et à l'un des plus grands capitaines de l'ancienne monarchie, était une idée non moins généreuse, non moins française que politique et bien calculée. On ne pouvait pas plus habilement rompre la barrière que la révolution avait eu la maladresse d'élever entre la nouvelle France et la France ancienne. Il n'est pas de cœur français qui, malgré les idées républicaines encore existantes, ne se rouvrît

* Le 22 septembre.

avec joie à un sentiment de vénération pour ce nom de Turenne, que notre jeunesse avait appris à respecter et à chérir. On savait gré au premier consul de joindre, au culte des vertus actuelles, le culte des vertus d'un autre temps. La mort, qui avait préparé ce rapprochement, n'avait été que trop judicieuse dans ses choix. Turenne, le héros de tous les siècles, Turenne ne se fût point offensé de voir placer, à côté de son nom, les noms sans tache de Desaix et de Kléber. Dans ce même jour, déjà si rempli, le premier consul fit connaître à la France la signature de préliminaires de paix avec l'Autriche, la remise faite au général Moreau des places d'Ulm, Ingolstadt et Philisbourg, les négociations ouvertes avec l'Angleterre pour la conclusion d'une trève maritime; et, tout en annonçant ces faits d'un si heureux augure, il réclamait le dévouement de la nation pour acheter par un dernier effort, cette paix qui pouvait encore lui échapper. Que l'on se rappelle de quel abîme de désordres et de misère le premier consul avait tiré la France, de quel abaissement il l'avait relevée, de quel point étaient parties les armées prêtes à frapper au cœur de ses états l'ennemi même qui, peu de mois auparavant, avait profané le territoire de la république, et l'on se formera une idée des sentimens d'admiration et de reconnaissance qu'éprouvait la nation tout entière pour son premier magistrat.

Les travaux d'ordre intérieur, auxquels se livrait le premier consul, n'étonnaient pas moins la France

par la promptitude des améliorations opérées à sa voix. Toutes les vues utiles proposées au gouvernement, comprises et saisies aussitôt par une vaste intelligence, recevaient une immédiate application.

Le ministère de la marine était, comme celui de la guerre, l'objet de l'attention la plus active. La probabilité du peu de succès des négociations tentées avec l'Angleterre prouvait trop bien qu'insensible aux malheurs du continent, cette puissance ne pourrait être ramenée à des conditions raisonnables que le jour où elle aurait à trembler pour elle-même.

Personne alors en France n'était, autant que le premier consul, disposé au pardon envers les émigrés. Le système antérieurement suivi pour l'inscription sur la liste fatale avait été irrégulier, arbitraire, passionné, sans garantie pour l'état comme pour les citoyens. Le premier consul prescrivit des formes propres à introduire, dans l'exécution de ces mesures sévères, toute l'indulgence que la lettre formelle des lois n'interdisait pas. En conséquence de ces dispositions connues, beaucoup d'émigrés revenaient sur le territoire de la république. Le gouvernement les voyait et ne les inquiétait pas; mais il s'en fallait beaucoup que tous justifiassent cette condescendance de l'autorité. Elle fut obligée de recourir à des moyens rigoureux, et de faire reconduire aux frontières ceux des émigrés qui étaient rentrés sans autorisation, ou qui n'en avaient pas obtenu depuis leur rentrée. On accusa de cruauté cet acte de pru-

dence nécessaire, et rien ne constate mieux peut-être combien, en moins d'une année, la modération du gouvernement avait changé l'opinion et les esprits. Cette cruauté prétendue n'était qu'une précaution défensive, et nous verrons bientôt le premier consul près de devenir la victime de sa tolérance.

Dans cet ensemble d'une conduite généralement digne d'éloge, un trait que rien ne peut excuser fut l'arrêté du premier consul, qui défendait au général Foissac La Tour de porter aucun uniforme militaire. On se rappelle qu'en 1799 l'opinion s'était soulevée contre la prompte reddition de Mantoue aux Autrichiens. Un peuple qui, après de grands succès, éprouve tout à coup des revers inattendus, ne manque presque jamais de crier à la trahison. Les chefs des états ne doivent pas s'associer à ces préventions populaires. Le premier consul avait fait traduire devant des conseils de guerre plusieurs des commandans de places qui avaient, en Italie, capitulé avec l'ennemi. Cette mesure n'avait rien d'injuste : un brave officier ne craint pas de voir sa conduite soumise à un tribunal composé de ses pairs. C'était à un examen de ce genre que Foissac La Tour eût dû être livré. Vainement le premier consul allègue que ce général, tout coupable qu'il était, pouvant n'être pas condamné par un conseil de guerre, son acquittement aurait produit le plus mauvais effet. Ce raisonnement tend à introduire, et introduit à faux la politique dans la justice. L'acquittement même d'un

criminel, mais avec la solennité d'une procédure régulière, serait toujours moins funeste qu'un empiètement illégal du pouvoir exécutif sur l'autorité judiciaire. Frapper un citöyen sans jugement, et surtout le frapper dans son honneur, est un acte de despotisme et de tyrannie.

CHAPITRE VIII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Traité de Saint-Ildefonse pour le recouvrement de la Louisiane. —Ménagemens du premier consul pour les nations maritimes. — Questions de neutralité maritime. — Différence entre le droit des gens sur terre et le droit des gens sur mer. — Points capitaux des difficultés maritimes. — Sommaire des débats maritimes de la France avec les États-Unis. — Traité du 30 septembre entre la France et les États-Unis. — Appui donné par Paul Ier à la cause de la neutralité maritime. —Motifs de l'irritation de Paul Ier contre l'Autriche. —Irritation de ce prince contre l'Angleterre. — Rapprochement de la Prusse et de la Russie. —Efforts de la Prusse pour se prévaloir de sa position entre la Russie et la France. —Coïncidence fortuite de la conduite de Paul Ier et de celle du premier consul. — Procédé habile du premier consul envers Paul Ier. —Ouvertures faites au ministre de France à Berlin par le ministre de Russie. — Communication remarquable de Paul Ier au premier consul. — Contestations des nations maritimes du Nord avec l'Angleterre. — Mesures adoptées par Paul Ier contre l'Angleterre. — Violation du droit des gens commise par les Anglais à Barcelone. — Occupation de Cuxhaven par la Prusse. — Convention de neutralité maritime siguée entre la Suède, le Danemarck, la Prusse et la Russie. — Résumé des entreprises de l'Angleterre en 1800, et leurs résultats.

Les soins que le premier consul avait, depuis son élévation, donnés à la direction de la guerre et à

ses négociations avec les puissances belligérantes, ne l'avaient pas empêché de s'occuper des autres intérêts de la France, surtout de ses intérêts commerciaux et maritimes. Tandis qu'il semble ne devoir songer qu'à poursuivre ses succès en Allemagne et en Italie, son imagination, occupée de l'agrandissement de la France dans les deux mondes, rêve le rétablissement de sa puissance coloniale. Pour lutter contre l'Angleterre, il lui faut une marine, et, pour avoir une marine, des colonies. Dès 1800, occupé de l'idée de ressaisir Saint-Domingue, et sentant la nécessité de se donner un point d'appui qui le mette en état de conserver cette île après l'avoir reconquise, il médite le recouvrement d'une ancienne possession que la France a cédée à l'Espagne en 1763, la Louisiane. C'est le continent européen qui doit fournir la rançon, au prix de laquelle la Louisiane sera rendue à la France.

Une convention éventuelle est signée dans cette intention à Saint-Ildephonse, le 1er octobre 1800, entre la France et l'Espagne. En échange de la Louisiane, le premier consul s'engage à procurer en Italie, à l'infant de Parme, un agrandissement de territoire qui porte ses états à une population d'un million à douze cent mille habitans, avec le titre de roi (art. 1er). Il s'engage, en outre, à obtenir à cet effet l'agrément de S. M. l'empereur d'Allemagne et des autres états intéressés, de manière que l'infant de Parme puisse, sans contestation, être mis en pos-

session de ces territoires au moment de la paix à intervenir entre la France et l'empereur.

A l'époque où cette convention fut conclue, les troupes françaises venaient d'occuper le grand-duché de Toscane, et il convenait fort au premier consul d'enlever à la maison d'Autriche cet état, qui la maintenait au centre de l'Italie. La Toscane était donc la rançon dont il désirait pouvoir payer la Louisiane, et c'était le prix qu'il promettait au gouvernement espagnol. Cependant pour le cas où les négociations ne lui permettraient pas d'en disposer, l'article 2 de la convention portait que l'agrandissement promis à l'infant de Parme pourrait aussi consister dans les trois légations romaines ou dans toute province continentale d'Italie, formant un état arrondi.

La cession de la Louisiane n'était pas la seule clause à la charge de la cour de Madrid. Six mois après l'accomplissement de la stipulation relative à l'infant de Parme, elle devait (article 5) tenir dans ses ports d'Europe, à la disposition de la France, six vaisseaux de guerre de soixante-quatorze canons.

Dans le cas où les deux états seraient menacés ou attaqués au sujet des stipulations du nouveau traité, elles convenaient (article 6) de faire cause commune pour repousser l'agression, comme aussi pour prendre les mesures conciliatoires, propres à maintenir la paix avec tous leurs voisins.

Loin de déroger aux engagemens contenus dans

le traité d'alliance de 1796, la nouvelle convention était (article 7) destinée à en resserrer les liens.

La même disposition d'esprit qui fait désirer si vivement au premier consul de se créer, dans la restauration de notre puissance coloniale, des moyens de défense ou même d'attaque contre l'Angleterre, avait dû le porter à s'assurer, contre cette puissance, l'appui des nations commerçantes et des gouvernemens neutres. La fortune lui avait souri dans cette carrière pacifique comme dans celle des batailles. Sa réconciliation avec les états maritimes avait été le préalable nécessaire du soulèvement de ceux-ci contre le gouvernement anglais. Dans ce système entrait naturellement la Prusse, dont l'intimité avec la France était devenue plus étroite; mais ce qui était plus important encore, une heureuse coïncidence de faits imprévus, les uns dus au hasard, les autres dus aux fautes des ennemis de la France et à l'habileté du premier consul, avait opéré une complète révolution dans l'esprit du cabinet de Pétersbourg, en sorte que, dans le cours même de l'année 1800, l'action combinée des quatre puissances du Nord sera un formidable auxiliaire acquis à la politique française. Cette série d'événemens remarquables mérite d'être suivie avec attention.

La première démarche du gouvernement consulaire à l'égard des états maritimes avait été, ainsi que nous l'avons rapporté précédemment, la levée absolue de l'embargo mis dans les ports français sur

les bâtimens neutres. Quoique les difficultés relatives au commerce des neutres aient, depuis le commencement de la guerre, fait naître de vives contestations entre la France d'une part et les États-Unis, le Danemarck et la Suède de l'autre, ces difficultés n'ayant point amené un état de guerre déclaré, nous nous sommes abstenus de les approfondir et d'en chercher la solution. Aujourd'hui la scène change tout-à-fait. Comme les intérêts de la mer, quoique déjà dominans par le fait, mais dissimulés sous d'autres prétextes, vont devenir le sujet reconnu des ruptures les plus éclatantes et l'occasion des plus étonnantes catastrophes; comme toutes les guerres que nous verrons se renouveler seront allumées et soldées par le gouvernement anglais; comme c'est dans la prétention de ce gouvernement à la domination exclusive des mers qu'il faut chercher le véritable motif de ces guerres, même lorsqu'elles paraîtront amenées par des causes continentales, je crois devoir, dès l'origine de ces graves débats, présenter un exposé simple et précis de la nature des causes qui les ont fait naître. Je suis d'autant plus encouragé à suivre cette marche que beaucoup d'esprits, même très-éclairés, portent des jugemens faux sur les questions relatives à la neutralité maritime, peut-être parce qu'ils n'ont jamais vu ces questions réduites à leurs plus simples élémens.

Avant d'arriver aux faits, il convient de nous arrêter d'abord à quelques points préalables. Le premier est celui-ci :

Le domaine de la mer doit-il, pendant la guerre, être livré à la loi du plus fort, même en ce qui concerne les puissances qui ne sont point en guerre? Non, répondent la France et tous les peuples des deux mondes, l'Angleterre seule exceptée, qui, si elle n'articule pas textuellement la maxime contraire, la met réellement en application.

Existe-t-il des principes fondés sur la justice naturelle, sur les droits naturels des peuples, et en vertu desquels il puisse s'établir une règle fixe, qui, déterminant la conduite des puissances belligérantes à l'égard des neutres et réciproquement, garantisse les neutres contre les abus de la force? Tous les peuples, hors l'Angleterre, se prononcent pour l'affirmative.

Si cette affirmative avait besoin d'être soutenue par des raisonnemens, l'Angleterre elle-même nous en fournirait d'irrécusables. Dans le temps où l'Espagne, puissance alors prépondérante, formait, sur les mers des Indes, une prétention de souveraineté que repoussait le gouvernement anglais, Élisabeth disait avec beaucoup de justesse que « l'usage de « l'Océan était, comme celui de l'air, commun à tous « les hommes, et que, par sa nature même, il ne « pouvait tomber au pouvoir de personne. » Mais cette même princesse, qui défendait contre les Espagnols ce droit naturel de tous les peuples, le violait sans scrupule envers les états moins puissans, exemple qu'ont suivi tous ses successeurs. Les plus

faibles d'entre eux n'y ont pas été les moins fidèles. Aux argumens de Grotius qui, dans son *Mare liberum*, * avait défendu l'intérêt commun des nations, Jacques Ier opposait le *Mare clausum* de Selden, qui non-seulement établissait, en faveur de l'Angleterre, un droit indisputable de souveraineté sur la partie de l'Océan, qu'il qualifiait du nom de *mers britanniques*, mais présentait même cette absurde et impossible souveraineté comme susceptible de s'étendre sur toute l'immensité des mers. L'audace des écrivains anglais, sur ce point, n'a été surpassée que par celle des escadres britanniques, ce qui avait conduit lord Chatham à dire hautement « qu'il ne « devait pas être tiré sur la mer un seul coup de « canon sans la permission de l'Angleterre » ; prétention qu'a soutenue avec opiniâtreté le fils de ce ministre fameux, ministre célèbre à son tour, mais d'une célébrité moins honorable pour lui-même et pour sa patrie.

La véritable source des querelles de neutralité maritime est dans la différence qui existe entre le droit des gens sur la terre et le droit des gens sur la mer. Tandis que le premier a suivi les progrès de la civilisation et a reçu d'elle un salutaire perfectionnement, le second est resté tel qu'il était dans les temps de barbarie. Ainsi, de nos jours, dans les

* C'était contre les Portuguais que Grotius défendait la liberté des mers.

guerres continentales, le vainqueur, entrant dans un pays ennemi, a cessé de se croire le maître des habitans et des propriétés particulières. Il ne fait prisonniers que les hommes qui ont combattu ou qui sont armés pour combattre. Il ne regarde, comme sa conquête, que la propriété publique de l'ennemi, il succède aux droits du gouvernement ou du prince, perçoit les impôts ou même établit des contributions extraordinaires pour se dédommager des frais de la guerre; mais chaque habitant reste maître de sa liberté et de sa personne, comme de son champ et de sa charrue, de son magasin et de ses marchandises. Cette amélioration du droit des gens n'a point eu lieu en ce qui concerne la mer. Dès que la guerre éclate entre deux puissances, l'une et l'autre de ces puissances attaquent, saisissent, confisquent non-seulement les vaisseaux, cargaisons et équipages du gouvernement ennemi comme puissance, mais même les bâtimens et les cargaisons qui sont la propriété privée des sujets de ce gouvernement; faisant, en outre, prisonniers de guerre les équipages de ces bâtimens et les passagers qui s'y trouvent. Bien que de tels procédés ne soient pas en rapport avec l'état de civilisation auquel le monde est parvenu, ils sont reçus en usage, ils sont admis, reconnus, et il y a obligation de s'y conformer. La France, en 1792, eut la généreuse pensée d'y mettre un terme, et M. de Chauvelin proposa formellement au gouvernement anglais l'abolition de la course; mais cette proposi-

tion fut accueillie par ce gouvernement comme si on lui eût demandé l'anéantissement de sa marine; triste aveu qui semble constater que ce cabinet regarde sa puissance comme devant être ébranlée le jour où elle cesserait d'avoir pour bases l'injustice et la violence.

Quoi qu'il en soit de l'époque plus ou moins éloignée où le droit des gens sur la mer obtiendra une amélioration si désirable, ce droit, tel qu'il existe, étant pour le moment un mal inévitable, toutes les puissances, hors celle qui ne veut d'autre loi que la loi de la force, ont un intérêt commun à établir des règles fixes, afin d'en atténuer du moins les désastreuses conséquences. Les difficultés survenues ont fait naître les règles; et ces règles, qui se sont introduites par degrés, ont fini par former un ensemble sanctionné par la raison publique.

Le droit des gens sur mer autorisant, pour chacune des parties belligérantes, la capture des bâtimens qui sont la propriété des sujets de la partie adverse, ce droit en amène un autre, c'est le *droit de visite* pour reconnaître par les papiers de ce bâtiment à quelle nation il appartient.

A l'occasion du droit de visite, s'élève cette grande question : « Le pavillon neutre couvre-t-il ou ne couvre-t-il pas la marchandise ennemie? » L'affirmative est encore ici soutenue par toutes les puissances, hors l'Angleterre.

Si les puissances neutres entendent commercer li-

brement, même avec les puissances en guerre, elles ont en même temps très-bien senti qu'elles ne peuvent pas faire, avec l'une de ces puissances, un genré de commerce qui soit un acte d'hostilité contre l'autre. De là une exception pour les objets de *contrebande*, nom sous lequel elles ont compris tout ce qui peut être considéré comme instrument ou munition de guerre.

Les puissances neutres étant également d'accord que, porter des vivres ou toutes autres denrées ou marchandises dans une place bloquée, serait une infraction à la neutralité, puisqu'on servirait par là une des puissances en guerre au préjudice de l'autre, il a été convenu entre elles que la puissance assiégeante pourrait interdire, aux bâtimens neutres, l'entrée du port bloqué, et même saisir et confisquer ces bâtimens, s'ils voulaient s'introduire dans la place par force ou par ruse.

Ainsi les trois points capitaux, sur lesquels roulent tous les débats, sont :

1° Le mode d'exercice du droit de visite ;

2° La spécification des objets de contrebande ;

3° Le mode d'exercice du droit de blocus.

De toutes les puissances maritimes, nous pouvons le dire avec orgueil, il n'en est aucune qui ait, dans tous les temps, professé, plus que la France, des maximes généreuses, libérales et philanthropiques. La liberté des mers, la franchise des pavillons ont toujours été son cri de ralliement et le noble but de

ses efforts. Louis XIV lui-même, dans les jours où l'orgueil de ses succès sur mer aurait pu égarer son ambition, fut fidèle aux véritables doctrines de la neutralité, et les proclama dans ses ordonnances de 1681 et 1689. Ces maximes furent la base d'une foule de traités conclus entre diverses puissances dans toute la durée du dix-septième siècle. A Utrecht, la France fit consacrer encore le principe « que le « pavillon couvre la marchandise. » On sait avec quelle audace, dans le siècle dernier, l'Angleterre, abusant de l'augmentation de ses forces navales, se joua de tous les droits des nations les plus faibles, jusqu'à ce qu'enfin, dans la guerre amenée par l'insurrection de l'Amérique du Nord, l'Europe, se réveillant d'un long assoupissement, ressaisit ses droits, qu'elle n'eût jamais dû se laisser ravir. En cette occasion, le gouvernement français avait encore eu l'honneur de l'initiative, la déclaration de l'impératrice de Russie en 1780 n'étant, en effet, que le développement du réglement français de navigation de 1778. Cet acte de Catherine II n'en est pas moins le plus important et le plus honorable de sa vie, parce qu'il a mis en évidence la véritable position de l'Europe, en montrant l'Angleterre seule d'un côté, et toute l'Europe de l'autre. Les principales dispositions de cet acte sont :

« Que les vaisseaux neutres puissent naviguer librement de port en port et sur les côtes des nations « en guerre;

« Que les effets appartenant aux sujets desdites « puissances en guerre soient libres sur les vaisseaux « neutres, à l'exception des marchandises de contre- « bande;

« Que, pour déterminer ce qui caractérise un port « bloqué, on n'accorde cette dénomination qu'à ce- « lui où il y a, par la disposition de la puissance qui « l'attaque avec des vaisseaux arrêtés et suffisamment « proches, un danger évident d'entrer. »

A ces principes adoptés par toutes les puissances neutres, l'Angleterre oppose des doctrines entièrement contraires.

A l'égard du *droit de visite,* ce droit, dans le système de la neutralité, n'a pour objet que de reconnaître, par les papiers du bâtiment rencontré, si en effet il appartient à la puissance dont il porte le pavillon. Les Anglais ne s'en tiennent pas là : ils emploient la violence, et font dans les bâtimens des perquisitions intérieures, sans respect pour le pavillon dont l'authenticité est constatée.

Les neutres, d'après le même principe, considèrent le droit de visite comme ne pouvant s'appliquer à des navires sous convoi, la certitude de la légitimité du pavillon étant prouvée par le fait seul de la présence des bâtimens de guerre de la nation dont ces navires sont la propriété. Au mépris de cette garantie, les Anglais visitent les bâtimens convoyés, et, en cas de refus, attaquent les bâtimens de guerre qui les protègent.

Relativement aux objets de *contrebande*, le principe des puissances neutres est de ne comprendre sous ce nom que les objets servant à la guerre, comme boulets, bombes, canons, poudre, fusils, cuirasses, selles, brides et autres articles ayant cette destination visible. Non contens de cette désignation, les Anglais l'étendent plus loin, et regardent comme contrebande le goudron, le bois et le chanvre.

Enfin, pour ce qui concerne le droit de *blocus*, tandis que les puissances neutres ne l'admettent comme réel que là où il y a un danger évident d'entrer, on sait quelle latitude extravagante lui a donnée l'Angleterre, en déclarant soixante lieues, et plus tard jusqu'à deux cents lieues de côtes bloquées par la présence d'un seul bâtiment de guerre anglais, ou même par la déclaration seule du blocus sans la présence d'un seul bâtiment.

Outre ces dissidences principales entre l'Angleterre et les autres puissances maritimes, il est des détails qu'il serait fastidieux d'énumérer; mais, à mesure que nous verrons éclater quelque différent nouveau, ces différens seront faciles à classer et à comprendre, parce que tous se rapporteront nécessairement à quelques-uns des points généraux que nous venons d'établir.

La déclaration de l'impératrice Catherine était trop conforme à l'intérêt des nations commerçantes pour ne pas obtenir leur adhésion, en dépit de toutes les manœuvres contraires du gouvernement anglais.

Aussi, de 1780 à 1783, le Danemarck, la Suède, la Hollande, la Prusse, l'Autriche, le Portugal et Naples y accédèrent successivement. Ce sont ces principes de neutralité que le général Bonaparte, aussitôt après la révolution du 18 brumaire, a entrepris de faire revivre; et il ne pouvait pas prouver mieux la sincérité de ce désir qu'en levant, comme il le fit, et sans restriction, l'embargo mis dans les ports français sur les bâtimens neutres, quoiqu'il eût pu, sans injustice, être moins généreux, puisqu'à l'égard de quelques puissances, cette mesure pouvait être considérée comme résultant du droit légitime de représailles.

Mais, dira-t-on, l'Angleterre aussi se vante sans cesse, dans ses notes diplomatiques, de respecter les droits des nations, et rejette loin d'elle les reproches qu'on lui adresse. Comment donc les droits des nations sont-ils entendus par l'Angleterre? « Sois mon « esclave, ou je te tue, » disait autrefois à son ennemi vaincu un vainqueur sauvage et sans pitié. Ce procédé est celui de l'Angleterre. Au lieu d'admettre le code de neutralité maritime, reçu par toutes les autres nations comme code commun et universel, elle ne veut reconnaître de droit public que celui qu'elle fait dériver de conventions particulières, imposées tour à tour et séparément par elle aux nations commerçantes. Elle dit à chacune de ces nations : « Abdique tes droits, ou je t'anéantis. » Cet argument forme le fond de son code particulier. C'est un de

ces raisonnemens qui ne prouvent rien, tout juste parce qu'ils prouvent trop. C'est poser en principe la légitimité de l'esclavage.

En combattant les prétentions britanniques, le général Bonaparte, consul ou empereur, a été le champion du genre humain : la lutte perdra le champion, mais elle ne perdra pas la cause ; elle en préparera au contraire le triomphe. C'est parce que le principe de la liberté des mers aura été, dans notre monde ancien, l'objet de quinze années de combats au commencement de notre siècle, que le premier congrès, formé par les nouveaux états de l'Amérique, le congrès de Panama, proclamera ce principe comme dogme fondamental, et que l'Angleterre, forcée bientôt de le reconnaître pour le Nouveau-Monde, sera réduite à la nécessité plus ou moins prochaine de l'admettre, même à l'égard de la vieille Europe, à qui elle l'a si long-temps contesté.

Peut-être ai-je un peu trop étendu la digression à laquelle je viens de me livrer; mais on trouvera, je l'espère, qu'elle n'était pas inutile à l'intelligence des points litigieux déjà débattus et de ceux qui se développeront plus tard.

Les premières difficultés qu'il importait à la France d'aplanir étaient celles qui avaient altéré ses rapports avec les États-Unis ; ces difficultés remontent jusqu'au commencement de la guerre. Dès 1792 et 1793, tandis que la France invoquait encore les droits de la neutralité, reconnus en 1780, l'Angle-

terre insultait les pavillons neutres, et les puissances neutres souffraient ces insultes avec plus ou moins de résignation. Justement irrité de ces voies de fait, dont les suites lui étaient si funestes, le gouvernement français violant par réciprocité les principes dont il avait en vain réclamé l'observation, ordonna en 1793 *, « la saisie des navires neutres chargés en « tout ou en partie de comestibles appartenant à « des ennemis ou à des neutres, et destinés pour des « ports ennemis. » La nature de ce décret rappelle quel genre de guerre on faisait alors à la république. Affamer la France était le noble but de l'ambition anglaise, le sujet des instructions envoyées aux amiraux de cette puissance. Le commerce américain était harcelé et presque anéanti par les attaques arbitraires des vaisseaux et des corsaires anglais. Au lieu de faire un noble effort pour le maintien de principes admis, quinze ans auparavant, par toutes les puissances maritimes, le président des États-Unis conclut, avec l'Angleterre, le 19 mai 1794, un traité dans lequel ces principes tutélaires étaient passés sous silence, et par conséquent abandonnés. Ce traité changeait la situation respective de la France et des États-Unis. En renonçant, à l'égard de l'Angleterre au principe convenu, en 1778, avec la France (que le pavillon couvre la marchandise), les États-Unis transportaient à la France, par ce fait seul, les droits

* Le 9 mai.

de saisie et de confiscation qu'ils accordaient au gouvernement britannique. Autrement le nom de neutralité n'eût été qu'un mensonge; la neutralité n'existe plus quand elle perd son impartialité*. Le gouvernement de la république ne devait donc pas balancer à employer, envers les neutres, les procédés dont ceux-ci permettaient l'application de la part de la marine anglaise. Il ne le fit cependant qu'après un délai de deux années. Seulement en 1796** et 1797, il notifia aux puissances neutres ou alliées « que le pavillon de la république française en use- « rait envers les bâtimens neutres, soit par la con- « fiscation, soit par la visite ou préhension, de la « même manière qu'ils souffriraient que les Anglais « en usassent à leur égard. » Telle avait été la règle de conduite de la république jusqu'à l'élévation du premier consul. Si, par la loi du 18 janvier 1798, et par un arrêté du 29 octobre de la même année, le gouvernement français s'était porté à des mesures plus rigoureuses encore, ce n'était qu'en opposition aux vexations inouïes des Anglais, que les Américains supportaient avec une insigne patience. Des écrivains français, sans doute par une connaissance peu exacte des choses, semblent avoir pris à tâche d'imputer à leur pays des torts dont les Anglais ont toujours eu l'initiative. On a représenté les lois et

* Quod uni præstatur, id præstandum quoque alteri est, a eodem indiget. WOLF, *Droit des gens*, chap. VIII.

** Arrêtés du 2 juillet 1796 et du 2 mars 1797.

arrêtés du directoire comme un *code de piraterie*. Le vrai code de la piraterie est la législation maritime de l'Angleterre : c'est elle qui la première a saisi et confisqué, sur les bâtimens neutres, les propriétés, marchandises et denrées de la France et de ses colonies; et cette saisie, cette confiscation, les neutres les ayant tolérées, la France, en les appliquant à son tour, n'a fait qu'exercer le plus légitime droit de représailles. Les Américains ont prétendu que le gouvernement français, en cessant de respecter à leur égard la liberté du pavillon, convenue en 1778, rompait les liens de ce traité; et, d'après ce raisonnement, ils se sont déclarés, par un acte législatif du 7 juillet 1798, *exonérés* des charges que ce même traité leur imposait. Le fond de l'allégation était faux, et fausse en était la conséquence. Le changement de position de la France et des États-Unis n'était point le fait de la France, mais celui du gouvernement américain. Suivant le traité de 1778, la France devait obtenir, dans les États-Unis, tous les avantages qu'ils accordaient à la puissance la plus *favorisée*. Cette stipulation eût été enfreinte, si, tandis que l'Angleterre était autorisée à saisir les marchandises et propriétés françaises sur les bâtimens américains, l'exercice d'un droit analogue eût été interdit à la France. Au reste, quoique ces terribles représailles, justes en réalité, fussent contre l'esprit et les principes du gouvernement français, elles eurent l'heureux effet d'amener à Paris des plénipotentiaires améri-

cains, chargés d'entrer en explication pour l'arrangement des démêlés des deux pays. Ces plénipotentiaires arrivaient en France à peu près vers le temps où la commission consulaire, mieux inspirée que le directoire dans le dessein de reconquérir l'affection des neutres et de se les associer contre l'Angleterre, venait de lever l'embargo et de remettre en vigueur le réglement libéral de navigation de 1778. La marche du nouveau gouvernement de la république, le caractère ferme de sa politique, et bientôt la campagne de Marengo, donnèrent à sa voix une force que n'avaient pas eue les gouvernemens auxquels il succédait. Les Américains répondirent à son appel. La servitude à laquelle ils s'étaient soumis, leur devint plus odieuse, du moment qu'ils virent en France un point d'appui pour les aider à en briser les chaînes. Ils revinrent franchement aux principes professés en 1780; et une raison éclairée présidant de part et d'autre à la conclusion d'un accord sincère entre les deux états, il sortit de cette discussion un acte mémorable * qui régla, par des stipulations claires et précises, l'exercice du droit de visite, la spécification des objets de contrebande, les conditions nécessaires pour la réalité du blocus, et tous les autres points auxquels une sage prévoyance put s'étendre.

On était d'accord sur l'avenir; mais il restait, dans le passé, un grave intérêt à résoudre. Le gouver-

* Traité du 30 septembre entre la France et les États-Unis.

nement américain réclamait la liquidation des prises respectives et le solde de la différence; mais, d'un autre côté, il refusait de révoquer la décision législative, qui avait déclaré les États-Unis exonérés des droits acquis à la France par le traité de 1778. Cette demande et ce refus impliquaient contradiction. S'il y avait eu guerre, les États-Unis avaient raison de se regarder comme affranchis de leurs anciens engagemens; mais, dans ce cas, il n'y avait pas lieu à une liquidation des prises respectives. Si l'état de paix n'avait pas cessé, la liquidation était juste, mais alors les obligations des traités subsistaient dans toute leur force. Au fond, la France tenait peu à la révocation du bill américain. Elle s'en faisait un prétexte, et ce prétexte était très-fondé, pour repousser les réclamations pécuniaires auxquelles, dans l'autre hypothèse, elle eût dû faire droit. Sa position était bonne, car elle offrait aux États-Unis l'une de ces concessions comme condition de l'autre, leur laissant le choix de l'alternative. Dans l'impossibilité de s'entendre, on prit le parti de renvoyer, par l'article 2 du traité, la solution de ce point indécis à une convention ultérieure; mais le traité ne fut ratifié *, par le président des États-Unis, que moyennant la suppression de cet article 2. La France admit cette suppression sans difficulté, et donna au traité une ratification ** nouvelle, « bien entendu, portait cette

* Le 18 février 1801.

** 31 juillet 1801.

« ratification, que, par le retranchement de l'ar-
« ticle 2, les deux états renonçaient aux prétentions
« respectives qui étaient l'objet dudit article. »

Malgré ces discussions d'intérêt secondaire entre le premier consul et le gouvernement américain, le vrai but de la France était atteint. La détermination, à laquelle venaient de se porter les États-Unis, devait seule être une source de nombreux embarras pour l'Angleterre; mais dans ce même temps, il se préparait, ailleurs qu'à Paris et en Amérique, des contrariétés pour cette puissance. Une influence sympathique opérait, chez les gouvernemens du Nord, un semblable retour aux principes de 1780, retour provoqué par l'excès des déprédations de la marine anglaise, mais favorisé en outre par une singulière coïncidence de circonstances inattendues. Le Danemarck et la Suède, dont le commerce était sans cesse troublé par la marine britannique, n'avaient jusqu'alors opposé à ses violences que l'énergie de leurs doléances et de leurs plaintes. Pour leur inspirer une résolution hardie, il fallait, non seulement l'ascendant d'une puissance de premier ordre, mais la vigueur de passion que Paul Ier mettait dans ses entreprises. Parmi les figures peu prononcées des souverains de cette époque, nous avons déjà remarqué les formes tranchées et saillantes qui distinguaient, de cette monotone uniformité, la physionomie originale du successeur de Catherine II. Son caractère, mi-parti de qualités et de défauts, auxquels des cir-

constances particulières avaient donné une grande intensité, portait tout à la fois l'empreinte du climat où ce prince avait reçu le jour, et celle de la contrainte violente où il avait vécu avant de monter sur le trône. On voyait réunis en lui, par un bizarre assemblage, l'enthousiasme d'un illuminé, la sensibilité et l'héroïsme d'un chevalier, le désintéressement d'un Spartiate, l'orgueil d'un roi de Perse, la courtoisie d'un homme du monde et la férocité d'un Tartare. Ses idées autocratiques lui avaient fait regarder la restauration de la monarchie française, des princes d'Italie, du stathoudérat et même des oligarchies de la Suisse et de Venise, comme indispensable à la sécurité de tous les pouvoirs existans, et c'était dans cette seule vue qu'il s'était mis à la tête de la seconde coalition. Tant que, pour vaincre, on crut avoir besoin de la Russie, le vocabulaire des cabinets de Vienne et de Londres fut le même que celui de Pétersbourg; mais la pureté d'un zèle tout moral ne pouvait pas long-temps, comme nous l'avons vu, sympathiser avec des ambitions toutes matérielles.

Aux motifs d'irritation de Paul Ier contre l'Autriche, que nous avons précédemment exposés, il s'en était joint un plus récent qui n'avait pas eu moins d'effet sur l'âme irascible de ce prince. A Ancône, où les troupes des deux empereurs étaient entrées ensemble, le pavillon russe, arboré sur un bâtiment français pris dans ce port, en avait été

arraché et remplacé par le pavillon autrichien. Cette injure, faite à la fierté de Paul, était venue aigrir encore ses profonds ressentimens. Trop souvent une querelle d'amour propre produit plus d'éloignement et d'aversion entre les cabinets, qu'une grave dissidence sur les plus hautes questions de la politique.

Pour apaiser la colère de Paul, l'Autriche se montrera, plus tard, empressée à lui offrir tous les genres de satisfaction. Elle fera traduire à un conseil de guerre le général Freytag, qui commandait à Ancône. Elle proposera d'envoyer à Pétersbourg un ambassadeur extraordinaire, pour porter des excuses et des regrets sur une faute bien étrangère à la volonté du cabinet. L'orgueilleux tsar, se laissant fléchir à demi, donnera son consentement à cette démarche, mais sous la condition expresse que l'ambassadeur extraordinaire ne parlera que de l'objet spécial de sa mission. Lorsque l'Autriche croira le monarque russe près d'être reconquis, le mobile autocrate lui échappera tout à coup, et ce sera le choix de l'ambassadeur extraordinaire qui en sera cause. Il est des momens où les cabinets les plus prudens n'ont pas la main heureuse. Le choix de la cour de Vienne tombera sur le prince d'Auersperg, et précisément ce prince a encouru la haine de Paul, comme ayant tenu un langage peu décent sur le compte de la grande-duchesse, fille de ce monarque, épouse de l'archiduc palatin de Hongrie. La tentative de rapprochement aura été regardée comme une injure

de plus. La Gazette de Pétersbourg, sous la date du 15 octobre, apprendra au cabinet autrichien que l'empereur Paul ne veut ni de l'ambassadeur ni de l'ambassade.

Le refroidissement de ce prince avec l'Angleterre avait été beaucoup moins prompt. Au moment de la retraite de l'armée russe, lorsque Suwarof était en Bohême, le cabinet britannique jouait encore le rôle de médiateur entre les cours impériales. L'ambassadeur, lord Minto, s'était rendu de Vienne à Prague pour tâcher d'arrêter la marche des Russes et flatter l'orgueil de Suwarof, en lui offrant le commandement d'une grande armée en Allemagne; mais le général russe ne s'était pas montré personnellement plus abordable que son maître. Peu de temps après, l'humeur de Paul, qui déjà s'était manifestée à l'occasion de l'expédition de Hollande, éclata tout-à-fait par le rappel du corps de ses troupes envoyé dans les îles de Jersey et de Guernesey, et destiné à une descente sur les côtes de France.

La même impression, qui avait éloigné Paul Ier des cabinets de Londres et de Vienne, l'avait rapproché de la cour de Berlin, contre laquelle il avait naguère montré tant d'emportement, et le disposait aussi à un retour vers le gouvernement français, qui ne lui inspirait plus la même antipathie depuis qu'il voyait à sa tête le général Bonaparte. En peu de temps, à Pétersbourg, la métamorphose fut complète. Comment s'était-elle opérée? Les causes géné-

rales sont connues. Les détails particuliers ne sont pas sans intérêt.

Par une singularité digne de remarque, l'Angleterre, avant que Paul se détachât entièrement de son alliance, avait été le bénévole instrument de la réconciliation de la Prusse avec ce prince, service dont la Prusse lui montrera sa gratitude, en s'unissant contre elle aux entreprises de la Russie. Dès les derniers mois de 1799, Paul Ier, sans rétablir encore ses relations diplomatiques avec la cour de Berlin, y avait envoyé comme voyageur un de ses agens, le baron de Krudener, chargé d'une lettre particulière pour le roi. Les relations officielles ne devaient être rétablies qu'autant que la Prusse aurait reconnu Paul comme grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Le baron de Krudener ne reçut, en effet, des lettres de créance qu'après ce préalable rempli; mais, dans l'intervalle, ses rapports avec le ministère du roi avaient été, au fond, ceux d'un ministre accrédité. Le cabinet de Berlin, fier du hasard qui semblait le destiner à devenir le nœud d'union de Paris et de Pétersbourg, mettait en jeu tous les ressorts d'une politique équivoque, pour accroître son importance dans ces deux grandes capitales. A Paris, il se vantait d'avoir amené Paul « *à tomber entre ses mains,* » tandis qu'à Pétersbourg il faisait valoir son crédit auprès du premier consul. Flatté de pouvoir, avec la Russie, exercer le rôle de médiateur entre les parties belligérantes, et peut-

être plus jaloux de montrer ses prétentions à ce rôle que de le remplir en effet, il revenait avec la France à ses anciens droits sur les provinces transrhénanes, et s'essayait à tracer les limites auxquelles devraient s'arrêter les prétentions du premier consul. Ces communications étaient reçues en France de la manière la plus amicale; mais, au moment où elles allaient devenir plus précises, le premier consul répondit que, le canon venant d'être tiré de nouveau, il fallait ajourner toutes ces questions jusqu'à ce que les événemens de la guerre eussent fait naître plus de facilités pour la paix. Dès l'ouverture de la campagne, les vœux de la Prusse et de la Russie étaient prononcés pour le succès des armes françaises. Suivant M. Mathieu Dumas, l'Autriche avait invité les cabinets de Berlin et de Pétersbourg « à « prendre les armes pour défendre l'indépendance « de l'Allemagne et l'intérêt commun. Ces insinua- « tions *, dit-il, ne furent point sans effet. On éva- « luait à cent cinquante mille hommes les deux ar- « mées russes, rassemblées sur les frontières de la « Lithuanie et de la Volhynie, sous les ordres du « comte Pahlen et du général Kutusof. » Le fait de la réunion de ces deux armées est exact. Seulement l'objet en était tout contraire à celui que M. Dumas suppose. C'était dans un but d'observation contre l'Autriche, et non en faveur de l'Autriche, que ces

* Tome Ier, sous le titre 1801, appartenant à 1800, p. 22.

rassemblemens avaient lieu. La principale crainte de Paul était que le premier consul n'accordât à l'Autriche des conditions trop favorables. Ce prince tenait surtout à ce que la puissance autrichienne reçût une étroite limitation en Italie, dans cette Italie dont elle avait dû la conquête momentanée à l'épée de Suwarof, épée qui était sortie du fourreau, non pour asservir les nations italiennes à un maître étranger, mais pour les rendre à leurs anciens maîtres.

Un fait étrange de cette époque est l'incroyable concordance des actes de Paul et de ceux du premier consul dans un même sens, dans un même but, quoique l'état de guerre continuât à exister entre la Russie et la France. Jamais deux alliés ne se prêtèrent plus d'assistance que le faisaient les cabinets de Paris et de Pétersbourg encore ennemis. Tandis que le premier consul servait la haine de Paul Ier contre la cour de Vienne, en humiliant l'orgueil de cette cour à Marengo, Paul servait les vues du premier consul contre l'Angleterre, en proposant à la Suède, au Danemarck et à la Prusse, la formation d'une neutralité maritime, fondée sur les principes que, de leur côté, les États-Unis et la France se préparaient à soutenir. Cet accord si extraordinaire, cette curieuse conformité de tendance, dans les actes de Paul Ier et dans ceux du premier consul, ont induit plusieurs écrivains en erreur. L'énergie avec laquelle l'autocrate russe se prononçait pour le réta-

blissement des principes maritimes de 1780, était un si précieux renfort pour les vues et les intérêts de la France, qu'on a supposé que c'était le premier consul qui avait déterminé * l'empereur Paul à embrasser si vivement cette noble cause. Nous ne ferons point honneur au premier consul d'un mérite qu'il n'a pas eu. Il dut cet important secours à la fortune, ou, si l'on veut, à la maladresse de ses ennemis. La supposition contraire est démentie par la date seule des faits. Dès le mois de juin et même de mai 1800, Paul Ier avait fait, à cet égard, des communications aux cabinets de Stockholm, de Copenhague et de Berlin, et ce n'est que dans les derniers mois de cette même année, que s'établirent des rapports directs entre Paris et Pétersbourg.

La France n'avait pas tardé à s'apercevoir que le cabinet de Berlin, en s'offrant comme intermédiaire entre elle et la Russie, avait surtout pour but de se rendre maître des communications des deux puissances, et, sous l'apparence d'un grand zèle pour leur rapprochement, de l'entraver, le ralentir, et d'en régler les progrès et la nature suivant ses propres intérêts. Avec un tel guide, la marche pouvait être longue. Le caractère de Paul fournissait au premier consul le moyen de l'abréger; c'était d'attaquer

* « Enfin Bonaparte, dit M. Mathieu Dumas, détermina Paul Ier « à se présenter, en 1800, comme le provocateur et le chef de « la neutralité armée. » Tome VI, p. 121. Il y a là erreur et anachronisme.

le cœur de ce monarque. Il se trouvait alors en France huit à neuf mille prisonniers russes, de l'expédition de Hollande. La proposition, faite à l'Angleterre et à l'Autriche, de les échanger contre un égal nombre de prisonniers français, avait été repoussée par un refus non moins impolitique qu'inhumain. L'occasion était naturelle. Les alliés de Paul manquaient envers lui à un devoir de justice. Le premier consul va parler à son ame par un acte de générosité. Ces prisonniers russes, qu'on dédaigne d'échanger, seront rendus sans échange. Ils seront rendus avec des formes de courtoisie, qui ne manqueront pas leur effet à Pétersbourg. Par les ordres du premier consul, on les rassemble, on les réorganise en régimens, on leur donne des armes. Ils reçoivent, en draps français de première qualité, les uniformes des corps auxquels ils appartiennent. Les drapeaux, qui leur avaient été enlevés, flottent de nouveau devant eux. Il reste à en faire parvenir la nouvelle en Russie. Des lettres, adressées par M. de Talleyrand au vice-chancelier, comte de Panin, sont dirigées par Stockholm. Le ministre de France, en cette cour, est chargé de les remettre à l'envoyé russe, M. de Moravief. Ces détails sont bien minutieux pour la dignité de l'histoire, et cependant ils sont caractéristiques. Telle avait été la sévérité de la défense qui interdisait aux agens russes tout contact avec les agens français, que M. de Moravief n'osa recevoir les lettres destinées pour le comte de

Panin; mais, l'objet en étant porté à la connaissance de Paul, ce prince ordonna sur-le-champ, à son envoyé à Berlin, d'entrer en rapport avec le ministre de France, le général Beurnonville. Le baron de Krudener témoigna, au nom de l'empereur, que les lettres du ministère français seraient reçues avec plaisir; que la remise des prisonniers était acceptée avec gratitude, soit contre une rançon, soit contre le serment de ne plus servir dans cette guerre; et, pour faciliter une réconciliation prochaine, il exprima l'intérêt que l'empereur prenait à plusieurs princes d'Allemagne et d'Italie. D'après ces ouvertures transmises à Paris, un prisonnier russe, le major Sergisef, fut envoyé à Pétersbourg avec les lettres de M. de Talleyrand pour le comte de Panin. A l'arrivée de cet officier en Russie, M. de Panin avait cessé d'être à la tête du département des affaires étrangères. Il avait été remplacé par le comte Rostopsin, qui depuis quelque temps était fort avant dans la faveur de Paul Ier. Le remplacement de M. de Panin ne fit que rendre plus prompt et plus complet le retour de la Russie vers la France. Un général russe, le baron de Sprengtporten, fut nommé pour la réception des prisonniers; et, dans le même temps, en réponse aux lettres du ministère français, le major Sergisef portait à Paris une note datée de Gatschina, le 26 septembre 1800, et signée par le comte Rostopsin, note dont la forme peu diplomatique annonçait assez qu'elle sortait du cabinet particulier de l'empereur Paul.

« Sa majesté l'empereur de toutes les Russies, di-
« sait M. de Rostopsin, ayant eu connaissance des
« lettres écrites à son vice-chancelier, comte de Pa-
« nin, m'a ordonné de faire savoir au premier consul
« que la bonne harmonie avec mon maître ne peut
« être rétablie que par l'accomplissement de ses dé-
« sirs, déjà énoncés au général Beurnonville;

« 1° La reddition de l'île de Malte avec ses dépen-
« dances à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont
« l'empereur de toutes les Russies est le grand-maî-
« tre. 2° Le rétablissement du roi de Sardaigne dans
« ses états, tels qu'ils étaient avant l'entrée des Fran-
« çais en Italie. 3° L'intégrité des états du roi des
« Deux-Siciles. 4° De ceux de l'électeur de Bavière,
« et, 5° de ceux du duc de Wurtemberg. »

Le premier consul était trop au-dessus des petitesses d'un orgueil mal entendu pour ne pas sacrifier au fond des choses les puérilités de la forme. Il ne parut pas du tout remarquer ce qu'il y avait d'oriental, de tartare même dans cette communication. Du reste, ce style singulier, qui n'eût que médiocrement surpris de la part de Paul Ier seul, étonne moins encore quand on considère que le signataire était ce même comte Rostopsin qu'un jour l'incendie de Moscou dévouera au supplice ou à la gloire d'une si prodigieuse célébrité. On voit, par la date de cette note, que la capitulation de Malte, qui avait eu lieu le 5 du même mois de septembre, n'était pas encore connue à Pétersbourg. Cet incident, en général si funeste

pour la France et si heureux pour l'Angleterre, était, relativement à Paul Ier, un malheur pour l'Angleterre et un avantage pour la France. Du côté de la Russie, le char est lancé. Il ne s'arrêtera plus qu'à la chute de son conducteur. Déjà Paul Ier pèse sur la Prusse. Il veut que la médiation, dont on parle, ne soit point une œuvre stérile. Il demande que la Prusse se dispose, comme lui, à l'appuyer par ses armemens. La Prusse porte à Paris une offre de médiation plus caractérisée, mais principalement en son nom, n'y faisant figurer la Russie que d'une manière faible et indirecte. La médiation est éludée par le premier consul, et la Prusse s'en réjouit bien plutôt qu'elle ne s'en afflige, ne sachant pas trop jusqu'où, sous l'impulsion de Paul, un premier pas eût put la conduire.

Sans la secousse que Paul Ier va donner au nord de l'Europe, c'était déjà bien assez, pour le Danemarck et la Suède, de leurs contestations directes avec l'Angleterre, contestations qui portaient sur des faits appartenant aux années 1798 et 1799, mais que venaient envenimer encore des incidens pareils d'une date plus récente.

En 1798, une flottille suédoise de bâtimens de commerce avait été enlevée tout entière, quoique convoyée par une frégate.

En 1799, des frégates anglaises voulurent visiter un convoi danois escorté par la frégate *Haufersen*. Le capitaine danois opposa la force à la force, mais le convoi fut enlevé et conduit à Gibraltar.

L'année 1800 va offrir également des faits du même genre, et même plus odieux encore.

Le 25 juillet, une escadre anglaise de six bâtimens de guerre, qui croisait dans la Manche, rencontra un convoi danois sous l'escorte de la frégate *La Freya*. Le capitaine de cette frégate, refusant de laisser visiter son convoi, fut attaqué et finit par amener son pavillon, mais après l'avoir honoré par une glorieuse défense.

Lorsque ce nouveau sujet de débat vint à s'élever entre l'Angleterre et le Danemarck, déjà une vive discussion était engagée, relativement au convoi de 1799, entre M. Merry *, ministre britannique à Copenhague, et le ministre des affaires étrangères, comte de Bernstorf. La reproduction d'un événement semblable à celui qui était en litige ne pouvait qu'aigrir encore la querelle. A peine l'attaque et la capture de la frégate *La Freya*, ainsi que du convoi danois sous son escorte, fut connue à Londres, que le ministre de Danemarck en cette cour, le comte de Wedel-Jarlsberg, fit entendre ses justes réclamations ** contre cette nouvelle violence. Il existe, pour l'Angleterre, des moyens de justification qui n'appartiennent qu'à elle. Au lieu de se disculper, elle éleva *** une voix accusatrice contre l'insolence danoise et demanda raison

* Note de M. Merry, en date du 10 avril 1800, et réponse de M. Bernstorf.

** Le 29 juillet.

*** Réponse de lord Grenville, du 30 juillet.

des outrages faits à sa dignité, déclarant confiscable et de bonne prise tout bâtiment neutre qui, même sous l'escorte de vaisseaux de guerre, se refuserait à souffrir la visite du dernier des corsaires anglais. La cour de Londres semblait tellement persuadée que l'établissement de ses iniques prétentions était le fondement nécessaire de sa puissance navale, que, bravant toute pudeur, elle envoya tout à la fois un négociateur extraordinaire à Copenhague, pour y renouveler la demande d'une éclatante satisfaction, et une flotte de vingt-cinq bâtimens de guerre dans le Sund, pour appuyer cette demande. Ce plénipotentiaire était lord Withworth, naguère ambassadeur à Pétersbourg, d'où il avait été obligé de partir, après avoir été, pendant quelque temps, comme tenu en charte privée par l'empereur Paul. Il serait superflu de rapporter ici les raisonnemens réciproquement allégués dans les notes * qui furent échangées entre lord Withworth et le cabinet danois. De part et d'autre, on soutenait, comme incontestables, les prétentions contradictoires que j'ai précédemment exposées. C'était la raison, la justice et l'humanité aux prises avec le droit du plus fort. Le négociateur anglais se garda bien d'admettre l'intervention de la Russie, invoquée par le cabinet de Copenhague; mais comme, d'un côté, le Nord n'était pas encore

* Première note de lord Withworth du 21 août; réponse de M. de Bernstorf, en date du 26, et réplique du négociateur anglais, en date du 29.

préparé pour une résistance énergique, et que, d'autre part, l'Angleterre ne voulait pas précipiter un éclat avec la Russie, au lieu de décider la question, on l'ajourna par un arrangement évasif *, qui, pour le moment, paraissait un moindre mal aux yeux des parties intéressées. Il fut convenu que le convoi danois et la frégate *La Freya* seraient relâchés, mais que le Danemarck suspendrait ses convois jusqu'à ce que des explications ultérieures eussent amené une convention définitive sur le point contesté.

Dans l'intervalle de ces négociations des cours de Copenhague et de Londres, Paul I[er], qui déjà depuis quelque temps pressait les puissances du Nord de se rallier aux principes de la neutralité maritime de 1780, leur en avait adressé l'invitation positive par une déclaration solennelle du 16 du mois d'août. La nouvelle de l'apparition soudaine d'une escadre anglaise dans le Sund lui étant parvenue peu de jours après, ce prince avait sur-le-champ fait séquestrer ** tous les capitaux, appartenant à des Anglais, comme sûreté du dommage que le commerce russe pourrait avoir à souffrir de la part de la Grande-Bretagne, « dont les véritables desseins restaient encore inconnus. » Cependant la convention, qui stipulait la restitution immédiate du convoi danois, en remettant à un nouvel examen la solution des questions en litige, paraissant être un commencement de mo-

* En date du 29 août.

** Ordre de la ville de Riga, le 29 août.

dification admis sur les prétentions de l'Angleterre, la colère de Paul se calma un moment, et son ministre à Berlin fit connaître, à la légation de cette puissance en Prusse, la levée de l'embargo russe qui avait été mis sur les bâtimens anglais. Cette lueur de paix eut la durée d'un éclair. La prise de Malte vint bientôt la faire évanouir. Aussitôt que Paul I[er] eut appris la capitulation de la garnison française, il fit réclamer la remise de l'île entre ses mains, en sa qualité de grand-maître de l'ordre. Cette réclamation passa par l'intermédiaire des légations napolitaines à Pétersbourg et à Londres. Dès qu'il ne fut plus possible de se méprendre sur les intentions de l'Angleterre, un nouvel embargo fut mis dans les ports de Russie sur les bâtimens anglais, et la nouvelle en fut donnée à l'Europe par la gazette de Pétersbourg, du 7 novembre. Le 21 du même mois, une note signée du comte Rostopsin, président au département des affaires étrangères, annonça aux membres du corps diplomatique, résidant en cette même capitale, que l'embargo mis sur les bâtimens anglais ne serait pas levé, « avant que les stipulations de la convention « de 1798 n'eussent sorti pleinement leur effet. » Ce qu'il y a d'étrange, non dans le procédé de Paul, mais dans le motif allégué par ce prince, c'est que la convention de 1798 ne renferme point la stipulation précise dont il demande l'exécution. Le ministère britannique s'est justifié, en prétendant que la stipulation de la remise de Malte avait bien fait partie effective d'un

projet de traité débattu entre les deux cabinets, mais n'entrait pas dans le projet définitivement adopté. Il est évident que la diplomatie de l'Angleterre, moins ardente et plus adroite que celle de Paul, s'était jouée de la bonne foi de ce monarque, et que, si la clause dont il invoquait l'existence avait été omise dans la convention de 1798, on avait certainement inspiré à ce prince la persuasion que cet objet n'était pas de nature à souffrir de difficulté. Comment, en effet, Paul pouvait-il craindre que le gouvernement anglais refusât de lui remettre Malte, à lui que ce motif avait principalement disposé à la guerre, dont la volonté, la passion sur ce point étaient hautement avouées, à lui que le gouvernement anglais avait reconnu et s'était intéressé à faire reconnaître par plusieurs autres puissances * comme grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem? Si la lettre des traités était pour l'Angleterre, l'esprit des négociations était en faveur de Paul Ier, et ce prince ne commettait point d'injustice en se plaignant qu'on n'eût opposé que de la mauvaise foi à sa franchise.

Ce n'était pas en Russie seulement que les haines s'amassaient contre le gouvernement britannique. Les puissances qui auraient eu le plus à cœur d'éviter toute rupture avec ce gouvernement, la Suède et surtout la Prusse, étaient condamnées elle-mêmes, par des attaques directes et inexcusables, à joindre

* A Berlin, par exemple.

leur voix au cri d'indignation parti de Pétersbourg. Le fait que je vais rapporter n'est plus une simple usurpation de droits, mais un exécrable brigandage. Deux frégates anglaises ayant, le 4 septembre, rencontré sur les côtes de Barcelone la galiote suédoise *la Hofnung*, le commandant en chef des frégates se saisit de ce bâtiment, auquel il a soin de laisser son pavillon; il oblige au silence le capitaine suédois et son équipage en leur mettant le pistolet sur la gorge, place dans l'intérieur de la galiote un grand nombre d'officiers et de marins anglais, la fait remorquer par ses chaloupes sur la rade de Barcelone jusque sous le canon des batteries, et, à l'aide des couleurs d'une nation neutre, s'approchant de deux frégates espagnoles qu'aucune possibilité de défiance n'alarme, il fait tout-à-coup sortir de sa retraite la bande de ses pirates préparés pour le combat, la précipite sur les Espagnols sans défense, et emmène en triomphe les deux frégates, qu'une criminelle surprise a forcées de se rendre. Pour les Anglais, ce n'était là qu'un stratagème innocent, qu'une ruse de guerre. Les plaintes de la cour de Madrid retentirent avec raison dans toute l'Europe. Elles appelèrent à son secours l'intervention de toutes les puissances neutres, et la Prusse indignée fut la première à seconder les réclamations de l'Espagne auprès de la cour de Suède.

Une sorte de fatalité ennemie poursuivait en ce moment l'Angleterre. Tandis que le cabinet prussien s'élevait, à Stockholm, contre la profanation du pa-

villon suédois, devenu par les violences anglaises un instrument de perfidie et de rapine, ce cabinet, attaqué lui-même à l'improviste, eut aussi à venger ses propres injures. Un bâtiment prussien, *le Triton*, chargé de bois pour la Hollande, avait été capturé dans le Texel par un corsaire anglais et conduit à Cuxhaven. Dissimuler cet outrage était impossible dans la situation où était la Prusse à l'égard de Paul I[er]. La cour de Berlin fut heureuse d'avoir occasion de faire un acte de vigueur par l'occupation de Cuxhaven et du petit district de Ritzebuttel. En vain le sénat de Hambourg avait fait acheter, du capitaine anglais, le bâtiment capturé pour le rendre à la Prusse. En vain le ministre d'Angleterre, arrivé depuis peu de temps à Berlin, lord Karysfort, intervint * pour arrêter la marche des troupes prussiennes, en annonçant la restitution du navire qui avait été pris : cette concession, que le gouvernement anglais faisait à la Prusse sur ses prétendus droits dont l'application avait tant de rigueur à l'égard d'états moins puissans, ne put détourner la mesure d'occupation qui était alors d'une si grande importance. On remarquait cependant que le cabinet prussien, tout en repoussant la réclamation de l'envoyé britannique, passait sous silence la question de neutralité maritime, tandis qu'il parlait ** avec affectation du système de neutralité du nord de l'Al-

* Notes du 16 et du 18 novembre.

* Réponse du comte d'Haugwiz, du 20 novembre 1800.

lemagne, système « dont le roi était l'auteur et le « défenseur. » La tiédeur réelle et la chaleur factice de la Prusse étaient suspectes à Paul. A Pétersbourg comme à Paris on pensa bientôt que le cabinet de Berlin cherchait à s'interposer entre ces deux capitales pour les dominer l'une par l'autre : mais Paul et le premier consul étaient deux hommes dont il eût été difficile d'arrêter l'essor. Une lettre de Paul, adressée au premier consul par un officier russe, ouvrit entre eux une correspondance directe, qui prendra une grande activité; en sorte que le gouvernement prussien, qui avait rêvé un tout autre rôle, pressé malgré lui entre ces deux colosses, fut obligé de s'associer sans réserve à leur mouvement, pour n'en être pas écrasé.

Malgré les procédés intolérables des Anglais, le Danemarck et la Suède ne s'engageaient qu'à regret, comme la Prusse, dans la ligue dont Paul I[er] s'était fait le chef. Le roi de Suède fit un voyage à Pétersbourg, pour tâcher d'obtenir quelques modifications dans l'acte qui devait unir les puissances maritimes. Paul fut inflexible dans ses volontés. On y céda : la célèbre convention de neutralité armée de 1800 fut conclue, par des actes séparés, entre la Russie et la Suède, comme entre la Russie et le Danemarck le 4 (16) décembre, et, deux jours après, le 6 (18) entre la Russie et la Prusse. C'était celle de 1780, avec quelques dispositions essentielles de plus. Quoi qu'en aient pu dire les cabinets de Berlin, de Copenhague

et de Stockholm, quelque distinction qu'ils aient cherché à établir entre la position de la Russie, armée simultanément pour la sécurité des droits maritimes et pour d'autres intérêts, tandis que leur union avec cette puissance, n'ayant que la neutralité maritime pour objet, était une disposition purement défensive, une défensive ainsi combinée avait tous les caractères d'une véritable déclaration de guerre.

On ne saurait s'empêcher de remarquer ici l'étonnante mutation qu'une seule année, la première année du consulat du général Bonaparte, avait opérée dans la situation de tous les états de l'Europe et d'une partie de ceux du Nouveau-Monde. Pour la puissance anglaise, l'éclipse ne sera que temporaire, mais elle aura pendant quelques mois une apparence très-menaçante, et, sans une catastrophe difficile à prévoir, l'assassinat de Paul Ier, qui peut calculer quels eussent été les résultats de la liaison intime de la Russie et de la France? Quelle différence pour le gouvernement anglais entre l'année 1799 et l'année 1800!

Autant la première avait été féconde en événemens désastreux pour la France, et, par cette raison seule, satisfaisans pour l'Angleterre, autant, dans l'année où nous sommes, la fortune se montre ardente à trahir ses favoris de la veille, et à favoriser les drapeaux qu'elle avait trahis. Le ministère britannique n'avait pas manqué d'activité: il avait manqué de sagesse dans les plans, et d'habileté dans les

moyens d'exécution. Quand on considère tout ce qu'il avait médité et préparé contre la France, on n'est plus surpris que, devant compter sur la réussite de quelques-unes du moins de ses tentatives, il ait rejeté avec tant de dédain les ouvertures pacifiques du premier consul. Les deux expéditions dont le succès imaginaire flattait le plus l'orgueil britannique, étaient celles qu'il dirigeait contre Toulon et contre Brest. Nous avons vu comment, par la brusque irruption de l'armée de réserve en Italie, a échoué le projet d'envahir Toulon une seconde fois, et de faire insurger nos provinces méridionales. Les rêves sur Brest ne furent pas moins prompts à se dissiper. Outre le puissant appui qu'on attendait des émigrés français qui étaient en Angleterre, ainsi que des Vendéens et des Chouans, on avait placé, parmi les moyens d'exécution, les dix mille Russes qui étaient à Jersey et à Guernesey, mais qui, par un changement imprévu, au lieu de s'embarquer pour conquérir Brest et détruire nos arsenaux, étaient rentrés paisiblement en Russie. L'attaque dirigée sans succès sur Belle-Ile par lord Saint-Vincent, comme chef de l'escadre, et par le général Maitland, comme chef des troupes de terre; l'incursion très-peu glorieuse d'un détachement de ces troupes auprès de la baie de Quiberon; des essais de même genre sur les côtes de Hollande, où l'enlèvement de quelques bestiaux, « de quatre vieilles vaches, » selon l'expression de M. Tierney, fut tout le butin des vain-

queurs ; la réunion et le stationnement devant Brest d'une force immense qui disparut sans avoir rien entrepris; l'expédition non moins malencontreuse de l'amiral Warren et de sir James Pulteney sur le Ferrol, dont on espérait s'emparer par un coup de main, pour y incendier les vaisseaux de guerre espagnols; l'apparition devant Cadix d'une flotte de vingt-deux vaisseaux de ligne, vingt-sept frégates et autre bâtimens de guerre ou de transport, commandée par l'amiral Keith, avec près de vingt mille hommes de troupes, sous les ordres de sir Ralph Abercrombie, et les sommations adressées au gouverneur espagnol, Thomas Morla, qui, malgré l'épidémie à laquelle la ville et la garnison étaient en proie, brava la flotte et l'armée britanniques; le long blocus de Gènes par ce même amiral Keith, si insolent dans la courte occupation de cette ville; l'arrivée trop tardive de ce même amiral avec des troupes de débarquement sur les côtes de Toscane; l'envoi d'une escadre dans le Sund pour appuyer les demandes de lord Withworth; toutes ces entreprises successives ou simultanées constataient sans contredit, dans le ministère britannique, une grande énergie d'action, et offraient le déploiement de forces considérables; mais excepté l'expédition contre le Danemarck, qui intimida un moment cette puissance, tout le reste n'avait été qu'agitation sans effet et menace sans résultat. Dans ces diverses tentatives militaires et navales, l'Angleterre avait compté sur

des secours qui lui avaient manqué au moment du besoin. Parmi ses auxiliaires, elle rangeait les fléaux, surtout le fléau de la guerre civile. Quand ses escadres parurent sur les côtes de Bretagne, les Vendéens et les Chouans étaient occupés à porter leurs fusils anglais dans les arsenaux de la république. Elle avait de même compté sur Willot, Percy et leurs affidés à Toulon et à Marseille, sur les orangistes en Hollande, sur l'oligarchie à Gênes, sur la fièvre jaune à Cadix. Tous ses alliés l'avaient mal servie; la peste même lui avait été infidèle.

Un seul grand avantage avait été obtenu, la prise de Malte; les autres conquêtes de l'année, celle de l'île française de Gorée, de l'île hollandaise de Curaçao, étaient des objets de peu d'importance. Les perfidies de la politique anglaise avaient tourné contre elle; la violation du traité d'El-Arisch, en forçant Kléber de gagner la bataille d'Héliopolis, avait raffermi les Français en Égypte; la violation de tous les droits des neutres avait fait naître la neutralité armée des puissances du Nord. Les succès même avaient eu le tort de l'inopportunité : la prise de Malte, de ce poste formidable, qui sera un jour le château-fort de la domination anglaise dans la Méditerranée et le Levant; la prise de Malte, au moment où elle eut lieu, fut aussi un malheur en décidant la rupture de Paul Ier.

CHAPITRE IX.

NÉGOCIATIONS ET GUERRE.

Envoi de M. de Cobenzl au congrès de Lunéville. — Invitation faite à M. de Cobenzl de se rendre à Paris. — Dénonciation de la reprise des hostilités. — Nouvelle armée de réserve. — Opérations de l'armée du Mein. — Opérations du général Moreau. — Plan hardi de l'archiduc Ferdinand. — Bataille de Hohenlinden. — Observations du prisonnier de Sainte-Hélène sur la bataille de Hohenlinden. — Marche du général Moreau sur Salzbourg. — Retraite de l'archiduc Ferdinand sur Lintz et la Stirie. — Remplacement de l'archiduc Ferdinand par l'archiduc Charles. — Envoi d'un parlementaire autrichien. — Signature d'une trève entre le général Moreau et l'archiduc Charles. — Remarques sur les dispositions personnelles du général Moreau et du premier consul. — Extension de l'armistice de Steyer à l'armée gallo-batave. — Violation de la neutralité de la Prusse par l'Autriche. — Opérations des armées en Italie. — Corps autrichien du général Laudon, sauvé par un mensonge. — Trève signée à Trévise entre les généraux Brune et Bellegarde. — Consentement donné par M. de Cobenzl à l'évacuation de Mantoue.

Si l'on excepte la convention de neutralité armée, qui ne fut signée que le 16 décembre, tous les événemens que je viens de rapporter avaient eu leur cours et presque leur complément avant la fin de la trève conclue à Hohenlinden. Pendant la durée de la trève, une mutation d'un augure pacifique s'était

opérée à Vienne. Le baron de Thugut, partisan zélé de l'Angleterre, avait cédé à M. de Lehrbach le département des affaires étrangères. Ce dernier, dans le courant de septembre, avait reçu de M. de Talleyrand des passeports pour se rendre à Lunéville, mais il n'en avait point fait usage. Aussitôt qu'il fut entré en fonction, comme ministre de cabinet, le comte de Cobenzl fut désigné pour le remplacer au congrès. Ce négociateur écrivit lui-même à M. de Talleyrand, le 14 octobre, pour le prévenir de son départ. On remarqua qu'il ne faisait point mention de la nécessité du concours de l'Angleterre, quoique alors, par les communications de Lord Minto, l'Autriche dût avoir connaissance de la situation des choses entre la France et le gouvernement britannique, et on apercevait dans cette réticence la probabilité d'une négociation séparée. A son arrivée à Lunéville où ne se trouvait pas encore le plénipotentiaire français, M. de Cobenlz reçut l'invitation de se rendre à Paris, et il se mit en route pour cette capitale. Le premier consul avait à cœur de juger par lui-même s'il pouvait compter sur une conclusion prompte avec l'Autriche. M. de Talleyrand étant entré en pourparler avec le ministre autrichien, on eut bientôt la certitude que la paix n'était pas mûre encore. L'Autriche continuant à recevoir les subsides anglais, son intérêt était de gagner du temps; l'intérêt du premier consul, de n'en pas perdre. Aussi, après quelques jours donnés à la courtoisie,

les plénipotentiaires furent invités à se rendre à Lunéville. Le 6 novembre, ils y échangèrent leurs pleins pouvoirs; mais, le cabinet autrichien s'obstinant à faire intervenir l'Angleterre dans la négociation, on n'alla pas plus loin. Le premier consul s'y était attendu, et déjà il avait donné des ordres pour la dénonciation de l'armistice. La reprise des hostilités fut annoncée à l'armée du Mein pour le 24, et à l'armée du Rhin pour le 28 novembre. Elles recommenceront plus tard en Italie.

Malgré les témoignages réciproques d'un vif désir de la paix, les préparatifs n'avaient été suspendus de part ni d'autre. Non-seulement on avait, des deux côtés, renforcé les deux grandes armées qui se battaient depuis l'ouverture de la campagne, mais on avait créé des armées nouvelles. Un corps de troupes mayençaises, commandé par le baron d'Albini et soldé par l'Angleterre, formait sur le Mein, avec dix mille Autrichiens commandés par le général Simbschen, une armée de vingt mille hommes, à laquelle était opposée une force à peu près égale, composée de troupes françaises et bataves, sous les ordres du général Augereau.

La France, en outre, faisait grand bruit d'une nouvelle armée de réserve. Le premier consul avait trompé l'Autriche, en fascinant ses yeux sur la force réelle d'une armée de ce nom. Il la trompait de nouveau, en la mettant dans le cas de supposer à la seconde armée un degré de consistance qu'elle n'avait

pas. Pour mieux propager l'erreur, le premier consul l'avait fait partager même au général qu'il devait mettre à sa tête. Il avait annoncé à Macdonald au moins trente mille hommes, et il lui en donnait à peine quinze mille. Sur les représentations de ce général, il lui faisait répondre : « Ce n'est pas sur la « force numérique d'une armée, mais bien sur le but, « sur l'importance de l'opération, que je mesure celle « du commandement. » La pensée était juste, et les faits y répondirent. Toute faible qu'elle était, la seconde armée de réserve eut aussi sa part d'influence sur les événemens de la campagne. Ainsi que la première, elle commença par triompher de la nature, en franchissant les précipices et les cimes escarpées d'un autre Saint-Bernard. Le *Splugen* offrit peut-être plus de difficultés encore. Toutes furent vaincues par l'habileté opiniâtre du chef et l'infatigable dévouement des soldats. L'objet voulu par le premier consul fut rempli. La menace de cette petite armée, supposée beaucoup plus forte qu'elle n'était, inquiétant à la fois l'aile gauche de l'armée autrichienne d'Allemagne et l'aile droite de l'armée d'Italie, quarante mille hommes furent tenus en échec par moins de quinze mille.

Pour reparaître avec avantage sur le champ de bataille, l'Autriche n'avait pas fait moins d'efforts que la France. L'empereur avait appelé aux armes la nation tout entière, comme s'il s'agissait de décider de son existence. Cependant, selon tous les

écrivains allemands et français, on n'avait, en recourant aux armes de nouveau, d'autre but que de gagner, par une courte campagne, le terme des engagemens contractés avec l'Angleterre, dans l'espoir que l'issue de la lutte ne changerait pas sensiblement les bases d'une paix séparée, déjà secrètement résolue. Ainsi, lorsque l'Autriche diffère la conclusion d'une paix séparée, lorsque l'empereur, abusé par son cabinet et abusant son peuple, invoque toute l'ardeur du patriotisme national, l'unique objet de cet appel aux sentimens les plus généreux est d'empêcher que l'Angleterre ne retire les subsides dont elle n'a pas encore complété le paiement! C'est à cette considération qu'on sacrifie le sang de quatre-vingt mille hommes de plus.

A partir du moment où la cessation de l'armistice a été notifiée aux Autrichiens, les diverses armées se sont mises en mouvement. Le général Augereau, ayant fait cette notification dès le 9 novembre, attaqua le 24, à Aschaffenbourg, le baron d'Albini, commandant du corps mayençais, et entra le lendemain dans cette ville. Le baron d'Albini fit sa retraite sur Fuld et cessa de prendre part aux actions de cette campagne. Augereau, sans perdre de temps, marcha sur Schweinfurt, d'où il déposta les Autrichiens, et en même temps fit investir Wurtzbourg par la division hollandaise du général Dumonceau. Le commandant de cette place consentit à en ouvrir les portes, mais en se retirant dans la forteresse de

Marienberg, que bloqua la division hollandaise. Le général Simbschen, ayant rassemblé douze à treize mille hommes, avait pris position à Bourg-Eberach, en avant de Bamberg. Après un premier choc, dans lequel les Français emportèrent le village, il reforma son corps sur une hauteur peu éloignée; mais son centre fut forcé bientôt par le vaillant chef de brigade, Deverinne, qui paya de sa vie cet important avantage. Trompé par l'ardeur des Français, sur leur nombre, et croyant avoir affaire à toute l'armée gallo-batave, le général Simbschen passa la Rednitz, le 4 décembre, et laissa le général Augereau s'établir sur cette rivière. Ce dernier, en s'approchant avec tant de célérité du Danube et de la frontière de la Bohême, avait rempli sa principale tâche, qui était de couvrir le flanc gauche du général Moreau, de manière que celui-ci pût sans inconvénient concentrer ses forces en Bavière.

Indépendamment des deux petites armées du Mein qui se disputaient la Franconie, il existait deux corps détachés, l'un de l'armée autrichienne, l'autre de l'armée française, qui, occupés à s'observer réciproquement, ne prirent qu'une part secondaire au mouvement décisif des grandes opérations. Les deux commandans de ces corps étaient, du côté de l'Autriche, le général Klénau; du côté de la France, le général Sainte-Suzanne. Le corps français occupait des positions très-rapprochées entre l'Altmülh et le Danube. D'après les intentions du général en chef,

Sainte-Suzanne devait laisser sur ce point une seule division, et marcher avec les deux autres pour le rejoindre; mais l'ordre en étant parvenu trop tard, ce corps resta étranger aux principaux succès de la campagne.

Le 28 novembre, le général Moreau fit replier tous les postes autrichiens qui se trouvaient sur la rive gauche de l'Inn. Il se porta sur cette rivière par les trois routes de Rosenheim, Wasserburg et Mühldorf. Sans comprendre le corps du général Sainte-Suzanne, l'armée du général Moreau se composait de trois corps commandés par des lieutenans-généraux : chacun de ces corps était de trois divisions; l'aile gauche, sous les ordres du lieutenant-général Grenier; le centre, sous les ordres directs du général en chef; l'aile droite, sous les ordres du lieutenant-général Lecourbe. L'aile droite ayant à observer le général autrichien Hiller, qui occupait le Tyrol, ne porta, dans les premiers jours, qu'une forte avant-garde sur la rive droite de l'Iser, en sorte que c'est avec deux corps d'armée seulement que le général Moreau va se trouver engagé dans une lutte, dont les brillans résultats fixeront, en peu de jours, le sort de cette seconde campagne.

La ligne de l'Inn, appuyée au nord sur Braunau, et au sud sur Kufstein, offrait une barrière des plus formidables; mais le général en chef de l'armée ennemie, l'archiduc Ferdinand, ne bornait pas ses espérances à la modeste gloire d'arrêter l'armée fran-

çaise. Il se crut appelé à une destinée beaucoup plus éclatante, se flattant de relever l'honneur des armes autrichiennes, par une de ces conceptions gigantesques, dont le général Bonaparte avait déjà donné tant d'exemples qui n'avaient pas été imités encore. D'après le plan du jeune archiduc, dans le moment même où il attaquerait et battrait le général Moreau, l'armée française serait coupée dans sa retraite, soit sur Munich par le général Klénau, soit sur Augsbourg par le général Hiller. La pensée était hardie, et le premier mouvement d'exécution fut assez rapide pour étonner un instant le général Moreau, qui n'avait pas supposé à l'ennemi tant de témérité. Dans la nuit du 30 novembre au 1er décembre, la majeure partie de l'armée autrichienne passa sur la rive gauche de l'Inn, par les ponts de Mühldorf et de Kraybourg. Le 1er décembre, l'archiduc fit attaquer par une masse de près de soixante mille hommes le corps du général Grenier, fort de vingt-deux mille hommes environ, et qui la veille avait occupé les hauteurs d'Ampfingen. Pendant cinq heures on combattit avec la plus grande opiniâtreté, sans que la ligne des Français pût être rompue. Mais la prudence commandait une retraite que même il était difficile d'opérer avec ordre, vu la grande supériorité de l'ennemi. Le succès de cette journée inspira aux Autrichiens une confiance que l'on peut regarder comme l'une des causes de leur perte. Des historiens qui, pareils aux commentateurs d'Homère, ont, surtout

depuis 1815, aperçu dans les opérations du général Moreau, des finesses de génie dont il ne se doutait guère, racontent de la manière la plus sérieuse que, le 1[er] décembre, ce général avait fait battre son aile gauche à Ampfingen, uniquement pour qu'elle fût ramenée par les Autrichiens tout juste sur le terrain où il voulait leur livrer bataille. Ce que tout le monde se plaît à reconnaître, c'est que le général Moreau sut admirablement tirer parti du terrain où se portèrent les plus grandes forces des Autrichiens. Le 2 décembre se passa des deux côtés en dispositions préliminaires.

Le point principal où se concentre la grande attaque de l'ennemi est le village de Hohenlinden, sur lequel s'appuient et le corps commandé par le général Grenier, et celui qui est sous les ordres immédiats du général Moreau. C'est dans cette direction que s'avance, avec un téméraire orgueil, le gros de l'infanterie autrichienne, le grand parc de l'artillerie de l'armée, et toute sa cavalerie de réserve. Là se manifestent et l'imprudence de l'archiduc et la prévoyance du général Moreau. Les bois de Hohenlinden, que la colonne ennemie doit nécessairement traverser, ne lui présentent qu'un étroit passage, un véritable défilé, des chemins mauvais en tout temps, et dans cette saison presque impraticables. Attaquer l'ennemi en flanc, le prendre à revers, quand il sera engagé dans ces routes dangereuses, telle est l'idée capitale à laquelle Moreau attache l'espoir du succès.

La mission est difficile; le corps qui en sera chargé peut être arrêté, battu, coupé du moins par des corps ennemis. Cette mission, le général Moreau la confie au genéral Richepanse. Ce général, qui part d'Ebersberg, doit marcher par Saint-Christophe pour arriver au village de Matenpot, d'où il se jettera sur le défilé de la forêt. Il sera soutenu par la division du général Decaen, qui reçoit un ordre semblable, mais qui part d'un point plus éloigné. C'est de la scrupuleuse exactitude du général Richepanse à remplir les intentions du général en chef que dépendent les destinées du jour, et peut-être de la campagne. Il ne faut pas que cette ponctualité se borne à être courageuse, opiniâtre; il faut qu'elle soit audacieuse et même téméraire. Deux obstacles se présentent, et ces deux obstacles sont franchis. A Saint-Cristophe, les deux brigades de la division Richepanse se trouvent séparées par un corps autrichien. Sans s'occuper à dégager la brigade du général Drouet, comptant bien qu'elle serait, comme elle le fut en réalité, délivrée par le général Decaen, Richepanse, à qui il ne reste pas plus de cinq mille hommes, poursuit sa marche et arrive à Matenpot. Nouveau danger et nouveau triomphe. Dans ce village il rencontre la tête de la cavalerie autrichienne qui, à la suite de l'infanterie et du grand parc d'artillerie, allait entrer dans la forêt. Il charge cette cavalerie, quoique avec peu d'avantage; mais toujours occupé de l'objet essentiel pour lequel il a été envoyé, laissant au

général Walther le soin de combattre la cavalerie autrichienne en arrière-garde, il se précipite dans le défilé, et tombe, avec quelques bataillons seulement, sur les derrières de l'ennemi. Cette attaque inattendue, et surtout son impétuosité, fut pour les Autrichiens le signal d'une épouvantable déroute. Jusqu'à ce moment, du côté de Hohenlinden, les généraux Grandjean, Grouchy et Ney n'avaient pu que soutenir, par des prodiges de courage, les masses autrichiennes qui faisaient effort pour sortir de la forêt; mais lorsque ces masses furent pressées à la fois en tête, en flanc et en queue, la confusion se mit dans tous les rangs, les soldats s'éparpillèrent dans les bois, l'artillerie demeura embarrassée dans le défilé, et la victoire fut déclarée pour les Français. Il n'était que deux heures après midi, et déjà ce grand résultat était assuré. Cependant les deux ailes de l'armée autrichienne combattaient l'une et l'autre à près de deux lieues de leur centre avec la plus grande vigueur, et même avec quelque avantage; mais les succès sont contagieux comme les revers. A la nouvelle de ce qui vient de se passer, l'audace s'accroît chez les Français comme elle s'éteint chez l'ennemi. Grenier reprend l'offensive avec un redoublement d'ardeur, et finit par rester maître du champ de bataille. Il en était de même de la droite, où s'étaient particulièrement distingués les généraux Decaen, Drouet, et surtout le général polonais Kniasewicz avec son intrépide légion. Cent pièces

de canon laissées au vainqueur, six mille hommes tués, onze mille hommes prisonniers, telle fut la perte des Autrichiens. Deux mille cinq cents hommes tués ou blessés forment celle de l'armée française.

Le prisonnier de Sainte-Hélène, dont les jugemens à l'égard du général Moreau ne peuvent guère être sans partialité, prétend que le gain de cette bataille ne fut dû qu'à la témérité heureuse du général Richepanse, bonheur d'imprudence sur lequel on n'aurait pas dû compter; que le général Moreau, privé de deux corps de son armée et devant être rejoint le 4 seulement par le général Lecourbe, le 5 par le général Sainte-Suzanne, ne pouvait pas avoir eu, avant cette réunion, d'autre volonté que celle de se tenir sur la défensive, puisque c'eût été une très-grave faute de tenter la fortune avec la moitié de ses forces, lorsque deux jours après il aurait pu le faire avec toutes ses forces réunies. Quoi qu'il en soit de ces remarques qui, même étant fondées, ne feraient que rehausser, dans le général Moreau, la gloire d'avoir vaincu avec des forces inférieures, le sort de la campagne venait d'être décidé par cette bataille.

Pour mettre à profit tous ces avantages, l'intention du général Moreau dut être de marcher sur Salzbourg et de s'emparer de cette ville, opération qui allait séparer, de l'armée autrichienne d'Allemagne, le corps engagé dans le Tyrol, et qui menacerait en même temps les communications de l'Autriche avec son armée d'Italie. Il n'était plus au

pouvoir des Autrichiens d'empêcher l'exécution de ce plan. La barrière de l'Inn, qu'une armée intacte eût pu garder, n'était plus un rempart suffisant pour une armée affaiblie, découragée et en désordre. Après quelques faux mouvemens pour tromper l'ennemi sur le point où on voulait tenter le passage, l'aile droite de l'armée française et quelques divisions du centre passèrent l'Inn à Neupeuern, et poussèrent devant elles, à Stefanskirck, un corps autrichien qui fit sa retraite sur Seebrück. Le reste de l'armée passa par les ponts de Wasserburg et de Mühldorf. L'ennemi ne s'arrêta qu'un moment sur la ligne de l'Alza, mais celle de la Salza fut du moins disputée. Le général Decaen et le général Lecourbe, après des combats séparés à Lauffen et à Salzburgshofen, entrèrent l'un et l'autre à Salzbourg, le 15 décembre, l'un par la rive gauche, l'autre par la rive droite de la Salza.

Du moment que l'archiduc Ferdinand avait abandonné des lignes si favorables à une belle défense, ce prince n'avait plus d'autre tâche à remplir que d'atténuer les pertes d'une retraite trop précipitée. La retraite s'opérait dans deux directions, sur Lintz et sur la Stirie. Chaque position avantageuse que rencontraient les Autrichiens était occupée par eux, pour ralentir l'ardeur des avant-gardes françaises, comme à Frankenthal, à Woklabruck, à Schwanstadt et à Lambach; mais partout l'intrépidité des assaillans laissait peu de durée à la résistance.

Cependant, à la nouvelle du grand revers de Hohenlinden, le cabinet autrichien avait senti la nécessité de rappeler au commandement l'archiduc Charles, à qui il avait en vain voulu donner un rival dans son jeune frère. Affligé des malheurs d'une guerre qu'il avait condamnée, mais ardent à préparer en Bohême les moyens de la soutenir, l'archiduc Charles accourut au poste difficile, où seul encore il aurait pu rendre d'utiles services, si déjà la cause de son pays n'eût été perdue. Le 17 décembre, il était arrivé à Wells, où il put juger les tristes suites des affaires de Schwanstadt et de Lambach. Malgré le désordre avec lequel s'effectua sous ses yeux le passage de la Traun, il ne négligea rien pour tâcher de rallier l'armée derrière l'Enns, se flattant encore de pouvoir, à l'aide d'un renfort de vingt-cinq mille hommes qu'il attendait de l'insurrection hongroise, livrer du moins une bataille sous les murs de Vienne. Le général Moreau, informé bientôt de la présence d'un adversaire dont les talens lui étaient connus, ne mit que plus d'activité dans ses mouvemens. Lecourbe, après avoir dispersé, chassé devant lui des corps détachés qui flanquaient l'armée autrichienne, précipita tellement sa marche qu'il atteignit et battit à Kremsmunster l'arrière-garde autrichienne commandée par le prince Schwarzenberg. Richepanse et Lecourbe étaient les deux généraux qui, par leur célérité et leur vigueur, avaient fait le plus de mal à l'ennemi. Dans toutes ces affaires, on lui enlevait des

prisonniers, des canons et des équipages. Le 21 décembre au matin, l'armée s'ébranlait pour se porter sur l'Enns, lorsqu'un parlementaire autrichien, le comte de Meerfeld, arriva au quartier-général français à Wells. Le général Moreau, trop habile pour laisser échapper de ses mains, sans une compensation satisfaisante, la chance infaillible de nouveaux succès, et ne trouvant pas les pouvoirs du comte de Meerfeld suffisans pour un armistice qu'il pût accepter, ne consentit qu'à une trève de quarante-huit heures, et encore trève de combats seulement, mais non trève de mouvemens; car il se réservait la faculté de continuer sa marche sur l'Enns. Cette marche fut exécutée avec tant de promptitude et d'ensemble que plusieurs corps autrichiens furent faits prisonniers, que vingt-deux pièces de canon, cent caissons, près de cinq cents voitures, des magasins et des approvisionnemens considérables, tombèrent entre les mains des Français sans violation de la trève, sans combat. L'armée française passa l'Enns. L'avant-garde franchit les petites rivières d'Ips et d'Erlaph; elle était à vingt lieues de la capitale de l'ennemi. C'était à Vienne que la paix allait être dictée, si le cabinet autrichien eût hésité davantage. La peur avait enfin dompté sa résistance. Il admettait les intentions exprimées par le général français, et se montrait résolu à faire la paix indépendamment de ses alliés. L'archiduc Charles le déclara au général Moreau, et ne fit point difficulté de consigner cette dé-

claration politique dans le préambule de la trève. Sous le rapport des conditions militaires, la convention, arrêtée à Steyer le 25 décembre, était, après celle d'Alexandrie, la plus riche en importans résultats, qui eût été conclue dans les guerres des temps modernes. Il fut stipulé que les forts de Kufstein, Scharnitz et autres points de fortification dans le Tyrol, la forteresse de Wurtzbourg en Franconie, la place de Braunau dans le cercle de Bavière, seraient remis en dépôt à l'armée française jusqu'à la paix, et que toutes les troupes autrichiennes, qui se trouvaient dans les Grisons, le Tyrol et la Carinthie, rejoindraient l'armée impériale d'Allemagne, sans qu'aucune d'elles pût être dirigée sur l'armée d'Italie. Une campagne de vingt-cinq jours, ainsi conduite, ainsi terminée, suffit à la plus belle immortalité. Pourquoi faut-il que Moreau ait encore une fois, une seule fois reparu sur un champ de bataille!

Dans ses commentaires sur la victoire de Hohenlinden, M. Mathieu Dumas, en louant le général Moreau d'avoir, au comble de sa gloire militaire, conservé, par l'égalité constante de ses manières et de ses procédés, le *bon vouloir* des généraux ses coopérateurs, revient à dire qu'il eût dû prévoir les effets de la jalousie du premier consul; « car, ajoute-t-« il, lui-même n'avait pas été exempt * de ce sentiment « et d'injustes préventions envers quelques-uns de

* Tome VI, p. 385.

« ses nobles émules, tels que Macdonald et Saint-Cyr. » Le général Bonaparte aussi savait apprécier les talens de Saint-Cyr et de Macdonald, mais sans être jaloux d'eux, et il ne l'était pas davantage de Moreau. Le même historien répète avec vérité, « que l'armée « qui combattait à Hohenlinden était certainement « la meilleure qui eût été mise en campagne par le « gouvernement français depuis le commencement « de la guerre. » Donne-t-on le commandement de la meilleure, de la plus formidable des armées, à un homme dont on redoute la concurrence? Le premier consul, qui la confiait ainsi au général Moreau sans en prendre d'ombrage, ne l'eût peut-être pas remise avec la même sécurité aux mains d'un homme d'un autre caractère. C'est que le premier consul, supérieur ou du moins, ce que personne ne contestera, égal à tous comme capitaine, sentait en lui-même une hauteur de conceptions et une richesse de facultés d'un autre ordre, à l'égard desquelles il n'avait point de rivaux; et, parmi ces rivaux, s'il en avait eu, le général Moreau n'eût pas été le plus à craindre.

L'armistice conclu à Steyer s'étendit aussitôt à l'armée gallo-batave. Depuis le succès obtenu à Bourg-Eberach, le général Augereau avait eu à soutenir une lutte active, qui, dans les derniers momens, était devenue assez inégale par la réunion des généraux Klénau et Simbschen. Une suite de combats, que l'on a désignés par le nom collectif de bataille de

Nuremberg, avait été pour ses troupes et pour leurs commandans une occasion d'actes d'intrépidité et de manœuvres habiles, mais sans autre résultat que d'avoir empêché l'armée de faire une grande perte de terrain, et même le terrain perdu fut regagné au bout de quelques jours. En effet, le général Sainte-Suzanne ayant, par l'occupation de Ratisbonne, rappelé le général Klénau sur le Danube, les Français, qui avaient momentanément évacué Nuremberg, étaient, dès le 22 décembre, rentrés dans cette ville. Ce fut là qu'ils reçurent la communication de l'armistice de Steyer.

Dans le cours de cette guerre en Franconie, les Autrichiens ne se firent aucun scrupule de violer la neutralité de la Prusse. Ils s'emparèrent, sur le territoire de cette puissance, du poste important de Furth, tandis que le général français, par respect pour cette neutralité, se privait des avantages qu'il eût pu trouver dans son infraction. Un jour, nous verrons le cabinet de Berlin faire entendre les plaintes les plus bruyantes contre le passage d'un corps français sur ce même territoire de Franconie. Aujourd'hui, les violateurs de cette neutralité étant les Autrichiens, ce même cabinet ne semble pas s'en apercevoir.

En Italie, la fortune n'avait pas été non plus contraire aux armes françaises; mais, dans ce pays, le général en chef, quoique secondé par d'habiles coopérateurs, les lieutenans-généraux Moncey, Dupont

et Suchet, n'avait pas su lui arracher de ces faveurs extraordinaires qui exercent une rapide influence sur la destinée des états. Les généraux en chef des deux armées, Brune et Bellegarde, séparés par la forte ligne du Mincio, ayant à peu près le même motif pour différer la reprise des hostilités, celui de rallier des renforts qui leur manquaient, étaient restés immobiles jusqu'au 15 décembre, et presque au même moment ils firent tous deux des démonstrations offensives. Le 21 décembre, Brune engagea une action générale, en attaquant à la fois les points les plus forts de la ligne, Goito, Monzanbano et la Volta. Cette attaque obtint le résultat désiré. L'aile gauche de l'armée française, commandée par le général Moncey, s'empara de Monzanbano. La position de Volta, quoique fortement retranchée, fut emportée par le général Suchet, qui commandait le centre; et le général Dupont, ayant marché sur Goito avec l'aile droite, avait repoussé sur cette place un corps de huit mille Autrichiens, qu'il força de repasser le Mincio sous le feu de ses tirailleurs. Le projet du général Brune était de passer le fleuve à Monzanbano; mais il avait cru utile de masquer sa véritable intention par une fausse attaque, dirigée la veille contre Molino della Volta, en face de Pozzolo, manœuvre dont fut chargé le général Dupont. La fausse attaque prit un caractère trop grave et devint une véritable bataille. Le passage s'était fait avec une admirable promptitude, et les Français, à mesure qu'ils touchaient la rive

gauche, poussant devant eux l'ennemi, qui faisait de vains efforts pour les arrêter, le général autrichien se persuada que ce point avait été choisi pour le passage général de l'armée française, et y fit arriver en grande hâte tous les corps qui étaient à sa portée. Dans cet intervalle, Brune avait envoyé au général Dupont ordre de reprendre sa première position; mais cet ordre venait trop tard, et Suchet, reconnaissant qu'un mouvement rétrograde ne pouvait s'exécuter sans le plus grand péril, prit de lui-même le généreux parti d'appuyer l'action dans laquelle le général Dupont se trouvait engagé. On se battait à la fois sur la rive droite et sur la rive gauche du Mincio. Le comte de Bellegarde, qui croyait avoir affaire à toute l'armée française, mettant une grande importance à écraser les trois divisions déjà établies sur la rive gauche, concentra tous ses efforts sur Pozzolo. Ce village, plusieurs fois pris et repris, finit par rester au pouvoir des Français. La journée était glorieuse, vingt mille hommes ayant lutté pendant plusieurs heures contre quarante-cinq mille; mais cette gloire était trop chèrement payée. Soit que le général Dupont ait commis une faute en laissant se transformer en bataille ce qui de sa part ne devait être qu'une feinte, soit que l'événement n'ait pu être prévenu, il semble difficile d'excuser le général Brune de n'avoir pas, l'affaire ayant une fois acquis tant de gravité et d'étendue, renoncé à son premier projet et porté toutes ses forces sur ce nouveau théâtre offert

par la fortune pour y obtenir un de ces résultats qui déterminent l'issue d'une guerre. Fidèle à son premier plan, le lendemain 26 décembre, il porta l'armée tout entière sur la rive gauche du Mincio par le point où il en avait fait les préparatifs, non sans avoir ensuite des combats assez vifs à soutenir sous les redoutes de Salionzo; combats qui, de la part de l'ennemi, n'avaient d'autre objet que d'assurer sa retraite sur le camp de Saint-Martin sous Vérone. L'armée autrichienne, qui était de soixante-dix mille hommes au moment de la reprise des hostilités, avait été affaiblie de douze à quinze mille tués, prisonniers ou blessés, par suite de la résistance qu'elle avait opposée au passage du Mincio. En cherchant à se maintenir sur l'Adige, le comte de Bellegarde avait surtout en vue de pouvoir y être rejoint par les généraux Laudon et Wukassovich, que retenait dans le Tyrol italien la menace de l'armée de réserve sous les ordres de Macdonald. Dans l'espoir de retarder les mouvemens des Français, il fit connaître au général Brune l'armistice de Steyer, en lui proposant de même une suspension d'armes. La proposition ne fut point rejetée; mais les demandes mises en avant de part et d'autre étaient tellement inconciliables, qu'elle ne pouvait avoir aucune suite. Le 2 janvier, Brune passa l'Adige à Bussolengo, détacha vers Roveredo son aile gauche sous les ordres du général Moncey, et lui-même, avec le reste de son armée, il marcha sur

Vérone. Le camp de Saint-Martin sous cette place avait été abandonné; la ville ouvrit ses portes : une garnison de dix-sept cents hommes défendait seulement les deux forts Saint-Félix et Saint-Pierre. Il semblait que l'ennemi, qui, après avoir quitté le camp de Saint-Martin, avait occupé les hauteurs de Caldiero, eût dû chercher à se maintenir dans cette importante position. On fut encore trompé. Il continua sa retraite, sans rien opposer qu'une forte arrière-garde pour ralentir l'approche des Français.

La marche du général Moncey sur Roveredo, où il entra le 6 janvier, se trouvant dans un juste rapport avec celle du général Macdonald, qui arriva ce même jour à Trente, cette heureuse coïncidence mettait dans le plus grand danger le général Laudon, qui était avec douze mille hommes sous le fort de Pietra, entre Trente et Roveredo. Macdonald crut le corps de Laudon cerné. Il se disposait à l'attaquer le lendemain à dos et par son flanc gauche, dans la persuasion que ce corps serait, en même temps, attaqué de front par le général Moncey, et il comptait bien l'obliger à mettre bas les armes. Cet espoir était juste. Laudon, en effet, ne pouvait pas échapper par la force. Il échappa par la ruse, non par une de ces ruses militaires que la guerre autorise, ennoblit et offre à l'admiration comme un secret de l'art, mais par une ruse plus voisine de l'infamie que de la gloire, par une imposture, par un mensonge. Il annonça au général Moncey qu'il venait d'être con-

clu en Italie un armistice pareil à celui de Steyer, et proposa une suspension d'armes. Moncey ignorait que Trente fût au pouvoir de l'armée de réserve. Il accepta la proposition qui lui était faite, et le même jour signa une convention par laquelle le général autrichien s'engageait à lui remettre Trente et le fort de Pietra. A la faveur de vingt-quatre heures d'inaction, Laudon se retira; et le lendemain les avant-gardes de Moncey et de Macdonald se rencontrant dans le défilé de Caldonazzo, où le corps autrichien eût dû périr ou se rendre, le général Moncey reconnut le piége dans lequel il était tombé. Sans vouloir prononcer sur ces actes d'une fraude utile pour l'une des parties et d'une loyauté préjudiciable pour l'autre, je ferai seulement une remarque dont notre caractère national peut s'honorer. Plus d'une fois nous verrons des stratagèmes de cette nature au moins équivoque employés par l'ennemi envers la France; par la France envers l'ennemi, jamais.

Sur le théâtre principal où opéraient les masses des deux armées, le mouvement était toujours le même. L'armée autrichienne paraissait vouloir couvrir Vicence. Elle s'était formée à Montechio-Maggiore, occupant Montebello en avant de sa ligne. Ce n'était encore qu'une vaine démonstration. Cette ligne fut abandonnée; et, en se retirant, l'ennemi coupa un premier pont sur le torrent de l'Aldego. Il en restait un deuxième « qui allait également être

« rompu* , lorsque le capitaine de dragons, Letort, « chargea les travailleurs et dispersa les tirailleurs « autrichiens qui les protégeaient. Les troupes de « l'avant-garde, qui suivaient le brave Letort, occu- « pèrent alors Montebello et y prirent position. » L'attaque de Montechio-Maggiore, conduite par le général Suchet, eut un plein succès. Vicence fut évacuée pendant la nuit, et les Français y entrèrent le 8 janvier. Quoique renforcé par les corps de Laudon et de Wukassowich, le comte de Bellegarde, tout en ayant affecté plusieurs fois de choisir un terrain propre pour une bataille, suivait sa course rétrograde, lorsque, le 14 janvier, au moment où le colonel de dragons Sébastiani allait reconnaître Trévise, un chef d'escadron de hussards autrichiens lui annonça l'arrivée d'un parlementaire, chargé de pouvoirs pour conclure un armistice. En effet, ce parlementaire parut un instant après, et le 16 janvier il fut conclu, à Trévise, une trève de trente-trois jours, y compris quinze jours d'avertissement pour le cas de sa cessation. Le principal avantage stipulé en fa-

* Victoires et Conquêtes, tome XIII, p. 295; et M. Mathieu Dumas, tome V, p. 296.

S'il est pénible pour l'historien contemporain d'être trop souvent ramené au sentiment des pertes qu'il a faites, c'est, du moins, pour lui une consolation de pouvoir recommander aux regrets de la patrie la mémoire des amis qu'il a perdus. Nul n'en fut plus digne que cet intrépide, loyal et généreux *Letort*. Devenu lieutenant-général et aide-de-camp de Napoléon, il sera tué à Fleurus en 1815.

veur de la France était la remise des places et châteaux suivans : les places de Peschiera et Sermione, les châteaux de Vérone et de Legnago, la ville et le fort d'Ancône. Cet avantage était peu important, la plupart de ces places ne pouvant pas tarder à tomber d'elles-mêmes au pouvoir des Français. En se contentant de clauses semblables, le général Brune manquait au point le plus essentiel de ses instructions, qui lui prescrivaient d'exiger, comme condition absolue de toute suspension d'armes, la remise de Mantoue. La convention de Trévise ne pouvait donc pas avoir l'approbation du gouvernement.

Dans le moment où le premier consul reçut la nouvelle de cette convention, on négociait à Lunéville un armistice général, dont les bases étaient destinées à devenir celles d'un traité définitif; et la principale de ces bases était l'évacuation, par les Autrichiens, des cinq forteresses qu'ils occupaient encore sur la rive droite de l'Adige, Mantoue, Peschiera, Porto-Legnago, Ferrare et Ancône. Mantoue seule était le point contesté. Pour regagner à Lunéville ce que le général Brune eût dû obtenir à Trévise, le plénipotentiaire français reçut ordre de redoubler ses instances; et, le 25 janvier, l'évacuation de Mantoue fut consentie par M. de Cobentzl. Ce ne fut que quelques jours plus tard que ce négociateur eut connaissance de la convention de Trévise, suivant laquelle Mantoue était exceptée des cessions faites par le général Bellegarde. Il eut quelque regret d'avoir mon-

tré plus de condescendance qu'un commandant militaire ; mais le consentement qu'il avait donné, le 25, ne pouvait pas être révoqué. La volonté, exprimée du côté de la France, fût d'ailleurs demeurée inflexible. A Mantoue était, en grande partie, attachée la question de la paix ou de la guerre. Cette cession devait, selon toute apparence, emporter avec elle la signature de la paix.

CHAPITRE X.

INTÉRIEUR.

Complots des anarchistes contre les jours du premier consul. — Complots de la chouannerie. — Explosion de la machine infernale. — Méprise sur les auteurs du complot. — Participation du ministère anglais aux complots contre la vie du premier consul. — Adoption de mesures extra-constitutionnelles. — Procédé nouveau pour couvrir des actes illégaux des formes de la légalité. — Remarques sur la déportation sans jugement. — Établissement de tribunaux criminels spéciaux. — Résultats principaux de l'année 1800.

Tandis que les succès de la politique et de la guerre comblaient au dehors les vœux du premier consul, sa situation dans l'intérieur n'était exempte ni de difficultés, ni même de périls. Il avait pu, dans l'espace d'une année, désarmer les grandes puissances du continent. Il lui en fallait plusieurs pour désarmer les factions. Le poignard du conspirateur ne rentre pas dans le fourreau comme le glaive du guerrier. En peu de temps, deux tentatives furent faites contre les jours du premier consul, et elles partaient des deux factions opposées, le jacobinisme et la chouannerie. Celle des jacobins n'était pas la plus redoutable. La grande masse des républicains, in-

justement compris dans le sens odieux de cette dénomination, tout en regrettant de voir s'évanouir l'image d'une république telle qu'ils l'avaient espérée, étaient sensibles au bien réel opéré par le premier consul, et lui pardonnaient ses envahissemens sur le domaine de la liberté, en faveur de son triomphe sur les rois. Ses ennemis, parmi eux, ne se composaient que d'un certain nombre d'esprits incurables, qui s'obstinaient à rêver pour une grande nation l'impossible démocratie de Lacédémone. Pour ces républicains de place ou de club, toute concentration de pouvoir était tyrannie. Ils avaient tant parlé de Brutus, que le moment de l'imiter était venu. César était là. Trois des plus audacieux se chargèrent de porter les coups, Cérachi, Aréna et Demerville. Le sculpteur Cérachi, enthousiaste de la liberté comme de son art, avait été l'un des plus ardens admirateurs de Bonaparte, capitaine républicain; mais du moment que le guerrier, devenu magistrat, écrasait de la même massue l'hydre de l'anarchie et l'hydre de la contre-révolution, le fougueux artiste ne voyait plus en lui qu'un Tarquin ou au moins un Pisistrate. La mort du premier consul fut résolue, le plan arrêté, le jour pris, le lieu déterminé. L'attentat devait se consommer le 10 octobre, au sortir de l'Opéra; on se saisit des coupables, et ils furent traduits au tribunal criminel de la Seine.

La gloire des Brutus, trop célébrée peut-être autrefois, a beaucoup perdu de son lustre dans nos

temps modernes, surtout lorsque ces actes d'un patriotisme meurtrier ne sont pas justifiés par les résultats. On se souvient trop que César mort fut remplacé par Auguste, et qu'Auguste même fut acheté au prix des proscriptions du triumvirat. Que le premier consul eût péri alors; qui sait quelle carrière de troubles la France aurait eu de nouveau à parcourir, avant d'arriver à un système d'ordre, dans l'établissement duquel Bonaparte aurait lui-même échoué? Au reste, tout condamnables que fussent les démocrates armés par le fanatisme républicain contre le premier consul, ces insensés obéissaient du moins à des inspirations dont la source n'était point méprisable. Ils s'appartenaient à eux-mêmes. Ils croyaient se dévouer à leur patrie. Les chouans, ou du moins cette lie des chouans, qui figure dans les projets d'assassinat contre le premier consul, étaient les satellites de l'étranger, recevaient la solde de l'étranger, servaient l'intérêt étranger contre l'intérêt national. L'or anglais encourageait, payait leurs entreprises. Ils étaient ce qu'il y a de plus vil et de plus exécrable sur la terre, des assassins à gages. Pour de pareils assassins, le premier consul n'était guère facile à aborder; non qu'il s'entourât de puissantes barrières, mais il n'avait point de ces habitudes fixes qui permettent d'établir des calculs pour tel jour, telle heure, tel instant. Sa vie, variable comme les événemens qui la remplissaient, ne connaissait point la symétrie de la routine. C'étaient les affaires de l'é-

tat, les besoins publics qui réglaient la distribution de ses momens. Il fallait donc le prendre au passage, le saisir au vol. Il fallait imaginer des moyens nouveaux, fabriquer de nouvelles armes, inventer une machine qui eût la rapidité de l'éclair, la puissance de la foudre, dont l'explosion renversât un quartier d'une ville pour écraser un seul homme. La machine fut inventée, confectionnée, disposée à propos pour le jour et le lieu. Un cheval, une petite charrette en travers d'une rue, pour en barrer le passage; sur la charrette un tonneau rempli de poudre, de mitraille et d'artifice, telle fut la composition de l'horrible instrument. Le premier consul devait aller à une représentation de l'Oratorio d'Hayden. On l'a su ou on le suppose, tout est réglé en conséquence. Le jour choisi est le 24 décembre; le lieu, la rue Saint-Nicaise. La voiture du premier consul paraît, la machine éclate; on doit croire le crime consommé; la détonation a été épouvantable; l'écroulement des maisons, rapide et meurtrier; le nombre des victimes, considérable; mais le but est manqué, l'éruption du volcan a été trop lente; la victime, la seule victime contre laquelle se dirigent ces attentats, a échappé à leur rage. Le premier consul semble inviolable; la destruction, la mort passent près de lui sans le toucher, on dirait qu'il est couvert d'une égide divine; et, dans la renaissance d'une prospérité dont on avait perdu l'espérance, la nation française put, sans flatterie comme sans superstition,

voir, dans le hasard qui le sauvait, une faveur du ciel, un miracle de la Providence. Parmi les réponses du premier consul aux félicitations qui lui furent adressées, on se plut alors à remarquer ces mots : « Que si jamais il était dans sa destinée de perdre la « confiance de la nation, il ne mettrait plus de prix « à une vie qui n'inspirerait plus d'intérêt aux Fran- « çais. » Cette pensée pouvait être vraie. Selon la morale, il a pris une fausse route ; mais trop souvent c'est plutôt par la grandeur, par la gloire qu'on éblouit, qu'on intéresse les peuples, que par le bienfait d'un obscur repos. Quoiqu'il ait plus fait pour rendre la France puissante que pour la rendre heureuse, il a pu se dire, même après Waterloo, même à Sainte-Hélène, que sa vie si prodigieuse, entourée de tant d'éclat, tombée dans un si profond abîme, n'était pas sans intérêt pour les populations européennes, et même pour ses ennemis.

Au moment de l'affreuse tentative du 3 nivose, un cri de parti en accusa les jacobins. Le cri populaire en accusa l'Angleterre, et celui-ci ne se trompait pas ; mais, dans les salons de la haute société, aux Tuileries même et dans l'esprit du premier consul, il passait pour certain que c'était au ressentiment de la démagogie, que devait être attribuée cette criminelle entreprise. Fouché, presque seul, soutenait que le coup venait d'ailleurs. Le premier consul se refusait à le croire, et le crédit de ce ministre fut momentanément fort ébranlé. Dans une

séance du conseil d'état où le général Bonaparte avait déclaré que, suivant son opinion, ce nouvel attentat était l'ouvrage « d'une bande de scélérats, « de septembriseurs, que l'on retrouvait dans tous « les crimes de la révolution, » un membre du conseil ayant représenté que le gouvernement avait encore d'autres ennemis, que les prêtres égaraient le peuple, que les émigrés menaçaient les acquéreurs de biens nationaux, le premier consul avait repoussé ces observations comme tendant à sauver les vrais coupables. « On ne me fera pas prendre le change, « avait-il dit, par ces déclamations; » et il insistait pour démontrer que les jacobins étaient seuls capables de forfaits pareils. « On parle de prêtres et « de nobles, ajoutait-il. Veut-on que je proscrive « pour une qualité? Veut-on que je déporte dix « mille prêtres, des vieillards? Veut-on que je persécute les ministres d'une religion professée par « la plus grande partie des Français et par les deux « tiers de l'Europe? » Ces mouvemens du premier consul étaient généreux et dignes d'éloge; mais l'observation qu'il combattait n'en était pas moins fondée, et la vérité se trouvait dans l'opinion contraire à la sienne. L'erreur fut reconnue peu de temps après. On saisit la trace du complot, et on parvint à en découvrir les auteurs. C'étaient des chouans. Quelques-uns furent arrêtés et punis. Le temps de l'exaltation républicaine était passé. Le projet de Cérachi en avait été le dernier effort. Ce

genre de péril avait cessé, en partie du moins, pour le premier consul, parce qu'il avait sa source dans des passions ardentes, et que les passions s'éteignent.

Le danger, venant du parti soudoyé par l'Angleterre, loin de cesser, renaîtra sans cesse, parce qu'il a son principe dans un calcul. Si des passions s'y mêlent encore, si des passions conçoivent le crime et enflamment l'audace pour l'exécution, la politique anglaise est là qui fournit les moyens et les armes. Mais en quel sens ces attentats peuvent-ils être attribués au gouvernement anglais? M. Pitt, lord Grenville, M. Dundas lui-même, étaient-ils des assassins? Il faut s'entendre. Jamais, du moins j'aime à le penser, M. Pitt ni lord Grenville n'ont dit à des forcenés : « Allez et assassinez le premier consul; » mais M. Pitt, mais tout le ministère anglais disait aux plus emportés des émigrés, des Vendéens et des chouans : « Le premier consul est notre ennemi comme le vô« tre; nous n'aspirons, comme vous, qu'à le renver« ser; nous ne vous prescrivons ni les moyens ni le « mode, mais tout mal fait à la France républicaine « étant un bien pour l'Angleterre, elle vous en tien« dra compte. Voulez-vous de l'or, et encore de l'or? « Nos caisses vous sont ouvertes. Allez, et qu'une « commune vengeance punisse l'auteur de nos hu« miliations communes. » Telle a été du moins la part indirecte du ministère britannique au complot du 3 nivose. Telle sera sa part encore dans les autres entreprises formées contre les jours de Bonaparte, con-

sul ou empereur, par des hommes à la solde anglaise. Je suis ici plutôt indulgent que sévère, si l'on en juge par le langage tenu même dans le parlement d'Angleterre. M. Fox, reconnaissant que M. Pitt s'était exprimé sans détour à l'égard du premier consul, lui prêtait les mots suivans : « Je ferai * tout au monde « pour animer la nation française contre vous. J'es- « saierai *de vous faire assassiner* ou de vous faire ren- « voyer. Si je n'y réussis pas, alors je traiterai avec « vous. » Lorsque l'esprit du gouvernement britannique était ainsi apprécié, même en Angleterre, le premier consul n'était-il pas excusable de concevoir une juste aversion pour ce gouvernement? Est-il étonnant qu'une sorte de haine privée vînt envenimer les querelles d'état? Partout il rencontrait l'Angleterre sur son chemin; elle était pour lui un ennemi de tous les temps, de tous les lieux, payant tout ce qu'il avait à combattre, et le glaive loyal du soldat, et le poignard du meurtrier, et le stylet du libelliste. Au sein même de la France, il la retrouvait dans des conciliabules avec des conspirateurs, sur les grandes routes avec les chouans. La plaie de la Vendée était guérie; mais, à la suite de la guerre civile, il est une classe de population qui, laissée sans emploi par le retour de l'ordre, regrette les temps de licence et de rapine. Cette écume de la chouannerie, se portant aux plus horribles excès, les décorait du nom

* Séance du 3 février.

de vengeance politique; mais toujours le vol couronnait l'homicide. Elle s'était répandue dans un grand nombre de départemens, infestait les voies publiques et troublait la sûreté des communications. Pour ennoblir un si atroce brigandage, tout en pillant les propriétés privées, on le transformait en guerre royale dirigée contre les finances républicaines. Ces bandes criminelles n'étaient que les cosaques du gouvernement anglais; et, toujours prêt à tenir compte de chaque blessure faite à la France, ce gouvernement en stipendiait et les directeurs et les chefs.

La sûreté du premier consul, et dans sa personne la sûreté de l'état, étant ainsi menacées par deux factions différentes, la justice réclamait de sévères mesures contre ces factions. Sur ce point l'opinion était unanime. Le lendemain du 3 nivose, le tribunat disait au premier consul : « La position intérieure de « la république, et la nature des crimes dont nous « sommes témoins, nous ont prouvé que la législa- « tion n'est pas telle qu'il la faudrait pour les préve- « nir, ou pour les punir avec la célérité nécessaire. « Que le gouvernement présente les mesures que l'in- « térêt public exige. » Ce vœu du tribunat répondait aux intentions du premier consul; mais était-il possible de proposer des mesures suffisantes et assorties à la gravité des conjonctures, sans sortir de l'ordre constitutionnel? La question semblait douteuse. Aujourd'hui même elle peut le paraître encore. Elle fut résolue négativement. Ainsi la constitution de l'an VIII

n'a encore qu'une année d'existence, et déjà on délibère sur sa suspension momentanée! On veut, contre les jacobins et contre les chouans, deux systèmes différens de répression; contre les premiers, *la mise en surveillance hors du territoire européen de la république* d'un certain nombre d'individus arbitrairement désignés et sans jugement préalable; contre les seconds, l'établissement *de tribunaux criminels spéciaux*, ou, en d'autres termes, d'une justice prévôtale prononçant sans appel, toutefois avec recours en cassation.

Au moment où l'on poursuivait ce double but, l'opinion qui imputait aux jacobins l'attentat du 3 nivose, s'était déjà affaiblie même dans l'esprit du premier consul; mais, fussent-ils étrangers à cet événement, le premier consul pensait que c'était une occasion à saisir pour porter un dernier coup aux restes toujours redoutables de ce parti. Selon lui, il y avait en France cent cinquante à deux cents forcenés, qui formaient des points de ralliement pour dix mille citoyens, hommes à imaginations ardentes, susceptibles des égaremens de l'enthousiasme républicain. Mettre, d'une manière quelconque, les deux cents chefs hors de la société, ce serait enlever aux dix mille autres personnes l'occasion de folies nouvelles et les rendre à une vie laborieuse et paisible. Il s'agissait donc de trouver le meilleur mode à suivre pour délivrer la France d'une centaine, au moins, des individus qu'il regardait comme l'état-major

toujours vivant de la démagogie. Dans un conseil composé du deuxième et du troisième consul, de quelques ministres et de deux sections du conseil d'état, le premier consul mit en délibération s'il fallait procéder à cette opération par une loi, ou si le gouvernement agirait de sa propre autorité. Il posait la question dans les termes suivans : « Le pouvoir « extraordinaire n'appartient à personne. Qui a droit « de le donner? Si personne n'a droit de donner ce « pouvoir extraordinaire, le gouvernement doit-il le « prendre? » Quelques avis voulaient le recours à la puissance législative. Le ministre des affaires étrangères se déclarait pour l'action spontanée du gouvernement; opinion naturelle de sa part, la considération et le crédit au dehors devant dépendre de l'énergie du gouvernement à comprimer ses ennemis intérieurs. L'idée de recourir à une loi fut écartée; mais en même temps le premier consul pensa qu'il ne fallait pas imposer à un ministre la responsabilité * d'un acte aussi grave que celui dont il était question. Pour échapper à cet inconvénient, il imagina d'étendre au sénat même la solidarité de cet acte de pouvoir absolu. La mesure, proposée au conseil d'état et accueillie par ce corps, serait portée au sénat,

* Il admettait cette hypothèse de responsabilité, pour le cas où, lui-même venant à périr, le poids du gouvernement retomberait sur les deux autres consuls. « Si j'avais été tué, disait-il « à Cambacérès, il aurait fallu bien de la vigueur, et vous n'êtes « pas fort sur vos étriers. »

dont on aurait soin de se ménager d'avance l'approbation. Cet expédient, qui fut adopté, mérite d'autant plus d'attention qu'il sera employé un jour pour changer la nature même du gouvernement.

Les deux questions suivantes furent soumises au conseil d'état par le premier consul:

1° « La mesure proposée par l'arrêté que présente « le ministre de la police (la déportation de cent « trente individus) est-elle nécessaire à la conserva- « tion de la constitution et de la liberté publique? »

2° « Cette mesure doit-elle être un acte de haute « police du gouvernement, ou être convertie en « projet de loi? »

Sur la première question, le conseil d'état répondit affirmativement; sur la seconde, il fut d'avis que l'acte de haute police, dont il s'agissait, ne devait pas être l'objet d'une loi, mais qu'il devait être porté au sénat pour devenir la matière d'un sénatus-consulte, prononçant sur la question de savoir si cette mesure était conservatoire de la constitution. Le sénat, qui peut-être ne fut pas fâché de saisir cette circonstance pour étendre ses attributions, donna sa sanction * à la mesure proposée, dont, en sa qualité d'interprète et gardien de la constitution, il se proclama le juge nécessaire et naturel. On vient de faire un grand pas, peut-être sans en apercevoir toute l'étendue. Le mot de sénatus-consulte a été

* Le 4 janvier 1801.

prononcé. La constitution avait créé un sénat, privé presque de tout concours dans la législation, et ce sénat fait plus que des lois, en empruntant un usage abusif à un gouvernement de l'antiquité. A Rome, dans les beaux siècles de la république, les sénatus-consultes ou décrets du sénat, pour avoir force de loi, avaient besoin d'être consacrés par les suffrages du peuple. L'opposition seule d'un tribun suffisait pour les annuler. Sous César et ses successeurs, les sénatus-consultes devinrent les instrumens d'un pouvoir illimité pour des hommes que n'arrêtait plus l'obstacle de l'autorité tribunitienne. C'est cet expédient dangereux des maîtres de Rome dans sa décadence, qui déjà se trouve à la disposition du gouvernement français, la première année de l'établissement de la constitution de l'an VIII. Avec ce mot, à l'aide de ce levier si promptement découvert, le premier consul remuera bientôt tous les fondemens de l'ordre social.

La plupart des écrivains absolvent sans peine le premier consul de l'acte illégal de déportation, opéré par le sénatus-consulte du 5 janvier 1801. Quelques-uns même l'accusent plutôt d'indulgence que de rigueur. C'est là de l'esprit de parti, et non du raisonnement. Pline aussi loue Trajan d'avoir banni de Rome les délateurs *, de les avoir abandonnés sur de frêles navires au courroux des flots, remettant ainsi la ven-

* Agnoscebamus et fruebamur, cùm velut piaculares publicæ sollicitudinis victimæ, supra sanguinem noxiorum ad lenta sup-

geance de la terre aux divinités de la mer. Il éprouve une barbare joie à voir ces victimes expiatoires des malheurs publics, ballottées par une affreuse tempête et dévouées à de longs supplices, pires mille fois que la mort. A Rome, comme à Paris, la déportation avait été arbitraire et sans l'intervention des tribunaux. L'emploi d'une telle mesure, bon pour le gouvernement absolu des empereurs romains, était un événement malheureux sous un régime réputé constitutionnel. Sans contredit des noms affreux, des noms qui font frémir d'horreur, avaient été inscrits sur la liste fatale; mais, outre que les plus grands coupables ne doivent eux-mêmes être punis que par la loi, il eût fallu du moins qu'un jury consciencieux eût recherché la conduite de chacun des individus inscrits, de manière à ne pas classer parmi des monstres, et associer à leurs châtimens, des hommes exaltés peut-être dans leurs principes et leur langage, mais dont tout le crime aurait été de partager une exagération de sentimens qui, pendant plusieurs années, avait été une sorte de contagion publique. L'injustice n'eût-elle atteint qu'un seul Français, et il est certain qu'elle en atteignit plusieurs, c'était un acte de cruauté * dont on eût pu s'affranchir, même

plicia gravioresque pœnas ducerentur........... Juvabat prospectare statim a portu sparsa navigia.

Panég. de Trajan.

* Le premier consul craignait beaucoup plus les jacobins que les royalistes. Il disait : « La chouannerie et l'émigration « sont des maladies de peau, le terrorisme est une maladie de « l'intérieur. »

en appliquant, plus ou moins à propos, la suprême loi du salut public.

Relativement au moyen proposé pour réprimer le brigandage, c'est-à-dire, l'établissement de tribunaux d'exception, l'arbitraire était moins révoltant, mais la constitutionnalité de la mesure n'est pas facile à défendre. Comme la loi qui l'autorisera ne sera rendue qu'en 1801, nous remettons à examiner plus tard cette question, qui donna lieu à des discussions profondes et animées. La meilleure excuse du premier consul en cette occasion était que, dans ses efforts pour tirer parti, par la négociation, du succès de nos armes, il avait besoin d'extirper à leur racine nos troubles domestiques, leur prolongation ne pouvant que nuire, non-seulement à la consolidation de son pouvoir, mais surtout à l'affermissement des destinées de la France, dont l'ascendant au dehors exigeait pour première condition la tranquillité intérieure, la stabilité et la force du gouvernement.

Malgré ma fidélité à renfermer, autant qu'il m'est possible, les événemens dans la limite de leur cercle annuel, désirant n'avoir point à interrompre l'exposé des négociations commencées à Lunéville le 9 novembre, j'en renvoie, au commencement de 1801, la narration suivie et complète. En revanche, j'ai conduit jusqu'à son dernier acte, le 16 janvier, le récit du cours de la guerre que doit suivre une pacification prochaine. La question de la paix a été en

effet presque résolue, dès le 25 décembre, par l'armistice de Steyer. La France pourra, dans la rédaction des articles, obtenir plus ou moins d'avantages, selon que l'Autriche redoutera plus ou moins la reprise des hostilités; mais, au fond, la certitude de la paix est acquise. Du 31 décembre 1799 au 31 décembre 1800, quelle révolution dans le monde politique! Des rives du Var, l'Autriche a été repoussée sur le territoire de Venise, en laissant aux Français toutes les forteresses du Piémont et de la Lombardie. En Allemagne, les Français se sont, des bords du Rhin, avancés jusqu'à vingt lieues de Vienne. Hohenlinden et Marengo rivalisent par l'étendue des résultats. Tout a été grand, tout a produit d'énormes conséquences, les armistices comme les batailles. Une seule bataille conquiert douze places-fortes, que livre aussitôt l'armistice qui la suit. La carrière des combats n'offrait que des prospérités au premier consul. Des ennemis moins généreux lui déclarent au dedans une guerre infame, guerre d'embûches et d'assassinats. Dans cette guerre encore son étoile ne le trahit pas : il sort aussi vainqueur de cette exécrable lutte. N'est-ce pas, en effet, pour lui une nouvelle et étonnante victoire, que de marcher intact à travers l'explosion des machines infernales? N'est-ce pas une victoire pour lui que la manifestation de l'attachement d'un grand peuple, qui croit les destinées publiques attachées à sa destinée personnelle? N'est-ce pas une victoire de plus que de voir la nation se

plaire à fortifier le pouvoir dans ses mains, pour le mettre mieux en état de triompher des ennemis communs? La négociation ne lui a pas été moins favorable que la guerre. Une sincère réconciliation a réuni dans les mêmes principes la France et les États-Unis, et la proclamation de ces principes a été une sorte de déclaration de guerre contre le gouvernement anglais. Ce gouvernement si dédaigneux, qui naguère se livrait aux invectives contre la nation française et contre son premier magistrat, est entré en négociation avec ce même magistrat qu'il avait si maladroitement outragé. Toutes les alliances de l'Angleterre sur le continent lui ont été enlevées. Le plus ardent de ses alliés est devenu son plus mortel ennemi. Cette domination exclusive de la mer, objet de tant d'efforts et de violences, est menacée, par un soulèvement tardif de l'indignation générale contre les usurpations de la puissance anglaise; et, dans le nord, sous le nom de neutralité armée, une quadruple alliance s'est formée contre elle. Tous ces changemens sont l'ouvrage d'une année, l'ouvrage d'un seul homme!

CHAPITRE XI.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Négociations de Lunéville. — Limitation des pouvoirs donnés au plénipotentiaire autrichien. — Instances de M. de Cobentzl pour l'admission d'un plénipotentiaire anglais. — Propositions de l'Autriche pour des préliminaires de paix. — Propositions de la France pour une paix définitive. — Changement opéré par la bataille de Hohenlinden. — Admission des bases voulues par la France. — Débats sur la sécularisation des biens ecclésiastiques. — Ultimatum remis par Joseph Bonaparte. — Désignation de Salzbourg pour indemnité du grand-duc de Toscane. — Nécessité de la ratification de l'empire germanique. — Examen du traité de Lunéville. — Omissions du traité de Lunéville. — Intervention de Paul Ier en faveur de S. M. sicilienne. — Opérations militaires en Toscane. — Ménagemens du premier consul pour la cour de Rome. — Arrivée d'un envoyé de Paul Ier en Italie. — Signature de préliminaires de paix entre la France et le royaume de Naples. — Examen du traité de paix conclu entre la France et S. M. sicilienne. — Traité conclu entre la France et l'Espagne pour l'établissement de l'Infant de Parme en Toscane. — Observations sur le traité entre la France et l'Espagne. — Résultats principaux de la paix de Lunéville. — Dispositions de la France contre le Portugal.

(1801)

La guerre continentale est à son terme. Elle s'est épuisée par sa propre énergie. La vigueur des coups portés en Italie et en Allemagne a produit des cam-

pagnes courtes et de longues suspensions d'armes. En quelques mois, nous avons vu se conclure, se prolonger, se renouveler les armistices. Le temps de la pacification est à la fin venu. Jamais année n'a été si féconde que 1801 en transactions diplomatiques. Le traité de Lunéville est le premier anneau auquel s'attachent tous les autres. Nous allons remonter au commencement de la négociation, en novembre 1800, pour la conduire jusqu'à sa conclusion.

Le cabinet autrichien, qui met une partie de son habileté à conserver de nos jours les finesses du moyen âge, avait donné à son plénipotentiaire des pouvoirs rédigés en termes ambigus et susceptibles d'un double sens, ce qui lui permettait d'admettre ou de rejeter l'une ou l'autre signification, suivant les événemens et les circonstances. Ces pouvoirs l'autorisaient : « à signer la paix conjointement avec le « plénipotentiaire de S. M. britannique. » Fallait-il inférer de ces expressions qu'il ne pouvait la signer sans ce concours? Le négociateur français, Joseph Bonaparte, qui voulait avancer sans disputer sur les formes, jugea ces pouvoirs * égaux aux siens, par la considération qu'ils étaient *facultatifs et non restrictifs dans la mention faite de l'Angleterre.* Pour le moment, la temporisation était dans le système de l'Autriche. Cette interprétation fut rejetée par M. de Cobentzl, qui prétendit que ses pouvoirs devaient

* Le 9 novembre.

être entendus dans un sens restrictif. Il faudra la bataille de Hohenlinden et toutes ses conséquences pour fixer, dans le sens contraire, la véritable acception de la phrase contestée.

Cependant, malgré la dissidence qui s'était élevée sur la nature des pouvoirs autrichiens, et même en raison de cette dissidence, plusieurs notes furent échangées entre les plénipotentiaires. Au lieu de s'attacher à la question de la paix, M. de Cobentzl éleva des réclamations sur l'occupation de la Toscane par les troupes françaises, réclamations que le ministre français écarta en considérant le sujet de ces plaintes comme un de ces faits sur lesquels avaient dû s'entendre les généraux en chef des deux armées. La cour de Vienne étant alors résolue à reprendre les hostilités, le langage de son plénipotentiaire était devenu plus ferme, quoiqu'il exprimât toujours une entière disposition à traiter, pourvu que le premier consul admît l'Angleterre dans la négociation. Outre que la France n'avait pas pu se mettre d'accord avec le gouvernement anglais pour la conclusion d'un armistice naval, le plénipotentiaire français représentait * qu'il n'y avait rien de commun entre les intérêts que l'Autriche était appelée à discuter avec la France, et ceux sur lesquels la France et l'Angleterre auraient à s'entendre, différence qui rendait inutiles la réunion et le concert des deux alliés. En effet, disait

* Note du 22 novembre.

Joseph Bonaparte, « que font à l'Angleterre, par « exemple, l'épuisement de la France et de l'Autri- « che, et la désolation de la moitié de l'Europe? Que « font à l'Autriche la ruine des colonies françaises, « l'envahissement du commerce, l'oppression des « mers et la destruction de tout équilibre maritime? « Dès qu'il est évident que l'Angleterre peut faire « tourner au profit de son ambition jusqu'à la lassi- « tude même de la France et de l'Autriche, il ne « convient pas de l'inviter à prendre part à leurs ex- « plications, à moins qu'elle ne s'identifie avec leur « situation...... Si le gouvernement français n'avait « offert de négocier qu'à l'Autriche seule, on pour- « rait supposer peut-être qu'il veut diviser les alliés « pour continuer la guerre avec l'Angleterre; mais « il n'a fait aucune proposition de paix à S. M. im- « périale qu'il n'ait également adressée à S. M. bri- « tannique. Il a mis une condition au concours des « deux alliés. Il n'en a mis aucune à des négociations « séparées avec eux, et s'est toujours montré disposé « à les conduire simultanément, quoique non con- « jointement. »

La discussion sur ce texte se prolongea jusqu'aux premiers jours de décembre, moment où le renouvellement de la lutte en Allemagne allait donner aux affaires une face nouvelle. M. de Cobentzl fit alors un pas de plus. Il proposa verbalement « de faire « marcher de front, avec une négociation patente « dans laquelle l'Angleterre serait admise *pro formâ*,

« une négociation secrète et séparée dont on déter-
« minerait d'avance toutes les bases. » La principale de ces bases était que l'Autriche recevrait en Italie les indemnités qui, aux termes du traité de Campo-Formio, lui étaient dues en Allemagne. Moyennant ces conditions, le plénipotentiaire autrichien était autorisé à signer des préliminaires de paix. En cas de refus, il avait ordre de se retirer à Francfort. La proposition était grave. Elle fut transmise au gouvernement français.

L'admission d'un plénipotentiaire britannique, sous quelque forme que ce fût, ainsi qu'une nouvelle suspension d'armes, furent refusées; mais le premier consul offrit de signer avec l'Autriche une paix définitive, d'en tenir les ratifications secrètes jusqu'à la fin de février; et, pour faciliter un prompt dénoûment, il exprima en termes clairs et précis les conditions auxquelles il était prêt de souscrire : « Pour l'Autriche, la ligne du Mincio avec le Man-
« touan jusqu'à l'Oglio; pour le grand-duc de Tos-
« cane, un état composé du Ferrarais, du Bolonais
« et de la Romagne; pour le duc de Parme, la Tos-
« cane; pour le roi de Sardaigne, le Piémont jusqu'à
« la Sesia. La république cisalpine aurait pour li-
« mites la Sesia et le Mincio. » Cette offre, qui attestait du côté de la France un vif désir de la paix, était pour la cour de Vienne un coup de fortune, si elle avait su s'en saisir; mais l'empressement même de la France encouragea les prétentions de cette

cour. M. de Cobentzl, sans discontiuuer ses instances pour l'admission d'un plénipotentiaire britannique, voulait pour sa cour la limite de l'Adda, avec les trois légations de plus; le rétablissement pur et simple, tant du grand-duc en Toscane, que du roi de Sardaigne en Piémont; et à ces demandes il joignait de nouveau la menace de se retirer à Francfort, si elles n'étaient pas acceptées. Sur ces entrefaites, la victoire de Hohenlinden étant venue changer la position des parties belligérantes, le plénipotentiaire français modifia, quoique légèrement, ses propositions; mais le comte de Cobentzl n'en persista pas avec moins de fermeté dans les siennes jusqu'au 26 décembre, époque où venait d'être signé l'armistice de Steyer. Alors seulement, il déclara que ses pouvoirs devaient être entendus dans un sens facultatif, et qu'il était autorisé à signer des préliminaires, quoique toujours sous le secret. Cinq à six jours se passèrent encore en communications peu précises. Le 2 janvier seulement, la négociation prit une marche régulière, et on inséra dans un protocole le résultat des conférences.

L'Autriche a laissé échapper le moment favorable. On ne lui accorde plus en Italie la ligne du Mincio. Elle est obligée de se réduire à celle de l'Adige. Dès la quatrième conférence, le 15 janvier, le comte de Cobentzl avait été obligé d'admettre deux grandes bases, la limite de l'Adige dans la péninsule, à l'exception de Mantoue, et pour la France, à l'égard de

l'Allemagne, la limite du Rhin. Le 25, il fit encore deux concessions de la plus haute importance, l'une, l'abandon de Mantoue; l'autre, le consentement de l'empereur à traiter simultanément pour lui-même et pour l'empire germanique. A cette occasion on a depuis accusé « la tranchante politique de Bona- » parte, » qui avait forcé l'empereur à s'affranchir des liens sacrés de la constitution de l'empire. Cette loi fondamentale, a-t-on dit, principe conservateur des droits des princes et états, n'avait jamais été violée. On se trompe; cette loi fondamentale avait eu ses exceptions; et le procédé adopté en 1801, n'était que la reproduction d'un mode semblable, suivi à Rastadt et à Bade, en 1714. Au reste, ce n'était pas là une difficulté bien réelle du côté de l'Autriche. Il en était une autre sur laquelle sa résistance fut beaucoup plus opiniâtre; c'était le principe de la sécularisation des biens ecclésiastiques. La cour de Vienne se prêtait, d'une part, à laisser dépouiller les princes héréditaires de l'empire sur la rive gauche du Rhin, et, de l'autre, se refusait au seul moyen qui existât de leur en donner le dédommagement sur la rive droite. Ce système formait le fond d'un projet, remis le 16 janvier, par le comte de Cobentzl; mais il ne pouvait pas trouver accueil du côté de la France, qui se proposait, non-seulement de donner aux princes laïcs une compensation de leurs pertes, mais encore d'augmenter leurs possessions, et de s'attacher ces princes par le bienfait d'un

agrandissement dont ils seraient redevables à son appui. L'opposition du gouvernement français amena M. de Cobentzl à modifier sa demande. Il admit le principe de l'indemnité par le moyen des sécularisations, mais en plaçant les électeurs ecclésiastiques sur le même rang que les princes héréditaires, et en les transportant aussi sur la rive droite, où ils auraient reçu un équivalent de leurs pertes. Cette modification étant contraire au but principal de la France, puisque son application eût seule absorbé une grande partie des biens ecclésiastiques disponibles en Allemagne, fut obstinément rejetée par le plénipotentiaire français, quoique reproduite et soutenue pendant plusieurs jours avec chaleur par le ministre autrichien.

Après avoir long-temps réclamé les trois légations pour elle-même, l'Autriche était arrivée à ne les plus demander que pour le grand-duc de Toscane, comme la proposition en avait d'abord été faite par la France; mais les temps étaient changés, et la France ne se prêtait plus à stipuler d'indemnité pour ce prince ailleurs qu'en Allemagne. Le 2 février, Joseph Bonaparte remit au comte de Cobentzl un *ultimatum* qui, à peu de chose près, formait le traité, tel qu'il a été conclu. Le gouvernement français avait alors un grand avantage dans la négociation. La concordance des vues de Paul Ier avec les siennes lui offrait un important appui. Comme la France, Paul Ier voulait l'indemnisation des princes héréditaires par

le moyen des sécularisations. Lorsque l'Autriche, pour gagner du temps, parlait de faire intervenir dans la négociation un plénipotentiaire du roi des Deux-Siciles, on lui répondait qu'on allait incessamment traiter de la paix avec le roi de Naples, sous la médiation de la Russie. On faisait même entendre que telle était l'animosité de Paul Ier contre l'Autriche, que, si la France voulait en tirer parti, il pourrait entrer dans les vues de ce monarque de rendre l'état de Venise à son ancienne organisation. Les exigences de l'*ultimatum* étaient fortes. La résistance fut vive. M. de Cobentzl alla jusqu'à dire qu'il resterait encore à l'Autriche des ressources dans son désespoir, « si nous lui donnions des ukases à signer. » Le plénipotentiaire français avait été autorisé à se relâcher sur quelques-unes de ses premières demandes, notamment à l'égard du fort de Cassel et autres fortifications vis-à-vis de Mayence, sur la rive droite du Rhin. En général, la France consentait à remettre à qui il appartiendrait les places qu'elle occupait sur la rive droite, Dusseldorf, Ehrenbreitstein, Philisbourg, Kehl et Vieux-Brisach, mais sous la condition de la démolition de ces places. Il serait humiliant pour ceux auxquels ces places seraient rendues d'être condamnés à les démolir. « Démantelez-les vous-« mêmes, dit M. de Cobentzl, et nous stipulerons « qu'elles devront demeurer dans l'état où elles seront « remises. » Cette variante fut, comme on le juge bien, adoptée sans peine par la légation française.

Il restait toujours deux points vivement défendus par le négociateur autrichien ; la translation des électeurs ecclésiastiques sur la rive droite du Rhin, et une indemnité en Italie pour le grand-duc de Toscane. Sur le premier point, la négative fut formelle du côté de la France. A l'égard du grand-duc de Toscane, tout en persistant à renvoyer en Allemagne l'indemnité à lui fournir, le gouvernement français ne refusait pas de déterminer sur-le-champ cette indemnité, et il offrait d'y affecter, par un article secret, l'archevêché de Salzbourg. On était arrivé au moment décisif. Le plénipotentiaire français déclara que son gouvernement n'admettrait plus de modification sur aucune de ses demandes, qu'il fallait ou y accéder ou recourir de nouveau au jugement des armes. Il ajoutait que, si le sort de la guerre était favorable à la France, « la maison d'Autriche devait « s'attendre à trouver le thalweg de l'Adige sur la « crête des Alpes Juliennes, et qu'il n'était aucune « puissance en Europe qui ne vît avec plaisir les Au- « trichiens hors de l'Italie. » La désignation de Salzbourg pour l'indemnité du grand-duc de Toscane, l'abandon du fort de Cassel et autres forts de la rive droite du Rhin, donnèrent au plénipotentiaire autrichien la consolation de n'avoir point admis un *ultimatum* absolu et sans aucun désistement. La paix fut signée, le 9 février, à cinq heures du soir.

Outre la ratification du gouvernement français et de l'empereur, il fallait sur cet acte celle de l'em-

pire germanique. Pour donner aux délibérations de la diète les formes d'une pleine indépendance, la ville de Ratisbonne fut mise en état de neutralité. La diète s'y réunit sans délai. Le 21 février, un décret de l'empereur lui fit connaître la paix que S. M. venait de conclure, alléguant, pour excuse de cette conclusion à laquelle l'empereur n'avait pu prendre part, les impérieuses instances du gouvernement français, et rappelant, en outre, pour sa justification, les exemples d'une marche pareille, suivis dans les temps antérieurs. Les princes ecclésiastiques ne pouvaient guère s'aveugler sur les suites que ce traité devait avoir pour eux. L'opposition de leur part eût été toute naturelle; mais peut-être une résistance inopportune, d'ailleurs sans probabilité d'un heureux résultat, eût pu précipiter le coup qui les menaçait et que désormais la politique autrichienne va tendre à éloigner. Ils gardèrent le silence. Pour sauver au moins l'apparence de la dignité du corps germanique, la Prusse voulait qu'en donnant la ratification demandée, l'empire se réservât ses droits, surtout à cause de la brièveté du délai qui lui avait été laissé pour exprimer son opinion. Ce vote eut peu de succès. La diète donna son suffrage, le 7 mars, pour l'approbation pure et simple du traité, et ce suffrage reçut, le 9 du même mois, la sanction de S. M. I. Les princes et états de l'empire qui, à l'exception de ceux qu'avait protégés la neutralité du nord de l'Allemagne, étaient en proie à toutes les

dévastations, compagnes d'une longue guerre, loin de se plaindre de n'avoir pas été appelés à une négociation plus prolongée qui n'eût fait qu'aggraver leurs maux, se félicitèrent d'avoir été compris par l'Autriche dans le traité conclu pour elle-même; d'autant plus que toutes les cessions faites en leur nom avaient déjà, deux ans auparavant, été consenties par eux au congrès de Rastadt, et que quelques articles du traité de paix leur offraient l'espoir d'en obtenir une satisfaisante compensation.

En ce qui concerne le corps germanique, les négociations de Rastadt avaient été, en quelque sorte, l'introduction du traité de Lunéville. Sous ce même rapport, ce dernier traité ne recevra son complément que par le *recès* de la députation de l'empire, qui réglera les indemnités échues à chacun des princes et états dépossédés sur la rive gauche. Le *recès* ne sera signé que le 25 février 1803.

Depuis que le reproche banal d'ambition démesurée a été appliqué sans distinction à tous les actes du gouvernement français jusqu'à 1814, le traité de Lunéville n'a pas lui-même échappé à l'accusation commune. Par un court examen de ses dispositions principales, on jugera jusqu'à quel point l'accusation est fondée. Le vœu, que de tout temps avaient formé les anciens gouvernemens de la France, est enfin rempli, le rétablissement des limites de la Gaule. Le Rhin est devenu la frontière de la France depuis le point où il quitte, auprès de Bâle, le territoire hel-

vétique, jusqu'à celui où il entre dans la république batave; premier avantage du traité de Lunéville sur celui de Campo-Formio, qui ne donnait à la république qu'une démarcation incomplète. Par le neuvième des articles secrets de 1797, il avait été stipulé « que la république française ne faisant point difficulté de restituer au roi de Prusse les provinces « prussiennes de la rive gauche du Rhin, il ne serait « question pour la Prusse d'aucune acquisition nou-« velle. » Aujourd'hui, dégagée de cette stipulation, confirmée d'ailleurs une seconde fois dans la possession de la Belgique, la France va rester maîtresse de toute la rive gauche, en y comprenant les provinces prussiennes, moyennant une indemnité qu'elle procurera en Allemagne à la cour de Berlin.

La limite de l'Adige, depuis le Tyrol jusqu'à son embouchure, et surtout la cession de Mantoue, étaient indispensables à la sûreté de l'Italie contre l'Autriche.

L'Europe ne pouvait pas douter que l'envahissement de la péninsule n'eût été pour cette puissance le principal mobile de la guerre. Pour l'avenir, il fallait opposer une barrière formidable à cet envahissement. La clef de cette barrière était Mantoue.

On n'a pas manqué de voir une odieuse spoliation, dans la renonciation exigée du grand-duc de Toscane à la souveraineté de ce pays. Ce n'était qu'un déplacement dont le grand-duc devait recevoir ailleurs la compensation; et le premier consul, qui d'abord avait offert de former un état pour ce prince,

même en Italie, ayant, par suite des circonstances qui avaient suivi le rejet de ses propositions, exigé la translation du grand-duc en Allemagne, n'avait point, comme on l'a dit, « livré aux intrigues et ja- « lousies de la diète le soin de fixer son dédomma- « gement. » Il y avait été pourvu par un article secret. Cette mutation de souveraineté était commandée par deux considérations graves. Sous le point de vue continental, on rompait, par ce changement, la liaison de Naples avec l'Autriche, mais l'avantage était beaucoup plus grand encore sous le point de vue maritime. Dans toutes ses guerres, l'ennemi principal pour la France est l'Angleterre. C'est à l'Angleterre plus qu'à l'Autriche qu'on enlève la Toscane. C'est à l'Angleterre que la France doit tâcher de fermer les ports de l'Italie, les ports de l'île d'Elbe. L'île d'Elbe et la Toscane sont nécessaires à la France, pour reprendre quelque prépondérance dans la Méditerranée. Il faut en Toscane, non pas un frère de l'empereur, mais un prince qui, par ses intérêts et sa politique, soit sous la dépendance du gouvernement français; et, par une de ces singularités dont notre époque est remplie, la même république qui a détrôné les Bourbons à Paris, assurée de son influence sur les Bourbons de Madrid, élève à Florence un nouveau trône pour un prince de la branche espagnole. De ce que, sept ans plus tard, des événemens dont la France n'aura pas eu l'initiative, amèneront la réunion du royaume de Toscane ou

d'Étrurie à l'empire français, faut-il en conclure, comme on l'a fait, que la création de ce nouveau royaume n'était « qu'une mesure provisoire? » Les torts mêmes de l'ambition sont souvent accidentels et fortuits. La plupart du temps, c'est leur faire trop d'honneur que d'y apercevoir les calculs d'une longue préméditation.

L'un des moyens de diminuer le nombre des causes de guerre est, sans contredit, de détruire le contact des grandes puissances par l'interposition d'états secondaires. Quoique le siècle où nous vivons ait beaucoup décrédité ces maximes, en prouvant l'insuffisance d'une telle précaution, on y attachait encore, en 1800, une très-grande importance, et on croyait avoir fait disparaître toute semence de troubles nouveaux, parce qu'on avait éloigné du Rhin la frontière autrichienne. C'était dans cette pensée que, par l'art. 4 du traité de Lunéville, on avait assigné le Brisgaw comme indemnité au duc de Modène. Tout nouveau conflit paraissait presque impossible entre deux puissances que séparaient Bade, le Wurtemberg et la Bavière. Si les faits n'ont pas répondu à cette espérance, l'intention qui en avait mieux auguré n'en était pas moins digne d'éloges.

Remarquable par ses clauses, le traité de Lunéville ne l'est peut-être pas moins par ses omissions. La cour de Vienne qui, en repoussant le principe des sécularisations, aurait enlevé tout gage d'indemnité à ses alliés d'Allemagne, si la France ne l'avait,

dans un intérêt contraire, forcée d'admettre ce principe, ne s'était pas beaucoup plus occupée de ses alliés d'Italie. On ne voit figurer dans les stipulations de Lunéville, ni le pape, ni le roi de Naples, ni le roi de Sardaigne.

A peine, dans les négociations, le pape fut-il nommé, et l'Autriche ne s'était point fait scrupule de demander les trois légations d'abord pour elle, ensuite pour le grand-duc de Toscane. L'admission d'un plénipotentiaire napolitain, dans la négociation, n'avait été, un moment, mise en avant par le comte de Cobentzl, que pour faire naître des délais. A l'égard du roi de Sardaigne, le zèle de la cour de Vienne avait été moins vif encore. A la vérité, cette cour aurait eu assez mauvaise grace à faire parade d'une tendre affection pour un prince que non-seulement elle avait tenu pendant deux ans loin de ses états, lorsqu'il dépendait d'elle de l'y rétablir, mais auquel, lorsque déjà il était arrivé à Verceil sur l'invitation de Suwarof qui l'appelait à Turin, elle avait eu la cruauté de fermer les portes de sa capitale. D'un autre côté, la question n'était pas pour l'Autriche d'un intérêt bien sensible. Un roi de Sardaigne, enveloppé par la république cisalpine et la république ligurienne, ne pouvait guère être qu'un vassal de la France. Dès-lors il était assez indifférent au cabinet autrichien qu'il y eût à Turin un préfet ou un roi, puisque le roi lui-même n'eût été qu'un préfet. Les vues du premier consul, sur le Piémont,

étaient encore indécises et subordonnées aux événemens. On a donné * pour certain qu'après la bataille de Marengo, le premier consul avait proposé au roi de Sardaigne de rentrer dans ses états, et que ce prince s'y était refusé, ne voulant pas traiter sans la participation de la Russie et de l'Angleterre. L'invraisemblance du refus rend la proposition très-problématique. Une si fausse générosité eût été une faute que n'a pas probablement à se reprocher la maison de Savoie.

Quoique la réintégration du roi de Sardaigne à Turin fût une des demandes adressées à la France par Paul I[er], il ne s'était point établi, entre les deux cabinets, de négociation spéciale sur ce point, le premier consul s'étant borné à reconnaitre qu'il n'y avait dans les désirs de l'empereur, rien qui fût incompatible avec ses propres vues, mais ayant témoigné l'intention de conclure un traité direct entre les deux puissances, avant de statuer sur les affaires d'ordre général. Si l'union de Paris et de Pétersbourg s'était prolongée, il est à croire que la maison de Savoie serait dès-lors remontée sur le trône. Le coup qui frappera Paul, reléguera en Sardaigne le souverain du Piémont.

L'intervention du monarque russe fut plus pressante relativement au royaume de Naples. La reine Caroline, que nous avons vue, en 1800, arriver à

* Histoire d'Italie par M. Botta. Tome IV, p. 328.

Vienne; que nous avons soupçonnée, non sans motif, d'avoir, en passant, excité le cabinet autrichien à tenter encore une fois le sort des armes; qui, à son départ d'Italie, avait donné un grand mouvement aux armemens napolitains et à l'insurrection de Toscane; cette princesse prévoyante autant qu'audacieuse, prompte à remarquer les sympathies naissantes de Paris et de Pétersbourg, était allée, pour l'hypothèse des revers, invoquer la protection de Paul auprès de son nouvel ami. L'éclat d'une telle démarche ne pouvait qu'émouvoir la générosité de ce prince et flatter son orgueil. Il fit partir sur-le-champ pour Paris son grand-veneur, M. de Levaschef, uniquement afin de ménager au royaume de Naples une paix dont les conditions ne fussent pas trop rigoureuses. Cet envoyé n'ayant point un caractère diplomatiquement officiel, on put, sans manquer aux usages reçus, lui donner des témoignages de distinction que, pour des ambassadeurs en titre, l'étiquette ne comporte pas. Chacune de ces démonstrations d'une prévenance délicate était un nœud de plus qui enchaînait Paul Ier au premier consul. Pour mettre dans le plus grand jour l'intimité du premier consul et de Paul, M. de Levaschef, invité à se rendre sur le théâtre même de la guerre, y figura comme un médiateur auquel S. M. sicilienne dut la signature des préliminaires de paix.

Trop souvent les grandes masses absorbent une attention dont des corps très-peu nombreux ne se-

raient pas moins dignes. Au milieu du choc des armées de Brune et de Bellegarde, il m'était difficile de trouver place pour parler de la poignée de Français et de Cisalpins qui, sous les ordres du général Miollis, avait tenu tête aux troupes napolitaines, commandées par le comte Roger de Damas, et au corps autrichien de Sommariva, renforcé par un grand nombre d'insurgés toscans. Avant d'arriver à un armistice avec Naples, je dois au moins indiquer le genre de guerre qui l'avait précédé. Des six mille hommes dont disposait le général français, et qui presque en totalité se composaient de troupes cisalpines, près de la moitié était répartie en garnison à Livourne, à Lucques et à Florence. C'est avec quatre mille hommes, tout au plus, qu'il devait repousser le marquis de Sommariva et le comte Roger de Damas. Le premier s'était porté sur Arezzo, foyer perpétuel d'insurrection, et le second avait dirigé un détachement sur Sienne. Miollis marcha contre le marquis de Sommariva, qui, presque sans combattre, fit sa retraite sur Ancône. Les Napolitains opposèrent une plus vive résistance. Le général cisalpin, Pino, les battit sous les murs de Sienne, brisa les portes de cette ville à coups de canon, en chassa l'ennemi et le força de se retirer sur le territoire romain.

Le premier consul n'avait point perdu de vue ce point faible où la défense était à peine assurée, et sa prévoyance avait préparé les moyens d'y prendre

bientôt l'offensive. Une troisième armée de réserve, sous le commandement du général Murat, armée peu nombreuse, mais bien organisée, renfort vainement désiré par Brune et par Macdonald, avait, au commencement du mois de janvier, passé les Alpes par les trois routes du Petit-Saint-Bernard, du Mont-Cenis et du Mont-Genèvre. La convention de Trévise, conclue le 16 de ce même mois, ayant permis au général Brune de donner à Murat un fort détachement de ses troupes, celui-ci s'était avancé sur la Toscane avec près de trente mille hommes. Quoiqu'il pût, à la tête d'un tel corps, porter des coups décisifs, son rôle, dans la nouvelle position des choses, devint plutôt diplomatique que militaire.

La mission de Murat semblait être moins de chercher des combats, dans l'intérêt de la France, que de rétablir l'indépendance des états de l'église, en les affranchissant de l'occupation des troupes napolitaines, qui tenaient garnison dans le château Saint-Ange, et dévastaient le territoire de Rome. Il lui était prescrit de respecter ce territoire, et il ne devait y mettre le pied, qu'autant qu'il y serait appelé par le pape lui-même. Son premier devoir, à son arrivée à Florence, avait été de faire connaître au ministère romain cette intention du premier consul. Ses instructions lui recommandaient le plus grand respect pour le souverain pontife, pour la religion et pour ses ministres; il devait même saisir l'occasion de quelques grandes cérémonies ecclésiastiques pour

y assister et faire voir aux Italiens qu'ils étaient dans l'erreur, en considérant les Français comme des ennemis de la religion. Outre que le pape Pie VII, touché des témoignages d'une si respectueuse bienveillance, avait trop de lumières pour ne pas apercevoir combien le premier consul pouvait être utile aux plus précieux intérêts de l'église, le principal dépositaire du pouvoir à Rome était alors le cardinal Gonzalvi, dont le nom seul rappelle des vertus douces, des qualités aimables, et surtout l'union d'un zèle tempéré par la connaissance des hommes et du temps à un esprit juste et conciliateur.

Ce ministre s'empressa de transmettre au général Murat les actions de grace du saint-père pour les dispositions favorables du gouvernement français, dont Sa Sainteté sentait tout le prix, annonçant que « le saint-père s'empresserait d'y répondre avec tout « l'intérêt que lui inspirait le plus vif sentiment dont « il était pénétré pour le premier consul, auquel « étaient attachés la tranquillité de la religion et le « bonheur de l'Europe. »

Dans cette conduite du premier consul à l'égard du saint-siége, et dans ce langage du saint-siége envers le premier consul, quel œil n'aperçoit déjà l'empreinte de l'avenir? Depuis dix ans, hors les respects de ce même général Bonaparte pour Pie VI, même en le combattant, tout avait été hostilité entre la cour de Rome et la France. Une bonne foi réciproque et une sincère concordance de vues se ma-

nifestent entre le chef de l'église et le chef d'un état de trente millions d'hommes qui ont presque oublié qu'ils sont chrétiens. Pour l'église romaine ce rapprochement est une révolution.

La cour de Rome, étant elle-même impatiente de voir les troupes napolitaines quitter les états ecclésiastiques, eut soin de faire connaître au commandant en chef de ces troupes, le comte Roger de Damas, les communications du général français. M. de Damas prétendait que, ses mouvemens ayant toujours été subordonnés à ceux de l'armée autrichienne, il devait être considéré comme compris dans la suspension d'armes de Trévise, et, par conséquent, autorisé à garder ses positions. La prétention n'était pas fondée; les troupes napolitaines n'avaient pas même été nommées dans l'armistice, la France voyant en elles moins les alliés de l'Autriche que les alliés de l'Angleterre. Au reste, telle était la situation des choses, que la négociation offrait seule une voie de salut à la cour de Naples, et le premier consul ne s'y refusait pas : elle se hâta d'y recourir.

Alors arrivait en Italie l'envoyé extraordinaire de Paul Ier, M. de Levaschef. Comme il entrait dans les vues de la France de donner à la médiation de la Russie, en faveur de sa majesté sicilienne, beaucoup de solennité et d'éclat, M. de Levaschef fut traité avec magnificence sur toute sa route, reçu en grande pompe par Murat à Bologne; et, ayant suivi

à Florence ce général, qui l'y devança seulement de quelques heures, il trouva, en y entrant, cette capitale illuminée, comme si la seule présence d'un représentant de l'empereur Paul eût été une fête pour elle. Empressé de répondre aux démonstrations françaises, on vit, au théâtre de cette ville, M. de Levaschef, dans une même loge avec le général Murat, prendre un drapeau russe et le joindre au drapeau de la république, en disant que deux si grandes nations devaient être unies pour le bonheur du monde. Naguère encore cette belle Italie avait été l'arène du choc sanglant des deux drapeaux. Est-ce le même monarque qui en si peu de temps fait ainsi succéder M. de Levaschef à Suwarof?

De Florence, cet envoyé se rendit à Naples, où il fut salué comme un libérateur, et reçut les mêmes hommages que, deux ans auparavant, on avait, sous de plus funestes auspices, prodigués à l'amiral Nelson. Cependant le chevalier de Micheroux, muni des pouvoirs de M. de Damas, était arrivé à Foligno et avait, le 18 février, signé avec le général Murat de véritables préliminaires de paix sous le nom d'armistice. Le général français ne négligea point de faire consigner dans le préambule, comme l'un des principaux motifs de l'acte, les preuves d'intérêt données au roi des Deux-Siciles par sa majesté l'empereur de toutes les Russies. Le traité définitif fut conclu le 28 mars suivant.

Trois conditions principales formaient la sub-

stance de ce traité : 1° la clôture de tous les ports des Deux-Siciles aux vaisseaux anglais et turcs, jusqu'à la paix définitive avec ces deux puissances; 2° la renonciation de sa majesté sicilienne à Porto-Longone et à tout ce qui pouvait lui appartenir dans l'île d'Elbe, comme aussi aux présides de Toscane et à la principauté de Piombino; 3° le rappel et la mise en liberté des Napolitains bannis ou détenus pour opinions politiques.

Chacune de ces conditions exige quelques remarques :

Sur la première, la clôture des ports des Deux-Siciles aux Anglais, il faut observer qu'à cet égard les vues de Paul I[er], alors au comble de l'irritation contre l'Angleterre, allaient en quelque sorte au-devant de celles du premier consul. A l'article 3 du traité dans lequel cette interdiction était exprimée, il se joignait des stipulations secrètes qui donnaient, à une clause peu remarquable de l'article patent, une interprétation d'une grande importance. Par cette clause, qui portait qu'un corps français pourrait, sur la demande du roi de Naples, être mis à sa disposition pour le préserver des attaques des Anglais et des Turcs, on avait entendu l'introduction immédiate de douze mille Français dans les états de sa majesté sicilienne. En réalité, cette introduction de troupes françaises sur le territoire napolitain, représentée par plusieurs écrivains comme un attentat gratuit aux droits d'une nation indépen-

dante, n'était qu'une mesure dictée par un grand intérêt de la France, et qui n'avait rien d'hostile pour le roi de Naples; l'intérêt de faire avancer des troupes françaises jusque sur les points de la péninsule d'où il pût être, avec le moins de danger, envoyé un renfort à l'armée d'Égypte. Brindes, Tarente, Otrante et toute l'extrémité de la presqu'île furent occupées dans le courant d'avril par le général Soult. A peu près dans le même temps, le saint-père avait consenti à fermer aux Anglais les ports des états romains, en sorte que la marine et le commerce britanniques se trouvaient exclus de tout le littoral de l'Italie.

Relativement à la seconde des conditions que j'ai signalées, la renonciation du roi de Naples à ce qu'il possédait dans l'île d'Elbe, renonciation précédée par celle du grand-duc de Toscane pour sa portion de la même île, il est malaisé que l'esprit, à ce seul nom, ne franchisse l'espace de quatorze années pour voir dans cette île, qu'il a fallu obtenir par une double cession le contraste de Napoléon jeté sur ses bords par un grand naufrage, et de Napoléon en sortant pour une expédition prodigieuse que suivra bientôt après un naufrage plus terrible encore.

Quant à la troisième des exigences du gouvernement français, le rappel des bannis, la mise en liberté des détenus pour opinions politiques, comme les événemens, qui avaient donné lieu à ces rigueurs, se rapportaient à l'invasion de Naples par les armées

de la république, cette dernière demande était légitime de la part du premier consul; mais eût-elle été un empiètement sur l'autorité souveraine de S. M. sicilienne, elle aurait eu la sanction de l'humanité, comme l'empiètement identique d'un des anciens rois de cette même Sicile, de Gélon qui, par un article de traité, commanda aux Carthaginois la cessation des sacrifices humains. En traitant à Lunéville avec le cabinet autrichien, le premier consul avait de même réclamé la mise en liberté de plusieurs citoyens illustres de la république cisalpine, Moscati, Caprara et quelques autres, que ce cabinet s'était obstiné à retenir, même après la convention d'Alexandrie; mais il s'était contenté d'un consentement verbal exprimé par le comte de Cobentzl. Pendant qu'on s'occupait à Lunéville de ces honorables captifs, leur élargissement avait eu lieu, sur la demande du général Brune. Outre que la circonstance n'était pas exactement la même, la conduite antérieure du gouvernement napolitain avait mérité qu'en fait d'amnistie on ne s'en rapportât avec lui qu'à des stipulations impérieuses et précises.

Dans ce même mois de mars 1801, et avant la conclusion de la paix entre la France et le roi de Naples, l'exécution de l'article 5 du traité de Lunéville avait amené entre l'Espagne et la France la signature d'une convention, pour l'établissement en Toscane de l'infant de Parme, en échange du duché dont il était prince héréditaire, et dont la possession

était transportée à la république française. Le nouveau souverain de la Toscane devait prendre le titre de roi, et la France se chargeait de le faire reconnaître par l'Europe en cette qualité. On lui donnait la principauté de Piombino, en compensation de la partie de l'île d'Elbe qui avait appartenu à la Toscane et qui en avait été détachée en faveur de la république. Non-seulement le gouvernement français rétrocédait, le 21 mars, la principauté de Piombino, qui ne lui fut cédée, en effet, que le 28 du même mois par S. M. sicilienne, mais le traité du 21 mars lui-même, ainsi que le porte son article 5, avait son origine dans un traité antérieur, celui dont il a été précédemment fait mention, comme ayant été conclu à Saint-Ildephonse le 1er octobre 1800. Telle avait été la confiance du premier consul dans l'issue favorable de la guerre, qu'il avait disposé d'avance des fruits qu'elle pourrait produire. Ce n'est pas, au reste, la France qui doit se plaindre de cette confiance peut-être présomptueuse, puisque, dans l'esprit de son premier magistrat, elle se liait à un objet intéressant pour elle, le recouvrement d'une de ses anciennes colonies, la Louisiane.

Il est à remarquer, comme question de morale et de droit, que relativement à l'échange de Parme contre la Toscane, l'Espagne agit au nom du duc sans le consulter, et que, par les articles arrêtés entre la France et la cour de Madrid, la ligne de souveraineté se trouve interrompue. L'hérédité devance le

temps. On dépossède le titulaire, et c'est son fils que l'on indemnise, que l'on couronne. On convient seulement de donner au duc régnant une indemnité convenable en possessions et en revenus. Après cette observation que réclamait la justice, nous devons ajouter que, le duc régnant, ayant refusé les offres qui lui furent faites, la France n'insista point sur l'exécution de cet article, et que le duc resta paisible possesseur de ses états jusqu'à sa mort, qui arriva en 1802.

La conclusion de la paix avec le roi de Naples, les conventions de la France avec la cour de Madrid, ne laissaient plus en Italie que le Piémont dont le sort ne fût pas fixé. Par le fait seul de sa possession provisoire, la France était autorisée à prendre envers ce pays les précautions conformes à ses intérêts. Comme, sur le Rhin, le gouvernement de la république n'avait rendu aux anciens possesseurs les places et les forts qui bordent la rive droite qu'après les avoir démantelés, il faisait, en Piémont, démolir les fortifications destinées à former une barrière contre la France, en même temps qu'il réparait et augmentait les fortifications de celles qui pouvaient servir de boulevart contre l'Autriche. Ainsi le résultat de la paix de Lunéville et des deux autres traités, dont il vient d'être question, avait été de fermer l'Italie aux Anglais dans toute son étendue; de placer au sein même de la péninsule la souveraineté matérielle de la république par la possession du duché de Parme,

et d'établir les armes françaises au fond du golfe de Tarente, du consentement même de S. M. sicilienne. D'après ces derniers changemens, il ne restait plus aux Anglais dans le Midi d'autre allié que la cour de Lisbonne. Aussitôt après la paix de Lunéville, le premier consul, convaincu qu'il n'y avait point pour lui de paix possible avec l'Angleterre à moins d'un danger imminent pour elle, n'avait pas perdu un moment pour menacer cette puissance sur tous les points où elle pouvait être vulnérable, et l'un de ces points était naturellement le Portugal. Un corps de trente mille hommes s'était mis en marche de l'Italie vers les Pyrénées; et bientôt, poursuivie partout, l'Angleterre sera repoussée même de cette embouchure du Tage qui est pour elle comme une rade anglaise; mais ces événemens du Midi, dont nous aurons à nous occuper plus tard, n'appartiennent qu'à un ordre d'intérêts secondaires. Les intérêts majeurs de l'Europe sont maintenant concentrés dans la mer Baltique. C'est dans cette mer intérieure que va être jugé le grand procès de la liberté générale des mers. Le Nord nous appelle à contempler ses discussions, ses armemens, ses combats et ses sanglantes catastrophes.

CHAPITRE XII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Perfectionnement du système de neutralité maritime de 1780. — Demande d'explication faite au Danemarck par l'Angleterre. — Réponse du Danemarck. — Embargo mis par l'Angleterre sur les bâtimens danois, suédois et russes. — Motifs des ménagemens de l'Angleterre pour la Prusse. — Envoi d'un commissaire anglais en Russie. — Réponse de la Prusse à une note de l'envoyé d'Angleterre. — Satisfaction de Paul Ier sur la conduite de la Prusse. — Observations sur les aveux du gouvernement anglais. — Discussion du parlement d'Angleterre. — But de la guerre manqué pour l'Angleterre. — Retraite de M. Pitt. — Faux motifs allégués pour expliquer la retraite de M. Pitt. — Mesures défensives dans le Nord. — Arrivée de la flotte anglaise dans le Catégat. — Propositions de l'Angleterre au Danemarck. — Instances de la Russie et de la Suède pour l'occupation du Hanovre. — Mécompte de la Prusse prévenue à Pétersbourg par le premier consul. — Projets de Paul Ier contre l'Angleterre. — Capture de bâtimens prussiens par les Anglais. — Occupation du Hanovre par la Prusse, et de Hambourg par le Danemarck. — Négligence de la Suède à défendre le Sund. — Flotte anglaise devant Copenhague. — Dispositions défensives des Danois. — Attaque par Nelson. — Admirable conduite des Danois. — Envoi d'un parlementaire anglais. — Rejet des propositions anglaises. — Nelson se rend auprès du prince royal. — Nouvelle de l'assassinat de Paul Ier. — Trève signée le 9 avril.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement anglais voyait se préparer entre les puissances neutres une

nouvelle union relativement aux droits et aux devoirs de la neutralité, union fondée sur les principes d'équité naturelle les plus saints et les plus purs, mais que, d'après son code de violence et de barbarie, ce gouvernement s'attachait à considérer comme un attentat à sa dignité, comme une conspiration contre sa suprématie maritime. La convention, destinée à consacrer ce salutaire concert, avait, comme nous l'avons vu, été signée à Pétersbourg, le 16 et le 18 décembre, par la Russie, le Danemarck, la Suède et la Prusse. C'était les maximes de 1780 que l'on faisait revivre, mais elles avaient reçu dans leurs détails un perfectionnement dont l'expérience avait fait sentir la nécessité.

Dans la convention de 1780, on avait reconnu, comme contrebande, les objets compris sous cette dénomination par les traités existans; mais les énonciations de ces divers traités offraient des différences entre elles. A ces qualifications vagues et sans uniformité, on avait substitué, en 1800, une définition exacte, rigoureuse, et même une spécification nominative des objets auxquels ce nom devait s'étendre.

On avait de même, en 1800, complété la convention de 1780 par deux additions importantes : l'une, réglant les conditions d'après lesquelles un bâtiment neutre, naviguant vers un port bloqué, pouvait être regardé comme ayant contrevenu aux principes des neutres et s'étant exposé à une juste capture; l'autre, relative à l'exercice du droit de visite et qui,

établissant comme garantie suffisante la déclaration de l'officier commandant les vaisseaux chargés d'accompagner un convoi de navires marchands, anéantissait, en réalité, le droit de visite à l'égard des bâtimens sous convoi.

En formant cette confédération sous les auspices de deux grands états comme la France et la Russie, les puissances neutres avaient droit de penser qu'elles ne travaillaient pas seulement pour la circonstance actuelle, mais pour la sûreté de l'avenir. Aussi, par l'article 10, elles déclaraient les diverses stipulations, dont elles venaient de convenir, permanentes et applicables à toutes les guerres maritimes. Vains projets de la sagesse humaine! Plus on avait mis de soin à faire, de cet acte nouveau, un monument de raison, de prévoyance et de justice, plus il était urgent pour la politique anglaise, avec les opinions qui la gouvernaient alors, de ne pas lui laisser prendre de consistance, d'en dissoudre le ciment à peine formé, et de détruire l'édifice jusqu'en ses fondemens.

Aussitôt que le cabinet de Saint-James jugea que l'accord dont il épiait les progrès pouvait être conclu ou touchait à sa conclusion, l'agent britannique auprès de la cour de Copenhague, M. Drummond, demanda, le 27 décembre, à cette cour, des explications pleines, ouvertes et satisfaisantes sur la nature, l'objet et l'étendue des obligations que S. M. danoise aurait pu contracter déjà ou serait sur le point de contracter. Une dénégation n'eût été conforme ni à

la dignité d'un gouvernement loyal comme celui de Danemarck, ni aux vues de la confédération qui, plus tard, eût elle-même fait connaître à l'Angleterre le but dans lequel elle s'était formée. En réponse à la demande de l'envoyé britannique, le comte de Bernstorf, sans toutefois convenir de l'existence d'un acte déjà signé, déclara, le 31 du même mois, que la négociation qui se suivait à Pétersbourg, entre la Suède, le Danemarck, la Prusse et la Russie, n'avait pour objet que le renouvellement des engagemens qui avaient été pris en 1780 et 1781 pour la sûreté de leur navigation; ajoutant que sa cour ne portait, dans cette négociation avec ses alliés, que « des vues « absolument défensives, pacifiques et incapables « d'offenser ou de provoquer personne. » La déclaration seule d'un retour aux principes de neutralité de 1780 fut regardée à Londres comme une véritable déclaration de guerre, d'autant plus que déja l'état de paix avait cessé entre l'Angleterre et Paul Ier, par l'embargo mis en Russie sur les bâtimens anglais, le séquestre des propriétés anglaises, et la relégation des marins anglais dans les provinces intérieures de l'empire russe. Le gouvernement anglais, de son côté, se hâta de mettre un embargo sur les bâtimens russes, danois et suédois, embargo qui ne fut pas général, quoique qualifié ainsi par la proclamation du 14 janvier, car il ne s'étendait pas aux bâtimens prussiens. La notification de cette mesure, renfermée dans une note de lord Grenville, en date

du lendemain 15 janvier, ne fut de même adressée qu'aux ministres de Danemarck et de Suède.

L'exception faite en faveur de la Prusse, dont on n'ignorait pas la participation au système de neutralité convenue à Pétersbourg, est encore une de ces circonstances qui prouvent combien l'Angleterre subordonne les questions de droit aux considérations d'intérêt particulier. On ménageait la Prusse parce que d'elle dépendait la clôture de l'Ems, du Weser et de l'Elbe, et, plus encore, l'occupation du Hanovre. On se garda bien aussi de poser à Berlin, comme on l'avait fait à Copenhague, des interrogations pressantes auxquelles le cabinet prussien dût faire une réponse catégorique. Le 27 janvier, l'envoyé de la Grande-Bretagne en Prusse, lord Karisfort, remit au ministre des affaires étrangères, comte d'Haugwiz, une longue note, véritable manifeste contre la Russie, le Danemarck et la Suède, dans lequel cet envoyé, cherchant à établir qu'il n'y avait pas d'analogie entre la situation de la Prusse à l'égard de l'Angleterre et celle des autres puissances du Nord, affectait de douter du concours du gouvernement prussien aux vues de ces puissances. Cette forme dubitative convenait beaucoup à ce gouvernement très-peu pressé de prendre couleur. La note anglaise resta sans réponse.

Le cabinet britannique n'avait pas encore renoncé à tout espoir de renouer quelques rapports avec la Russie, de manière à dissiper l'orage qui le menaçait.

En faisant partir pour Pétersbourg un commissaire chargé de pourvoir aux besoins des matelots anglais et autres individus de la même nation, relégués dans les provinces russes de l'intérieur comme prisonniers de guerre, lord Grenville avait, à la faveur de cette occasion assez naturelle, adressé au comte Rostopsin des observations très-mesurées sur les objets qui divisaient les deux gouvernemens, et exprimé le vœu de S. M. britannique pour le rétablissement des anciennes liaisons entre les deux couronnes; mais cette tentative avait été sans succès auprès de Paul Ier. Ce prince avait fait répondre qu'il se chargeait de prendre soin des prisonniers anglais, et le commissaire britannique avait été renvoyé comme un hôte inutile pour la Russie.

Lorsque la légation anglaise à Berlin fut informée de ces faits, lord Karisfort, en les portant, le 1er février, par une seconde note, à la connaissance du ministère prussien, déclara l'existence « d'un état de « guerre actuelle et ouverte entre la Russie et la « Grande-Bretagne. » Nulle question directe n'était encore adressée à la Prusse. On restait avec elle dans des termes équivoques qui ne provoquaient point d'explication. S. M. britannique s'abstenait, en raison des circonstances où se trouvait l'Europe, de demander à son allié les secours stipulés par les anciens traités d'alliance; mais elle ne doutait pas qu'elle ne reçût de lui toutes les preuves d'amitié que pourrait exiger cette nouvelle guerre.

Quels que fussent les tempéramens employés par l'Angleterr, eet la disposition de la cour de Berlin à l'immobilité, la situation de cette cour, changée de droit par son accession à la neutralité armée, ne pouvait pas non plus rester long-temps, par le fait, indécise et inactive. Après s'être flattée de gouverner les cabinets de Paris et de Pétersbourg, divers indices commençant à l'avertir qu'elle pourrait bien n'être plus qu'un instrument là où elle avait cru saisir la direction principale, il ne lui restait qu'à ennoblir son rôle nouveau, en le faisant regarder comme le résultat d'une volonté libre et d'une forte conviction sur la sainteté des droits qu'il s'agissait de défendre. En conséquence, le ministre des affaires étrangères, comte d'Haugwiz, pour racheter ses délais par l'énergie de son langage, remit le 12 février à lord Karisfort une réponse fort bien raisonnée, l'une des pièces les plus remarquables qu'ait fait naître cette discussion. Malgré le soin que je mets à m'abstenir de citations un peu étendues, je placerai ici deux paragraphes essentiels de cette note, dont l'un établit clairement le fond de la question, et l'autre exprime la détermination de la Prusse.

« Le gouvernement britannique s'est arrogé, dans « la guerre présente plus que dans toutes les précé- « dentes, la suprématie des mers; ét en se formant « à son gré un code naval qui serait difficile à conci- « lier avec les vrais principes du droit des gens, il « exerce sur les autres nations amies ou neutres une

« juridiction usurpée dont il soutient la légitimité, « et qu'il veut faire passer pour un droit imprescrip- « tible, sanctionné par tous les tribunaux de l'Eu- « rope. Jamais les souverains n'ont accordé ou ad- « jugé à l'Angleterre la faculté d'évoquer et de « soumettre leurs sujets à ses lois; et dans les cas « malheureusement trop fréquens où l'abus de la « force l'a emporté sur l'équité, les puissances neu- « tres ont toujours eu soin de lui adresser les récla- « mations et les protestations les plus énergiques. « L'expérience a prouvé que leurs remontrances « ont été la plupart du temps infructueuses, et il « n'est pas surprenant qu'après tant de vexations « multipliées et réitérées, elles aient conçu le dessein « d'y chercher remède et d'établir, à cet effet, un « concert bien ordonné qui fixât leurs droits, et qui « les mît en règle avec les puissances belligérantes « mêmes. »

« L'association maritime, telle qu'elle vient d'être « consolidée, devait acheminer vers ce but salutaire, « et le roi ne fait aucune difficulté de déclarer à « S. M. britannique qu'il y a retrouvé ses propres « principes, et qu'intimement persuadé de sa néces- « sité et de son utilité, il a formellement accédé à la « convention conclue à Pétersbourg entre les cours de « Russie, de Danemarck et de Suède, le 16 décembre « de l'année dernière. Sa majesté se trouve ainsi pla- « cée au nombre des parties contractantes, et en cette « qualité elle est obligée non-seulement de prendre

« une part directe à tous les événemens qui intéres-
« sent la cause des neutres, mais aussi de la soutenir,
« en vertu de ses engagemens, par telles mesures ef-
« ficaces que l'urgence des cas pourra exiger. »

Par ces deux paragraphes on juge l'ensemble de la note du cabinet prussien et la situation où ce cabinet venait de se placer envers l'Angleterre. Paul Ier, qui jusqu'à ce moment avait accusé la lenteur de la cour de Berlin, lui témoigna une vive satisfaction de l'énergie de ses paroles qui promettaient la même énergie dans ses actes. A cette occasion il conféra au comte d'Haugwiz le grand cordon de Saint-André. Le roi de Prusse, en échange de cette gracieuseté, chargea son ministre auprès de l'empereur Paul de remettre au comte Rostopsin le grand cordon de l'Aigle noir; mais, par un grand changement de circonstances personnelles, et c'est pour cette raison que j'admets ici de semblables détails, ce grand cordon ne fut point remis. Lorsque la dépêche du comte d'Haugwiz, qui portait l'expression de la volonté du roi, parvint à Pétersbourg, le comte Rostopsin venant d'être renvoyé dans ses terres, le ministre prussien comprit à merveille que sa cour n'avait pas destiné cette marque d'estime à un favori disgracié.

Quoique, dans les derniers jours de février et dans tout le cours du mois de mars, la Suède et le Danemarck eussent continué à échanger des notes*

* Les 4, 18, 20 et 24 mars.

avec le gouvernement anglais, et que le Danemarck surtout eût présenté plusieurs fois de vives réclamations au nouveau ministre des affaires étrangères, lord Hawkesbury, à l'égard des violences et atrocités commises contre des bâtimens et des marins danois, la discussion de principe sur les questions contestées avait véritablement été close par la réponse du cabinet prussien, dont j'ai rapporté quelques traits. Là s'était terminée la guerre de cabinet, guerre qui n'était que le prélude d'un sanglant combat, mais qui n'est pas indigne de remarque par le caractère particulier des aveux et de la franchise des expressions du gouvernement anglais. De ces aveux et de ces expressions il résulte que ce gouvernement regardait comme le fondement nécessaire de sa puissance, comme la base principale de sa grandeur, le droit de tout oser, de tout entreprendre sur mer, sans reconnaître ni principe, ni règle, ni loi. Jamais moins de dissimulation n'avait couvert ses projets et ses vues. Que le ministère britannique fût jaloux de rendre sa marine supérieure à la marine réunie de toutes les autres puissances, qu'il aspirât à une prépondérance marquée sur les mers, rien de plus juste, de plus national; mais, pour être la première nation maritime, faut-il pouvoir opprimer impunément? La royauté sur les mers en est-elle la tyrannie? En un mot, la prospérité de l'Angleterre était-elle inconciliable avec les droits des neutres, avec la justice? Nous croyons que, sur ce point, le gouvernement

anglais était dans l'erreur; qu'il appréciait mal tout ce que comportent d'avantages les saintes limites de l'équité, et qu'un jour il abjurera ce préjugé anti-social. De ses opinions passionnées, M. Pitt avait fait des axiomes; et des axiomes de M. Pitt, le ministère anglais a fait la règle invariable de sa conduite jusqu'à la restauration de 1814 et même jusqu'au suicide de lord Castlereagh. La conviction de l'incompatibilité des principes proclamés par les puissances neutres avec la conservation de la puissance anglaise était si profondément enracinée dans l'esprit de M. Pitt et de ses collègues, qu'ils ne craignaient pas d'en consigner l'aveu dans leurs notes et leurs proclamations. Ils sentaient qu'à la faiblesse de leurs raisonnemens sur la question de droit, ils avaient besoin de joindre une de ces considérations politiques qui font taire le droit devant la gravité de l'intérêt. Ainsi, dès le 30 juillet 1800, dans les contestations avec le ministre de Danemarck à Londres, lord Grenville caractérise les prétentions de l'Angleterre comme « des droits indisputables dont ne peut se départir « S. M. britannique, et dont l'exercice modéré est « absolument indispensable *pour le maintien des in-« térêts les plus chers de son empire.* » C'est aussi comme « nécessaire à l'existence *des intérêts les plus « chers de l'empire britannique* » que lord Withworth en réclame le maintien dans la note remise par lui, le 12 août de la même année, au comte de Bernstorf. Lorsque le 27 décembre, l'agent anglais,

Drummond, demande au même ministre, comte de Bernstorf, des explications sur l'acte qui a dû être conclu entre les puissances du Nord, il parle de cet acte comme d'une innovation destructive « des principes de droit maritime sur lesquels repose en « grande partie *la puissance navale* de l'Angleterre. » Par la proclamation du 14 janvier 1801, relative à l'embargo, le gouvernement anglais représente l'alliance qui vient d'être conclue comme hostile contre les justes droits et *les intérêts* de S. M. Dans la notification de l'embargo faite, le lendemain 15 janvier, aux ministres de Danemarck et de Suède, lord Grenville, repoussant les principes professés par les puissances neutres, prétend que leur administration, « si « elle devait jamais avoir lieu, tarirait infailliblement une des principales sources *de la force* et de « la sûreté de l'empire britannique. » Enfin, dans ses communications avec la cour de Prusse, le 27 janvier 1801, l'envoyé anglais, lord Karisfort, déclare que S. M. britannique ne se soumettra jamais à des prétentions « attentatoires aux bases *de la grandeur* « et de la sécurité maritimes de son empire. » On remarque sans peine que, dans toutes ces pièces, le *droit* n'est articulé que pour la forme, que c'est de son intérêt seul, et non pas seulement d'un intérêt défensif, mais d'un intérêt de domination exclusive et absolue, que l'Angleterre est occupée. Seule contre les autres nations maritimes, lorsque toutes s'accordent dans les mêmes théories, dans les mêmes

pratiques, comme moyen de sécurité commune, elle rejette ces pratiques et ces théories, comme devant mettre des bornes à l'abus de la force, par lequel elle entend les assujettir toutes au caprice de ses volontés et à l'arbitraire de ses intérêts.

La discussion qui eut lieu dans le parlement sur les démêlés de l'Angleterre avec les puissances neutres, servit encore à jeter plus de jour sur les absurdes prétentions du ministère anglais. Vainement on objectait à M. Pitt que ce prétendu droit de visite, auquel il attachait maintenant le salut de l'Angleterre, avait été abandonné autrefois, d'abord en faveur de la Hollande *, plus tard, en faveur de l'Espagne, et récemment à l'égard de la France, en 1786. Vainement on demandait à ce ministre si, ce droit de visite qu'il voulait exercer sur les bâtimens neutres sous convoi, il souffrirait que des puissances étrangères l'appliquassent à la marine britannique. « Supposons, lui disaient ses adversaires, que dans la « guerre de la cour de Madrid avec Alger, lorsque « cette cour interdisait l'entrée de ce port aux bâtimens neutres, un vaisseau espagnol, qui eût rencontré une frégate anglaise convoyant des navires « de commerce, eût osé l'arrêter pour faire la visite « du convoi, qu'aurait fait le commandant anglais ? « Il aurait jeté à l'eau l'imprudent visiteur. » L'objection était sans réplique; d'où il suit que, sur cette

* En 1674.

première question, l'Angleterre réclamait pour elle seule un droit exclusif et sans réciprocité. Quant à la libre circulation des marchandises appartenant à une des parties belligérantes, sous la sauvegarde du pavillon neutre, quel en était l'inconvénient pour l'Angleterre? Cette liberté de circulation était un principe de commerce qui, dans tous les cas, devait être plus favorable à l'Angleterre qu'à toute autre puissance, puisque son commerce était plus étendu. Ces raisonnemens sensibles et vrais des Fox et des Shéridan ne trouvaient point accès dans un esprit encombré des vieilles maximes du moyen âge sur les dangers de la justice dans la politique. « Si nous « avions, répondait M. Pitt, abandonné notre droit « de visite, la France aurait réussi à ressusciter son « commerce et sa marine. » Voilà le fantôme qui épouvante ce grand homme d'état! Du commerce, une marine en France, et l'Angleterre est perdue. N'est-ce pas un préjugé des temps d'ignorance, un préjugé fait pour arrêter toute civilisation, que cette croyance dominante qu'il n'y a pas de place dans le monde pour la prospérité de deux grandes nations; qu'il faut, pour que l'Angleterre soit forte et heureuse, que la France soit abaissée, humiliée, enchaînée dans le développement de son commerce et de son industrie, et que, pour la conduire à ce point de misère, d'avilissement et de servitude, l'Angleterre peut fouler aux pieds tous les droits de la nature et des gens? Sans doute l'état de guerre autorise à faire à son en-

nemi autant de mal qu'il est possible; mais il est entendu qu'on doit se renfermer dans des règles, dans des lois communes à toutes les parties belligérantes. Ces lois, ces règles invoquées par les neutres sont, ajoute M. Pitt, « un principe jacobinique des droits « de l'homme, qui nous conduirait à renoncer à tous « les avantages par lesquels nous avons, depuis si « long-temps et avec tant d'utilité, déployé toute « l'énergie anglaise. » Heureusement pour l'humanité, cette politique de destruction n'est pas toujours récompensée par le succès, ou ne l'est du moins que par des succès temporaires et chèrement achetés.

Quoique depuis neuf ans l'Angleterre n'ait été atteinte que dans ses alliés du continent; quoique, sous le rapport maritime, sa domination ne souffre plus de rivalité; quoique les passions, les fausses doctrines du gouvernement eussent passé dans l'esprit d'une grande partie de la population, il s'en fallait beaucoup que son état intérieur offrît en effet cette prospérité dont M. Pitt faisait parade dans ses discours. Les manufactures étaient en souffrance. Du sein des richesses entassées dans la Grande-Bretagne et qui ne trouvaient plus de débouchés suffisans, s'élevait le spectre hideux de l'indigence et de la famine. Les marins seuls et quelques marchands trouvaient, dans le pillage du commerce étranger et dans les faciles adjudications des tribunaux anglais, une abondance fugitive et toujours renouvelée. Dans le langage de M. Pitt, la prospérité était la puissance sur mer, l'ac-

quisition successive de toutes les colonies françaises et bataves, et, par suite de l'exagération donnée au système de crédit, la facilité de pourvoir à d'énormes emprunts ; et cependant le but principal de la guerre, poursuivi avec tant d'obstination, était devenu une chimère ! on était réduit à l'abandonner. On s'était flatté de changer la forme du gouvernement de la France, de rendre à cet état son ancienne dynastie et son ancienne frontière, et la France avait un gouvernement qu'il ne paraissait plus facile de renverser ! et la possession de la Belgique, qu'on avait voulu lui enlever à tout prix, venait pour la seconde fois de lui être cédée de la manière la plus solennelle ! et la nouvelle frontière de la république s'était étendue en sens inverse des efforts du gouvernement anglais ! L'Italie était interdite à l'Angleterre, le Nord se soulevait contre elle, et déjà les armées qui avaient vaincu les Autrichiens dans tant de batailles rentraient en France pour menacer le dernier allié du gouvernement anglais, le Portugal, et l'Angleterre elle-même jusqu'au sein de ses foyers !

Si l'on doit de l'admiration à la constance d'un homme qui se joue du genre humain, du sang des nations, et des destinées des générations futures dont il dévore d'avance les ressources, M. Pitt a mérité la palme de la persévérance. L'allégation des argumens que nous avons cités était évidemment un appel au jugement des armes. Pendant la durée de la discussion, des escadres s'armaient dans les ports

britanniques. Insensible aux maux de ses compatriotes, M. Pitt va sans scrupule les engager dans une lutte nouvelle, avec des ennemis nouveaux, avec des puissances qui auraient voulu rester neutres, avec des alliés devenus des ennemis. Comme nous ne voulons pas supposer que la catastrophe qui décidera l'issue de cette lutte fût entrée dans les calculs de M. Pitt; comme, en envoyant une flotte dans la Baltique, ce ministre n'avait pas pu compter sur un succès certain, nous devons louer en lui la prévoyance qui lui fit prendre la résolution de quitter le ministère, tandis que la question était encore indécise, puisqu'il pouvait arriver que le sort des armes obligeât l'Angleterre à renoncer aux prétentions dont il avait juré qu'elle ne se départirait pas, et qu'en définitive, à l'égard de la France, tout autre négociateur que lui pourrait se présenter avec plus de convenance et d'avantage. C'est là, c'est dans cette abdication du pouvoir que j'honore M. Pitt. L'abdication, je le sais, n'est que momentanée. Les ministres qu'il choisit pour ses successeurs ne seront que ses instrumens. Il ne place le timon de l'état entre leurs mains, que comme un dépôt qu'il se propose de ressaisir un jour. Ces remarques sont vraies; mais il est vrai aussi que M. Pitt a reconnu les souffrances réelles de son pays, et qu'il veut ou les terminer ou du moins les suspendre. Il a reconnu que la position, dans laquelle il s'est mis envers le chef du gouvernement français, peut former obstacle à

une pacification qui devient chaque jour plus nécessaire, et il résigne volontairement la puissance; il se sacrifie à la paix. M. Pitt est en ce moment plus qu'un grand ministre; il est citoyen.

Si la considération qui le portait à se retirer méritait de justes éloges, il eût été beau, sinon de la proclamer, ce qui eût pu trop coûter à son amour-propre, du moins de donner à sa retraite un prétexte qui ne fût pas susceptible de blâme. Sous ce rapport, l'inspiration de M. Pitt ne fut pas heureuse. Le choix du motif qu'il allégua fut tout-à-fait sans générosité. Lorsque, l'année précédente, l'Irlande avait été réunie à la Grande-Bretagne, ce ministre avait promis aux Irlandais l'affranchissement des exclusions qui pesaient sur eux, et leur admission à l'égalité de droits politiques avec les protestans. L'intention pouvait être louable encore, mais la promesse avait été un acte d'imprudence et de présomption, M. Pitt n'ayant pas pris soin auparavant de s'assurer du consentement du roi. Ce consentement n'était rien moins que probable, et, en effet, lorsque la proposition en fut faite à ce prince, Georges III se montra inflexible dans son refus, prétendant qu'une telle concession serait une violation du serment de son sacre. Peu de temps après, des symptômes de l'aliénation mentale dont le roi avait été précédemment atteint, se reproduisirent d'une manière inquiétante, et la crise était dans toute sa force au moment où M. Pitt annonça qu'il allait sortir du ministère. Pour déguiser

la cause réelle, et en elle-même très-honorable, qui le déterminait à prendre ce parti, il fit circuler, surtout en Irlande, un écrit qui expliquait sa retraite par l'impossibilité de tenir les engagemens qu'il avait pris avec les catholiques, engagemens que l'opinion contraire du roi l'empêchait d'accomplir. Un cri d'indignation s'éleva de toutes parts contre une telle conduite. Dans le parlement, l'attaque fut vive du côté de l'opposition. La défense était difficile pour M. Pitt : elle ne manqua ni d'adresse ni d'habileté. Au fait, il n'y a point d'excuse solide pour un ministre qui, en se retirant, se fait l'accusateur du prince dont il a eu la confiance. En une telle conjoncture, c'est manquer non-seulement à la délicatesse, mais à un devoir positif, que de chercher pour soi-même de la popularité aux dépens du respect dû à la personne du roi; et quand il s'agit d'un roi souffrant dont une maladie cruelle a dérangé les organes, ajouter au malheur de sa situation, en jetant de l'odieux sur ses actes antérieurs, est un trait révoltant en tout pays, et qui dans nos mœurs surtout l'est plus encore, parce qu'il offre une teinte confuse de barbarie et de lâcheté. Peut-être en Angleterre un tel jugement pourrait-il paraître trop sévère. Résumons le fait sous des couleurs moins sombres. M. Pitt, dont l'esprit est vif et pénétrant, voit que la paix est une nécessité pour l'Angleterre, et que sa retraite est une nécessité pour la paix. Bon Anglais, attaché avant tout à son pays, il se retire. S'il laisse

sommeiller son ambition, il n'y renonce pas. En quittant le pouvoir, il songe à le reprendre. Il se ménage d'avance un nombreux parti. Pour flatter ce parti, pour se donner le relief d'une grande fidélité à ses engagemens, il faut accuser le roi dont il se sépare, et auprès duquel il compte remonter un jour. Cet inconvénient ne l'arrête pas. Aristocrate envers la démocratie, M. Pitt est démocrate à l'égard de la royauté. M. Pitt a le cœur sec. Les émotions du sentiment lui sont étrangères. Sa tête froide ne connait que des calculs. Il me semble que, dans ce trait seul, on voit l'homme tout entier avec ses qualités comme avec ses défauts. On a depuis imaginé un autre motif pour expliquer la retraite de M. Pitt : le seul honorable pour ce ministre est celui que nous avons allégué, le sacrifice temporaire de sa puissance au rétablissement de la paix.

Les mois de janvier et de février ont été dans le Nord, comme en Angleterre, employés en préparatifs militaires et maritimes, mais les dispositions pour l'attaque seront plus promptes que pour la défense. Ce n'est pas que la Russie, le Danemarck et la Suède, même en laissant de côté ce qui, dans leur marine, n'était pas en état de servir, n'eussent à opposer au gouvernement anglais des forces doubles, par leur réunion, de celles que ce gouvernement pouvait porter dans la mer Baltique; mais le danger étant inégal entre les puissances du Nord, et là où le danger n'est pas imminent, la défense étant tou-

jours moins active, peut-être ni la Suède ni la Russie ne firent-elles pas tout ce qui dépendait d'elles pour leur loyal allié, le Danemarck. De tous les gouvernemens européens, le plus juste, le plus inoffensif, le gouvernement danois est celui que sa position topographique livre aux premiers coups de la vengeance anglaise. Par la fermeté courageuse, quoique toujours mesurée et prudente, avec laquelle le cabinet de Copenhague a soutenu les droits des neutres, il a d'ailleurs mérité cette fatale préférence. Ce cabinet ne cédera point sans combat, ne succombera point sans gloire. Le prince royal, dépositaire du souverain pouvoir, en raison de l'état de maladie du roi, avait eu une entrevue avec le roi de Suède pour concerter avec lui les moyens de fermer le Sund aux Anglais. Les précautions nécessaires pour cet objet furent malheureusement trop négligées par la cour de Stockholm, et sur ce point la conduite de cette cour n'est rien moins qu'irréprochable.

Dès le 12 mars, la flotte anglaise, forte de dix-huit vaisseaux de ligne, quatre frégates et trente bombardes ou chaloupes canonnières, en tout cinquante-deux voiles, était sortie d'Yarmouth pour naviguer vers le Nord. Le 20, elle était entrée dans le Catégat et avait mouillé auprès de l'île d'Anholt. Pour paraître atténuer l'odieux de l'agression la plus inique par quelques formes d'une négociation préalable, un messager de guerre, sous le nom de messager de paix, M. Vansittard, était, le 20 mars, dé-

barqué à Elseneur, et avait porté à Copenhague, non les propositions, mais les ordres de la cour de Londres. Renoncer à la convention du 16 décembre, ouvrir le Sund à l'escadre anglaise, s'abstenir de faire convoyer les bâtimens marchands, telles étaient les conditions péremptoirement exigées du Danemarck. On connaissait trop la fermeté et les nobles sentimens du prince royal, pour douter qu'elles fussent rejetées; mais ces démarches d'apparat, ces vaines démonstrations sont de celles que la consciencieuse Angleterre se ferait un scrupule d'omettre. Le 23 mars, la flotte anglaise avait quitté l'île d'Anholt et avait fait voile vers Gilleleie, sur le nord de la Zélande. De là, le commandant en chef, l'amiral Parker, continuant aussi le jeu insolent d'une négociation dérisoire, demanda, par une espèce de note diplomatique, au gouverneur du château de Cronborg, s'il était dans l'intention de faire feu sur les vaisseaux anglais, lorsqu'ils franchiraient le Sund. Le gouverneur danois ayant répondu qu'il ne pouvait pas permettre à une flotte, dont les intentions ne lui étaient pas connues, de s'approcher du fort qu'il commandait, l'amiral Parker affecta de voir dans cette réponse une déclaration de guerre, et annonça qu'il ne pouvait pas différer plus long-temps les hostilités, ajoutant toutefois qu'il serait toujours disposé à recevoir les ouvertures de la cour de Danemarck pour le rapprochement des deux puissances.

Au moment où la flotte anglaise se dirigeait

vers Copenhague, les puissances confédérées répondaient aux menaces de cette tyrannie maritime par des mesures continentales qui, en apparence, ne manquaient ni de vigueur ni d'ensemble. Il est trop vrai que la cour de Danemarck, par un juste sentiment de ses dangers, et la cour de Prusse, par le désir de ménager l'Angleterre, même en rompant avec elle, ne se prêtaient qu'avec lenteur à l'exécution de ces mesures, qui cependant étaient essentielles et indispensables dans le système adopté. Ces deux cours s'y laissaient entraîner, presque malgré elles, par les excitations pressantes du gouvernement français, et surtout par les boutades anti-britanniques de Paul Ier.

Dans l'un des accès de sa prompte impatience, ce prince, informé que des productions et des marchandises de Russie avaient été exportées pour l'Angleterre par la voie de la Prusse, n'avait pas hésité à faire prohiber * sur-le-champ toute exportation de produits russes vers le territoire prussien. Peut-être ces brusqueries étaient-elles nécessaires pour déterminer la marche du cabinet de Berlin. Lorsque les ministres de Russie et de Suède insistaient auprès de ce cabinet pour la clôture des fleuves et l'occupation du Hanovre, le ministre des affaires étrangères, comte d'Haugwiz objectait qu'il attendait une réponse du cabinet britannique à sa note du 12 février, ré-

* Ukase du 23 janvier.

ponse que retardait sans doute la maladie du roi Georges. A cette frivole allégation, ces envoyés répliquaient que, si le roi Georges était malade, ses amiraux ne l'étaient pas; qu'une flotte anglaise allait entrer dans le Sund; que tous les jours on enlevait à force ouverte des bâtimens suédois, danois et russes; qu'à la vérité les bâtimens prussiens étaient épargnés, mais qu'on ne supposait pas la cour de Berlin capable de sacrifier ses alliés à la perfidie d'une si injurieuse exception; que la Prusse d'ailleurs n'avait pas demandé à l'Angleterre une réponse, mais un fait, la levée de l'embargo, et que, l'embargo n'ayant pas été levé, l'Angleterre avait répondu. Poursuivi dans ses derniers subterfuges, le ministre prussien rejetait ses retards sur la nécessité d'un concert avec le Danemarck, pour occuper simultanément les deux rives de l'Elbe. Il était évident, par cette temporisation, que le cabinet prussien eût désiré voir la question, sinon se résoudre sans lui, du moins donner jour à des incidens qui, dans un certain sens, l'eussent empêché d'agir, ou qui, dans un sens contraire, eussent rendu l'action de sa part facile et sans conséquence. Une telle politique n'était plus de saison. La France qui, six mois auparavant, avait ramené vers elle la Russie par la Prusse, dominait en ce moment la Prusse par la Russie. Il était difficile que la finesse du cabinet prussien réussît long-temps avec des caractères actifs et énergiques comme ceux du premier consul et de Paul Ier. Cette vigueur même

de résolution, qui, à l'égard de l'empereur Paul, formait sa principale espérance, fut précisément ce qui trompa tous les calculs de ce cabinet.

Depuis que la paix de Lunéville avait autorisé les princes dépossédés sur la rive gauche du Rhin, à réclamer le dédommagement de leurs pertes, la cour de Berlin, qui déjà depuis long-temps méditait l'acquisition des évêchés de Bamberg et de Wurtzbourg en Franconie, s'était empressée de demander à l'empereur de Russie son assentiment à l'occupation de ces principautés par les troupes prussiennes. D'après l'état des rapports existans entre la Russie et la France, elle jugeait avec raison que cet assentiment de Paul Ier entraînerait infailliblement celui du premier consul. Quelque hâtive qu'eût été cette demande, la politique du premier consul et de Paul l'avait devancée. Au grand étonnement de cette cour si clairvoyante, une correspondance secrète était déjà depuis quelque temps établie entre Paris et Pétersbourg, sans qu'elle en eût connaissance *, et déjà un plan était ébauché pour le partage des indemnités de l'empire. La promptitude de détermination de Paul, sur laquelle on avait compté, n'avait été utile qu'à la France. Le ministère prussien était dans la plus parfaite sécurité, n'ayant pas le moindre soupçon des machinations ** profondes de Pétersbourg. Ces ma-

* Senza saputa altrui. *Marquis de Lucchesini.*

** Senza verun sospetto delle cupe machinazioni di Pietroburgo. *Ibid.*

chinations avaient en effet un caractère d'étendue et de force, qui n'entrait pas dans la prévoyance d'un gouvernement aussi circonspect. Dans son ardeur de vengeance contre l'Angleterre, Paul Ier cherchait à la frapper partout où il pourrait l'atteindre. D'un côté, il rassemblait, sur les bords de la mer Caspienne, une armée nombreuse de Calmouks et de Tartares, troupe la plus propre à servir sa colère. Son intention était de lancer, en plusieurs colonnes, à travers la Perse, cette armée de dévastation, et de la précipiter sur les riches provinces des Indes orientales, soumises à la domination anglaise. D'autre part, il voulait frapper de plus près S. M. britannique, en lui enlevant les états qu'elle possède sur le continent européen. Lors donc que la Prusse renouvela ses instances auprès de ce prince, pour obtenir son adhésion au projet qu'elle s'était formé, elle fut toute surprise de ne recevoir qu'un refus déguisé sous le voile du zèle le plus vif pour ses intérêts. Ce n'était pas deux évêchés de Franconie que l'empereur Paul voulait lui procurer pour le dédommagement qui lui était dû. Il voulait faire, de cette circonstance, le moyen d'un notable agrandissement pour elle, par la réunion à cette monarchie d'une possession beaucoup plus importante, enclavée dans son territoire, l'électorat de Hanovre. Pour profiter de cette offre, ce n'était pas assurément la bonne volonté qui manquait au cabinet de Berlin, c'était l'énergie. La position était gênante; le refus n'était pas

moins dangereux que l'acceptation. De la part de Paul, les présens s'annonçaient avec le ton de la menace. Si la Prusse hésitait à occuper le Hanovre, il allait s'en saisir lui-même, et déjà un corps d'armée russe s'avançait sur la frontière prussienne. Dans cette circonstance, l'Angleterre se chargea de lever les scrupules du cabinet de Berlin.

Vers le 20 mars, on apprit que les bâtimens prussiens, respectés jusqu'alors, avaient cessé de l'être, et qu'il venait d'en être enlevé plusieurs par la marine anglaise. Trois jours après, le 24 mars, les troupes prussiennes étaient en pleine marche pour l'exécution des mesures qui concernaient cette puissance. L'électorat d'Hanovre, le territoire de Brême et l'embouchure des trois fleuves furent simultanément occupés. Les troupes danoises entrèrent, le 29, dans Hambourg. L'entrée de ces troupes avait été, la veille, annoncée aux habitans par une proclamation que leur avait adressée, de son quartier-général de Pinneberg, le prince Charles de Hesse, commandant en chef du corps danois, chargé de surveiller la rive droite de l'Elbe. L'occupation du Hanovre fut pareillement accompagnée d'une déclaration de la cour de Prusse, déclaration d'une nature plus grave et plus solennelle. Cet acte politique, signé par le ministre des affaires étrangères, comte d'Haugwiz, après avoir énoncé les sujets de querelle existans entre l'Angleterre et les puissances du Nord, portait que le Roi se trouvait forcé, non-seu-

lement d'interdire au commerce anglais l'Elbe, le Weser et l'Ems, mais aussi de prendre possession des états appartenant à S. M. le roi d'Angleterre comme électeur de Brunswick-Lunébourg, et situés en Allemagne. On congédia une partie des troupes hanovriennes; on assigna aux autres des cantonnemens où elles devaient se retirer. On exigea des chefs militaires l'engagement écrit non-seulement de ne point servir contre le roi de Prusse, mais même d'obéir à ses ordres. L'autorité civile dut pareillement promettre de rompre tout rapport avec l'Angleterre et d'administrer le pays pour le compte de S. M. prussienne. Ces diverses mesures s'exécutèrent sans aucune opposition. Elles ne demandaient qu'un acte de volonté, et cet acte de volonté avait eu besoin de recevoir une impulsion du dehors.

Si, pour des mouvemens offensifs, il avait fallu à la cour de Copenhague, comme à celle de Berlin, l'aiguillon d'excitations étrangères, le Danemarck ne devra qu'à lui-même, qu'au sentiment de la dignité nationale odieusement outragée, qu'au patriotisme du prince royal et des habitans, l'admirable résistance qu'il va opposer aux barbares attaques des Anglais. L'entrevue du prince royal avec le roi de Suède avait été à peu près sans résultat du côté de cette dernière puissance. La cour de Stockholm semblait avoir pour système d'être prodigue de paroles et avare d'actions. Cette cour, qui flattait Paul Ier par la démonstration d'une ardeur que les effets ne

justifiaient pas; qui, de concert avec la Russie, pressait le Danemarck et la Prusse d'exécuter contre le gouvernement anglais des entreprises agressives sur le continent, auxquelles sa position la dispensait de prendre part, tout en appelant ainsi le danger sur le Danemarck, ne faisait aucune disposition utile à l'intérêt commun. Cependant la clef du Sund était véritablement entre ses mains. Comme il était reconnu que les batteries du château danois de Cronborg ne suffisaient pas pour atteindre et encore moins pour arrêter une flotte ennemie, la longueur du Sund étant de deux mille sept cents toises, dans le point même le plus resserré, et le canal ayant surtout plus de profondeur du côté de la Suède, c'était essentiellement sur la côte suédoise, au-dessus d'Helsingborg, qu'il eût été nécessaire d'élever de redoutables batteries, dont le feu eût écrasé les vaisseaux assez téméraires pour s'engager dans ce dangereux passage. Les torts sont à Stockholm : le châtiment en tombera sur le Danemarck.

Après le simulacre de négociation de M. Vansittard avec le gouvernement danois, et de l'amiral Parker avec le gouverneur de Cronborg, la flotte anglaise, le 30 mars au matin, s'approchant de la côte de Suède, reconnut avec joie que, sur cette ligne de hauteurs d'où elle eût pu être foudroyée, une négligence criminelle, si elle n'était perfide, s'était refusée à tous les avantages d'un terrain favorable, et avait laissé ouverte une voie qu'il eût

été si facile de fermer. Les boulets du fort de Cronborg se perdirent dans le canal sans causer presque aucun dommage aux vaisseaux anglais, tandis que, sur la côte suédoise, une misérable batterie de huit pièces de canon, qui n'avait pas même été remise en bon état, sembla plutôt saluer le passage de l'ennemi que vouloir y mettre obstacle. Des informations tardives, ordonnées contre quelques chefs militaires par la cour de Stockholm, ne seront jamais qu'une justification peu satisfaisante sur un fait aussi grave, qui a peut-être décidé pour long-temps de la grande question de neutralité maritime. A la fin de ce même jour, 30 mars, la flotte anglaise était devant Copenhague. Deux jours furent employés par l'amiral anglais à sonder les bancs et à reconnaître les points les plus favorables pour l'attaque.

Entre l'ile de Saltholm et Copenhague, sont deux passes étroites par lesquelles on arrive du Catégat dans la mer Baltique, passes qui sont rétrécies par l'interposition d'un banc, nommé le Middelgrund. C'est dans la passe, ou dans le canal entre le Middelgrund et la ville, que les Danois avaient fait leurs principales dispositions de défense. Une ligne d'embossage de vingt vaisseaux rasés, vrais *block-ships* ou pontons, formant autant de batteries flottantes, avait pour objet de tenir l'ennemi éloigné, de manière à empêcher le bombardement. La droite de cette ligne s'appuyait à l'île d'Amack, et la gauche à la forte batterie de *Dreycrone* ou les Trois-Couron-

nes, point habilement fortifié, garni de soixante-dix bouches à feu et défendu par quinze cents hommes. L'entrée même du port était protégée par l'importante batterie de *Dreycrone* dont il vient d'être question, par deux *block-ships* ou pontons, par deux vaisseaux de ligne bien armés et bien équipés, et par la citadelle qui est au nord de la ville. Ce point parut tellement redoutable aux Anglais, qu'ils renoncèrent à l'idée de l'attaquer de front. Les Anglais étant séparés par le Middelgrund de la ligne d'embossage, qui protégeait Copenhague, n'avaient, pour attaquer cette ligne avec succès, qu'une seule chance et qu'une chance très-hasardeuse, c'était de pénétrer dans le canal où elle était établie, et de se placer entre elle et l'île de Saltholm. La hardiesse de l'entreprise n'arrêta point Nelson. Le 2 avril, douze vaisseaux de ligne, quatre frégates et trente bombardes ayant été mis à sa disposition par l'amiral Parker, Nelson osa encore une fois, comme devant Aboukir, se confier à la fortune. Le début ne fut pas heureux. Trois de ses vaisseaux échouèrent sur le Middelgrund et furent fort maltraités par le feu des Danois. Obligé de renoncer à son premier projet, qui était de s'emparer de la batterie des Trois-Couronnes, il porta la principale masse de ses forces contre l'extrême droite des Danois, qui, en raison de son étendue, était la partie la plus faible de la défense, attendu qu'on avait négligé de la soutenir par des batteries de terre, qui eussent pu être placées dans l'île d'Amack.

Malgré cet inconvénient, malgré le désavantage d'une force immobile contre une force qui change à volonté de position, les Danois combattirent avec une ardeur incroyable et une rare opiniâtreté; l'un de leurs pontons surtout, *la Provesteen*, fatigua et l'impétuosité et la constance des Anglais. Attaqué par quatre vaisseaux qui furent ensuite relevés par quatre autres, le capitaine danois vit périr à ses côtés plus des deux tiers de son équipage, démonter toutes ses pièces, excepté deux, et résista encore jusqu'à ce que, prêt à tomber au pouvoir de l'ennemi, il finit par se jeter à la nage et gagna l'île d'Amack avec le petit nombre d'hommes qui lui restaient. Ce brave marin se nommait Lassen. Partout les Danois avaient déployé le même sang-froid et le même héroïsme. La journée fut belle pour les vainqueurs; mais ils avaient eu, pour auxiliaires de leur triomphe, la puissance d'une artillerie beaucoup plus considérable, et surtout la facilité de la multiplier par sa concentration de manière à réunir des forces triples et quadruples sur les points les plus faibles de la ligne danoise. La palme de la vraie gloire, comme la justice de la cause, appartenait aux vaincus, si même on peut appeler vaincus ces généreux Danois, dont les uns, fermes encore sur les pontons presque désarmés, bravaient, sans songer à se rendre, le feu de l'ennemi; dont les autres, ayant éprouvé moins de dommage, foudroyaient plusieurs vaisseaux anglais qu'ils avaient mis dans la position la plus périlleuse.

Ce véritable état de choses n'échappait point à l'amiral Parker, et cet amiral donna le signal de cesser le combat. Nelson lui-même sentait la nécessité d'obéir; mais, en homme habile, il voulut essayer s'il ne serait pas possible de compléter par la négociation un succès que les armes laissaient presque indécis. Un parlementaire se présenta de sa part avec un billet portant que, si on ne faisait pas cesser le feu des batteries danoises, il allait brûler cinq pontons dont il était maître et dont il ne pourrait pas sauver les équipages. Au bas de ce billet étaient écrits ces mots : *Les Anglais à leurs frères les braves Danois.* Le feu cessa, et bientôt on vit s'échouer trois vaisseaux anglais, du nombre desquels était celui même de Nelson, vaisseaux qui eussent été perdus sans ce commencement d'armistice. En y consentant, le prince royal avait rempli un devoir d'humanité. Il avait dû ce sacrifice au dévouement de ses braves compagnons d'armes; c'était en vrais citoyens que les Danois avaient combattu, et non-seulement pour leur ville, pour leurs foyers, mais pour l'honneur national et l'indépendance de leur pavillon. Sur les vaisseaux de ligne, sur les pontons, dans la place, la même ardeur embrasait toutes les ames; vieillards et jeunes gens, adolescens même, tous étaient sous les armes, enviant le sort de ceux qui occupaient les postes les plus avancés. Un aide-de-camp du prince royal s'était rendu auprès de Nelson pour entendre ce qu'il voulait proposer; fier de la situation où le

mettait l'armistice, Nelson commença par former les prétentions les plus inadmissibles. Abandonner la convention des neutres, former alliance avec l'Angleterre, ouvrir Copenhague à la flotte anglaise, telle était la loi qu'il voulait imposer; tel était le prix qu'il réclamait de sa prétendue victoire.

L'honneur danois se souleva contre de si humiliantes conditions; mais Nelson, qui n'avait eu pour but que de reconnaître jusqu'où il pouvait élever ses demandes, annonça qu'il allait venir s'expliquer lui-même avec le prince royal. Il se rendit au port et traversa la ville à pied pour se rendre auprès du prince; ce trajet fut une leçon pour lui; la contenance fière des habitans, des murmures qui éclatèrent à sa vue, arrachés par l'indignation et contraints toutefois par un juste sentiment de dignité, l'ordre parfait qui régnait partout et attestait l'heureux accord des sujets et du souverain, lui firent comprendre qu'une si brave nation avait droit à plus de ménagemens. Toutefois, on ne put d'abord s'accorder que sur un armistice provisoire; alors, et au milieu même de la discussion survint la nouvelle de l'un de ces événemens dont la gravité peut changer en un instant la face des affaires générales. Dans la nuit du 23 au 24 mars, Paul Ier avait cessé de vivre. Il avait cessé de vivre, comme son père Pierre III, par la sentence et par les mains de ses courtisans. Depuis le 23 mars, Paul n'existait plus, et le 29, le 30 de ce même mois, il commandait, il régnait en-

core sur le nord de l'Allemagne. C'était l'esprit de Paul qui avait rédigé les déclarations prussiennes ; c'était l'image, l'ombre de ce prince, qui avait conduit les troupes prussiennes et danoises dans l'électorat d'Hanovre et à Hambourg. Un si terrible incident eût abattu un courage vulgaire, que n'eussent point soutenu le sentiment de l'honneur national et la justice de sa cause. Il dut affliger, inquiéter le prince royal de Danemarck, mais ne le fit point descendre à l'acceptation des injurieuses propositions des Anglais. Au lieu d'une renonciation formelle au traité de neutralité maritime, ainsi que l'exigeaient les amiraux Nelson et Parker, la seule concession à laquelle se prêta le prince royal fut que ce traité serait, relativement à la coopération du Danemarck, suspendu aussi long-temps que la trêve resterait en vigueur. Par une convention qui fut signée le 9 avril, la durée de la trêve fut fixée à quatorze semaines. Les vaisseaux armés et bâtimens de S. M. danoise demeuraient dans l'état où ils se trouvaient. Copenhague et la plus grande partie des états danois devaient être respectés par les forces britanniques ; mais un immense avantage était accordé aux Anglais, c'était la faculté de se pourvoir à Copenhague et sur les côtes danoises de tout ce qui pouvait être nécessaire pour les besoins de la flotte. Cet avantage leur avait coûté cher ; ils avouaient eux-mêmes qu'ils avaient eu neuf cent quarante-trois hommes tués ou blessés, et plusieurs vaisseaux

avaient été mis dans un tel état, qu'il fallut les renvoyer en Angleterre. La perte des Danois en hommes avait été presque du double; cependant ce premier choc, malgré sa violence, n'était point décisif. L'Angleterre ne s'était mesurée encore qu'avec une seule des puissances confédérées, et n'avait obtenu avec cette seule puissance qu'un succès incomplet. La Russie et la Suède poursuivaient leurs armemens avec activité. Le Danemarck lui-même n'était paralysé que pour un temps. Il avait donné un bel exemple à ses alliés. En ce qui dépendait de lui, la question était encore tout entière.

La nouvelle de la mort de Paul Ier fut accueillie à Londres par des cris de victoire et de joie. Elle excita en France un mouvement général d'indignation et d'horreur : ces sentimens furent ceux de la nation entière comme du premier consul *. On a fait, à l'égard de la reine Isabelle de Castille, l'observation que toujours ses ennemis mouraient à propos. Pour qu'on eût pu appliquer cette observation au gouvernement britannique, il lui avait manqué le succès du 3 nivose. Au premier bruit de la mort de Paul, l'Europe entière fit un rapprochement qui était inévitable; tous les esprits furent frappés de la coïncidence de cet événement avec l'entrée de la

* « Pour la première fois de sa vie, dit sir Walter Scott, « l'étonnement et le regret lui arrachèrent le cri passionné de « *mon Dieu!* » Ainsi il n'eût jamais dit : *mon Dieu!* sans l'assassinat de Paul !

flotte anglaise dans le Sund. La remarque en fut faite sous le toit du simple citoyen, comme dans les réunions ministérielles et dans le cabinet privé des rois. A ce rapprochement manifeste pour tous les yeux, le Moniteur français joignit cette courte réflexion : « L'histoire nous apprendra les rapports qui peu« vent exister entre ces deux événemens. » L'histoire n'apprendra rien de plus que ce qui fut connu alors. Le ministère britannique fut-il l'auteur de la mort de Paul Ier? ni plus ni moins qu'il avait été l'auteur de la tentative du 3 nivose contre le premier consul. Que ce ministère désirât des changemens à Pétersbourg comme à Paris, qu'il formât des vœux contre l'autocrate de toutes les Russies aussi bien que contre le chef de la république française, rien de plus naturel, rien de plus certain. Que, sans se mettre en peine des suites qui pouvaient en résulter pour l'intérêt de la royauté en général, l'ambassadeur lord Withworth, aussi long-temps que Paul souffrit sa présence en Russie, y jetât des semences de haine contre ce monarque; que des intrigues anglaises, même après le départ de cet ambassadeur, aient poussé, jusqu'au plus haut degré d'irritation, le mécontentement que Paul faisait naître par ses imprudences et ses écarts, rien n'est plus vraisemblable encore; mais là aussi, comme en France, se borne probablement l'action du gouvernement anglais. Ce gouvernement fût-il convaincu d'avoir acheté des ames vénales et versé des fonds dans des

mains avides, d'avoir fait naître, excité, favorisé le complot sous lequel Paul avait succombé, il aurait encore pour lui l'excuse des rois trop bien servis, dont des amis indiscrets dépassent l'intention et exagèrent les vengeances. Pour l'instruction des rois sur les malheurs trop souvent attachés au pouvoir absolu, nous placerons ici une esquisse des causes qui préparèrent la mort de Paul, des personnes qui y concoururent, et des circonstances qui l'accompagnèrent. Les détails que nous donnerons sont l'extrait d'informations * recueillies, à l'époque même, auprès de personnes qui n'avaient pas été étrangères à l'événement.

* C'est à Berlin, où j'étais alors, que j'ai recueilli ces renseignemens. Tout ce qu'on a publié depuis me paraît en avoir confirmé l'exactitude.

CHAPITRE XIII.

ÉVÉNEMENS EN RUSSIE.

Motifs de mécontentement contre Paul Ier. — Bizarreries de ce prince. — Complot pour son abdication. — Le général Pahlen. — Ouvertures faites par ce général au grand-duc Alexandre. — Moyens employés pour engager le grand duc dans la conspiration. — Interrogatoire de Pahlen sur le complot, par Paul Ier. — Assassinat de Paul. — Velléité ambitieuse de l'impératrice. — Prévoyance audacieuse du général Pahlen. — Observations sur la mort de Paul. — Conduite honorable de la cour de Berlin. — Rivalité de Pahlen et des Subof. — Retraite du général Pahlen. — Convention entre l'Angleterre et la Russie.

Les causes qui amenèrent la mort violente de Paul Ier sont de deux espèces, les unes d'ordre politique, les autres d'ordre intérieur, et elles se prêtaient, les unes aux autres, un mutuel appui. Toute suspension de commerce entre la Russie et l'Angleterre contrarie la noblesse russe, en restreignant les exportations de produits sur lesquels se fonde en grande partie sa richesse. L'embargo mis sur les bâtimens anglais, et la rupture qui en avait été la suite, avaient froissé un grand nombre d'intérêts. Ces intérêts blessés avaient grossi le noyau du parti anglais qui existe toujours à Pétersbourg; parti composé

d'hommes, les uns liés à ce système par des préférences d'opinion, les autres, vrais pensionnaires de l'Angleterre, occupés à gagner leur solde en secondant les vues de cette puissance. L'exaspération produite par les actes intérieurs de Paul n'était pas moins vive. Avec l'emportement de son caractère, sa justice avait dû plus d'une fois être trompée; et les hommes punis ou exilés par ses ordres, n'étaient pas toujours criminels. Peut-être cependant, dans un pays accoutumé à souffrir en silence tout ce qu'ordonnent ses maîtres, les esprits étaient-ils moins choqués de ses rigueurs que de ses bizarreries.

Parmi ces dernières, deux surtout avaient été vivement senties. L'une était ce puéril caprice qui, voyant un acte de jacobinisme dans l'imitation des vêtemens des Français républicains, avait été jusqu'à prescrire, même pour l'usage vulgaire dans les rues de la capitale, la forme et la coupe d'habillement qui était en usage en France avant la révolution. L'autre était le renouvellement de l'obligation autrefois imposée aux Russes de tout rang et de tout sexe, de s'arrêter, de descendre de voiture et de rester immobiles, lorsqu'ils rencontraient soit l'empereur, soit quelque prince ou princesse de la famille impériale..Chez une nation qui n'est associée que depuis un siècle aux habitudes européennes, tant pour le costume que pour les relations de la vie sociale, on doit naturellement tenir d'autant plus à suivre les variations ou le progrès des usages étrangers, que

c'est en apparence marcher de pair avec les autres peuples dans la carrière de la civilisation. Par la manie rétrograde de Paul, sous les deux rapports qui viennent d'être indiqués, la noblesse russe se trouvait non moins vivement offensée daus son amour-propre, qu'elle était contrariée dans ses intérêts par l'état d'hostilité avec l'Angleterre. A ces causes complexes, dont il ne faut pas séparer l'action secrète du parti anglais, joignez l'accessoire de quelques ambitions particulières qui se promettaient, sous un nouveau règne une influence ou trop difficile à obtenir, ou trop incertaine sous le règne actuel, et la catastrophe du 23 mars est expliquée.

Le complot, selon les conjurés, n'avait pour but que l'abdication et non la mort de Paul. Lorsque des corps politiques, comme des assemblées d'états, des ordres réunis ou séparés du clergé, de la noblesse et des communes, exercent, par suite d'un titre constitutionnel, ou usurpent, au mépris des lois, le funeste droit de déposer leurs princes, il est possible, et tous les pays de l'Europe en ont offert des exemples, que la déposition d'un roi ne soit suivie que de son emprisonnement; mais lorsqu'un tel projet prend naissance dans une réunion d'hommes privés, résoudre l'abdication d'un prince, c'est prononcer sa sentence de mort. Après un tel attentat dénué de la garantie collective, plus assurée à un grand corps, il n'y a de sécurité pour le coupable que sur la tombe du souverain détrôné.

L'une des circonstances qui semblèrent confirmer la participation directe de l'Angleterre à la mort de Paul, fut le lieu même où se rassemblaient les conjurés. Ce point principal de réunion était l'hôtel de madame de Gérebsow, qu'avait habituellement fréquenté lord Withworth pendant son ambassade en Russie. Cette dame était sœur des Subof, qui, tour-à-tour exilés et rappelés par Paul, avaient oublié leur rappel et ne se souvenaient que de leur exil. Mais au premier rang de la conjuration, l'homme qui en formait l'ame et la tête, était le gouverneur de Pétersbourg, le ministre en crédit qui, depuis le renvoi du comte Rostopsin, avait remplacé ce favori dans la confiance illimitée de Paul, le général Pahlen. Si, même dans les républiques, beaucoup d'ames généreuses se soulèvent contre les amis de César devenus ses meurtriers, comment, dans un gouvernement absolu, faut-il juger l'homme qui, admis à l'intimité d'un maître, dépositaire de ses pensées, au lieu de profiter de sa situation pour ramener dans de meilleures voies un esprit égaré, ne conçoit point de plus beau rôle que de trahir et d'immoler son bienfaiteur? Sous quelque point de vue qu'on envisage ce général, soit qu'on lui applique ou qu'on rejette la justification des Brutus, il faut reconnaître en lui un grand fonds d'audace, de vigueur et de sang-froid. Comme, dans un pays tel que la Russie, en songeant à renverser un tzar, on doit s'assurer de son successeur, le général Pahlen ne manqua pas de s'adres-

ser au fils aîné de Paul, au grand-duc Alexandre ; de lui représenter les malheurs politiques et intérieurs produits par les passions fougueuses de son père, et de chercher à le convaincre qu'à l'abdication de ce prince était attaché le salut de l'empire. La confidence était hardie. Alexandre y répondit en invitant le général Pahlen à servir l'empereur avec zèle, et à tâcher au moins d'atténuer le mal qu'il ne pourrait pas empêcher. Plusieurs mois s'écoulèrent sans aucun changement dans la direction de la conduite de Paul; et il paraît certain que les hommes qui méditaient sa perte, ont favorisé ses écarts, afin d'en légitimer le châtiment.

Pour inspirer au grand-duc Alexandre une résolution qui révoltait sa piété filiale, il fallait l'envelopper d'illusions, le convaincre que Paul I[er] comprenait dans ses soupçonneuses inquiétudes jusqu'à ses fils et son épouse. Pahlen fit plus ; il excita une véritable défiance dans l'ame de Paul contre sa pro pre famille ; il nourrit, il fomenta cette défiance, et, lorsqu'ensuite il parlait au grand-duc Alexandre de ses périls, de ceux de Constantin et de l'impératrice leur mère, ce n'était point d'une vaine chimère qu'il les entretenait. Les plans de Paul, selon lui, étaient de reléguer Alexandre en Sibérie, Constantin dans une forteresse, l'impératrice-mère dans un cloître. Plus d'une fois, dans ses entretiens avec la princesse Gagarin, objet alors de ses chevaleresques affections, Paul avait effectivement laissé éclater des intentions

menaçantes contre des personnes qui, disait-il, lui avaient été bien chères. Le danger pouvait être réel, mais Pahlen était entre le danger et l'empereur. Il eût été difficile au grand-duc Alexandre d'échapper à un piége aussi habilement tendu. Tremblant pour lui-même et pour sa mère, entraîné par les remontrances de Pahlen, il donna son consentement à l'abdication de son père, sous la condition absolue qu'il ne serait pas attenté à ses jours; restriction bien naturelle de la part d'un fils jusqu'alors soumis et respectueux, mais qui atteste en même temps toute l'inexpérience de son âge. Fort de l'assentiment de l'héritier du trône, Pahlen mit la plus grande activité à prendre les derniers arrangemens avec les chefs de la conspiration.

Cependant un avis indirect du complot était parvenu jusqu'à Paul, et cet avis, on a pensé que Pahlen lui-même avait eu le hasardeux courage de le lui faire donner. « Il se forme, dit un jour ce prince « à Pahlen, une conspiration contre moi. » « Je le « crois, » répondit froidement ce général. « Mon « fils, reprit Paul, est d'accord avec les conjurés. » « On peut le croire, » répondit encore Pahlen avec le même sang-froid. « Mais vous-même, vous en êtes aussi, » continua Paul, en attachant sur lui des regards scrutateurs. « Eh! si je n'en étais pas, répliqua « l'imperturbable conspirateur, comment pourrais-« je en suivre le cours et les progrès? » Il engagea l'empereur à être tranquille, à se confier dans sa vi-

gilance, et lui promit de lui rendre du tout un compte complet le lendemain. C'était le 22 mars que ce curieux interrogatoire avait eu lieu.

Désormais tout est décidé. Reculer n'est plus une chose possible. Il ne reste plus qu'à hâter l'exécution. Les conjurés sont instruits par Pahlen du point où les choses sont arrivées. On convient qu'ils se diviseront en deux troupes. L'une, sous la direction de ce général, ira prendre avec lui le régiment de la garde dont il est colonel, pour venir fermer les issues du palais. L'autre, conduite par le prince Subof, adjudant de l'empereur, pénétrera chez le monarque et exigera son abdication. Paul était alors au palais Michel, où il se croyait plus en sûreté qu'ailleurs, parce que ce palais, moins vaste, était entouré de bastions et que toute sa famille y était rassemblée avec lui. A la faveur de son titre d'adjudant, le prince Subof arriva jusqu'à la porte de l'appartement de Paul que gardaient deux hussards. L'un de ces hussards, ou plus dévoué ou plus clairvoyant que l'autre, ayant voulu fermer le passage à cette troupe suspecte, fut frappé d'un coup de sabre et mis hors d'état de continuer sa résistance. On entra dans la chambre de Paul. « Sire, lui dit Subof, je vous arrête au nom de l'empereur Alexandre ; » et en même temps on présente à la signature de ce monarque un acte d'abdication préparé d'avance. Paul s'y refuse, il se débat contre les mains qui veulent le saisir, et, dans ce choc inégal, une écharpe passée autour du

cou de l'infortuné finit la lutte, en terminant ses jours. Tous les récits du temps ont lié à cette dernière circonstance le nom d'un homme qui commandera un jour les armées de l'empereur Alexandre, le nom du général Bénigsen. Pendant cette horrible scène, les deux grands-ducs étaient dans un appartement au-dessous de celui de leur père. Constantin n'avait été mis dans la confidence que le soir même, et presque à l'heure où l'événement allait se consommer. A l'instant où Paul venait de cesser de régner et de vivre, le général Pahlen arrivait au palais à la tête de son régiment, soit pour proclamer un nouvel empereur, dans le cas de succès, soit, dans l'hypothèse contraire, pour apparaître comme le gardien fidèle de Paul et arrêter ses assassins. Le complot avait réussi; Pahlen se rendit chez le grand-duc Alexandre.

A sa vue, le premier mot du grand-duc fut de demander des nouvelles de son père; Pahlen ne répondant pas, Alexandre comprit son silence, éclata en gémissemens, en reproches et contre les faux amis qui l'avaient trompé et contre lui-même, qui n'avait pas prévu la possibilité d'un crime, dont la honte rejaillirait sur toute sa vie. Sa douleur était profonde et sincère. Pahlen sembla la partager, il lui laissa un libre cours, et ensuite, saisissant à propos le moment de rappeler au jeune prince que ce n'était pas des larmes que demandait, en une telle circonstance, la sûreté de l'empire, il le revêtit des grands cordons des ordres, à l'exception de celui de Malte.

Au désespoir du fils se mêla bientôt celui de l'impératrice. L'empereur vient de mourir, lui disait-on. Non, s'écriait-elle, il a été assassiné. Elle sort de son appartement, elle veut se rendre chez le grand-duc Alexandre; on lui ferme le passage, elle s'irrite, elle tombe évanouie. On la relève, elle se ranime, elle arrive chez son fils; et, par une de ces aberrations que peuvent seules expliquer des circonstances extraordinaires, elle réclame pour elle-même l'empire, comme lui appartenant, ayant été couronnée avec son mari. Au milieu des agitations du fils et de la mère, Pahlen, toujours calme et ferme, ayant laissé s'exhaler et les regrets et les velléités ambitieuses de l'impératrice, lui représenta, sans emportement comme sans faiblesse, que la Russie, dans l'état où elle se trouvait, avait besoin d'un maître, et que ce maître étant un fils dont l'ame lui était connue, elle aurait tous les honneurs de l'empire, sans en avoir les chagrins et les peines. Étonnée elle-même des idées non réfléchies qui avaient jailli de son imagination surprise, l'impératrice revint bientôt à son caractère noble et généreux. Elle donna l'exemple de la soumission au nouveau tzar. A neuf heures, Paul avait soupé avec sa famille. A onze heures, il n'existait plus. Deux heures après, on proclamait son successeur, et les régimens des gardes prêtaient à celui-ci serment de fidélité. On assure qu'Alexandre avait signé d'avance une proclamation pour annoncer son avénement. La prévoyance du général

Pahlen, qui avait pu désirer pour toutes les chances une espèce de garantie, rend ce fait assez vraisemblable.

Le 23 mars, Paul avait encore expédié au baron de Krudener, son ministre à Berlin, une dépêche qu'il avait signée, et par laquelle il ordonnait itérativement à ce ministre de presser le gouvernement prussien d'occuper le Hanovre, menaçant, dans le cas de nouveaux délais, ou d'occuper lui-même ce pays, on d'inviter le premier consul à le faire occuper par des troupes françaises. Au bas de cette dépêche, on lisait ces mots écrits de la main du général Pahlen : « *L'empereur ne se porte pas bien aujourd'hui.* » Le courrier, chargé de cette dépêche, n'était arrivé à Berlin que quelques heures avant celui qui vint annoncer la mort de Paul. Ce dernier était envoyé par le jeune empereur, qui en avait, *à travers un torrent de larmes,* expressions de sa lettre, transmis l'affligeante nouvelle à ce même ministre en Prusse. Comme, à Berlin, sur le premier bruit de la fin soudaine de Paul, le mot d'assassinat se fit aussitôt entendre, le baron de Krudener, pour détruire ce soupçon, citait et donnait à lire le *postscriptum* de la dépêche du 23 mars, relatif au commencement d'indisposition de ce prince. Ce trait précurseur, lancé par la main audacieuse de Pahlen, n'appartient pas, sans contredit, à un homme d'une trempe ordinaire. Tel n'était pas en effet le général Pahlen. Sa conduite offre une fixité, une persévérance remar-

quables. Rien en lui n'est incertain; rien ne se dément. L'ensemble de ses actes, dans les premiers mois du nouveau règne, comme dans les derniers mois du règne précédent, autorisent à mettre en doute si, dépouillant la royauté des illusions et des prestiges dont elle doit être environnée, même dans l'intérêt des peuples; si, regardant comme un contrepoids naturel du pouvoir autocratique, l'usage sanguinaire, pratiqué par la noblesse russe, de se délivrer elle-même des tzars dont le gouvernement lui est devenu insupportable, ce caractère froid jusqu'à l'insensibilité, fort jusqu'à la barbarie, n'avait pas réduit la question de la mort de Paul à ce dangereux calcul que la vie d'un seul homme ne doit pas être mise dans la balance avec le bonheur de toute une nation auquel elle est un obstacle. Certes, il n'entre pas dans ma pensée d'absoudre des combinaisons aussi dangereuses dans leurs conséquences; mais, en observant la marche de ce personnage, et sa conformité constante avec lui-même, on peut être indécis sur le point de vue sous lequel il mérite le plus d'être condamné.

Un auteur de mémoires, empreints d'un zèle ardent pour les principes monarchiques, après avoir parlé de la mort de Paul, qu'il reconnaît comme l'effet d'un assassinat, s'écrie, par distraction sans doute : « Quelle leçon pour les rois ! » Si un des écrivains qu'on a nommés révolutionnaires, après avoir raconté le jugement de Louis XVI et l'exécution de

ce jugement, eût ajouté de semblables paroles, la France n'aurait pas eu assez de procureurs-généraux, et les procureurs-généraux, pas assez de réquisitoires pour anathématiser une exclamation aussi impie. Dira-t-on qu'il n'y a pas de comparaison à faire entre Louis XVI et Paul Ier? Non certainement, l'histoire ne place pas ces deux princes sur la même ligne; mais l'explication ne ferait qu'aggraver le principe. Le crime ne serait donc pas dans l'atteinte portée à la royauté, mais seulement dans l'atteinte portée à tel ou tel roi! L'esprit s'effraie de l'étendue des conséquences renfermées dans une telle maxime. Le chef de justice Munce, chargé de notifier à Christiern II la déposition qui venait d'être prononcée contre lui par les états, disait, après avoir rempli cet office : « Mon nom devrait être inscrit à la porte « de tous les mauvais rois. » Ce mot n'est pas plus effrayant que celui auquel nous avons fait allusion. Ces considérations me conduisent à une question sur laquelle je ne m'arrêterai pas, parce qu'elle est autant et plus du domaine du moraliste que de celui de l'historien; mais l'historien doit du moins l'indiquer, parce que nécessairement elle se présente à lui dans le cours de son travail. Pourquoi la douleur légitime produite par la mort violente d'un roi, douleur qui se répand, avec tant de justice, en mouvemens pathétiques et en tableaux déchirans, lorsqu'il s'agit de princes condamnés par des démagogies en délire, comme Louis XVI et Charles Ier; pourquoi,

dis-je, cette douleur est-elle généralement muette, silencieuse, sans expansion et sans éclat, quand le prince a été frappé par la main de courtisans qui se son faits, non-seulement ses juges, mais ses propres bourreaux? On annonce une révolution de palais, une révolution à la manière de l'Orient, et tout est fini. J'ouvre en effet les écrits modernes les plus remarquables par un royalisme exalté. J'y cherche les récits de la mort de Gustave III et de Paul Ier. Je ne trouve nulle énergie d'indignation contre les nobles meurtriers de ces monarques. On semble craindre de leur appliquer le nom de régicides, tandis qu'on réserve exclusivement ce nom, avec toutes les qualifications analogues, pour les seuls membres des assemblées délibérantes qui, dans un coupabe égarement, ont osé citer des rois à leur tribunal, et porter contre eux de barbares sentences. Cependant, contre deux rois jugés, on en compte cinquante qui ont été égorgés sans jugement. La réprobation et l'horreur devraient-elles donc s'atténuer en raison de la multiplicité des chances? Le meurtre par la main des courtisans serait-il moins odieux, parce qu'il est plus fréquent? ou bien, l'histoire serait-elle devenue la complice d'une aristocratie qui, ne voyant dans un roi qu'un de ses membres, accepté par elle pour chef, se réserverait le droit de disposer de lui le jour où il ne régnerait pas par elle et pour elle? La démocratie anglaise avait pris pour texte : *Tuer n'est pas assassiner.* Ne dirait-on pas qu'en certaines con-

trées l'aristocratie aurait renversé ce texte et façonné les esprits à la devise contraire : *Assassiner n'est pas tuer?* La question que je viens d'exposer est grave et délicate. Elle mérite d'être examinée dans l'intérêt de la morale publique.

S'il est dans le monde une situation où un prince soit à plaindre, c'est assurément celle d'un jeune empereur appelé au trône par le droit de sa naissance, mais réduit, par des circonstances malheureuses, à y monter sur le corps de son père, et contraint à s'appuyer sur les hommes * qui lui ont formé un si horrible piédestal. Telle fut la position d'Alexandre. Le choix même de quelques-unes des personnes qu'il chargea d'annoncer son avénement aux diverses cours de l'Europe, attestait son asservissement. On vit arriver à Berlin, pour remplir cette mission, un jeune homme qui, emporté par la légèreté de son âge et encore plein des idées ordinaires dans un complot, se livra de lui-même aux plus étranges indiscrétions. D'abord la curiosité les accueillit, les favorisa, les provoqua même; mais bientôt l'imprudent narrateur put reconnaître, par le repoussement glacial dont il devint l'objet, qu'on ne voyait pas du même

* Une de ces femmes que la police compte parmi ses agens, madame de B......, jolie et spirituelle personne, écrivait à Fouché, à l'occasion d'une cérémonie qui avait eu lieu lors de l'avénement d'Alexandre : « Le jeune empereur marchait, précédé « des assassins de son grand-père, suivi des assassins de son « père, et entouré des siens. » Voilà, dit Fouché, une femme qui fait du Tacite.

œil, à Berlin, des actes dont on faisait parade à Pétersbourg. L'unanimité de froideur et d'éloignement qu'on lui montra fut, pour sa jeunesse, une sévère leçon qui fait honneur à la moralité de la cour de Prusse.

En Russie le pouvoir, dépouille de Paul, fut, selon l'usage, la proie des chefs de la conjuration; mais ils ne le partagèrent pas en amis, ils se le disputèrent en rivaux. D'accord pour changer de maître et pour abolir les ordonnances vexatoires à l'intérieur, ils ne l'étaient pas sur la marche à suivre à l'égard de la politique extérieure. La question de la neutralité maritime fut entre eux un sujet de division. Dans la persuasion que le meilleur moyen de concilier à leur attentat une sorte d'assentiment public était de donner une prompte satisfaction aux intérêts en souffrance, les Subof, liés d'ailleurs au parti anglais, se montraient impatiens de rendre un libre cours au commerce d'exportation avec l'Angleterre. Plus instruit, plus homme d'état, et dédaignant une vaine popularité acquise aux dépens des intérêts durables de la Russie, le général Pahlen voulait continuer à soutenir les principes de neutralité, objet de la confédération. De cette scission de la cour d'Alexandre en deux partis opposés, résulta la contradiction qui se fit bientôt reconnaître entre le langage et les actes du cabinet russe, jusqu'à ce que le parti anglais étant devenu le plus fort, l'embargo fut levé le 18 mai, et, un mois après, le 17 juin, une convention

fut conclue, par laquelle la Russie sacrifia, non-seulement ses propres droits, mais les droits de toutes les nations neutres dont le dépôt était entre ses mains.

Le terme de la puissance du général Pahlen approchait, et il n'était pas homme à vouloir en prolonger la durée par des ménagemens peu assortis à son caractère. Un fait particulier et d'ordre intérieur en accéléra le moment. L'impératrice-mère, qui avait sous sa protection un institut de jeunes demoiselles nobles élevées aux frais de l'état, avait fait placer dans une des salles de cet institut un tableau où l'on voyait Paul Ier représenté dans un nuage, et invitant ses peuples à punir ses assassins. Le général Pahlen, de sa seule autorité, fit disparaître ce tableau accusateur. Blessée dans son autorité non moins que dans sa tendresse, l'impératrice-mère déploya auprès de son fils toute la puissance de ses reproches et de ses larmes. Une vive explication eut lieu entre le prince et le ministre; et, dans ce dialogue qui rappela des faits si délicats pour l'un et pour l'autre, les oreilles d'un maître et le cœur d'un fils eurent également à souffrir d'une audacieuse allusion à une exécrable solidarité. Pahlen reçut ordre de se rendre dans son gouvernement de Livonie. Une telle punition était une grace; il n'en voulut pas; il donna sa démission de tous ses emplois et se retira dans ses terres. Ce fait fut l'occasion de sa retraite sans en être la véritable cause. La cause première, qui avait affaibli son

ascendant sur l'esprit alors incertain et timide d'Alexandre, était la fermeté avec laquelle il avait résisté au parti anglais, et défendu la dignité nationale dans l'indépendance de son pavillon.

Du moment qu'il était devenu manifeste que le cabinet de Pétersbourg ne serait pas inébranlable dans le maintien des principes de la convention maritime, les puissances secondaires, le Danemarck et la Suède, furent forcées de fléchir. La Prusse seule, avec plus de résolution et de vigueur, eût pu soutenir le courage de ces deux puissances; mais, outre qu'il ne s'agissait pas pour elle d'un intérêt de premier rang, devait-on s'attendre qu'elle communiquât à d'autres une énergie qu'elle n'avait elle-même reçue que d'inspirations étrangères? Elle fit plus, et ce fut un acte d'une politique peu généreuse. Tout en tâchant de se rapprocher de l'Angleterre, le Danemarck aurait désiré prolonger la clôture de l'Elbe, de manière à faire de son désistement ultérieur une condition pour la restitution des îles danoises aux Antilles, Sainte-Croix, Saint-Barthélemy et Saint-Thomas, que l'on supposait, avec raison, tombées au pouvoir des Anglais. La Prusse, dans l'intérêt privé de son commerce, et caressant l'Angleterre aux dépens d'un allié, tandis que, pour son propre compte, elle n'était nullement disposée à se dessaisir du Hanovre, insista auprès de la cour de Copenhague pour rétablir sur l'Elbe la liberté de la navigation. A cet effet, un accord fut conclu entre le

ministre britannique à Hambourg et le prince Charles de Hesse, commandant des troupes danoises, sous la médiation et en présence du ministre de Prusse. En conséquence de cet accord que le général danois communiqua, le 20 mai, au sénat de Hambourg, cette ville fut évacuée le 23. D'un autre côté, l'embargo levé en Russie, le 18 mai, ayant été aussi levé, le 19 du même mois, en Suède, l'Angleterre, en revanche, révoqua de même celui qu'elle avait mis sur les bâtimens danois, suédois et russes. Les relations commerciales de la Grande-Bretagne et des puissances neutres étaient ainsi rétablies avant qu'aucune transaction eût réglé les points contestés, première cause des mesures hostiles auxquelles, de part et d'autre, on venait de mettre un terme.

Quoique délivrée, par la chute de Paul, de son plus redoutable ennemi dans le Nord, l'Angleterre, que la nécessité disposait alors à la paix, même avec la France, eût incontestablement consenti à quelque modification essentielle de ses prétentions, pour peu que le cabinet de Pétersbourg eût montré d'insistance et de force pour la défense de l'intérêt commun des confédérés. Adroite à profiter de la faiblesse du cabinet russe, cette cour affecta une fausse condescendance sur des dispositions secondaires qui l'intéressaient peu, mais resta inflexible contre l'admission des deux points qui seuls composaient tout le système des neutres. Ainsi, par la convention du 17 juin, la Russie abandonna le principe fondamen-

tal que : *le pavillon couvre la marchandise;* et le gouvernement anglais conserva, pour ses vaisseaux de guerre, le droit de visiter les bâtimens neutres, *même naviguant sous convoi;* c'est-à-dire qu'il fut reconnu que les seuls droits des neutres seraient ceux dont il conviendrait à ce gouvernement de leur permettre l'usage.

A la vérité, l'Angleterre admettait dans la nouvelle convention des dispositions qu'elle avait autrefois rejetées. Ces apparentes concessions méritent peu de reconnaissance. Parmi ces dispositions, deux lui étaient indifférentes. La troisième, par la mutation des temps, tournait à son avantage.

On bornait, par exemple, aux vaisseaux de guerre le droit de visite, tandis qu'auparavant l'Angleterre l'avait réclamé même pour les corsaires, armateurs et autres bâtimens non appartenant à la marine royale. Ce changement était-il un bienfait? Non, c'était un calcul, une combinaison utile au commerce anglais. Dans le moment, toutes les mers étaient couvertes de vaisseaux de guerre britanniques. Du côté de la France, la puissance navale, c'étaient les corsaires.

Le droit de *blocus* était défini avec beaucoup de soin, mais qu'importe au gouvernement anglais la savante et minutieuse spécification des circonstances dans lesquelles un bâtiment neutre peut être pris devant un port bloqué, quand l'ensemble de la convention permet d'arrêter tout bâtiment neutre même en pleine mer? Nous verrons, dans une guerre pro-

chaine, quel compte ce gouvernement entendait tenir de la merveilleuse définition du blocus, lorsque, d'un seul mot, il créera des blocus artificiels et fermera cent lieues de côtes par une simple déclaration du conseil.

L'Angleterre, qui a tant crié contre la révolution française, n'est pas la puissance qui a le moins profité de ses leçons et même de son dictionnaire. On sait quel rôle le mot *suspect* a joué en France. Le mot *suspicion* a été de même habilement mis en œuvre dans la convention du 17 juin. Il ne suffit pas, pour la sûreté d'un navire, même sous convoi, que ses papiers soient reconnus en règle, il faut encore qu'il n'existe pas « de motif valable de suspicion; » et qui ne voit où peut conduire un prétexte de suspicion dont le visiteur est le seul juge?

Dans la nouvelle nomenclature des objets de contrebande, les munitions navales, comme bois, chanvre, goudron, ne sont pas comprises; mais tout n'est-il pas contrebande, quand tout peut être arrêté en vertu du seul mot *suspicion*?

La convention du 17 juin est un des traités les plus honteux qu'ait jamais signés une grande puissance, parce que l'abandon des droits les plus précieux, d'un intérêt permanent et de l'honneur national, ne s'y trouve point couvert par la grande excuse qui seule peut légitimer de tels sacrifices, l'excuse de la nécessité. La contradiction existante entre les principes proclamés le 16 décembre 1800

et ceux qu'on admet le 17 juin 1801, est une de ces preuves trop fréquentes qui constatent combien est misérable un pays où tout est instable comme la vie et le caprice d'un homme. La confédération de 1780, renouvelée en 1800, avait été une révolution glorieuse pour la liberté des mers. La convention, signée le 17 juin, en forme la contre-révolution. La première était un pas immense vers le perfectionnement des rapports qui lient entre elles les sociétés humaines. La seconde fait remonter les peuples au moyen âge. De toutes les coalitions qui aient, à aucune époque, réuni pour un même but un certain nombre de puissances, jamais il n'en avait existé qui parlât autant au cœur des peuples, qui obtînt à un aussi haut degré leur approbation, et pour laquelle ils eussent été capables de plus généreux efforts. C'est bien à une confédération de cette nature qu'eût pu s'appliquer, avec le plus de justice, ce nom de sainte alliance qu'on a profané en le faisant servir à masquer la conspiration du pouvoir absolu contre les libertés des nations européennes. Deux terribles accusations pèseront à jamais sur la mémoire de l'empereur Alexandre. Il fut le fondateur de la sainte alliance continentale de 1815. Il fut le destructeur de la sainte alliance maritime de 1800.

FIN DU TOME PREMIER.

